

1  
-86  
.02  
1840-1841/42

Library of



Princeton University.







1766 Je  
(2. Fäbriken)

**BULLETIN**  
DE LA SOCIÉTÉ  
**DE L'HISTOIRE DE FRANCE.**

**DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,**  
**RUE DE VAUGIRARD, N° 9**

**BULLETIN**  
**DE LA SOCIÉTÉ**  
**DE**  
**L'HISTOIRE DE FRANCE.**

**(ANNÉE 1840.)**



**A PARIS,**  
**CHEZ JULES RENOUARD ET C<sup>o</sup>,**  
**LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.**  
**RUE DE TOURNON, n<sup>o</sup> 6.**



DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

### PROCÈS-VERBAUX.

#### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 6 JANVIER 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

**MM. Victor LECLERC**, membre de l'Académie des Inscriptions et doyen de la Faculté des Lettres (à la Sorbonne), présenté par M. Guérard;

**MATTEU**, inspecteur général de l'Université, à Paris (rue de la Pépinière, n° 111), présenté par M. Duchesne;

**Charles CRAPELET**, étudiant en droit (rue de Vaugirard, n° 9), présenté par M. Crapelet;

**Paul RATTIER**, étudiant en droit (place de l'École-de-Médecine, n° 1), présenté par M. Crapelet;

**PÉREAU**, employé aux travaux historiques à la Bibliothèque du Roi (rue de l'Odéon), présenté par M. Guérard;

**Eugène DE ROZIÈRES** (rue de Vaugirard, n° 15), présenté par M. Berger de Xivrey;

**Anatole GALLOT** (rue Hautefeuille, n° 11), présenté par MM. Dussieux et Desnoyers;

**MATHON**, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure), présenté par M. de Roissy;

**Alfred BARBEUX-DUROCHER** (rue du Bac, n° 49), présenté par MM. Bailleul et Duchesne;

**Jules TRONNELIER**, orientaliste (rue Neuve-des-Mathurins, n° 30), présenté par M. Desnoyers (1).

(1) Erratum du précédent Bulletin, p. 1, DIEULOUFET, lisez : DESLOUFET.

9-6-33 l. s. Soc. 7 n. m. 5-12.00

1505  
186  
02  
741913  
1840-  
1841/42

— M. le président dépose sur le bureau le dernier ouvrage publié par la Société, sous le titre de : *Correspondance de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas*, de 1507 à 1519; publiée, d'après les manuscrits originaux, par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut. 2 forts volumes in-8°. Paris, Renouard, 1839. — Des remerciements sont exprimés à M. Le Glay, par M. le président, au nom du Conseil, pour les soins consciencieux qu'il a bien voulu apporter à ce travail; ainsi qu'à M. Crapelet, pour le zèle, l'activité, l'intelligence avec lesquels il répond aux vues de la Société.

— Un membre rappelle qu'on a omis, à tort, dans l'introduction de la *Correspondance de Maximilien*, de dire que c'était d'après l'indication et sur la proposition de M. Lenormant que le Conseil avait invité M. Le Glay à vouloir bien se charger d'éditer cet intéressant recueil.

#### *Ouvrages offerts à la Société.*

##### De la part des auteurs :

1°. *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe, et spécialement en France*; par L. Dussieux. 1 vol. in-8° de 74 pag. Paris, chez Joubert, rue des Grès. Cet ouvrage a obtenu, en 1839, l'une des trois médailles d'or accordées par l'Acad. des Inscr. aux meilleurs mémoires sur les antiquités nationales. L'histoire des Hongrois se divise en deux parties : 1<sup>re</sup> partie, §. 1<sup>er</sup>, depuis leur origine jusqu'à leur établissement en Hongrie; §. 2, mœurs des Hongrois; §. 3, depuis l'établissement des Madgyars en Hongrie jusqu'à leur invasion en France; §. 4, depuis la première invasion des Hongrois en France jusqu'à la mort de Zoltan; §. 5, depuis la mort de Zoltan jusqu'à la conversion des Hongrois. — 2<sup>e</sup> partie, §. 1, traditions relatives aux Hongrois; §. 2, influence des invasions des Hongrois sur l'organisation politique de l'Europe; §. 3, existe-t-il en France des populations dont l'origine pourrait se rapporter aux Hongrois?

2°. *Du Duel considéré sous le rapport de la morale, de l'histoire, de la législation, etc.*; suivi du combat et duel des seigneurs de la Chasteneraye et de Jarnac, raconté par Scipion Dupleix; par Ch. Bataillard. 1 vol. in-8° de 115 pages. Paris, 1829.

3°. *Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences, etc., du département de l'Aube, en sa séance du 17 mai 1839, sur la question de savoir si l'Agendicum des Commentaires de César est Sens ou Provins*; par M. Thiérier. Brochure in-8° de 98 pages. (Troyes, 1839.)

4°. *Le cardinal de Richelieu (Jean-Armand Du Plessis (1585-*

1642), par M. Charles Crapelet. Brochure in-8° de 46 pages. Paris, Crapelet, 1839.

5°. *Bulletin du Bibliophile*. Nos 18 et 19 de la 3<sup>e</sup> série. Paris, Techener, 1839. 2 cahiers in-8°.

6°. *Monuments anciens et modernes, vues générales et particulières, plans, coupes, détails, etc.* Collection formant une histoire de l'Architecture des différents peuples, à toutes les époques; réunie pour la première fois en un corps complet d'ouvrage, destiné à faciliter les études historiques et monumentales; contenant des notices archéologiques, par MM. Jomard, Champollion-Figeac, Langlois; L. Dubeux, Albert Lenoir, Raoul-Rochette, L. Vaudoyer, etc.; accompagnées de planches gravées par M. Lemaitre, d'après les dessins d'architectes et d'artistes distingués; publiées sous la direction de M. Jules Gailhabaud. 2<sup>e</sup> livraison, constructions religieuses, *style hindou*: monuments extérieurs taillés dans le roc; le *Kelaca* (temple de Siva), à Ellora. Vue et plan géométral; dessins de M. Bouchet, notice par M. Langlois. Cahier grand in-4°, contenant 2 gravures et 1 feuille de texte.

On annonce que cet ouvrage comprendra environ 200 livraisons, composées chacune de 2 gravures sur acier, avec 2 ou 4 pages de texte, au prix de 1 fr. la livraison. Les livraisons paraîtront de mois en mois pendant le premier semestre, et postérieurement tous les quinze jours. On souscrit au bureau de la direction, rue Saint-Denis, n° 177.

— M. de Caumont, présent à la séance, dépose plusieurs exemplaires du programme des prix proposés par la Société des Antiquaires de Normandie :

« Dans sa séance du mois de juillet 1840, la Société des Antiquaires de Normandie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur l'état de la philosophie dans cette province aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

« La Société propose également une médaille de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur le sujet suivant :

« Quel fut l'état de la féodalité sous la domination des ducs de Normandie? Quelle fut son influence sur l'organisation féodale dans le reste de l'Europe?

« Les mémoires devront être envoyés, avec les formalités d'usage, au secrétaire de la Société, rue des Jacobins, avant le 15 juin 1840. »

#### *Correspondance.*

— M. le Ministre de l'Instruction publique écrit au Conseil qu'il est heureux de pouvoir donner à la Société de l'Histoire de France une preuve de l'intérêt qu'il prend à ses travaux, en lui annonçant

que son intention est de souscrire aux nouvelles publications de cette Société, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840. Le nombre d'exemplaires n'est point encore fixé définitivement. Une erreur paraît avoir été commise, à cet égard, dans les bureaux. Des remerciements seront adressés à M. le Ministre, au nom de la Société.

— M. Paravicini (Louis-Alexandre), par une lettre datée de Côme, le 26 novembre 1839, exprime sa reconnaissance d'être inscrit au nombre des membres de la Société.

— M. Bheltz, esq., Lancaster-Hérald, adresse de Londres de semblables remerciements. M. Teulet annonce que ce nouveau sociétaire l'a chargé de retirer en son nom tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour par la Société.

— M. Magin, professeur d'Histoire au collège Rollin, offre de même l'expression de sa reconnaissance pour son admission récente.

— M. Dupont, trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, adresse un bon pour retirer le cinquième volume des Mémoires de cette Société.

— M. Thiérion écrit en faisant hommage à la Société de sa Notice historique sur *Agenticum*.

#### *Objets d'administration.*

— M. le trésorier présente l'état suivant des recettes annuelles faites par la Société de l'Histoire de France, depuis son origine jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Années.	Souscripteurs.	Encouragements du Ministère de l'Instr. publ.	Vente.
1834.....	5,900 fr.	500 fr.	» fr.
1835.....	5,100	1,000	535
1836.....	6,540	1,000	757
1837.....	6,150	1,000	2,045
1838.....	6,780	»	4,060
1839.....	7,500	»	2,187

Le produit de la vente se divise ainsi :

Années.	Sociétaires.	Particuliers.	Ministère de l'Instr. publ.
1835.....	535 fr.	» fr.	» fr.
1836.....	»	32	725
1837.....	»	1,845	200
1838.....	344	2,321	1,395
1839.....	563	1,349	270

Il reste encore à régler avec M. Renouard le produit de vente pendant les derniers mois de l'année dernière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1840, la recette de l'année 1839 s'élevait à 10,040 fr. 50 c.; La dépense à 9,016 fr.; il restait en caisse 1,023 fr. 50 c.

Somme qui sera immédiatement appliquée à désintéresser en partie les éditeurs des derniers ouvrages publiés par la Société.

— M. Crapelet fait connaître l'état actuel des impressions.

— M. Francisque Michel a adressé, de Bordeaux, plusieurs feuilles de copie contenant une parties des notes et des citations latines qui doivent être jointes en appendice à la *Chronique de Louis VIII* dont le texte est entièrement imprimé : on attendra la copie de la préface et des tables pour reprendre et terminer l'impression de cet ouvrage.

— Deux feuilles d'*Éginhard* sont tirées; toute la copie de la *Vie de Charlemagne* a été remise par l'éditeur, M. Teulet.

— L'impression de *Commines* a été ralentie à cause des modifications que mademoiselle Dupont a dû apporter dans l'orthographe des noms propres, d'après les conseils qui lui ont été donnés. On a reconnu la convenance d'introduire dans cette nouvelle édition une orthographe uniforme pour les noms étrangers, l'orthographe anglaise pour les noms anglais, l'orthographe allemande pour les noms allemands, tel a été l'avis de plusieurs personnes éclairées, dont le jugement devait être d'un grand poids en cette matière. Cette circonstance a occasionné quelques changements dans les dernières feuilles composées, et exigé de mademoiselle Dupont un nouveau travail fort délicat, et dans lequel elle commence à être assez avancée pour reprendre prochainement l'impression.

— M. Eyriès fait remarquer qu'on rencontre dans *Commines* beaucoup de noms flamands et hollandais qui ont été presque tous faussement reproduits dans les éditions antérieures; il offre de revoir les passages où se rencontreront ces sortes de noms et d'en indiquer la véritable orthographe : cette offre est agréée avec reconnaissance.

— Trois cahiers des *Mémoires de Coligny* ont été remis par M. de Monmerqué. M. l'éditeur demande à distinguer la pagination des deux ouvrages qui doivent entrer dans la composition du volume dont ces *Mémoires* doivent faire partie. Le conseil s'en rapporte à l'opinion de M. l'éditeur et de M. le commissaire responsable de l'ouvrage.

— M. Géraud annonce qu'ayant collationné une partie du texte imprimé de la *Chronique de Nangis*, sur un manuscrit fort ancien de la Bibliothèque du Roi, il avait été obligé d'interrompre et de recommencer son travail, tant les variantes étaient devenues nombreuses et importantes; les manuscrits des deux continuateurs, postérieurs à l'an 1300, offrent au contraire fort peu de modifications. Il croit convenable de ne point commencer l'impression que la collation entière, et même l'index chronologique, ne soient

achevés, ce qui retardera probablement jusqu'au mois de mai le commencement de l'impression; mais alors tout le travail devant être terminé, l'impression marchera rapidement.

— Un membre informe le conseil que M. Guessard a promis d'être prêt à commencer la publication des *Mémoires de la reine Marguerite* au mois de mars ou d'avril prochain.

— M. Guadet annonce avoir commencé à s'occuper de la traduction de la *Chronique de Richer*, dont il a reçu un exemplaire (édit. in-8°).

— M. Taillandier annonce que M. de Monmerqué a récemment acquis les *Mémoires autographes du comte de Guerchy sur le règne de Charles IX et de Henri III*, et qu'il communiquera prochainement au conseil les résultats de l'examen qu'il fait de ces ouvrages.

— MM. les membres de la commission de publication proposent d'appeler de nouveau l'attention des commissaires chargés d'indiquer au conseil des ouvrages utiles à entreprendre pour un temps plus ou moins rapproché, sur les listes dont ils avaient commencé à s'occuper. Ils espèrent pouvoir présenter à la prochaine séance quelques résultats de cet examen.

— M. Duchesne fait part au Conseil du désir exprimé par quelques nouveaux membres de recevoir un *diplôme* tel qu'il en existe dans la plupart des sociétés savantes. Le Conseil ne reconnaît pas la nécessité de cette mesure, qui s'écarterait de la simplicité observée jusqu'ici par la Société dans toutes ses opérations, et occasionnerait une dépense inutile. Il décide que jusqu'à nouvel ordre l'admission au titre de membre de la Société de l'Histoire de France continuera d'être signifiée par la lettre d'avis qu'adresse le secrétaire, et par l'annonce au procès-verbal imprimé dans le Bulletin mensuel.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, annonce qu'il rendra compte, dans la prochaine séance, de l'état d'inventaire des ouvrages publiés par la Société au 1<sup>er</sup> janvier 1840.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

— 1. M. Lacabane, en faisant connaître, l'an dernier, au Conseil de la Société, l'utilité d'une édition nouvelle de la *Chronique de Nangis*, signala, comme pouvant offrir des notes et des additions importantes, les ouvrages historiques de Bernard Guidonis, qui sont encore inédits en grande partie. Ces ouvrages sont peu connus, et j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'en donner ici une idée.

Bernard Guidonis, d'abord simple dominicain, puis inquisiteur

dans la province de Toulouse, enfin évêque de Lodève, où il mourut en 1331, à l'âge de soixante-dix ou de soixante-onze ans, est auteur de divers ouvrages dont on peut voir la liste dans les recueils bibliographiques (1). Nous ne voulons nous occuper ici que de sa chronique, dont Bréquigny a publié une notice qui n'est pas tout-à-fait exacte (2). Cette notice a été composée d'après trois manuscrits, les plus anciens que possédât, en 1789, la Bibliothèque Royale, qui en comptait alors dix-neuf. Voici comment Bréquigny décrit ces trois manuscrits de choix.

« Le manuscrit coté 4976 est un gros volume en beau vélin, de format petit in-fol. ou grand in-4°, d'une très belle écriture du xiv<sup>e</sup> siècle. Il est composé de deux cent soixante-deux feuillets : la chronique de notre auteur en occupe cent dix-neuf.

« Le manuscrit 4985, aussi en beau vélin, de format in-fol., est d'une écriture très-soignée, mais qui n'en est pas moins difficile à lire, parce que les traits trop rapprochés et trop ressemblants, fatiguent l'œil, qui ne peut, sans quelque contention, reconnaître les caractères. La chronique y occupe soixante-treize feuillets qui composent à peu près la moitié du volume. Ce manuscrit paraît aussi du xiv<sup>e</sup> siècle, mais plus voisin du xv<sup>e</sup> que le manuscrit précédent.

« Enfin, le manuscrit coté 4980 est du xv<sup>e</sup> siècle, peut-être même assez avancé. Le vélin en est moins beau que celui des deux autres ; le format approche plus de l'in-4° que de l'in-fol. L'écriture, moins belle, est cependant fort lisible. Il contient en tout trois cent soixante pages, dont la *Chronique* remplit deux cent cinquante-neuf.

« Chacun de ces manuscrits renferme divers ouvrages : je ne me propose de rendre compte que de celui dont j'ai donné ci-dessus le titre. » (C'est-à-dire la chronique intitulée : *Flores Chroniconum*, ou *Cathalogus Pontificum romanorum*.)

En disant que chacun des trois manuscrits ci-dessus décrits renferme divers ouvrages, Bréquigny n'explique pas clairement sa pensée et laisse douter si ces ouvrages sont d'un autre que de Bernard Guidonis, ou s'ils sont composés par lui mais différents de sa *Chronique*. Du reste il avance positivement que la *Chronique* du dominicain se termine au cent dix-neuvième feuillet du premier manuscrit, au soixante-treizième feuillet du deuxième, à la deux cent cinquante-neuvième page du troisième. Ce sont autant d'inexactitudes.

(1) Echard, *Script. ord. Predicat.*, t. I. — Cavé, *Hist. littér.* — Fabricius, *Biblioth. med. et infim. latin.* — Vossius, *de Histor. lat.*, p. 499.

(2) *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. II, p. 1.

Nous ne pouvons mieux faire pour savoir en quoi consiste réellement la Chronique de Bernard Guidonis que de consulter la préface et les dédicaces où il expose le plan de son travail. Voici comment il s'exprime dans sa dédicace au pape Jean XXII (1).

« Jam pridem, ex pluribus antiquis cronicis atque gestis pontificum romanorum ac imperatorum, nec non regum francorum »  
 « excerpens, collegi flosculos, in uno conpingens opusculo, duabus »  
 « partibus dispersito, que convenienter in eodem possunt conjungi volumine, vel haberi quolibet separatim, usque ad obitum fere »  
 « domini Clementis pape quinti. Nunc vero presens opusculum de »  
 « romanis pontificibus, qui vos in sede apostolica precesserunt ac »  
 « de imperatoribus regibusque francorum a domino Jhesu Christo »  
 « usque ad apostolatam vestrum, collectum pariter et excerptum »  
 « ex silva plurium cronicorum tractatumque atque gestorum, tam »  
 « priorum temporum que fuerunt ante nos, quam etiam modernorum de hiis que in diebus nostris in nostro climate evenerunt, »  
 « sanctitate vestre offero, etc. »

Les mêmes paroles sont exactement répétées dans la dédicace de l'auteur à frère Bérenger, maître de l'ordre des Prêcheurs (2). Enfin dans la vie de l'auteur qui est en tête du manuscrit n° 4985, on lit, à l'article où il est fait mention de ses ouvrages :

« Cronicam quoque famosam valde de romanis pontificibus, imperatoribus ac regibus francie, a Jhesu Christo suum faciens principium, stilo veraci ac diserto usque ad sua tempora continuavit. »

On voit, par ces deux passages, que la Chronique de Bernard Guidonis renferme, non-seulement l'histoire des papes, mais encore celle des empereurs et des rois de France ; que son œuvre est divisée en deux parties qui peuvent être, à volonté, séparées ou réunies dans un même volume.

Si maintenant on prend successivement les trois manuscrits décrits par Bréquigny, et qu'on les lise depuis le commencement jusqu'au cent dix-neuvième feuillet pour le premier, jusqu'au soixante-treizième pour le second, et jusqu'à la deux cent cinquante-neuvième page pour le troisième, on n'aura pas lu la Chronique entière de Bernard Guidonis, comme l'a cru Bréquigny, mais seulement le premier article de cette chronique, celui qui retrace l'histoire chronologique des pontifes romains. Il reste encore deux articles consacrés, le premier aux empereurs d'Allemagne, le deuxième aux rois de France, et que Bréquigny a passés sous silence. Voici ce qui a pu l'induire en erreur. Dans le manuscrit 4976, qui est le plus

(1) Ms. n° 4976, f° 1, col. 1.

(2) F° 1, col. 2 ; et Ms. 4985, f° 1, col. 1.

ancien, il y a un titre courant en tête de tous les feuillets. Ce titre est différent pour chacun des trois articles que nous venons d'indiquer. Le troisième, consacré aux rois de France, est intitulé : *Arbor genealogie regum francorum*. Dans le second, qui contient l'histoire des empereurs, le titre courant est *imperatores romani*. Enfin les feuillets du premier article, qui renferme l'histoire des papes, sont tous intitulés : *Catalogus pontificum romanorum*; mais, comme ce dernier article est le plus considérable des trois, Bernard Guidonis a cru pouvoir faire, du titre particulier de cet article, le titre général de l'ouvrage. *Quod quidem*, dit-il dans sa préface, *ex ratione superius jam pretacta patet non inconvenerit (opus) intitulari FLORES CHRONICORUM, vel, si cui magis placuerit, CATALOGUS PONTIFICUM ROMANORUM*. Trompé par ce titre général, Bréquigny aura cru que là où il s'arrêtait, là aussi finissait la Chronique, oubliant que, d'après les deux dédicaces, cette Chronique devait être complétée par une histoire des empereurs et des rois de France.

Reprenons donc la notice des trois manuscrits au point où Bréquigny l'a laissée, et commençons par le plus ancien, n° 4976.

Au feuillet 119 finit le catalogue des pontifes romains ou le premier article de la Chronique de Bernard. Le second article, contenant l'histoire des empereurs depuis Jules César jusqu'à la mort d'Henri VII, dit de Luxembourg, commence au feuillet 121 et se termine au feuillet 138. Enfin le troisième article, composé d'une généalogie des rois de France depuis Marcomir jusqu'à Philippe V, remplit les feuillets 139 à 152.

Ce n'est encore là que la première partie de la Chronique de Bernard Guidonis. Il est surprenant que Bréquigny, après avoir lu les deux dédicaces où cet auteur expose le plan de son travail, ait complètement oublié, dans le cours de sa notice, que la Chronique dont il rendait compte avait une deuxième partie qu'on pouvait à volonté réunir à la première et relier en un volume à part. Cette deuxième partie est peu importante à la vérité, c'est un simple abrégé de la première. Voici comment s'annonce Bernard Guidonis dans le prologue, pièce qui, dans les trois manuscrits, est répétée après la préface de la première partie.

« In fine vero prioris operis, tam propter me ipsum quam propter  
 « eos quorum animus prolixitatem refugit quam fastidit, ipsorum  
 « romanorum pontificum et imperatorum ac regum francorum no-  
 « mina, ac tempora quibus pre fuerunt ac regnaverunt, quasi in  
 « quodam manuali libello, separatim sub compendio et epilogo coar-  
 « tavi, adjunctis quibusdam notulis in marginibus, ad singulos  
 « eorundem pontificum romanorum; idem resumens principium

« dominum Ihesum Christum usque ad dominum Clementem papam  
« quintum. »

Après ce prologue vient une petite préface (*prefatiuncula*) qui prouve d'une manière péremptoire que l'abrégé, le *Manuel* dont il s'agit, était bien, dans la pensée de Bernard Guidonis, cette seconde partie de sa Chronique, qu'on pouvait joindre à la première ou relier à part.

« Hec est, dit-il, *ultima pars operis precedentis de romanis pontificibus et imperatoribus ac regibus francorum, usque ad apostolum dominum Iohannis pape XXII, et regnum domini Philippi francorum regis hujus nominis sexti, sub compendio elicita ex PRIORI.* »

Cet abrégé, dans le manuscrit n° 4976, se divise, comme la première partie, en trois articles; mais il n'y est pas question des empereurs. Le premier article contient l'abrégé de l'Histoire des Papes depuis le feuillet 153 jusqu'au feuillet 184 (1). Le deuxième article, abrégé de l'Histoire des rois de France, du feuillet 187 au feuillet 200 (2). Enfin le troisième article est une chronologie encore plus abrégée des rois de France, renfermant seulement leur nom, l'année de leur avènement et l'année de leur mort, il commence au feuillet 203 et finit au feuillet 211.

Le reste du volume est rempli par divers ouvrages non historiques du même auteur.

Dans le manuscrit in-folio, n° 4985, l'histoire des papes finit au feuillet 73, c'est-à-dire à l'endroit où Bréquigny fait finir la Chronique entière. L'histoire des empereurs manque. L'histoire des rois francs commence par un prologue où est exposée l'origine troyenne des Francs, puis vient une description des Gaules qui forme un opuscule séparé à la fin du manuscrit 4976; ensuite la chronologie des rois, qui, dans le même manuscrit, forme le deuxième article de la seconde partie. Enfin l'arbre généalogique des rois de France.

Le volume est terminé par divers opuscules de Bernard Guidonis parmi lesquels se trouve la généalogie des comtes de Toulouse publiée dans le recueil des Historiens de France.

Dans le manuscrit n° 4980, à la deux cent cinquante-neuvième page marquée par Bréquigny comme la fin de la Chronique, se termine le catalogue des papes. Immédiatement après vient un fragment du catalogue abrégé des mêmes papes, qui s'étend jusqu'à la page 302. Avec la page 303 commence l'histoire des empereurs qui finit à la page 335. Le reste du volume est rempli par la chronologie des rois de France.

(1) Deux feuillets blancs.

(2) Deux feuillets blancs.

On voit que les Chroniques de Bernard Guidonis sont plus étendues et plus variées qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Je ne m'occuperai pas pour le moment de leur valeur et de leur importance historique. Cette appréciation sera mieux placée dans l'édition de Guillaume de Nangis que je prépare pour la Société de l'Histoire de France, si toutefois, comme je l'espère, je trouve, pour ajouter à l'intérêt de cette édition, quelques renseignements utiles dans les œuvres de l'inquisiteur toulousain.

— 2. Le libraire Just Tessier vient de faire paraître 1°. la sixième édition des *Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Augustin Thierry; 2°. la troisième édition de l'ouvrage du même auteur intitulé : *Dix ans d'études historiques*.

Parmi les réimpressions les plus importantes de ce temps-ci, nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs ces deux livres de notre illustre confrère. Il serait superflu de faire ici l'éloge de ces ouvrages, le chiffre des éditions suffit pour constater le succès qu'ils ont obtenu, et jamais, à coup sûr, succès ne fut mieux mérité. Dans les *Lettres*, où sont traitées les questions les plus importantes de notre histoire, le mérite de la forme et du style répond toujours à la hauteur des vues, à la nouveauté des aperçus et à l'importance du sujet. Cet ouvrage, qui a pris rang parmi les livres classiques de notre langue, est un de ceux qui ont fait révolution dans la science, et qui ont le plus contribué à populariser l'étude de notre histoire. Nous ne craignons pas de dire que la lecture en est indispensable à tous ceux qui veulent aborder cette étude dans les textes originaux.

Le volume de *Dix ans d'études*, bien que d'une moindre importance, est cependant tout à fait digne d'attention. On sait que M. Aug. Thierry y a réuni tout ce qu'il a écrit sur l'histoire en dehors de ses deux grands ouvrages. Il est inutile de rappeler que parmi ces fragments se trouvent l'*Histoire de Jacques Bonhomme* et un *épisode sur l'Histoire de Bretagne*, qui sont dans la mémoire de tous. Dans la préface, l'un des morceaux les plus remarquables qui soient sortis de sa plume, le célèbre historien a rendu compte de ses études, de ses travaux; et ces pages éloquentes nous font aimer l'auteur en même temps qu'elles nous inspirent une vive admiration pour le courage et l'inépuisable dévouement, avec lesquels il continue de consacrer à la science une vie tourmentée par de cruelles douleurs.

L'édition que nous annonçons se recommande à l'attention de tous par un morceau nouveau qui sera lu avec un vif intérêt. Sous le titre modeste de *Notes sur quatorze écrivains de l'Histoire de France antérieurs à Mézeray*, M. Augustin Thierry a donné une appré-

ciation remarquable de ces écrivains, oubliés aujourd'hui, mais dont les idées et les écrits ont eu une incontestable influence sur la manière dont notre histoire a été envisagée depuis. Nicole Gilles, Paul Émile, Robert Gaguin, Girard du Haillan, Papyre Masson, Claude Fauchet, Dutillet, Étienne Pasquier, François Hotman, Nicolas Vignier, François de Belleforest, Jean de Serres, Jacques Charron, Scipion Dupleix y sont jugés et appréciés ; leurs ouvrages y sont analysés, et un article spécial est consacré à chacun d'eux. Dans ces pages écrites pour la seconde édition des *Lettres sur l'Histoire de France*, on reconnaît la maturité d'un beau talent, on y trouve la hauteur de vues, la fermeté, la sûreté de jugement, la connaissance parfaite des sources qui distinguent si éminemment l'*Historien de la conquête de l'Angleterre*.

— 5. M. le docteur G. Gœrres, de Munich, a publié en allemand, sous ce titre : *die Geschichte der jungfrau von Orleans, nach den prozessakten und gleichzeitigen croniken* (1), une histoire de Jeanne d'Arc, suivie d'un appendice raisonné, dans lequel il a fait connaître en détail les documents et les sources de cette histoire, les historiens qui l'ont traitée, les poètes qui s'en sont inspirés. Cet ouvrage, qui forme un volume in-8°, a eu deux éditions, dont la dernière est de l'an 1855. Il a été aussi traduit en italien.

M. Gœrres prépare en ce moment une nouvelle édition en trois volumes. Les deux premiers seront consacrés à l'histoire de la Pucelle ; le troisième contiendra un grand nombre de pièces justificatives, telles que chartes, lettres, extraits de chroniques, etc., et le procès de révision, publié dans sa forme originale d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi (2). Il se propose d'y joindre une notice bibliographique des ouvrages où il a été question de Jeanne d'Arc, et une indication des manuscrits qui n'auront pu être consultés, afin de réveiller, sur ces documents, l'attention des savants, et de rendre le plus complète possible une bibliographie aussi intimement liée à l'histoire générale et à la gloire de la France. Mais nous doutons que le zèle du savant allemand laisse beaucoup à faire à ceux qui viendront après lui. M. Gœrres s'est donné la belle mission de faire un portrait achevé de Jeanne d'Arc, et aucun effort ne lui coûte pour rechercher jusqu'aux traits les plus subtils de cette grande figure. Après un pèlerinage historique aux lieux qui virent naître la Pucelle, à ceux qui furent successivement le théâtre de sa

(1) Histoire de la Pucelle d'Orléans, d'après les actes de son procès et les chroniques contemporaines.

(2) Dans sa dernière séance, le Conseil de la Société de l'Histoire de France s'est aussi occupé de la publication d'un recueil des témoignages contemporains relatifs à Jeanne d'Arc.

gloire, de ses souffrances et de sa mort, M. Goërres s'est mis avec ardeur à dépouiller les grands dépôts littéraires qui pouvaient lui fournir quelques matériaux pour le monument qu'il prépare. Il a déjà visité lui-même les archives des ducs de Bourgogne à Dijon, les bibliothèques d'Orléans, de Tours, d'Angers, du Mans, de Chartres, de Rouen, enfin, la Bibliothèque Royale à Paris; et le savant docteur se montre disposé à poursuivre, avec le même zèle, ses lointaines et laborieuses recherches, tant qu'il conservera l'espoir d'ajouter le plus petit fait nouveau à l'imposante masse de documents qu'il a déjà recueillis.

— 4. La deuxième livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, que nous avons annoncée dans le dernier numéro de notre Bulletin, n'a pas moins de titres aux suffrages du monde savant que celle qui l'a précédée. Elle renferme d'abord une *Histoire des Connards de Rouen*, par M. Floquet, greffier en chef de la cour royale de Rouen. Compileur intelligent et écrivain original, M. Floquet avait déjà montré, dans l'*Histoire du Privilège de Saint-Romain* (1), quel parti on peut tirer des indications éparées dans les registres des parlements.

Ce morceau, d'une érudition badine, est suivi de la publication de deux grammaires romanes en langue provençale du XIII<sup>e</sup> siècle, par M. Guessard. Ce travail est un service rendu à la philologie française : les monuments dont il est l'objet, et la critique éclairée qui l'accompagne, sont de nature à redresser bien des opinions erronées qui avaient été admises sans discussion dans ces derniers temps. On peut dire qu'il est à la fois le complément nécessaire et le contrôle irréfragable des nombreux travaux de M. Raynaud sur la littérature des troubadours.

— 5. M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'Académie de Bourges et membre de la Société de l'Histoire de France, vient de publier plusieurs ouvrages historiques, dont le plus important est, sans contredit, l'Histoire de sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, sœur de Charles VIII et femme de Louis XII (1). Sans préjuger en rien le mérite de cette œuvre, on peut dire qu'elle a plus d'un titre à l'attention de toutes les classes de lecteurs. Le sujet offre par lui-même un intérêt incontestable; M. Pierquin l'a enrichi de notes nombreuses, et de pièces justificatives assez intéressantes pour faire regretter que son éditeur ait exigé des retranchements

(1) Rouen, chez E. Legrand. 2 vol. in-8°, 1833.

(1) *Histoire de Jeanne de Valois, duchesse d'Orléans et de Berry, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades*; par Pierquin de Gembloux. Bourges, veuve Ménagé, 1840. 1 vol. in-4° de xvij et 442 pages, avec de nombreux dessins. Édition unique, tirée à 500 exemplaires.

considérables dans cette partie du travail. Le volume, imprimé avec luxe, est orné d'un grand nombre de dessins lithographiés avec soin, parmi lesquels nous avons distingué le portrait de Jeanne de Valois, la reproduction de quelques aquarelles et d'un dessin à la plume exécutés par cette malheureuse princesse, un *fac-simile* de son écriture, un autre de l'écriture de son confesseur, le P. Nicolas Gilbert; enfin un très-beau portrait de Louis XII. Ce qui doit encore piquer la curiosité et réveiller l'attention, c'est que l'auteur envisage sous un jour nouveau les hommes et les choses : ainsi, dès les premières pages de son avant-propos, il dépouille sans hésiter Louis XII de ce beau titre de *Père du peuple* que nous étions habitués à lui donner, et ne craint pas d'en revêtir Louis XI, dont le caractère bien connu semble peu en harmonie avec cette flatteuse qualification.

M. Pierquin, on le voit, s'inquiète peu de l'universalité d'une opinion lorsqu'il la croit peu fondée : une erreur historique, tout accréditée quelle puisse être, ne saurait trouver grâce devant sa critique impartiale. Nous en trouvons une preuve nouvelle dans une spirituelle épître adressée par lui à M. Viennet, son compatriote, membre, comme lui, de notre Société. L'auteur y combat deux croyances populaires dont on pense généralement trouver la justification dans les sources les plus anciennes de l'histoire, et qui n'ont, suivant lui, d'autre fondement qu'une interprétation vicieuse d'un fait mal examiné. Il se demande, en premier lieu, où l'on a découvert que le bonnet, et surtout le bonnet phrygien, fût l'emblème de la liberté. Suivant lui, le bonnet, dans l'antiquité, était le signe du pouvoir du maître sur l'esclave, le symbole de la servitude. On arrachait le bonnet à l'esclave qu'on voulait affranchir, et on le revêtait du chapeau, *pileus*, marque de son nouvel état. La déesse de la liberté est toujours représentée tête nue, ou avec un voile, ou avec une couronne. Lorsqu'on lui donne un bonnet, elle le tient à la main, comme si elle venait de l'arracher de la tête de l'esclave. Enfin, le bonnet représenté entre deux poignards, sur la médaille frappée à l'occasion du meurtre de César, était l'emblème de l'esclavage dont les poignards de Brutus et de Cassius avaient délivré le peuple romain.

M. Pierquin attaque ensuite l'adoption du coq comme symbole de la nation. Ce symbole, dit-il, tire son origine d'un mauvais calembourg que se permirent, il y a dix-huit siècles, les Romains vainqueurs à l'endroit des Gaulois terrassés. Le calembourg était facile, grâce à l'extrême analogie qui existe entre le mot latin *gallus* et le mot celtique *galls*, qui servait à désigner la plupart des peuplades gauloises.

Ces vues sont ingénieuses, présentées avec esprit et développées avec l'érudition convenable; cependant on pourrait désirer quelques preuves plus positives dans la première partie. Il ne nous semble pas bien certain que M. Pierquin n'ait pas confondu le *pileus* avec le *petasus*. On pourrait peut-être soutenir, avec quelque apparence de raison, que le *pileus*, signe de la manumission, était un bonnet, non un chapeau; que la Liberté tenant un bonnet était censée inviter les esclaves à venir recevoir cette coiffure, emblème d'un état meilleur; et que le bonnet de la médaille de Brutus et Cassius était le symbole de l'affranchissement du peuple, résultat de la mort de César.

M. Pierquin annonce la fin prochaine de son important ouvrage intitulé : *Histoire monétaire et philologique du Berry*, qui est actuellement à sa dix-huitième livraison. Nous attendons aussi, dans peu de temps, ses Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher, réunies en un volume in-8°.

---

### AVIS.

Dans la dernière séance du Conseil, M. l'archiviste a annoncé que, depuis la dernière séance, il avait reçu, tant de Paris que des départements, des réclamations relatives à plusieurs numéros du Bulletin, de MM. Aubry, Bazin, Bellagnet, Canel, Chauffour, De Clercq, Dovergne fils, Poey d'Avant. Il s'est empressé de faire les envois demandés; et, dans le cas où ils ne seraient pas parvenus, il prie MM. les souscripteurs de lui faire connaître les réclamations qu'ils se croiraient fondés à faire; mais il les prie aussi de vouloir bien s'assurer si les Bulletins ou lettres de la Société ne se trouveraient pas égarés à leur domicile.

Il renouvelle aussi l'annonce que, à partir de 1840, tous les souscripteurs des départements recevront par la poste les numéros du Bulletin, et qu'ils paraîtront le 10 de chaque mois.

---

## III.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *Atlas abrégé de Géographie et d'Histoire universelles*, rédigé sur un plan indiqué par Danville, et renfermant les principes de la géographie astronomique et physique, l'histoire de la géographie, etc.; comprenant aussi l'histoire naturelle groupée autour de ses régions géographiques (prise sur le travail récemment publié par M. le docteur Vogel); par J. Blumenthal. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons. In-fol. oblong, avec 10 cartes. Impr. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez Ch. Picquet.

2. — *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, c'est-à-dire depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son commandement en chef de l'armée d'Italie, avec un appendice renfermant des documents inédits ou peu connus, postérieurs à cette époque; par M. le baron de Coston. 2 vol. in-8°, avec une planche. Impr. de Marc Aurel, à Valence. — A Valence, chez Marc Aurel; à Paris, boulevard des Italiens, n° 8. Prix..... 15 fr.

3. — *Chronique de la ville et des comtes de Grandpré, selon l'ordre chronologique de l'histoire de France*; par M. Miroy. In-12. Impr. de Mary, à Vouziers. — A Vouziers, chez Mary; à Grandpré, chez l'auteur. Prix..... 2 fr.

4. — *Considérations militaires sur les Mémoires du maréchal Suchet et sur la bataille de Toulouse*. 2<sup>e</sup> édition, augmentée de la Correspondance entre un ingénieur militaire français et le duc de Wellington sur cette bataille; par T. Chouniara. 2 vol. in-8°, avec un plan. Impr. de Moquet, à Paris. — A Paris, chez Corréard jeune, rue de Tournou, n° 20. Prix..... 9 fr.

H. Gd.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournou, n° 6.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 FÉVRIER 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

- MM. LE ROUX DE LINCY**, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes (rue de Verneuil, n° 51), présenté par M. Géraud;  
**DESJOBERT**, député du département de la Seine-Inférieure (rue de l'Université, n° 38), présenté par M. de Roissy;  
**Le comte PILLET-WILL**, l'un des régents de la Banque (rue de la Chaussée d'Antin, n° 70), présenté par M. Crapelet;  
**AUG. LE BRUN DE CLOVIERE**, archiviste de la Caisse d'amortissement, bureaux, rue de l'Oratoire (rue Culture-Sainte-Catherine, n° 21), présenté par M. Guadet.  
**DE LONGUEVILLE-JONES** (rue de Bréda), présenté par M. Teulet.

*Ouvrages offerts à la Société.*

1°. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Tome V, 1 vol. in-8°. Poitiers, 1839. — De la part de cette Société.

2°. *Revue de Bibliographie analytique, ou Compte-rendu des ouvrages scientifiques et de haute littérature, publiés en France et à l'étranger*. Paraissant tous les mois chez Marc-Aurel, frères, libraires, boulevard des Italiens, n° 25. — De la part de M. Miller, rédacteur principal.

3°. *Eloge du duc de Nivernois, pair de France, l'un des quarante de l'Académie française*, par M. Dupin. Brochure in-8° de 56 pages. Paris, Crapelet, 1840.

4°. *Expédition des Espagnols, de France en Normandie*. Trad. de l'espagnol, 1<sup>re</sup> partie, par M. A. Canuel. Brochure in-8°.

5°. *Bulletin de la Société des Sciences et Arts du département de l'Eure*, n° 39. Brochure in-8°. Evreux, 1839.

6°. Douze exemplaires du *Catalogue de la librairie historique, générale et départementale de Dumoulin*, quai des Augustins, n° 13, 1840. Ce catalogue contient l'indication de plus de mille ouvrages concernant l'Histoire de France, et plus particulièrement l'histoire locale des villes et des provinces.

*Examen de la correspondance de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas*, publiée d'après les manuscrits originaux par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord; par Jules Deligne, employé aux Archives départementales du Nord et professeur de littérature. Lille, Vanakem fils. In-8° de 36 pages.

M. l'archiviste dépose sur le bureau un exemplaire de la *Chronique de Richer* (édition de Hanovre), dont le Conseil a récemment décidé de faire une nouvelle édition : *Richeri historiarum, libri III, ex cod. sæculi X autogr. edidit G. H. Pertz*. Hanovre, 1839, 1 vol. in-8°.

#### Correspondance.

— MM. Anatole Gallot et Marcellin de Fresne, adressent des remerciements de leur admission récente au nombre des membres de la Société.

— M. A. Canuel (de Pont-Audemer) réclame plusieurs numéros du Bulletin qui ne lui sont point parvenus; il demande l'envoi de la 1<sup>re</sup> série des Bulletins 1834-35, 4 vol. in-8°, au prix fixé par le Conseil. Il adresse quelques observations sur l'article de M. de Fréville, concernant les *Anciennes divisions financières de la France*, inséré dans le dernier Annuaire de la Société. L'auteur dit, page 155 : « Il n'y avait point de sièges d'élections dans les « pays d'états. » La Normandie donnerait un démenti à cette assertion trop générale; elle était à la fois pays d'états et pays d'élection : seulement les élections y survécurent aux états qui cessèrent d'exister vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

M. A. Canuel, pensant qu'il pouvait convenir au comité de l'*Annuaire* de faire pour les différents états provinciaux ce qui a été fait pour les états-généraux, ou du moins de donner un sommaire de leurs principaux actes, offre de se charger de ce travail pour les états de Normandie, sur lesquels il a recueilli de nombreux renseignements. Cette proposition est renvoyée au comité de l'*Annuaire*. M. de Fréville, présent à la séance, répond que son travail, très

abrégé, inséré dans l'*Annuaire* de 1840, n'était point une histoire complète de l'administration financière de la France; il n'a dit que ce qui était absolument nécessaire pour faire connaître le mode de perception de l'impôt direct en 1787, et les principales divisions territoriales qui y étaient relatives. Sa proposition est vraie pour l'époque dont il s'est occupé, car il y avait déjà longtemps, en 1787, que la Normandie n'était plus un pays d'états.

M. A. Cannel donne, dans la même lettre, quelques renseignements sur deux amphithéâtres romains dont M. Magnin n'aurait pas fait mention dans sa *Liste des théâtres, amphithéâtres et cirques romains, dont il existe des vestiges en France*, article qui fait aussi partie de l'*Annuaire* de 1840.

Un amphithéâtre aurait pu être cité pour la ville de Rouen; on lit dans les actes de saint Romain : *Extabat juxta urbem ab aquilone fanum Veneris, in modum amphitheatri, ara, titulo arcanaque libidinum sede famosum.*

Les historiens de Rouen et l'auteur des actes de saint Romain, lui-même, n'ont vu, dans l'édifice détruit par le prélat, qu'un temple de Vénus; mais la citation paraît à M. Cannel suffisante pour établir que c'était un amphithéâtre, où suivant l'usage, dit-il, Vénus était honorée. — Le deuxième amphithéâtre, signalé par M. Cannel, est indiqué par M. Estancelin (*Histoire des comtes d'Eu*, page 8), comme existant dans le territoire de cette ville, où il en aurait exploré les ruines.

— M. Dusevel et M. Cauvin se plaignent de n'avoir point reçu le bon destiné à retirer de chez M. Renouard la *Correspondance de Maximilien*, récemment publiée par la Société, bon qui leur a cependant été envoyé par la poste, ainsi qu'à tous les autres sociétaires. M. l'archiviste le leur adressera en duplicata.

— M. Duchesne fait connaître les réclamations de plusieurs autres membres, MM. Aubry, Bazin, Bellaguet, Chauffour, De Clercq, Dovergne fils, Poey d'Avant, pour des numéros arriérés du Bulletin; il s'est empressé d'y faire droit.

— A l'occasion de ces réclamations, M. Houël, président du tribunal de Louviers, présent à la séance, exprime en son nom, et au nom de beaucoup des sociétaires des départements, tout le prix qu'en attache à la publication et à l'envoi régulier du Bulletin. Le Conseil décide de nouveau que les numéros seront adressés franc de port par la poste à tous les sociétaires, avant le 20 de chaque mois.

#### *Objets d'administration. — Rapports des comités,*

M. Lenormant rend compte, au nom du comité de publication, de l'examen fait par ce comité, de plusieurs projets de publications

importantes pour l'année 1841. Une liste remise par M. de Maslatrie, l'un des commissaires désignés pour les temps antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, a été examinée par le comité qui y a ajouté le résultat de ses propres recherches, et qui propose en ce moment au Conseil, comme digne d'une sérieuse attention, un choix de trois ouvrages, intéressants tous trois à différents titres :

1°. L'ouvrage que M. le rapporteur met en première ligne comme étant le résultat d'un examen suffisamment réfléchi, et comme pouvant être immédiatement adopté et commencé, est la *Collection des OEuvres historiques de Suger*, abbé du monastère de Saint-Denys, depuis l'an 1121 jusqu'en 1152, et qui prit une si grande part aux affaires du royaume sous les règnes de Louis VI dit le Gros, et de Louis VII dit le Jeune.

Les écrits de Suger qui entreraient dans cette édition, sont :

1°. La vie de Louis le Gros (*de Vita Ludovici VI regis cognomento Grossi*).

2°. Les Mémoires sur l'administration de Suger comme abbé de Saint-Denys (*De rebus in administratione sua gestis*).

3°. L'histoire de la construction et de la consécration de l'église de Saint-Denys (*De consecratione ecclesie S. Dionysii a se edificatae de translatione corporum S. Dionysii ac sociorum ejus facta a. 1140, libellus*); écrit dans lequel on trouve les renseignements les plus curieux, et souvent très difficiles à interpréter, sur l'architecture religieuse du moyen âge.

4°. Ses *Lettres*, remplies de détails importants sur les règnes de Louis VI et de Louis VII.

On y ajouterait la *Vie de Suger*, par Guillaume, moine de l'abbaye de Saint-Denys; et même les *Gesta Ludovici regis VII*, quoique, suivant les meilleurs critiques, ils aient été attribués à tort à Suger.

Le texte des écrits de Suger a déjà été publié dans le tome IV des *Scriptores Rer. Francic.* de Duchesne, page 281-358; et dans les tomes XII (les divers écrits), et XVI (les lettres), des *Rer. Gall. et Franc. Scriptores* de D. Bouquet.

Une traduction de la Vie de Louis le Gros, par Suger, et de la Vie de Suger, par le moine Guillaume, fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot. Mais les Mémoires sur son administration et ses lettres ne s'y trouvent pas, et il n'a été traduit qu'une partie de celles-ci par Sauvigny.

En un mot, il n'y a point encore d'édition présentant l'ensemble, texte et traduction, des œuvres de Suger, l'un des hommes politiques les plus remarquables de la France au moyen âge; c'est un travail important et difficile que la Société de l'histoire de France doit encourager, et qui sera favorablement accueilli.

Le Conseil décide immédiatement que cette publication aura lieu, et comprendra deux volumes s'il est nécessaire.

L'éditeur désigné est M. Yanoski, professeur d'histoire, élève de l'École normale. Le commissaire responsable est M. Lenormant.

2°. Le comité de publication soumet, en outre, à l'examen du Conseil, comme pouvant être le sujet d'une publication fort intéressante, une *Collection des monuments relatifs au procès de Jeanne d'Arc*. Il n'existe point encore de recueil imprimé de pièces originales et de témoignages contemporains sur Jeanne, et malgré l'analyse détaillée des pièces du procès de condamnation en 1430, et du procès de révision en 1455 et 1456, analyse donnée par M. de Laverdy et insérée dans le tome III des *Notices des manuscrits*, page 1 à 604 : malgré le bel ouvrage de M. Le Brun des Charmettes (en 4 vol. in-8°) sur l'histoire de Jeanne, malgré plusieurs beaux travaux de MM. Jollois, Buchon, et autres écrivains distingués sur l'histoire et sur les monuments de Jeanne d'Arc, il serait encore possible et même très utile de publier un choix judicieusement fait de documents originaux contemporains sur cette héroïne.

On sait que le manuscrit du procès de révision, connu sous le titre de *Manuscrit de Durfé*, est conservé à la Bibliothèque Royale; on assure qu'aux Archives du royaume il existe un manuscrit original (en minute) du procès de condamnation.

Le comité, n'ayant point encore suffisamment apprécié quelle pourrait être l'étendue et l'importance de ce recueil de pièces relatives à Jeanne d'Arc, et s'il ne faudrait pas se borner à publier le procès de révision dans lequel se trouvent les témoignages les plus nombreux et les plus intéressants sur sa vie, demande qu'un commissaire spécialement désigné pour cet objet examine la question et en fasse un rapport au Conseil dans une prochaine séance. M. Lacabane est prié par le Conseil de vouloir bien se charger de cet examen.

3°. Enfin, un troisième ouvrage qui ne serait ni moins piquant, ni moins bien accueilli par le public et surtout par les membres de la Société de l'Histoire de France, est un poème en langue romane du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, qui forme la deuxième moitié du *Roman du Cygne*, et qui porte le titre particulier de *Grand roman de la conquête de Hierusalem*. Ce fragment qui se compose d'environ vingt mille vers est une sorte de Jérusalem délivrée, composée dans le moyen âge avec les idées, les préjugés, les traditions qui avaient cours au XIII<sup>e</sup> siècle, sur les grandes expéditions des croisés en Orient. Un premier examen laisse penser que le poète, malgré la forme romanesque de son récit, a aussi beaucoup emprunté aux chroniqueurs latins des croisades, et sur-

tout à Guillaume de Tyr, Guibert de Nogent, Jacques de Vitry, ce qui lui donnerait une valeur historique à peu près comparable à celle des chroniques rimées de Robert Wace, du trouvère Benoist pour l'histoire de Normandie, à celle de la *chronique des Albigeois* pour l'histoire de la France méridionale.

Il serait toutefois opportun qu'un commissaire recherchât dans quelle proportion ce poème emprunte aux sources originales et quelle foi il mérite, et s'il offre un double intérêt comme monument historique et comme monument de la langue, ce qui rendrait sa publication digne à double titre des suffrages du Conseil et de la Société. Si le Conseil en décide la publication, le comité aurait à lui désigner pour éditeur M. de Maslatrie qui a déjà commencé à s'occuper de ce travail.

M. Leroux de Lincy est prié de vouloir bien faire cet examen et d'en communiquer prochainement le résultat au Conseil.

— M. le trésorier présente un tableau détaillé des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1839; ce tableau est le développement de celui qui a été présenté dans la précédente séance et dont les résultats ont été imprimés dans le dernier numéro du Bulletin.

— M. Géraud instruit le Conseil qu'en sa qualité de commissaire responsable pour la *Chronique de Louis VIII*, éditée par M. Michel, il ne trouve pas opportun d'imprimer à la suite de l'ouvrage dont le texte est composé depuis plusieurs mois, les extraits de Mathieu Pâris et d'autres historiens concernant les événements relatés dans la chronique, et dont l'éditeur avait envoyé une partie sans faire connaître l'étendue que pourraient avoir ces extraits. Il lui semble suffisant de renvoyer, dans l'introduction à l'une des éditions de Mathieu Pâris qui ne sont pas rares, et dont on prépare même en ce moment une traduction française; de pareilles additions, quoique pouvant éclaircir quelques faits historiques, grossiraient inutilement le volume et en retarderaient la publication déjà fort arriérée. Ce volume était destiné à être distribué aux sociétaires pour l'année 1839; les délais occasionnés par l'absence de M. Michel doivent être diminués autant que possible.

Le Conseil partage entièrement cette opinion et décide que les extraits de Mathieu Pâris ne seront point imprimés, qu'il sera fait part de cette décision à M. Michel, en le priant de vouloir bien hâter autant que possible la terminaison de son travail, et de se borner à une introduction, à une bonne table des matières, et à l'explication très concise du petit nombre de mots dont le sens offrirait quelque difficulté réelle.

— M. Mathon sollicite, pour la bibliothèque de la ville de Neuf-

châtel (Seine-Inférieure), un exemplaire des *Annaires* et du *Bulletin* de la Société. Le Conseil agréé cette demande.

— Une demande semblable, mais réduite seulement aux *Annaires*, est faite par M. Honél pour la bibliothèque de la ville de Louviers à laquelle il a contribué à donner une nouvelle existence; ce don est aussi autorisé par le Conseil. Plusieurs membres, en appuyant cette distribution gratuite des *Annaires* et du *Bulletin* à des bibliothèques publiques, expriment le désir que MM. les conservateurs de ces établissements se prêtent à leur tour à faire connaître les travaux désintéressés de la Société et le but utile qu'elle se propose.

— M. Duchesne fait plusieurs propositions relatives au *Bulletin* et au renouvellement des séances littéraires, propositions que l'heure avancée ne permet pas de discuter; toutefois le secrétaire rappelle que le Conseil a depuis longtemps autorisé la réimpression des anciens *Bulletins*, soit de ceux qui ont été insérés dans la *Revue rétrospective*, et n'ont pas été distribués aux membres, soit de ceux qui n'ont jamais été imprimés et qui sont restés en partie, jusqu'à ce jour, entre les mains de M. l'éditeur de la *Revue universelle*. Le Conseil avait en même temps décidé que le comité des fonds fixerait le moment opportun de cette publication qui paraît indispensable : le comité est autorisé à examiner de nouveau cette question et à s'entendre avec le secrétaire de façon à satisfaire aux désirs exprimés par un grand nombre de membres. L'heure avancée force aussi de remettre à la prochaine séance le rapport du président du comité des fonds sur l'état du nombre d'exemplaires de divers ouvrages publiés par la Société et lui appartenant au 1<sup>er</sup> janvier 1840.

## II.

### VARIÉTÉS.

6. — M. Martial Delpit, membre de la Société, nous communique la note suivante :

« L'impulsion donnée aux recherches historiques et archéologiques par M. le Ministre de l'Instruction publique produit chaque jour d'heureux résultats; et, presque partout, nos magistrats commencent à comprendre que c'est pour eux un devoir de s'associer aux efforts du Gouvernement pour la conservation de nos monuments nationaux. M. le préfet du département de la Dordogne, qui a déjà bien mérité des comités historiques, institués auprès du ministère de l'Instruction publique, par le concours aussi actif

qu'éclairé qu'il prête aux travaux préparatoires de la *Collection des Monuments de l'Histoire du Tiers-État*, confiée à M. Augustin Thierry, vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de tous les hommes instruits, en rachetant, en partie, aux frais du département, le cloître de Cadoin, l'un des plus précieux monuments de l'architecture du moyen âge. Nous nous empressons de signaler ce fait à l'attention de nos lecteurs, et de leur donner quelques détails qui leur feront apprécier l'importance du service rendu aux arts par M. Romieu.

« Cadoin est un des plus anciens monastères de l'ordre de Cîteaux ; il remonte à Robert d'Arbrissel et fut célèbre durant tout le moyen âge, par une relique du saint suaire reconnue véritable par quatorze bulles de papes, et que les rois saint Louis et Louis XI vinrent visiter. Cette relique attirait toujours un grand concours de pèlerins, ce qui explique l'importance des constructions d'une abbaye située dans un des sites les plus agrestes et les plus sauvages du Périgord.

« Ces constructions, vendues révolutionnairement en 1795, ont subi depuis cette époque de nombreuses mutilations. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une église et un cloître. L'église, qui remonte aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle (1), est un des plus remarquables monuments de cette architecture romane qui a laissé dans le midi de la France des édifices si nombreux, si intéressants et encore si peu connus. Elle est toute en plein cintre et ornée, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une corniche en damier. Sa façade, d'un style tout à fait méridional, présente un couronnement soutenu par une colonnade de neuf arcades en plein cintre d'une grande élégance. A côté de cette église qui est aujourd'hui l'église paroissiale du canton de Cadoin, et qui mériterait à tous égards l'attention des antiquaires et des artistes, se trouve le cloître intérieur du monastère.

« On ne saurait assigner à cet édifice une date bien précise ; quelques parties appartiennent aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, mais la plupart doivent, ce nous semble, être attribuées à l'époque de transition qui a précédé la renaissance. Il serait difficile de citer, pour cette époque, un morceau d'une architecture plus délicate, plus élégante et plus gracieuse, un monument plus riche et plus orné sous le rapport de la sculpture. Les galeries de ce cloître forment un quadrilatère ; l'une d'elles est adossée au mur latéral de l'église avec laquelle elle communique par une porte ; l'espace que renferment

(1) Les fondements en furent jetés le 11 des kalendes de novembre 1119, et la dédicace en fut faite en 1154.

ces galeries était planté d'arbustes et de fleurs, et l'industrie des moines avait su y ménager un bassin d'eau vive en y conduisant, d'un des coteaux voisins, une source qui devait former un jet d'eau assez élevé. On trouve encore dans les débris environnants des fragments du bloc de pierre dans lequel le bassin avait été creusé. Les quatre galeries du cloître sont éclairées par des croisées, ou plutôt par des arcades ogivales donnant sur ce parterre; les fenêtrages de ces arcades sont découpés à jour en forme de cosur ou de fleurs de lys, et séparés par de simples colonnettes dont les chapiteaux et les plinthes sont ornés des sculptures les plus riches et les plus délicates. La voûte est sillonnée, surchargée d'arêtes ciselées; ces arêtes forment des faisceaux, et la souche de chacun d'eux est, comme le chapiteau des colonnettes, entouré de sculptures. A chaque clef de cette voûte, vis-à-vis chaque arcade, se trouvent des pendentifs composés chacun d'une statuette d'un travail exquis représentant l'un des personnages des livres saints. Ce n'est pas tout; les murs intérieurs sont ornés de bas-reliefs où sont représentés les faits ou les paraboles les plus importantes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au milieu de ces sculptures au centre de la principale galerie, on distingue le trône de l'abbé, placé au milieu des bancs de ses moines.

« L'ensemble de cette construction avait certainement quelque chose d'imposant et de profondément religieux; malheureusement il était jusqu'ici impossible d'en juger.

« Les propriétaires de l'abbaye de Cadoin, après en avoir détruit ou défiguré toutes les parties, avaient trouvé que ce cloître, ravissant chef-d'œuvre dont il est impossible de donner une idée, était propre à faire une basse-cour et un bûcher; et lorsqu'il nous a été permis de le visiter, nous l'avons trouvé encombré de planches, de fagots et abandonné aux volailles, aux pourceaux et aux immondices de tout genre! Chaque jour les barbares propriétaires détruisaient quelque une des sculptures dont nous venons de parler, défonçaient quelque colonnette et défiguraient cet admirable monument, le seul de ce genre qui existe dans la province du Périgord, et assurément l'une des plus remarquables constructions dont la patience et la foi de nos pères avaient couvert le sol de la France.

« Grâce au zèle éclairé de M. le préfet du département de la Dordogne, ce scandale honteux vient de cesser. Ne pouvant disposer d'assez de ressources pour suffire à tout ce que lui inspire le zèle qui l'anime pour les intérêts intellectuels et matériels de la province qu'il administre, M. Romieu a eu l'heureuse pensée de s'adresser aux Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur. Une somme assez considérable a été mise à sa disposition par le Gouvernement,

et, réunie aux fonds déjà votés par le conseil général de la Dordogne, elle lui a permis de racheter le cloître de Cadoin des mains des infidèles.

« Nous ne saurions assez féliciter M. Romieu d'avoir conservé à la France un monument précieux qu'on dégradait chaque jour et qui eût bientôt complètement disparu sans ses patriotiques efforts. Il peut rendre un nouveau service aux amis de notre histoire, en préservant aussi d'une ruine prochaine des manuscrits précieux qui se rapportent à l'histoire de l'abbaye de Cadoin. Une note de l'abbé Lespine, conservée à la Bibliothèque Royale dans les papiers de ce vénérable savant, constate qu'un assez grand nombre de manuscrits importants, tels que bulles, chartes, diplômes, cartulaires, livres de liturgie, etc., existaient avant la révolution dans la bibliothèque du monastère de Cadoin ; nous croyons savoir que la plupart de ces manuscrits subsistent encore, quelques-uns dans le trésor de l'église, le plus grand nombre entre les mains de particuliers. Il serait à désirer que ces précieux débris fussent réunis aux archives départementales de la Dordogne : seuls ils peuvent nous apprendre l'histoire du monument dont on vient d'assurer la conservation ; sans eux ces pierres ne sont plus qu'une lettre morte. Il suffit, nous l'espérons, de signaler ce fait à l'attention de M. Romieu pour être assuré qu'il prendra les mesures nécessaires afin de compléter une œuvre qui honore son administration. »

7. — Nous empruntons les renseignements suivants à un rapport encore inédit adressé par M. Louis de Maslatrie à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur plusieurs archives du midi que notre confrère a récemment visitées. Voici comment il s'exprime relativement aux archives municipales d'Orange.

« Il semble qu'on ait, en général, exagéré les pertes de documents historiques que la révolution a occasionnées dans les archives communales. Beaucoup de villes, Toulouse par exemple, où les auto-da-fés révolutionnaires, si l'on en croyait l'opinion généralement répandue, auraient tout anéanti, n'ont perdu que quelques chartes et registres municipaux, sans doute extrêmement précieux et regrettables, mais bien moins nombreux qu'on ne le dit communément.

« On pourrait croire, à voir le déplorable état où sont réduites les archives d'Orange, qui durent être assez importantes, que l'effervescence réactionnaire, si terrible dans cette ville, a fait main basse sur toutes les pièces entachées de souvenirs féodaux ; mais la dispersion première des documents des archives d'Orange tient à d'autres causes et remonte plus haut.

« Après la paix de Ryswick, en 1696, Louis XIV ayant réuni

Orange à la France, les archives de la principauté furent d'abord portées à Aix, puis transférées à Grenoble quand le pays d'Orange fut annexé au Dauphiné; enfin, à la création des départements, elles furent en partie portées à la préfecture d'Avignon, en partie à Orange, le reste à Grenoble où on les plaça dans les archives du parlement de Dauphiné. La portion qu'obtint Orange fut sans doute la moins considérable, car elle est tout entière dans une petite armoire de l'hôtel de ville où M. de Gasparin l'a fait recueillir et mettre en sûreté. Heureusement que ces débris d'un corps d'archives, autrefois assez riche, renferment les titres principaux des privilèges de la ville d'Orange.

« Les chartes de franchises les plus anciennes et les plus intéressantes sont conservées dans un petit registre in-4° en parchemin de 142 feuillets, écrit l'année 1514.

« En tête du volume sont les rubriques des privilèges ainsi énoncées : *Rubricæ antiquarum libertatum civitatis Aurasicæ*. Les chartes sont en latin; voici la note de toutes celles que renferme ce cartulaire municipal :

Folio 3	Charte de l'année 1511	Folio 89	6 août 1558
— 32 verso	— 1525	— 92 25	mai 1558
— 44 verso	— 1532	— 97	1542
— 61	— 1539	— 101	1569
— 64 verso	— 1561	— 105	1579
— 69	— 1538	— 113	1292 (1282?)
— 74	— 1555	— 137	1258
— 82	— 1565	Quelques feuilles manquent à la fin du volume.	

« On voit d'après les inventaires du xvi<sup>e</sup> siècle encore existants que les archives d'Orange étaient disposées d'une manière assez ingénieuse. Elles étaient réparties dans quatorze armoires dont les titres, étrangers tout à fait à la nomenclature diplomatique, puisque ce sont des noms propres, annoncent cependant la plupart, d'une manière générale, la nature des documents des divisions qu'ils servent à distinguer. Ainsi :

L'armoire Moyse renfermait les lois, les libertés et les privilèges de la communauté.

- Apollo, les discours ou rapports de l'assesseur (second consul) et les conclusions du conseil de ville.
- Tribunal agrarium, les statuts municipaux dits capitaulx sur les dommages faits aux propriétés.
- Jethro, les institutions et réceptions aux offices judiciaires ou municipaux.

L'armoire Adam, les livres des arrêts des comptes des trésoriers de la ville et des hôpitaux.

- Josué, les achats ou ventes de la commune.
- Minerva, les chartes de l'établissement et des droits de l'université d'Orange.
- Galaad, les limites, contributions, pâturages.
- Pater patriæ, « la poursuite des droits de la communauté ensemble sur le fait de la paix des eaux, ponts, murailles, chemins, poids, mesures, vivres, santé et autres nécessités publiques. »
- Christus, les dettes payées ou amorties sur les quittances des trésoriers « et autres entremetteurs des deniers publics. »
- Lazarus, les droits des hôpitaux sur les trésoriers de la ville.
- Publicanus, les impôts, les tailles, cotes et gabelles.
- Joseph, fils de Jacob, recouvrements de deniers, comptes de l'administration des consuls et trésoriers, quittances des paiements des dettes de la ville.
- Chaos, papiers divers qui n'auraient pu trouver place ailleurs.

« Ce que la ville d'Orange conserve encore de ses vieilles archives appartient, à quelques exceptions près, à l'armoire *Moyse*, qui renfermait les privilèges municipaux. Le registre latin cité plus haut, en dépendait et portait le n° 1.

« Trois autres registres ou cahiers qui en proviennent également doivent être signalés.

« Le premier, qui est coté n° 63 a pour titre : « Libertez d'Orange en neuf instruments des années 1282, 1311, 1328, 1332, 1339, 1342, 1355, 1361, 1379, traduites du latin en françois leus et corrigés en l'année 1607 par les sieurs commissaires qui ont été députez par son Excellence et par la communauté dudit Orange, pour procéder à la vérification, amplification et modification des dites libertez.

« L'autre registre, coté *Moyse* 128, est plus important que le précédent ; il est intitulé « Copies des vieilles libertez de cette ville et « d'autres actes et documents traduits en françois par M. André « Convenant, docteur en médecine, et Jean Tiers, notaire, et « François Dumas, autre notaire, 1685. » Ce registre renferme toutes les chartes du *Moyse* 63, excepté celle de 1555. On y trouve encore la traduction des privilèges, accords ou statuts des années 1358, 1358, 1363, 1369 du *Moyse* n° 1, et en outre trois pièces de

1258 et 1263 renfermant deux transactions entre le Prince d'Orange et les ecclésiastiques, au sujet des dîmes, et une donation de pâturages faite par le prince à la ville, pièces qui manquent dans les autres registres.

« Enfin le troisième registre ou cahier est un des originaux de la dernière charte générale d'Orange, consentie en 1607, publiée à son de trompe, jurée par le prince et le peuple assemblé dans le vaste théâtre romain, maintenue par Louis XIV et demeurée en vigueur jusqu'à la révolution de 1789. Le titre est ainsi conçu : *Libertés et privilèges d'Orange* ; il est signé de Philippe de Nassau et scellé de son grand sceau de cire rouge pendant à lacs de soie.....

« Les archives du département de Vaucluse sont conservées avec un ordre et un soin remarquable par M. Achard, archiviste.

« M. Mahul, autant par l'intérêt qu'il attache comme érudit à tous les documents de l'histoire du midi de la France, que pour satisfaire, comme préfet de Vaucluse, aux désirs des circulaires ministérielles, a fait visiter pendant les années 1836, 1837 et 1858 les principales archives municipales du département qu'il administre, et vous a transmis successivement les inventaires qui ont été rédigés par la personne chargée de cette exploration.

« Je n'ai fait dans les archives du département de Vaucluse aucun travail qui puisse vous être signalé. Je vous rappellerai seulement, M. le Ministre, qu'il existe dans ce dépôt l'un des originaux de l'élection de Pierre de Lune ou Benoît XIII, portant encore les sceaux intacts des onze cardinaux entrés en conclave. Mais je me permettrai, M. le Ministre, d'appeler d'une manière particulière votre attention sur un manuscrit inédit que possède la bibliothèque de la ville d'Avignon.

« Ce manuscrit, formant un volume petit in-folio sur parchemin de 150 feuillets, renferme l'histoire complète du concile général inédit de l'obédience de Benoît XIII, convoqué à Perpignan en 1408, et des événements qui suivirent sa réunion jusqu'à l'année 1417.

« Cette assemblée n'étant point reçue par l'Église, les éditeurs des grandes collections des conciles, ont inséré seulement dans leur recueil quelques pièces séparées qui toutes même ne sont pas complètes. Mais, quoique schismatique, le concile de Perpignan n'en est pas moins curieux et important, aussi bien pour l'histoire de France que pour l'histoire générale de l'Église.

« L'histoire de ce concile a été rédigée sous forme de chronique par Guigues, protonotaire de Benoît XIII, sur l'invitation du pape lui-même, et à mesure que les événements s'accomplissaient.

« L'auteur insère dans son récit toutes les pièces importantes

dont il a eu connaissance, et rapporte exactement toutes les décisions de l'assemblée; il raconte aussi les événements étrangers à l'église particulière de Pierre de Lune, l'impression qu'ils faisaient sur les assistants, les discussions auxquelles ils donnèrent lieu dans le concile; il rapporte les lettres de fidélité que reçut le pape, les protestations des ambassadeurs des princes étrangers favorables ou contraires qui lui parvinrent, enfin il suit l'histoire des événements divers qui forcèrent l'anti-pape à proroger successivement le concile jusqu'au dernier ajournement qu'il en fit en 1417 dans la ville de Peniscola.

« La collection des conciles la plus étendue, celle de Venise qui renferme les suppléments de Mansi, ne donne (1) du concile de Perpignan que la bulle de convocation de Pierre de Lune et quelques décisions incomplètes et sans suite des sessions de 1408 et de 1409, qui n'occupent que 25 colonnes ou 13 pages. Cette histoire d'une période importante du règne de Charles VI, est donc à peu près entièrement inédite, et paraît bien digne de l'attention du comité.

« Il serait facile, je crois, de trouver dans les archives des départements du Midi quelques documents qui serviraient à compléter ou à expliquer certaines parties de la chronique de Guigues; déjà j'ai vu à la préfecture des Bouches-du-Rhône une charte qui donne d'utiles renseignements sur la flotte que Pierre de Lune avait dans la Méditerranée, et sur la tentative malheureuse qu'elle fit en 1409 pour ravitailler les garnisons d'Avignon et d'Oppède. Les vaisseaux remontant le Rhône s'emparèrent de la ville d'Arles, prirent beaucoup de bétail qu'ils voulaient faire arriver dans Avignon, bloquée par l'armée du roi de France. Mais le sénéchal de Provence qui survint dispersa la flotte et emmena un grand nombre de prisonniers à Aix. Le titre où se trouvent ces détails est la lettre de grâce et de rémission accordée par Yolande, reine de Sicile, comtesse de Provence, le 7 juillet 1411, à l'abbé de Saint-Victor de Marseille, qui avait négligé de mettre en état de défense les côtes maritimes de la Ciotat, dont il était seigneur, et qui paraissait favorable à l'anti-pape. L'abbé obtint son pardon moyennant 3000 florins qu'il promit de payer à la Reine. Ces particularités de l'histoire du schisme d'Avignon ne se trouvent ni dans Fleury ni dans le continuateur des Annales de Baronius.

« Le manuscrit de la chronique de Guigues fut acquis en 1829, par M. Charles de Blégier, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque d'Avignon; M. de Blégier le donna plus tard à M. Requier

(1) Tome XXVI, col. 1099-1122.

et M. Requier ne l'a point excepté de la généreuse donation qu'il a faite à la ville de sa bibliothèque historique.

« Ce fonds considérable, presque entièrement composé d'ouvrages relatifs à l'histoire du midi de la France, a été réuni sous le nom de *bibliothèque Requier*, à la bibliothèque déjà assez importante de la ville d'Avignon.

« M. Requier, sans être aujourd'hui le maître de disposer entièrement à son gré du manuscrit dont j'ai eu l'honneur de vous parler, conserve une grande influence dans le conseil d'administration de la bibliothèque; il le soumettrait avec empressement, je crois, à l'examen du comité, et le verrait, m'a-t-il dit, avec satisfaction figurer dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France....

« Il ne me reste que quelques mots à dire sur les archives de Carpentras.

« Je n'ai été dans cette ville que pour prendre une copie du diplôme de Boson que M. Olivier Vitalis, bibliothécaire, vous a signalé en 1838 (1). Je ne pouvais penser à faire quelques recherches dans les manuscrits de Peiresc qu'on y conserve. L'examen de cet important recueil, qui renferme des lettres ou des mémoires sur toutes les questions scientifiques débattues au xvi<sup>e</sup> siècle, aurait demandé plusieurs mois.

« Le diplôme de Boson a été transcrit au xii<sup>e</sup> siècle (à ce qu'il me semble), à la fin d'un petit manuscrit renfermant des prières d'église (2); il est intéressant, mais publié en entier dans le recueil des historiens de France, tom. IX, p. 672. »

8. — Le 27 décembre dernier, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a lu à cette compagnie un rapport sur les travaux de ses commissions pendant le second semestre de l'année 1839. Nous empruntons à ce document, publié dans le *Journal des savants*, (ann. 1839, p. 746 et suiv.), quelques renseignements qui nous ont semblé de nature à intéresser nos lecteurs.

L'Académie a résolu de publier, en dehors du recueil consacré aux travaux de ses membres, une autre collection de format in-4<sup>o</sup>, sous le titre de *Mémoires des savants étrangers*, dont chaque volume se composera moitié de Mémoires lus dans les séances de l'Académie par des personnes étrangères à la compagnie, moitié des travaux choisis parmi ceux qu'on envoie tous les ans pour concourir aux trois médailles d'or accordées aux meilleurs ouvrages

(1) Il a été question de ce diplôme dans le tome I, 1834, page 198, du Bulletin de la Société de l'Histoire de France.

(2) Manuscrit sur parchemin de format in-12, portant le n<sup>o</sup> 75.

sur les antiquités nationales. Cent vingt pages du premier volume de ce nouveau recueil existent déjà en bonnes feuilles ou en épreuves.

Le tome XX de l'*Histoire littéraire de la France* doit, conformément à une décision de l'Académie, paraître en 1841; onze articles et le commencement d'un douzième sont déjà imprimés. Vingt-sept autres notices, dont quelques-unes ont été lues à l'Académie, sont prêtes pour l'impression. M. le secrétaire perpétuel mentionne dans ce nombre celles qui concernent Jacques de Cessoles, Philippe de Beaumanoir, Henri de Gand, Lanfranc de Meerlandt, Hugues Plagon, Rutebeuf, Brunetto Latini, Nicolas de Hanap, Jean de Flandres et Jean Baudouin. Ce volume correspondra aux quinze dernières années du treizième siècle. L'Académie avait fait réimprimer en 1830 le douzième volume de l'*Histoire littéraire*, qu'on ne trouvait plus dans le commerce. Le tome XI est à son tour devenu si rare qu'il a été jugé nécessaire d'en donner une deuxième édition. Le nouveau volume reproduira page pour page celui qui a été publié par les Bénédictins, en 1759, sans aucun changement ni retranchement, et sans autre addition que celle d'un petit nombre de remarques succinctes, rejetées à la fin du volume, après la table des matières, ainsi qu'on l'a fait pour le tome XII.

L'impression du texte et des tables du vingtième tome de la collection des Historiens de France est terminée; tous les préliminaires sont rédigés et livrés à l'Imprimerie Royale. Mais la découverte récente d'un manuscrit qui avait échappé aux premières recherches donnera lieu à l'addition de plusieurs feuilles, et par conséquent à quelque retard. Néanmoins on annonce que le volume pourra être publié avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le premier et peut-être aussi le deuxième tome de la collection des historiens des croisades seront livrés au public cette année. Le tome I<sup>er</sup> de cette collection doit renfermer en 1136 pages l'ouvrage de Guillaume de Tyr. On a déjà 1000 pages en bonnes feuilles; les 136 autres sont en épreuves ou en composition. Les tomes II et III contiendront les Assises de Jérusalem, dont il existe en ce moment 120 pages en bonnes feuilles et 96 en épreuves.

La publication, dans le courant de l'année 1840, du vingtième tome de la collection des Ordonnances des rois de France est assurée. Les préliminaires et le corps de l'ouvrage sont entièrement imprimés; et M. le marquis de Pastoret a livré la copie des tables. Ce volume renferme les ordonnances de Charles VIII, depuis le 14 mai 1487 jusqu'en décembre 1497.

On espère qu'il ne faudra pas plus de neuf ou dix mois pour achever et mettre au jour le tome V de la table chronologique des

diplômes, table qui doit correspondre aux années 1215 à 1245. L'Imprimerie Royale en a déjà 120 pages en bonnes feuilles ou en épreuves, et les 40 suivantes en copies. Tout le surplus est prêt à lui être livré; et les index alphabétiques ou bibliographiques se rédigent au fur et à mesure de l'impression. Le sixième volume est en très grande partie rédigé : on a déjà recueilli et disposé plus de 1600 des articles qu'il doit comprendre.

M. Pardessus, éditeur de la *Table Chronologique*, publie en même temps les textes des chartes et pièces authentiques relatives à l'histoire de France, collection dont Bréquigny avait déjà imprimé un volume. M. Pardessus commence par réimprimer ce volume aujourd'hui fort rare et d'ailleurs très incomplet. Le premier tome, commençant à l'an 417, en est déjà à la page 136, à l'année 751 et à la 180<sup>e</sup> pièce. Le document qui portera le n<sup>o</sup> 181 était imprimé avec le n<sup>o</sup> 40, dans le volume publié par Bréquigny, ce qui indique assez le très grand nombre de diplômes que la nouvelle édition ajoute à l'ancienne.

Enfin l'Académie est en mesure de faire paraître en 1840 la deuxième section du tome XIV de ses Mémoires; la première section, réservée pour l'histoire de l'Académie, ne doit être publiée qu'après les deux parties du tome XV.

9. — Le 13 décembre 1839, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu MM. Vitet et Eyriès, académiciens libres, en remplacement de MM. Michaud et Eusèbe Salverte.

Le 10 janvier dernier, elle a fait choix de M. le marquis de Villeneuve-Trans, pour remplacer, en la même qualité, M. le duc de Blacas.

Enfin le 7 février dernier, MM. Pertz, bibliothécaire-archiviste du roi d'Hanovre, Avelino, conservateur du musée de Naples, et Groppo, vicaire général du diocèse de Bellay, ont été nommés correspondants de l'Académie.

10. — M. P. Lorain, doyen de la Faculté de Droit de Dijon, vient de faire paraître une histoire de l'abbaye de Cluny (1). C'est un très beau volume de format grand in-8<sup>o</sup>, imprimé en beaux caractères et sur du beau papier, orné de sept lithographies, dont les sujets sont choisis avec goût et dont l'exécution ne laisse rien à désirer. L'auteur a divisé son sujet en vingt-quatre chapitres, dont on peut faire deux parties distinctes. La première s'étend depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénéral; c'est l'époque de la grandeur et de la prospérité du monastère; elle remplit les quinze premiers chapitres. La deuxième, qui

(1) Voir l'article bibliographique, n<sup>o</sup> 6.

nous montre la décadence progressive de Cluny, embrasse les neuf chapitres suivants, et s'étend depuis le milieu du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle jusqu'aux temps modernes. La seconde partie nous semble traitée un peu trop rapidement, et, dans la première, les développements donnés à l'histoire de Pierre-le-Vénéralé paraîtront peut-être trop étendus relativement à l'espace qu'y occupe l'histoire des temps antérieurs. Du reste, M. Lorain ne se borne pas au simple récit des faits; il en recherche les causes, il en prévoit les conséquences et en découvre la liaison. Il s'attache à bien faire connaître les abbés qui se sont succédé dans l'administration de Cluny, apprécie leur caractère, la part qu'ils ont prise à l'élévation ou à la ruine de l'abbaye, le rôle qu'ils ont joué dans les principaux événements de l'histoire contemporaine. Le portrait de Pierre-le-Vénéralé nous semble habilement tracé, et l'on ne peut lire sans un vif intérêt le parallèle que l'auteur établit entre le célèbre abbé de Cluny et saint Bernard, ainsi que la comparaison qu'il fait de ces deux grands hommes avec Fénelon et Bossuet. Enfin la lecture du livre de M. Lorain est, d'un bout à l'autre, instructive et agréable. Nous croyons, cependant, qu'il lui eût été facile de donner à son travail une bien autre importance, en insistant un peu moins sur l'histoire des abbés, un peu plus sur celle du monastère et des accroissements successifs de ses richesses territoriales. C'est surtout par là qu'une monographie de ce genre peut acquérir aujourd'hui une grande valeur historique. Si M. Lorain veut reprendre son beau sujet et l'envisager sous ce nouveau point de vue, il pourra augmenter son *Essai* d'un deuxième volume très intéressant. Nous prendrions alors la liberté de l'engager à se familiariser avec les noms propres ou techniques du moyen âge, de manière à ne plus écrire, par exemple, *Odon* pour *Eudes*, *Ivon* pour *Ives*, *Pontius* pour *Pons*, *décime* pour *dîme*, etc. Il serait bon aussi qu'il ne craignît pas de donner la date des faits qu'il raconte; qu'il fit surtout connaître ses autorités. Nous n'avons remarqué qu'une seule citation (et une citation du *Paradis* de Dante) dans un volume historique de cinq cents pages (1). Il y a beaucoup à prendre dans les chartes originales et dans les cartulaires manuscrits; M. Lorain ne l'ignore pas. Voici comment il s'exprime à ce sujet: « Est-il besoin  
« de dire combien ces monuments divers, tous souscrits, tous  
« mentionnant une foule de princes, de fonctionnaires publics, de  
« grands seigneurs, composaient une collection du premier ordre,  
« d'un intérêt immense pour débrouiller la géographie ancienne.  
« éclairer l'histoire et jeter de la lumière sur les institutions, les

(1) Page 193.

« idées, les opinions religieuses et les mœurs du moyen âge? » Comment se fait-il donc qu'un écrivain qui apprécie avec tant de justesse la valeur historique des anciens titres, n'en ait pourtant fait aucun usage? M. Lorain nous en apprend lui-même la raison, et il nous en coûte de la reproduire. M. Lorain s'est imaginé que les actes originaux et les manuscrits provenant de l'abbaye de Cluny, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Royale et aux Archives du Royaume, « que ces richesses, je copie ses expressions (1), « sont, à Paris, enfouies pour toujours, ignorées, sans ordre, incomplètes, impossibles à consulter, dédaignées au milieu de tant « d'autres, destinées à n'y recevoir jamais les honneurs d'une description, d'un catalogue, d'un inventaire; et définitivement enlevées aux études provinciales, aux droits et à l'amour-propre de l'ancienne Bourgogne. » M. Lorain, évidemment, n'a jamais essayé de faire usage des richesses dont la destinée lui inspire de si étranges reproches. Qu'il vienne visiter nos dépôts littéraires, et il se réjouira de voir que les anciens titres dont il déplorait la perte y sont parfaitement conservés, appréciés, catalogués, classés, consultés à tout instant, et par tous, plus facilement et avec beaucoup plus de fruit que s'ils dormaient ignorés dans des archives de province. Il pourra sans difficultés, sans formalités, les consulter lui-même, les copier, les faire imprimer, et remplacer, par une collection de pièces nouvelles, curieuses, instructives, ces traductions de lettres si connues qui, sous le titre de *Pièces justificatives*, remplissent inutilement cent cinquante pages de son livre.

11. — Il se publie depuis peu de temps une *Revue de Bibliographie analytique*, ou compte rendu des ouvrages scientifiques et de haute littérature publiés en France et à l'étranger, paraissant tous les mois (2).

Le plan des rédacteurs de cette *Revue* semble le plus propre à faire connaître toutes les productions sérieuses. Chaque ouvrage y trouve, en effet, une analyse claire, succincte, mais complète et substantielle, d'après laquelle le lecteur peut s'en former une idée suffisante. Tout homme qui travaille a senti, dans le cours de ses travaux, le besoin d'un résumé semblable qui le mit au courant des mouvements de la bibliographie, en lui épargnant le temps et les frais de la lecture. Dans la publication que nous nous faisons un plaisir de signaler à l'attention des amis de la science, une longue place est réservée aux ouvrages étrangers, si utiles à connaître, et si peu connus pourtant. L'histoire nationale aussi y est traitée avec

(1) Page 196.

(2) On souscrit à Paris, au bureau de la *Revue*, chez MM. Marc-Aurel frères, libraires, boulevard des Italiens, n° 23. Voyez ci-dessus, page 17.

la faveur qui lui est due, et c'est surtout par le compte rendu des travaux publiés, à ce sujet, en province que les éditeurs de la *Revue de Bibliographie* rendent un véritable service à la science. Leur dévouement méritait d'être signalé par la Société de l'Histoire de France, et nous voyons avec satisfaction, par l'apparition du second numéro, que cette publication n'est point un essai, mais une œuvre d'avenir. Le cahier de février contient l'analyse de deux ouvrages publiés par notre Société, l'Annuaire de 1840 et la Correspondance de Maximilien d'Autriche.

12. — Voici quelques sujets de prix proposés par diverses sociétés savantes de France et de l'étranger. Cette annonce est un peu tardive, mais les concours sont souvent prorogés; dans tous les cas elle peut être utile aux personnes qui auraient déjà réuni quelques matériaux sur les sujets proposés. L'Académie royale de Metz met au concours pour l'année 1840, les deux questions suivantes : 1°. Apprécier les avantages et les inconvénients de l'influence de la capitale sur le goût, les mœurs et le caractère de la nation; 2°. quelle influence ont pu exercer sur le développement des arts et des sciences, les associations littéraires et scientifiques qui se sont formées sur différents points de la France depuis 1815? Les mémoires sur chacune de ces questions devront être parvenus à l'Académie royale de Metz, le 31 mars 1840, au plus tard. La valeur du premier prix est une médaille d'or de 400 francs; celle du second une médaille d'or de 200 francs.

Au nombre des prix proposés par la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Valenciennes, pour l'année 1840, se trouve une médaille d'or de 400 francs destinée au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes. Les mémoires devront être envoyés avant le premier septembre 1840.

La Société royale des Sciences de Copenhague a proposé pour le mois d'août 1840 deux sujets de prix, l'un pour la classe d'histoire, l'autre pour la classe de philosophie. La question historique mise au concours par l'Académie danoise se rattache à un grand événement de notre histoire nationale. Il s'agit d'exposer la nature et les motifs du traitement qu'ont reçu les Templiers après l'abolition de l'ordre dans les différents pays de l'Europe, hors de la France, et de rechercher jusqu'à quel point et comment cet ordre abrogé s'est fondu dans d'autres sociétés, ou a été continué par elles. Voici du reste le programme latin publié par la Société royale de Copenhague :

« Constat, abrogato a Clemente V, pontifice romano, instante

Philippo IV, Galliaë rege, initio seculi decimi quarti, Templariorum ordine, cum damnatâ hujus militiaë fratribus in diversis regionibus diverse actum esse. Desideratur igitur ut exponatur quomodo et quas ob causas abrogatus Templariorum ordo in diversis extra Galliam Europæ civitatibus habitus et tractatus sit, necnon exploretur quatenus et quomodo abolitus ille ordo cum aliis societatibus coaluerit, aut per alias continuatus sit. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 50 ducats danois (environ 500 francs). Les mémoires devront être adressés M. Oerssted, secrétaire de la Société. Ils pourront être rédigés en latin, en français, en anglais, en allemand, en suédois ou en danois.

13. — Peu de catalogues de librairie offrent autant de ressources pour les études historiques que celui qu'a tout récemment publié J.-B. Dumoulin, libraire à Paris, quai des Augustins, n° 13. Ce Catalogue renferme uniquement des ouvrages consacrés à l'histoire de France, et à ce titre il mérite que nous le fassions connaître à nos lecteurs avec quelques détails. Il comprend d'abord les statistiques, par divers auteurs, de plus de cinquante départements. A la suite figurent de nombreux articles concernant les anciennes provinces dont les noms suivent : l'Alsace, l'Angoumois, l'Anjou, le Béarn, le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Bretagne, la Champagne, le Dauphiné, la Flandre, le Forez, la Franche-Comté, la Guyenne, l'Île de France, le Languedoc, le Limousin, la Lorraine, le Lyonnais, la Normandie, l'Orléanais, le Perche, la Picardie, le Poitou, la Provence. Nous citerons entre autres ouvrages rares et précieux que possède cette librairie, les *Historia Normannorum scriptores antiqui*, par Duchesne ; l'*Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissète ; l'*Histoire de Paris*, par Félibien ; les *Recherches sur Paris*, par Jaillot ; l'*Histoire générale du Dauphiné*, par Chorier ; les *Mémoires sur les Troyens célèbres et les Éphémérides troyennes*, par Grosley ; l'*Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau ; la même histoire, par D. Morice et Taillandier ; l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher ; celle de la maison d'Auvergne, par Baluze, etc. La librairie de Dumoulin renferme en outre plusieurs ouvrages modernes qui, soumis à l'examen de la commission des antiquités nationales, formée au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ont valu à leurs auteurs des distinctions flatteuses. De ce nombre sont les *Antiquités de Vésone*, (aujourd'hui Périgueux) par M. Wilgrin de Taillefer ; les *Recherches de M. Bodin sur le Haut et Bas-Anjou* ; le *Dictionnaire topographique historique et statistique du département de la Sarthe*, par M. Pesche ; les *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, par M. Pilot ; les *Antiquités de la ville de Saintes*, par M. le baron Chau-

druc de Crazannes, etc. Les prix de M. Dumoulin sont généralement modérés; il complète les ouvrages dépareillés et accepte les doubles en échange d'autres volumes.

---

### BIBLIOGRAPHIE (1).

5. — *Cours d'Histoire de France, depuis les temps les plus reculés de la Gaule jusqu'à la restauration de 1814*; par Alexandre Mazas. 3<sup>e</sup> édit., 2 vol. in-8°. Impr. de Pélagaud, à Lyon. — A Lyon, chez Pélagaud; à Paris, chez Hivert, quai des Augustins, n° 55. Prix..... 10 fr.

6. — *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*, suivi de pièces justificatives et de divers fragments de la correspondance de Pierre-le-Vénéral avec saint Bernard; par M. P. Lorain, doyen de la Faculté de droit de Dijon. In-8°, avec 6 lithogr. Impr. de Simannot-Carion, à Dijon. — A Dijon, chez Popelain.

7. — *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné*, par M. Ollivier Jules; suivi d'une bibliographie raisonnée des patois de la même province, par M. Paul Colomb de Batines. In-4°. Impr. de Borel, à Valence. — A Paris, chez Pannier, rue de Seine, n° 23.

Tiré à 24 exemplaires, dont 4 sur papier vélin; 12 seulement sont destinés au commerce.

8. — *Géographie historique et statistique du département de la Marne*, par G. Lesage. 2 vol. in-12. Impr. de Flamant, à Vouziers. — A Vouziers, chez Flamant; à Paris, chez Legrand, quai des Augustins, n° 59.

9. — *Histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus reculés*; par M. A. Roche. Tomes I et II. 2 vol. in-8°. Impr. de Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 55. Prix..... 15 fr.

10. — *Histoire de France*, par M. E. Jauffret. Tomes I et II. 2 vol. in-8°. Impr. de Ducessois, à Paris. — A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins, n° 33. Prix..... 12 fr.

11. — *Histoire de France, Tablettes chronologiques des principaux faits de l'Histoire de France*; par L. Vosgien. In-plano d'une

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

feuille. Impr. d'Appert, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue Ménilmontant, n° 98.

12. — *Histoire du moyen âge*, par M. C. Gaillardin. 2<sup>e</sup> édition. Tome III. In-8° de 31 feuilles trois quarts. Idem. in-12 de 21 feuilles un sixième. Impr. de Rignoux, à Paris. — A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins, n° 33.

Prix de l'in-8°..... 6 fr.

Prix de l'in-12..... 3 fr.

13. — *Histoire de l'Académie royale des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon*; par J. B. Dumas. 2 vol. in-8°. Impr. de Barret, à Lyon. — A Lyon, chez Giberton et Brun.

14. — *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, ouvrage composé sur des documents inédits, par A. Duchatellier. Tome VI, in-8°. Impr. de Mellinet, à Nantes. — A Nantes, chez Mellinet; à Paris, chez Desessart, rue des Beaux-Arts, n° 15. Prix..... 6 fr.

15. — *Histoire de l'expédition des Français en Égypte*, par Na' Koula el Turk. Publiée et traduite par M. Desgranges aîné. In-8°. Impr. royale à Paris. — A Paris, chez M<sup>me</sup> Dondey-Dupré, rue Vivienne, n° 2. Prix..... 10 fr.

Le texte arabe est à la suite de la traduction.

16. — *Histoire du protestantisme en France, depuis son origine jusqu'à nos jours; précédée de l'Histoire des hérésies de Wicléf, de Jean Huss et de Luther*; par M. de Roisselet de Saucière fils, de Nîmes. Tome IV, in-8°. Impr. de Pélagaud, à Lyon. — A Montpellier, chez l'auteur; à Lyon, chez Pélagaud; à Paris, chez Dumoulin. Prix..... 7 fr. 50 c.

17. — *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. Années 1837, 1838, 1839. Tome V, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> part. 2 vol. in-8°. Impr. de J. M. Doula-doure, à Toulouse.

18. — *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire du Dauphiné*; par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules. Fascicule 3 (fin du premier volume). Impr. de Borel, à Valence. A Paris, chez Techener.

Trois fascicules forment 1 vol. du prix de..... 15 fr.

19. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Année 1858. In-8° avec 10 pl. Impr. de Saurin, à Poitiers. — A Poitiers, chez Fradet et Barbier; à Paris, chez Derahe, rue du Bouloy, n° 7. Prix..... 8 fr. 50 c.

20. — *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XII, 1<sup>re</sup> part., contenant l'histoire de l'Académie, depuis l'an 1830. In-4°. Impr. Royale, à Paris.

21. — *Recherches sur l'usage et l'origine des tapisseries à personnages, dites historiées, depuis l'antiquité jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle inclusivement*; par Achille Jubinal. In-8° avec 4 pl. Impr. de Cosson, à Paris. — A Paris, chez Challamel, rue de l'Abbaye, n° 4.

Prix..... 5 fr.

Papier de Chine ou papier de Hollande..... 8 fr.

22. — *Histoire populaire de la Révolution française de 1789 à 1830*, précédée d'un Précis de l'histoire des Français, depuis leur origine jusqu'aux États-généraux; par M. Cabet, ex-procureur-général et député. Paris, Pagnerre, 1839-1840. 4 vol. in-8°.

Prix..... 16 fr.

L'ouvrage est publié en 64 livraisons de 32 pages chacune : la 35<sup>e</sup> est en vente.

23. — *Réponse au Mémoire de M. Gallois, dans lequel il prétend n'avoir pas consulté l'Histoire de la Révolution française par M. Thiers, pour composer la sienne*. Paris, impr. Panckoucke (1840). In-4°.

Imprimé à deux colonnes, offrant en regard des passages extraits de l'ouvrage de M. Thiers et de celui de M. Léonard Gallois.

24. — *La Vendée à trois époques, de 1793 jusqu'à l'empire, 1815-1832*; par M. Auguste Johanet. Tome II. Paris, Dentu, 1840. In-8°. Prix..... 7 fr. 50 c.

25. — *Annales de Montpellier et du département de l'Hérault pour 1840*, publiées par J. A. Dumas. Sixième année. Montpellier, J. A. Dumas (1839). In-12.

26. — *Abrégé de l'Histoire générale des temps modernes, depuis la prise de Constantinople par les Turcs (1453), jusqu'à la mort de Louis XIV (1715)*; par F. Ragon. 4<sup>e</sup> édition, revue et corrigée. Paris, L. Colas, Hachette, 1839. 2 vol. in-8°. Prix..... 14 fr.

27. — *Géographie du département d'Eure-et-Loir, et des départements circonvoisins*; par J. Dunaud, directeur de l'École normale-primaire de Saône-et-Loire, et J. P. Chrétin, sous-principal du collège de Chartres. 2<sup>e</sup> édit. Chartres, Garnier, 1839. In-12.

H. Gd.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPLET,  
RUE DE VAUGHARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 2 MARS 1840.

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

405. M. le marquis DE CHATEAU-GIRON, ancien agent diplomatique de France, présenté par M. Duchesne.
406. M. REYNAUD, propriétaire à Mérignac (Gironde), présenté par M. Guadet, qui sera son correspondant à Paris.
407. M. Le baron TAYLOR, sous-directeur du Musée du Louvre (rue de Bondy), présenté par M. Duchesne.
408. M. DUVERGIER, ancien magistrat, fondateur propriétaire du *Mémorial historique de la Noblesse*, rue des Boucheries-Saint-Germain, n° 44, présenté par MM. de Maslatrie et Desnoyers.
409. M. Laurent LABADIE (rue Dauphine, n° 22), présenté par les mêmes.
410. M. Bernard SUBRA, professeur de philosophie (rue de Seine, n° 89), présenté par les mêmes sociétaires.
411. M. Casimir D'HÉBRAIL, chef de bureau à l'administration de la Légion-d'Honneur (rue Jacob, n° 31), présenté par MM. de Guilhermy et Desnoyers.
412. M. Le marquis DE BELLENAVE, au château de Bellenave (Allier), présenté par les mêmes membres; correspondant, M. de Guilhermy.

*Ouvrages offerts à la Société.*

1°. *Histoire de France*, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au Collège de France, etc. Tome IV (1380-1422). Paris, Hachette, 1840. 1 vol. in-8° de 426 pages.

2°. *Histoire de l'Expédition des Français en Égypte*, par Nakoula-el-Turk; publiée et traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire-interprète du Roi. 1 vol. in-8°. Paris, Impr. Royale, 1839. De la part de M. Desgranges.

3°. *Revue de la Numismatique*, dirigée par MM. Cartier et de La Saussaye. N° 6 de l'année 1839 (novembre-décembre). Ce numéro contient les notices suivantes :

Attribution d'une médaille d'argent à *Cossium Vasatum* (Bazas), par M. le marquis de Lagoy. — Dissertation sur une médaille gauloise qui a pour légende *Contoutos*, par M. Jeuffrain. — Types des médailles grecques; 4°. le chasseur Æsarus, par M. J. de Witte. — Explication d'une légende des monnaies de Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople; par M. Leys. — VII° Lettre sur l'Histoire monétaire de France : nouvelles Considérations sur les monnaies mérovingiennes, par M. Cartier. — Monn. inéd. du comté de Champagne, par M. de Saulcy. — Monn. inéd. de Thionville, par M. Renault. — Monn. inéd. de Humfroy, comte de Hainault; par M. Meynaerts. — Notice sur un pied-fort inédit, frappé à Figeac, par le prince Noir; par M. le baron Chaudruc de Crazannes. — Enfouissements numismatiques du canton de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), des départements du Loiret, du Puy-de-Dôme et de la Sarthe. — Bulletin bibliographique.

4°. *Archéologie de la Lorraine*, ou recueil de notices et de documents pour servir à l'histoire des antiquités de cette province; par M. L. Beaulieu, de la Société royale des Antiquaires de France. Tome I. Paris, Lenormant, 1840. 1 vol in-8° de 288 pages, avec 5 planches.

5°. *Catalogue des principales publications de Firmin Didot*. Brochure in-8°. Févr. 1840.

6°. *Catalogue de la librairie de Dumoulin*, quai des Augustins, n° 13. 1840. (Ouvrages concernant l'histoire de France.) 12 exemplaires.

*Correspondance.*

— M. Égron adresse, de la part de M. Desgranges aîné, l'histoire de l'expédition française en Égypte, traduite de l'arabe de *Nakoula-el-Turk*. — M. Égron annonce qu'il s'occupe d'un travail complet sur *sainte Geneviève*, dans lequel il fera entrer tout ce qui concerne cette patronne de Paris, sous le rapport religieux, histo-

rique et archéologique. — Il tient toujours à la disposition du comité de l'Annuaire son *Essai sur les Écoles monastiques*, qui n'a pu être inséré dans le volume de 1840. Cette dernière proposition est renvoyée au comité chargé de la rédaction de l'Annuaire pour 1841.

— M. Jules Thonnelier adresse des remerciements pour son admission récente au nombre des membres de la Société. Il annonce qu'il fait imprimer actuellement un *Mémoire sur les Origines sémitiques et indo-tartares de la nation et de la linguistique celtiques, ou des anciens Gaulois*, travail qu'il espère pouvoir offrir au Conseil dans sa prochaine séance. M. J. Thonnelier accueillerait avec reconnaissance les renseignements ou documents nouveaux que des membres de la Société voudraient bien lui communiquer.

— M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure), exprime sa reconnaissance d'avoir été admis dans le sein de la Société. M. de Roissy communique de sa part plusieurs manuscrits relatifs principalement à la Haute-Normandie, et surtout au canton de Neufchâtel, dont il écrit l'histoire; en voici les titres :

1°. Recueil des fiefs situés au bailliage de Caux, leurs noms et ceux de leurs propriétaires; leurs prérogatives, dignités; leurs services; avec la dénomination des paroisses et hameaux où ils sont situés, suivant la recherche qui en a été faite par les commissaires députés par le Roy, au désir de l'édit ou lettre-patente adressé au bailli de Caux, le 30 août 1503. 1 vol. in-fol. Écrit. du xvr siècle.

2°. Déclaration de l'abbé de Foucarmont (arrondissement de Neufchâtel), faite en 1789, en conformité du décret de l'Assemblée nationale, et présentant l'état des fiefs et redevances, l'inventaire du mobilier, et une note détaillée sur le chartrier de cette abbaye. Manuscrit in-fol.

3°. La copie d'un mémoire sur le bailliage royal de Neufchâtel, son ressort et ses dépendances. In-fol. de 16 pages.

4°. Un contrat de vente du fief de Bellozanne, situé paroisse de Massy, près de Neufchâtel, à la date du 4 juillet 1776.

Celles de ces pièces qui présenteraient quelque intérêt pourront être renvoyées à l'examen de M. Aug. Le Prévost, qui s'est beaucoup occupé de la topographie historique de la Haute-Normandie.

5°. Plusieurs documents relatifs aux différentes campagnes entreprises sous le commandement du maréchal de Villars et du maréchal de Saxe, depuis 1713 jusqu'en 1748. Ces papiers, qui consistent en lettres et notes d'un journal rédigé par un témoin oculaire faisant partie de l'armée française, le marquis de Sommevy, proviennent du chartrier du château de ce nom, situé à trois lieues de Neufchâtel; ils ne sont pas sans intérêt, et mériteraient d'être

examinés et comparés aux récits les plus détaillés de ces campagnes.

M. Mathon possède d'autres pièces relatives à l'histoire et à la topographie du canton de Neufchâtel, entre autres l'inventaire détaillé des chartes et titres de l'abbaye de Foucarmont, qui contient la copie de quelques chartes, et un Pouillé des paroisses composant le bailliage de Neufchâtel, annoté pour les bénéfécés.

M. Mathon annonce aussi avoir adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la collection de Documents relatifs à l'histoire du Tiers-État, rédigée par M. Thierry, des extraits d'une charte d'établissement du village de Crequiers, accordée en 1304, par les moines de l'abbaye de Beaulieu, charte dont il vient de confier l'original à M. de Roissy.

M. Mathon offre d'adresser des renseignements sur plusieurs localités du canton de Neufchâtel, désignées sous le nom de *Lebel*, et qui paraissent avoir toutes été d'anciens forts entourés de murailles.

M. de Roissy est prié d'adresser à M. Mathon les remerciements de la Société pour ses intéressantes communications.

— M. Ricquier fils, de Rouen, envoie sa démission de membre de la Société.

— M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, n'a point reçu le bon pour retirer la *Correspondance de Maximilien*; il réclame aussi plusieurs numéros du Bulletin.

— M. de La Rochemacé n'a reçu, en 1839, que les nos 11 et 12 du Bulletin : il réclame les dix premiers.

— M. Lucien Fouché, d'Évreux, se plaint de n'avoir rien reçu depuis le compte-rendu de la séance générale du mois de mai 1838 : il réclame l'année 1836, les six derniers numéros de 1837, l'année 1838, moins le compte-rendu de la séance générale, et dix mois de l'année 1839. Il indique pour son correspondant M. Louis, médecin, rue Hauteville, n° 5, pour retirer les volumes et payer les cotisations; mais il demande que le Bulletin lui soit adressé par la poste à Évreux. Cette mesure est adoptée pour tous les membres non domiciliés à Paris.

— M. Nigon de Bertès, chef de bureau à la section des cultes de la Chancellerie, fait connaître sa nouvelle adresse, rue des Marais-Saint-Germain, n° 19. Il réclame, 1°. les douze Bulletins de 1839; 2°. l'*Annuaire* de 1840. Il désirerait des *séances* du soir, soit littéraires, soit administratives. Cette proposition est renvoyée à l'examen du Conseil pour une prochaine séance.

— M. Taranne réclame le n° 12 du Bulletin de 1839. Il annonce que le numéro du 8 février du *Journal de l'Instruction publique*

contient un article de M. Charpentier, professeur de rhétorique au collège Saint-Louis, sur l'édition de *Grégoire de Tours* publiée par la Société. Les éditeurs, traducteurs, et la Société, n'ont qu'à se louer de son jugement.

— M. Bernard de La Fortelle, maire de Melun, réclame les numéros du Bulletin de juin à novembre 1839. Il désirerait savoir si M. Dussieux, dans son *Essai historique sur les Invasions des Hongrois en Europe, et principalement en France*, a signalé, dans les populations dont l'origine pourrait se rapporter à ces peuples, le village de *Magny-la-Hongre* (canton de Crécy, arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne); et si M. Thiérier, dans son Rapport sur *Agendicum*, à la Société d'Agriculture du département de l'Aube, s'est prononcé pour ou contre Provins.

— M. Cordier, directeur du timbre et des domaines, annonce avoir mis sous les yeux de l'administration du timbre la demande de la Société, tendant à obtenir l'exemption du timbre pour la publication du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.

Cette demande n'a pu être accueillie par les motifs suivants :

Ce Bulletin est sujet au timbre, comme écrit ou feuille périodique, aux termes des art. 56 de la loi du 9 vendémiaire an vi, et 70 de celle du 28 avril 1816;

Le Bulletin étant *hebdomadaire* (1), et n'ayant qu'une feuille d'impression, ne remplit pas les conditions exigées par l'art. 76 de la loi du 25 mars 1817 pour l'exemption du timbre;

La circonstance que le Bulletin n'a pas d'abonnés ne peut influer sur l'application des dispositions de la loi;

Cette publication n'a pas seulement pour objet de faire connaître les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, mais encore, sous le titre *Variétés*, elle donne des nouvelles scientifiques, et, sous le titre *Bibliographie*, elle annonce des ouvrages qui se trouvent à la librairie de Jules Renouard. Sous ce rapport, le Bulletin participe des journaux ou papiers-nouvelles;

L'exemption du timbre applicable au compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences (Institut) ne l'a été que parce que les dépenses de ce recueil sont à la charge de l'État, et qu'ainsi le Trésor se paierait à lui-même l'impôt du timbre : ces considérations sont étrangères au Bulletin de la Société.

M. Crapelet, qui a déjà eu quelques rapports avec M. le directeur du timbre, fait au Conseil l'offre qu'on accepte, de signaler à son attention quelques nouveaux motifs d'obtenir la faveur sollicitée par la Société.

(1) C'est une erreur de M. le directeur du Timbre.

*Objets d'administration.*

— Le secrétaire présente 1°. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* pour l'année 1836, dont les procès-verbaux, insérés d'abord dans la *Revue rétrospective*, viennent d'être réimprimés, conformément à la décision prise par le Conseil dans la dernière séance, pour être distribués gratuitement aux sociétaires ;

2°. Le n° 6 du Bulletin de l'année 1837 contenant les procès-verbaux des séances d'août et de novembre de cette année qui n'avaient point encore été imprimés. Il ne reste plus à imprimer, pour remplir les lacunes des procès-verbaux de la Société depuis son origine, que ceux des séances de décembre 1837 et de janvier 1838, qui sont restés jusqu'à ce jour entre les mains de M. le directeur de la *Revue universelle*. Dès qu'ils seront imprimés les membres recevront un tableau indicatif des différentes séries composant le Bulletin de la Société.

— Des réclamations verbales sont faites au nom de M. Michelet, qui n'a point reçu la lettre d'avis pour retirer la *Correspondance de Maximilien*, et au nom de M. Fligniaux, qui n'a reçu aucun numéro du Bulletin pendant l'année 1839.

Un membre annonce que pour remédier en partie à l'inconvénient, tant de fois signalé, des lettres ou bons de la Société non parvenus à leur adresse, M. l'archiviste se propose de les estamper extérieurement du timbre de la Société.

— M. Crapelet annonce que M. Le Prévost, après une indisposition prolongée, est à la veille de revenir à Paris, et qu'il lui a fait savoir que la copie du second volume d'*Orderic Vital* était prête à être livrée à l'impression.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, présente un rapport détaillé sur l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 1840. Il en résulte que, quoique les ouvrages soient conservés dans trois dépôts différents, chez M. Crapelet, imprimeur de la Société, chez M. Renouard, son libraire, et chez M. Duchesne, son archiviste, et malgré les difficultés d'une comptabilité très détaillée et longue à vérifier, la commission des fonds a pu constater une très grande exactitude de la part de MM. les dépositaires qui méritent, sous tous les rapports, la reconnaissance de la Société. — Des remerciements sont pareillement adressés à M. le rapporteur pour le soin qu'il a bien voulu mettre à ce travail minutieux.

— Un membre du comité des fonds appelle l'attention du Conseil sur le tirage de 50 exemplaires d'*Orderic Vital*, fait par M. Crapelet, au delà du nombre de 600 fixé par le Conseil, et dont le prix

est porté dans le mémoire de M. Crapelet se montant, pour le premier volume de cet ouvrage, à 2,276 fr. — Le tirage de ces 50 exemplaires a été, en effet, autorisé par le Conseil sur la demande de M. Aug. Le Prévost, éditeur, qui offrait d'en supporter la dépense. Plusieurs membres font observer que M. Le Prévost ayant refusé toute indemnité pécuniaire pour un travail aussi long et aussi consciencieux que le sien, il serait très convenable que le Conseil le priât d'accepter ces 50 exemplaires de l'ouvrage comme un témoignage d'estime et de reconnaissance, à moins qu'il ne préférât une autre indemnité. Cette proposition, qui paraît réunir l'assentiment des membres présents, est renvoyée à la prochaine séance, le Conseil n'étant plus en nombre suffisant pour délibérer.

Le même motif oblige de renvoyer à la prochaine séance toute décision au sujet des deux objets suivants : l'un relatif à la proposition, appuyée par le comité des fonds, d'affranchir la correspondance administrative de la Société ; et l'autre concernant une demande de M. Fr. Michel qui aurait désiré toucher, par anticipation, la moitié du prix qui lui avait été alloué par le Conseil pour l'édition de la chronique de Louis VIII, et du roman de Ham.

— La séance générale de la Société de l'Histoire de France, aura lieu le lundi 11 mai prochain dans le local de M. Cassin, rue Taranne, n° 12. Tous les membres de la Société sont invités à assister à cette séance.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

14. — Tout le monde connaît aujourd'hui les magnifiques encouragements fondés par le testament de feu M. le baron Gobert, en faveur des études historiques. M. le baron Gobert a légué par moitié, à l'Académie française et à l'Académie des Inscriptions, le capital provenant de la vente de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament. Ce legs met tous les ans à la disposition de chacune des deux académies une somme d'environ 10,000 fr. Les neuf dixièmes de cette somme doivent, aux termes du testament, être annuellement donnés en prix, savoir : par l'Académie française, à l'ouvrage *le plus éloquent* ; par l'Académie des Inscriptions, au travail *le plus savant* ou *le plus profond*, ayant pour objet l'histoire de France ou les études qui s'y rattachent : l'autre dixième est réservé aux deux auteurs dont le travail aura le plus approché des deux prix. De plus, l'intention formelle du testateur a été que les ou-

vrages gagnants continuent à recevoir chaque année leur prix jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage le leur enlève, et qu'il ne puisse être présenté au concours que des ouvrages nouveaux.

Quels que puissent être les inconvénients d'une dotation aussi considérable et d'un programme aussi vague, nous devons nous applaudir de voir encourager ainsi une étude dont la propagation a été l'objet spécial de notre institution et le but constant de tous nos efforts. Parmi les ouvrages présentés cette année au concours qui doit être jugé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il en est un qu'un double titre signale à notre attention : c'est un livre d'un mérite incontestable dû à la plume savante, spirituelle et facile d'un de nos confrères : nous voulons parler de *l'Histoire littéraire de la France avant le XII<sup>e</sup> siècle* ; par M. J.-J. Ampère, professeur de littérature française au collège de France (1). Il serait impossible, vu le manque d'espace, de rendre ici un compte détaillé de cette histoire ; nous nous contenterons d'indiquer les matières traitées dans les deux premiers volumes. Mais, auparavant, il ne sera pas inutile de parcourir la préface qui est en tête de l'ouvrage, afin de prendre une idée sommaire du dessein et de la méthode de l'auteur.

Il s'est proposé de présenter un tableau de l'état intellectuel et littéraire de la France avant le XII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant l'époque à laquelle se rapportent les monuments français les plus anciens. Ce vaste sujet a rempli les leçons prononcées par l'habile professeur au collège de France, pendant les années 1836 et 1837. Mais les matériaux fournis par les leçons ont été remaniés, rectifiés, complétés avec soin ; la forme de leçons a entièrement disparu. « Ce que j'offre aujourd'hui au public, dit M. Ampère, ce n'est plus un cours, c'est un livre. » Ce livre se compose de trois tomes, dont les deux premiers renferment *l'Histoire littéraire de la France*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne. Le tome III, qui vient de paraître, achève de remplir le cadre que l'auteur s'est tracé.

M. Ampère prévient d'abord deux objections qu'on pourrait faire contre son programme même : ses recherches sur *l'Histoire littéraire de la France* remontent à une époque où il n'y avait pas de Francs dans les Gaules, conséquemment point de France ; elles embrassent une période durant laquelle la littérature, s'il y en a une, est toute latine, et la littérature française ne commence précisément qu'au moment où s'arrête M. Ampère. A la première objection, on répond par l'usage, en vertu duquel tout le monde appelle histoire de

(1) Paris, Hachette, 1839, 3 vol. in-8°.

France celle même qui embrasse l'époque gauloise et l'époque gallo-romaine. Quant à la seconde objection, après avoir cité l'exemple de Tiraboschi, dont l'histoire de la littérature italienne remonte bien au delà de l'époque où paraît la langue vulgaire, celui des Bénédictins qui ont fait 12 vol. in-4° de leur histoire littéraire avant d'arriver aux premiers monuments français, M. Ampère s'exprime ainsi : « Ce que nous voulons faire, ce n'est pas un catalogue des livres écrits en français, rangés par ordre de dates avec la vie des auteurs; notre intention est autre : ce que nous cherchons dans la littérature, c'est ce que cherchent tous ceux qui en font une étude sérieuse. Nous prétendons tracer l'histoire du développement intellectuel et moral de notre nation. Que ce développement se traduise dans une langue ou dans l'autre, il est impossible d'en passer sous silence une portion aussi considérable..... Ce n'est pas ma faute, après tout, si César a conquis les Gaules; si le christianisme les a trouvées latines; si les Barbares ont été forcés de dépouiller leur propre idiome pour balbutier d'une voix rude la langue des vaincus; si l'unique culture du pays que nous habitons, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, a été latine; si le moyen âge, même après l'introduction de la littérature vulgaire, a continué l'usage du latin; si, à la renaissance, l'Europe a été latine encore une fois; si, pour ce qui nous concerne particulièrement, en France, le XVII<sup>e</sup> siècle, averti par son instinct profond du génie de notre langue et de notre littérature, s'est refait presque complètement latin; si enfin, à l'heure qu'il est, cette langue et cette littérature ont encore leurs racines les plus profondes, les plus intimes et les plus vraies, si je puis parler ainsi, dans le sol latin. Ce sont des faits, des faits très importants, et tous concourent à prouver la nécessité de faire une étude approfondie de l'époque latine. Il y a donc une utilité toute particulière, une nécessité incontestable à s'enfoncer dans cette époque préliminaire d'élaboration, de préparation, où les divers éléments qui vivront plus tard, qui s'organiseront, fermentent, se confondent, s'amalgament de mille manières. Il est indispensable pour nous de plonger dans ces ténèbres créatrices, dans cette nuit vivante d'où sortira la lumière, dans ce chaos fécond qui enfantera un monde. »

M. Ampère esquisse ensuite de la littérature et de la civilisation en France, depuis les temps les plus reculés, un tableau rapide, dont son livre doit être le développement. L'ouvrage entier se compose de trois livres; ils sont précédés de six chapitres préliminaires, dans lesquels l'auteur recherche quelles ont dû être la civilisation et la littérature des peuples primitifs de la Gaule, les Ibères et les

Celtes, ce qui peut rester aujourd'hui de l'une et de l'autre, quelle influence a exercée dans la Gaule l'établissement sur ses côtes de colonies phéniciennes et grecques ; enfin comment et par quels degrés s'y est opérée la transformation complète de la langue, du gouvernement, de la religion et des mœurs après l'achèvement de la conquête par les Romains.

C'est seulement à cette époque mémorable que l'auteur se regarde comme en plein sujet. Après un premier chapitre consacré à la culture littéraire de la Gaule, antérieurement au christianisme, il retrace les commencements, dans ce pays, de la littérature chrétienne, il en suit les développements pendant les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, en ayant soin de présenter en regard le tableau de la littérature païenne à la même époque et dans la même contrée. C'est ainsi qu'il nous fait assister à la naissance de quelques genres littéraires dont il reste aujourd'hui des monuments importants : les actes des martyrs, sorte d'épopées chrétiennes, les panégyriques, l'apologie dogmatique, et plus tard la légende. Parmi les hommes célèbres dont M. Ampère raconte la vie et fait connaître les ouvrages dans cette période, nous citerons saint Irénée, Ausone, Pacatus, Lactance, saint Paulin, enfin Sulpice Sévère, à propos duquel le savant professeur a fait une excursion brillante dans le domaine de l'histoire proprement dite. Vient ensuite l'examen de la littérature théologique de la Gaule au IV<sup>e</sup> siècle. Ici l'auteur rencontre à chaque pas de grands événements et de grandes figures. Les longues luttes que soutint, à cette époque, l'Église catholique pour l'intégrité de ses dogmes, donnèrent naissance à un nouveau genre de littérature dont l'histoire peut tirer un immense parti. L'attention de M. Ampère s'est portée à la fois et sur les monuments de ces polémiques sans fin et sur les hommes illustres qui descendirent alors dans l'arène : d'un côté, Arius, Pelage, Nestor, Eutichez et leurs disciples ; de l'autre, saint Ambroise, Gaulois de naissance, saint Hilaire de Poitiers, saint Prosper d'Aquitaine, et par occasion saint Augustin, dont le nom ne peut être omis dans les fameux débats relatifs à la grâce et à la prédestination dont la Gaule fut le théâtre. Au milieu de ces graves questions est jetée, comme par forme d'épisode, l'histoire du monachisme, de son introduction dans notre patrie, où il fut implanté presque simultanément à Tours par saint Martin, et par saint Honorat dans la solitude de Lerins, si gracieusement décrite par Eucher, évêque de Lyon. A cette histoire se rattache celle de saint Cassien, qui, après avoir passé dix années dans les déserts de l'Orient, revint à Marseille fonder l'abbaye de Saint-Victor, et publia un code complet de la vie

oénobitique, ouvrage dont M. Ampère a ingénieusement retrouvé l'influence dans les monuments littéraires du moyen âge, et jusque dans les graves écrits de l'austère Port-Royal.

Le deuxième livre commence à l'invasion des Barbares, et s'étend, comme nous l'avons dit, jusqu'à Charlemagne; il renferme dix-sept chapitres, un de moins que le premier livre. L'auteur examine d'abord quelle a été l'influence générale de la conquête germanique; ensuite il cherche comment cette influence a pu s'exercer sur divers ordres de faits, et d'abord sur la langue et l'ancienne écriture de notre pays. Enfin il passe en revue les traditions épiques et les traditions merveilleuses du moyen âge qui peuvent avoir une source germanique. Un chapitre entier est consacré à l'examen de quelques poésies contemporaines de l'invasion, dans lesquelles il est curieux de démêler l'impression que ce terrible événement avait produite sur les peuplades gallo-romaines. Viennent ensuite des études consciencieuses sur les hommes qui furent, pendant la période qu'il considère, l'expression vivante de la littérature. En tête se présente Salvien, que l'auteur nous peint, en face du monde romain, semblable à un confesseur exhortant à la mort, au pied de l'échafaud, un pécheur impénitent. Puis viennent Enochius et saint Césaire, puis saint Avit et Sidoine Apollinaire, avec lesquels s'éteignent les dernières lueurs de littérature polie. La poésie, de plus en plus languissante, va mourir dans une cour barbare entre les mains de Fortunat, tandis que l'histoire un moment ranimée par Grégoire de Tours, l'*Hérodote de la Barbarie*, expire sous la plume impuissante de Frédégaire. Désormais les légendes, les vies de saints composent toute l'histoire, toute la poésie. M. Ampère consacre trois chapitres à étudier les caractères, les phases, le style de cette nouvelle littérature; et il en donne deux modèles choisis dans la biographie légendaire de deux illustres missionnaires, saint Colomban, apôtre de l'Irlande, et saint Boniface, apôtre de l'Allemagne.

Le troisième volume, qui a paru il y a peu de jours, nous montre le tableau de la littérature en France, depuis la renaissance des lettres sous Charlemagne jusqu'à l'époque où se montrent les premiers monuments de notre idiome national. C'est là que s'arrête la publication annoncée par M. Ampère; mais dans ses leçons, il a dépassé la limite qu'il avait fixée à son livre, et poussé son examen lumineux jusqu'aux temps modernes; le savant professeur en est aujourd'hui au xvi<sup>e</sup> siècle. Nous espérons que ce nouveau cours, comme les précédents, franchira bientôt l'enceinte du collège de France, et se produira, dans un nouvel ouvrage, devant cet autre

auditoire qu'on nomme *le public*, et dont les suffrages ne manqueraient jamais au talent distingué de M. Ampère.

15. — L'article qui précède, on a pu s'en apercevoir, était déjà imprimé lorsque nous avons eu à notre disposition le 3<sup>e</sup> volume de M. Ampère. Le temps ne nous permet pas d'en rendre compte ; mais nous pensons qu'on nous saura gré d'en extraire quelques lignes relatives à un document précieux, dont la deuxième édition, accompagnée d'une traduction française, se prépare en ce moment, par les soins de M. Guadet, sous les auspices de la Société de l'histoire de France : nous voulons parler de l'histoire du moine Richer.

« Cet ouvrage, dit M. Ampère, p. 319-324, est d'une haute importance ; il jette une lumière nouvelle sur plusieurs événements, et entre autres sur le grand événement de cette époque, l'élévation d'Hugues-Capet au trône. Richer est l'historien du ix<sup>e</sup> siècle et de la révolution que ce siècle a vu accomplir. — Richer était très-bien placé pour connaître et pour comprendre le jeu des intrigues, les manœuvres des partis. Moine de Saint-Remi, il vécut à Reims, au centre de l'activité politique du x<sup>e</sup> siècle. — Son père, qui avait été, sous Louis-d'Outre-Mer, un conseiller habile et un guerrier distingué, avait pu initier le jeune Richer à la science des affaires, que la vie du cloître lui eût laissé toujours ignorer. De plus, il était médecin, comme il nous l'apprend lui-même, et comme on le reconnaît sans peine aux minutieuses descriptions qu'il fait de plusieurs maladies. La médecine dut aussi le mettre en rapport avec plusieurs personnages considérables. Enfin, il fut le confident de l'ambitieux Adalbéron et l'élève de Gerbert ; il écrivit son livre à la requête de ce dernier, sous son inspiration, et probablement d'après ses conseils. Il ne pouvait avoir un meilleur maître et un guide plus expérimenté. — Il commence là où s'arrêtent les Annales de Flodoard ; mais il a voulu écrire une histoire, et non de simples annales ; il prétend rendre compte de ce qui s'est passé (*varias negotiorum rationes*), et tout exposer avec vraisemblance et clarté (*probabiliter et dilucide*). Richer tient parole ; comme, dit M. Pertz, il plaît par sa vigueur et sa simplicité. — Le seul tort que lui reproche le savant éditeur, et qui est plus grave encore aux yeux d'un Allemand qu'aux nôtres, c'est d'avoir poussé jusqu'à l'excès le sentiment français, qu'on voit ici pour la première fois se manifester dans l'histoire.... Cette partialité passionnée, de laquelle, au reste, on trouve peu de traces dans le récit, n'est pas une recommandation pour l'exactitude de l'historien, mais, littérairement parlant, il en reçoit

(1) Pages 319-324.

plus d'intérêt et une physionomie plus marquée. — L'élève du savant Gerbert avait reçu vraisemblablement quelque teinture des lettres antiques. L'aurore de la seconde renaissance commençait à poindre, et Richer imita Salluste, comme Eginhard imitait Suétone. Il ne manque pas de placer dans sa narration des harangues à la manière antique; le mot *déclamation*, consacré par les rhéteurs, est même employé. Cependant, ces harangues ne sont pas toujours des déclamations, et plusieurs font très-bien connaître la situation des affaires et l'état des esprits.... L'ouvrage de Richer offre une peinture animée de la politique contemporaine; la découverte de M. Pertz a rempli une lacune dans notre histoire, et a donné au x<sup>e</sup> siècle son monument littéraire le plus important. »

1816. — M. le comte Beugnot vient enfin de faire paraître le premier volume d'une collection ardemment et depuis longtemps désirée par toutes les personnes qu'intéresse l'étude de notre histoire. C'est un énorme in-4<sup>o</sup> de ciii et 1151 pages, ayant pour titre : *Les Olim ou Registres des arrêts rendus par la cour du Roi sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel, de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long*. La préface, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, remplit ciii pages. Les *enquêtes* ordonnées par la cour, depuis l'an 1255 jusqu'à l'an 1272, ont fourni la matière des 415 premières pages. Le texte des *arrêts* commence à la page 417, et va jusqu'à la page 944; il comprend les vingt-deux années écoulées de 1254 à 1275. Les 117 pages suivantes sont remplies de savantes notes, sur des points de jurisprudence, d'histoire et de philologie, entremêlées parfois de documents originaux, étrangers aux registres du parlement, mais que leur valeur historique ne permettait pas de laisser inédits. Enfin à la page 1065 commencent les quatre tables (1) qui terminent le volume, et qui en rendent l'usage si commode; elles sont l'ouvrage de M. Douet d'Arcq, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartres.

La préface du savant éditeur peut se diviser en deux parties, dont la première est consacrée à la recherche des origines du parlement; question de tout temps fort controversée, et dans laquelle il était difficile, jusqu'à nos jours, d'apporter un esprit dégagé de toute prévention et de toute animosité. Les partisans du parlement le faisaient remonter à Charlemagne, à Pépin, ou même au commencement de la monarchie. M. le comte Beugnot combat à la fois ces trois opinions, en soutenant que les institutions politiques et judiciaires de la France que l'histoire nous montre sous les deux premières races périrent avec la dynastie carolingienne. Sous le ré-

(1) *Index rerum, index onomasticus, index geographicus, index feudorum.*

gime féodal, il n'est plus question des *champs de mars*, des *champs de mai*, des *placita*, *malla*, *concilia*, *synodi*, assemblées qui eurent, à la vérité, une certaine importance politique sous les deux premières dynasties, surtout pendant la durée du règne de Charlemagne, mais qui, à aucune époque, ne présentent l'aspect bien arrêté d'une assemblée de juges, et ne peuvent conséquemment être regardées comme la source d'une institution dont l'autorité judiciaire fut le caractère principal. Deux tribunaux, sous Charlemagne, sont chargés de rendre la justice; la cour du Palais et celle du *sénéchal*. La cour du *sénéchal*, juridiction des domaines du roi, n'a pu survivre au morcellement de ces domaines envahis par les seigneurs, lors de l'avènement d'Hugues-Capet. Quant à la cour du Palais, émanation de la volonté royale, ses attributions faisaient partie intégrante de la souveraineté; elle fut abrogée en fait aussitôt que le fief devint la source du pouvoir judiciaire.

Le parlement est donc né sous la troisième dynastie; mais à quelle époque précise? Telle est la question que se posent depuis plus de deux siècles les publicistes et les historiens, et pour avoir voulu la résoudre d'une manière trop catégorique, trop absolue; pour n'avoir pas réfléchi qu'une grande institution ne saurait éclore toute faite à un moment donné, soit par l'effet de la volonté royale, soit par la force des événements, ils sont tombés dans les erreurs diverses que notre savant confrère a pris à tâche de combattre.

Le parlement fonctionnait depuis longtemps, lorsque, en 1302, Philippe-le-Bel rendit sa célèbre ordonnance pour la réformation du royaume; à l'avènement d'Hugues-Capet, au contraire, il n'existait encore que virtuellement, en germe, profondément enveloppé dans les éléments contradictoires du régime féodal. Le parlement se forma entre ces deux époques, non tout d'un coup, mais lentement, peu à peu, par la tendance de l'autorité royale à détruire le lien qui unissait aux seigneurs, et par celle des vassaux à s'affranchir de leur suzeraineté oppressive. D'après les principes du régime féodal, Hugues-Capet et ses successeurs devaient avoir une double juridiction; d'abord sur leurs vassaux immédiats en qualité de ducs de France, ensuite sur les grands barons en qualité de chefs seigneurs. Ils exerçaient la première par leurs officiers; ils ne pouvaient exercer la seconde qu'en personne et avec le concours des grands vassaux. Cette distinction qui ressortait nécessairement du principe féodal était loin d'exister en fait à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs, occupés à rendre la justice dans leurs propres domaines, et surtout à guerroyer entre eux, ne trouvaient pas le temps d'aller assister le monarque dans l'exercice de sa haute juridiction, et l'indépendance royale gagnait trop à cette insouciance, pour que le chef de l'État

s'avisât de s'en plaindre ou de la réprimer. Il arrivait de là que la cour du Roi, chaque fois qu'elle avait à exercer sa juridiction, se formait, arbitrairement et suivant les besoins du moment, des conseillers royaux laïques ou ecclésiastiques qui se trouvaient auprès du monarque. Les grands vassaux avaient de droit leur place marquée dans cette cour féodale, mais leur présence n'était point indispensable, et les arrêts n'en étaient pas moins valables pour avoir été rendus sans leur participation. Une seule fois les grands vassaux furent tirés de la cour du Roi et constitués en cour des Pairs : ce fut lors du procès de Jean-Sans-Terre ; mesure de politique hardie, pour laquelle Philippe-Auguste avait besoin d'un acte solennel et inattaquable. Mais, après l'arrêt mémorable qui condamna le roi d'Angleterre, les pairs rentrèrent dans la cour ordinaire du Roi, qui continua à juger comme précédemment. C'est ce tribunal supérieur qui devint la cour générale de France, *curia gallicana*, et plus tard le parlement. Diverses causes concoururent à consolider cette haute institution judiciaire, en même temps qu'à étendre son influence. Les plus actives furent la création des divers corps administratifs, qui enlevèrent à la cour du Roi une grande partie de ses attributions, pour ne lui laisser que l'autorité judiciaire; la création des bailliages, qui, en circonscrivant la juridiction de la cour et en l'élevant d'un degré par la multitude des appels, la rendit plus respectable aux yeux des peuples; enfin l'introduction des légistes, dont les efforts réussirent à remplacer l'arbitraire par l'autorité des lois, et à donner à une institution longtemps vague et incertaine, une fixité, une régularité qui furent officiellement consacrées par l'ordonnance royale de 1302.

Dans la seconde partie de son introduction, M. Beugnot s'attache à montrer le véritable caractère des registres nommés *Olim*, qui sont moins un recueil officiel des actes du parlement, qu'une compilation judiciaire, un choix des décisions les plus remarquables de la cour du Roi, fait par un ou plusieurs individus sans qualité officielle, qu'on pourrait, en un mot, comparer, sauf la publicité périodique, aux revues de jurisprudence éditées par M. Dalloz et par M. Sirey. Le savant éditeur finit en faisant ressortir, sous divers points de vue, l'utilité de la publication des *Olim*. Les personnes un peu versées dans l'étude des anciens documents jugeront peut-être que cette dernière partie de la préface n'était pas indispensable. Il suffit, en effet, de penser à l'ancienneté des *Olim*, aux circonstances dans lesquelles ils ont été rédigés, et d'ouvrir au hasard le volume publié par M. Beugnot, pour se faire une idée de l'immense valeur historique qui caractérise cette précieuse collection.

## III.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

28. — *Histoire de France*, rédigée d'après le programme universitaire, et suivie de notions de géographie historique; par J. Genouille. 2<sup>e</sup> édit. revue et augmentée. Paris, J. Delalain, 1840. In-12.

Prix..... 1 fr. 50 c.

29. — *Histoire générale du dix-huitième siècle*, par F. Ragon. 2<sup>e</sup> édit. Ouvrage faisant suite à l'Abrégé de l'Histoire générale des temps modernes. Paris, L. Colas, Hachette, 1839. In-8°.

Prix..... 7 fr.

30. — *Napoléon et sa Garde*, ou Relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe en 1814; du séjour de l'Empereur dans cette île, et de son retour en France à la tête du petit nombre de troupes qui l'y avaient accompagné, par le lieutenant-colonel Laborde, adjudant-major du bataillon de la Garde à l'île d'Elbe. Paris, Aug. Desrez, 1840. In-32.

31. — *Atlas du royaume de France*, par A. M. Perrot et J. Aupick. 2<sup>e</sup> édit. Paris, Impr. de Delanchy, 1840. In-8°.

*Prospectus.* L'atlas complet se composera de 98 cartes, et sera publié en autant de livraisons du prix de 50 centimes chacune, en noir, et 60 centimes en couleur. Chaque carte se vendra séparément 60 centimes:

32. — *De la politique générale et du rôle de la France en Europe*, suivi d'une appréciation de la marche du gouvernement, depuis juillet 1830; par Victor Considérant. Paris, Perrotin, 1840. In-8°.

33. — *Histoire de France*, par Théodose Burette, professeur d'histoire au collège Stanislas. Paris, Benoist, 1839. Grand in-8°.

*Livraisons 1-66 (pages 1-668 de volume 1<sup>er</sup>). L'ouvrage complet en aura 160 du prix de 25 centimes chacune, et formera deux forts volumes illustrés de 500 dessins par Jules David, gravés par V. Chevin.*

H. Gd.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGIBARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 6 AVRIL 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

413. M. le duc DE LUYNES, membre de l'Académie des Inscriptions (rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 33), présenté par M. Lenormant.
414. M. le comte AYNARD DE LA TOUR-DU-PIN (rue de la Ville-Évêque, n<sup>o</sup> 18), présenté par le même.
415. M. Paul LENORMANT, avocat (rue Neuve-des-Petits-Champs, n<sup>o</sup> 55), présenté par le même.
416. M. ANATOLE DE PIBRAC, ancien élève de l'École polytechnique, à Orléans, présenté par M. Hase, qui sera son correspondant à Paris.
417. M. CLAUDE, employé à la Bibliothèque royale (rue Neuve-Saint-Gilles, n<sup>o</sup> 20), présenté par M. Guérard.
418. M. Georges WAITZ, l'un des collaborateurs de M. Pertz dans la publication des *Monumenta germanicæ Historiæ*, présenté par le même; corresp., MM. Brockhaus et Avenarius.
419. M. le duc DE CAZES, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, au palais du Luxembourg, présenté par M. Guadet.
420. M. BAYARD, homme de lettres (rue Louis-le-Grand, n<sup>o</sup> 31), présenté par MM. Bouvier et Duchesne.

421. M. DELANGLE (à Vitré), présenté par MM. de Kerderel et Duchesne aîné.
422. M. DE MONFERRAND, archiviste de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg, présenté par MM. Favard et Duchesne aîné.
423. M. FR. HENNEBERT, professeur à l'Athénée de Louvain et archiviste de la province, présenté par MM. Le Glay et Duchesne aîné.
424. M. RENAUD, major de l'état-major belge, à Bruxelles, présenté par les mêmes.
425. M. ROUSSEL, D.-M. (rue du Dragon, n° 29), présenté par M. Berger de Xivrey.
107. M. le baron WALCKENARR, membre de l'Académie des Inscriptions (rue Neuve-Saint-Georges, n° 1), présenté par M. Guérard.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part des auteurs :

1°. *Sur les Origines sémitiques et indo-tartares de la nation et de la langue celtique ou des anciens Gaulois*; ouvrage dédié à la Société de l'Histoire de France, par J. Thonnelier, orientaliste. Paris, 1840, grand in-4°, 31 pages.

Sur la proposition qui en est faite par un membre du Conseil, M. le président désigne deux commissaires, MM. Hase et Reinaud, pour faire un rapport sur cet ouvrage, à raison de la circonstance particulière de la dédicace dont le Conseil n'avait point été informé.

2°. *Jeanne d'Arc*, par M. Charles Crapelet (*Portraits historiques, xv<sup>e</sup> siècle*). Paris, imprimerie de Crapelet, février 1840, in-8°, 28 pages.

3°. *Examen de la Correspondance de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas*, publiée d'après les manuscrits originaux, par M. Le Glay; par J. Deligne, employé aux Archives du département du Nord. Lille, brochure in-8°, 55 pages.

4°. *Lettre adressée à M. Rigollot sur le manuscrit des Chroniques de Froissart, de la Bibliothèque d'Amiens*, par M. de Cayrol; extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1840, in-8°, 52 pages.

5°. *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Année 1839. Bulletin du quatrième trimestre; p. 117-152. Poitiers, 1839.

6°. *Revue de la Numismatique*, par MM. Cartier et de La Sausaye. Année 1840, n° 1, janvier et février.

Les principaux articles contenus dans ce numéro, sont :

Remarques sur l'alphabet celtibérien, par M. Ch. Lenormant. — Notice sur *Magusa*, ville des Bataves, par M. le marquis de Lagoy. — Médailles de Syracuse, par M. le duc de Luynes. — Médailles romaines inédites, par M. Jeuckler. — Sur un sol d'or mérovingien, par M. Voillemier. — Sur les monnaies de Melle, par M. Dupont. — Sur l'administration monétaire en France, par M. Cartier.

7°. *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux. Nouvelle série, t. II, 3° livraison.

8°. *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, par feu M. H. Filleau, publié par son petit-fils, M. H. Beauchet, avec la collaboration de M. Ch. de Chergé (*prospectus*). L'ouvrage formera 2 vol. grand in-8° à deux colonnes, avec gravures d'écussons blasonnés, au prix de 25 fr. S'adresser, pour souscrire, à M. Beauchet-Filleul, à Poitiers.

### Correspondance.

— M. le marquis de Bellenave adresse des remerciements de son admission récente dans le sein de la Société.

— M. l'Archiviste de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen fait savoir que le volume de 1858 du Précis analytique des travaux de cette Académie a été adressé à la Société de l'Histoire de France par la voie du Ministère de l'Instruction publique. Le volume de 1859 est également à la disposition de la Société.

— M. Allou réclame, de la part de la Société royale des Antiquaires de France, plusieurs numéros du *Bulletin* et des *Annales* qu'elle n'a pas reçus. Il sera fait droit à cette demande.

— M. Dusevel (d'Amiens), annonce avoir envoyé précédemment à la Société une notice sur *l'Administration de la justice criminelle* à Amiens, pendant le xv<sup>e</sup> siècle; notice qui a été reçue en effet et présentée de sa part au Conseil; il s'occupe en ce moment de la troisième édition de ses *Lettres sur l'Histoire du département de la Somme*, qui est sous presse.

— M. Francisque Michel s'excuse d'avoir été empêché, par une assez grave indisposition, d'envoyer la fin de la copie des notes et de la table du volume contenant la *Chronique de Louis VIII* et le *Tournoi du Ham*. La copie de la table jusqu'à la lettre L, est à l'imprimerie.

— M. de La Fontenelle (de Poitiers) demande à recevoir par continuation un exemplaire du *Bulletin de la Société* en échange de la nouvelle série de sa *Revue anglo-française*. Cette proposition est agréée par le Conseil.

— M. Aug. Le Prévost remet, de la part de M. de Gerville, membre de la Société à Valognes, deux notices, l'une sur la *Découverte d'un Tumulus à Neuville-au-Plain*; l'autre, sur le *Monument de Quineville* (département de la Manche). La première de ces notices a déjà été communiquée à la Société et imprimée dans son *Bulletin*; la seconde est réservée pour la prochaine séance générale.

— MM. de La Villegille, Garnier, le comte Alfred de Chastellux, Le Roux de Lincy, Mackensie (John Whitworth), de La Fontenelle, ont adressé à M. l'Archiviste des réclamations au sujet de différents numéros du *Bulletin* qui ne leur sont point parvenus. Celui-ci s'est empressé d'y faire droit.

*Communications verbales. — Objets d'administration.*

— M. Lacabane fait le rapport, demandé par le Conseil, sur le projet de publication des deux *Procès de Jeanne d'Arc*. L'un et l'autre sont connus par les extraits qu'en a donnés M. de Laverdy et par l'usage qu'en ont fait M. le Brun des Charmettes, M. Berriat Saint-Prix et d'autres historiens dans leurs ouvrages; mais si le *Procès de Condamnation* est publié pour la plus grande partie, il n'en est pas de même du *Procès de révision* qui est presque entièrement inédit, et que rendent plus important les dépositions d'un grand nombre de témoins contemporains sur la vie privée de la Pucelle, témoins plus désintéressés, et par conséquent plus véridiques que dans le procès de condamnation. Toutefois, ces deux procès s'éclairant mutuellement, M. le rapporteur est d'avis qu'il serait utile de les publier à peu près intégralement l'un et l'autre, et d'y ajouter, en outre, les pièces originales contemporaines les plus propres à jeter du jour sur l'histoire de Jeanne d'Arc. L'ouvrage formerait deux ou trois volumes in-8°, et le travail préparatoire de collation demanderait au moins deux ou trois mois. Ce rapport donne lieu à plusieurs remarques favorables ou contraires aux conclusions.

M. de Monmerqué signale dans la bibliothèque de la Chambre des Députés un manuscrit du procès de révision, sur lequel sont les signatures des notaires. Il pense qu'on trouverait moins qu'on n'avait espéré aux Archives judiciaires; il est d'avis de la publication intégrale. M. Jollois indique un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans relatif au procès de condamnation; ce manuscrit paraît être celui que M. Buchon a publié en grande partie dans un des volumes de sa collection des *Chroniques*. M. Jollois insiste sur l'importance des renseignements que peuvent fournir les pièces originales. M. Guérard signale la présence à la Bibliothèque royale d'un grand

nombre de manuscrits concernant les deux procès, parmi lesquels le plus important est le manuscrit de d'Urfé. Il pense que peu de publications exciteraient un intérêt plus général, mais il ne serait pas d'avis qu'on s'engageât à l'avance à les publier entièrement tous deux; il faudrait s'en rapporter sur ce point au jugement de l'éditeur et du commissaire responsable.

M. Lenormant pense qu'une publication intégrale ne laisserait pas lieu de revenir plus tard sur un ouvrage de cette importance, et d'annoncer un jour une édition plus complète que celle dont la Société ferait les frais.

L'histoire de Jeanne d'Arc que prépare en ce moment M. Gœrres, et pour laquelle il a récemment consulté avec soin nos manuscrits, ne devant pas comprendre le texte original du procès, ne peut être un obstacle à la publication proposée; il serait au contraire très-convenable que la France ne se laissât pas enlever l'honneur d'une publication qui intéresse à un si haut degré la gloire nationale.

M. Taillandier ne partage pas la même opinion sur la nouveauté que présenterait ce recueil et sur l'importance de publier intégralement les deux procès et les nombreuses pièces qui se rattachent à cet événement et à cette époque de notre histoire. Les extraits donnés par M. de Laverdy, l'ouvrage de M. Buchon, celui de M. Brun des Charmettes, lui paraissent avoir déjà fait suffisamment connaître les circonstances principales de ce grand événement; il pense qu'on pourrait faire choix d'autres grands procès politiques, qui, sans être d'un intérêt aussi général, offriraient plus de détails nouveaux.

Le Conseil, consulté sur la question de savoir si cette publication sera faite sous les auspices de la Société, l'adopte en principe à la presque unanimité, en s'en rapportant à l'éditeur, au commissaire responsable et au comité de publication sur les retranchements qui seraient jugés les plus indispensables.

Sont immédiatement désignés : pour éditeur, M. Quicherat, ancien élève de l'École des Chartes; pour commissaire responsable, M. Jollois.

— M. Leroux de Lincy lit un rapport sur le roman en vers de *Godefroy de Bouillon*, qu'il a été chargé par le Conseil de vouloir bien examiner. Ce roman se compose de deux parties, dont la première, connue sous le nom du *Chevalier au Cygne*, renferme surtout des traditions en partie fabuleuses, sur l'origine de Godefroy de Bouillon et de sa famille. Il ne paraîtrait pas utile de la publier; une analyse et des extraits suffiraient. La seconde partie, plus considérable, se compose de 23,800 vers : elle contient l'histoire de la

première croisade, et se divise en plusieurs chansons, qui elles-mêmes peuvent se subdiviser en plusieurs parties. M. le rapporteur entre dans quelques détails sur l'ensemble des événements, sur le caractère du récit, sur ses rapports avec les chroniques historiques les plus connues relatives aux croisades; il conclut en résumé que, malgré sa longueur, malgré certains faits apocryphes, ce poème, qui tient pour ainsi dire le milieu entre l'histoire véritable et le roman, comme source de récits traditionnels transmis par les croisés, est d'une importance incontestable pour l'histoire de la première croisade, et que, sous ce rapport, il mérite de fixer l'attention de la Société.

Ce rapport est renvoyé au comité de publication, qui, par suite d'un examen ultérieur de l'ouvrage concerté avec M. Leroux de Liacy, décidera s'il y a lieu de proposer au Conseil la publication du roman de *Godfrey de Bouillon*. Le Conseil pense que ce rapport pourra être le sujet d'une lecture à la prochaine assemblée générale de la Société.

— M. Teulet est autorisé, sur sa demande, à se procurer, aux frais de la Société, le premier volume des *Monumenta Historiæ Germanicæ*, de M. Pertz, qui contient les Annales d'Éginhard, afin de servir à la publication de cet ouvrage, dont il s'occupe pour la Société.

— M. A. Le Prévost annonce avoir remis la copie du second volume d'*Orderic Vital* à M. Grapelet, mais que celui-ci n'a pas cru devoir en commencer l'impression. M. Grapelet explique que plusieurs volumes étant en train d'impression, et leur composition ralentie depuis plusieurs mois, il a cru prudent de ne pas entamer un autre ouvrage avant que l'un de ceux qui sont commencés ne fût plus avancé. Le Conseil partage cette opinion.

Conformément à une proposition faite dans la dernière séance, le Conseil décide que M. Le Prévost sera prié d'accepter, en reconnaissance des bons soins qu'il veut bien apporter à cet important ouvrage, les cinquante exemplaires d'*Orderic Vital* dont le tirage avait été fait au delà du nombre fixé par le Conseil.

— M. Taillandier, qui avait bien voulu se charger d'insister auprès de M. de Monmerqué pour qu'il hâtât l'impression des *Mémoires de Coligny*, annonce qu'il n'y a encore que sept feuilles de terminées, et que la nouvelle édition de Tallemant des Réaux enlève à M. de Monmerqué une partie des loisirs dont il disposait pour les annotations des *Mémoires de Coligny*.

— M. Lenormant donne quelques détails sur les lenteurs que subissent en ce moment plusieurs des publications commencées. Le Conseil décide que les éditeurs seront individuellement priés, par

une lettre du secrétaire, de s'occuper le plus activement possible de leurs travaux.

M. Taillandier pense qu'il serait convenable de n'autoriser à l'avenir de publication que lorsque la copie de l'ouvrage proposé est terminée. Cette proposition paraît difficile à admettre, la plupart des éditeurs ne pouvant consentir à s'occuper pendant plusieurs mois ou plusieurs années d'un travail qu'ils n'auraient pas la certitude de publier.

— Le jour de la séance générale est fixé au 11 mai. Il y aura auparavant une séance supplémentaire le 27 avril ; les membres en seront prévenus.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

17. — Le caractère essentiel de la France pendant les dix premiers siècles de son existence est un manque absolu d'unité. Durant cette longue période, le royaume est comme un vaste cadre à compartiments, où sont enchâssées une foule de petites nations parmi lesquelles se manifeste la plus grande diversité de races, de pouvoirs, de mœurs, de lois et de langage. De là la difficulté, je dirai presque l'impossibilité d'écrire une bonne histoire générale de la France, ouvrage nécessairement considérable, et dont les premières conditions doivent être l'unité, la simplicité du plan, l'enchaînement et la liaison de toutes ses parties. Je ne sais si cette impossibilité se trouve quelque part formulée d'une manière absolue ; mais je me persuade qu'elle a été pressentie de bonne heure. C'est là sans aucun doute ce qui a poussé l'histoire dans cette voie d'analyse, frayée d'abord par les illustres bénédictins, auteurs des grandes histoires des provinces, et successivement agrandie par les mille écrivains plus modestes qui ont concentré leurs études dans le rayon d'un diocèse, la circonscription d'une commune, l'enceinte d'une cité.

Nous arrivons aux derniers termes de cette décomposition historique. Ainsi ce n'est même pas aujourd'hui l'histoire d'une ville que nous recommandons à nos lecteurs, c'est un simple épisode de cette histoire : *Rouen sous la domination anglaise*, au xv<sup>e</sup> siècle ; par M. A. Chéruel, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au collège royal de Rouen. L'époque est, on le voit, heureusement choisie ; à ce moment, la France est, pour ainsi dire, en travail de sa nationalité ; et Charles VII, réveillé de sa léthargie, prélude par l'expulsion des armées étrangères à la constitution de l'unité du territoire. S'il était besoin de nouveaux faits pour caractériser le

sentiment qui a dominé dans les guerres intérieures du xv<sup>e</sup> siècle, l'histoire de Rouen sous la domination anglaise en fournirait d'irrécusables. Dans les malheureuses dissensions qui signalèrent la fin du règne de Charles VI, la commune de Rouen prit déjà le parti des Bourguignons contre la faction d'Orléans, alors alliée de l'Angleterre. Assiégés, au mois d'août 1418, par le roi Henri V en personne, les Rouennais résistèrent pendant six mois à toutes les attaques avec une intrépidité sans exemple, et malgré toutes les horreurs d'une épouvantable famine ne capitulèrent enfin, au mois de janvier de l'année suivante, qu'après avoir appelé plusieurs fois à leur secours le dauphin et le duc de Bourgogne, après avoir constaté que c'était bien malgré eux et contre leurs vœux les plus chers que leur ville allait devenir une forteresse anglaise. La rigueur avec laquelle Henri V traita les bourgeois vaincus, le despotisme soupçonneux et cruel de ses gouverneurs, les conspirations qui éclatèrent, pendant leur courte domination, au sein de la cité normande, tout concourt à montrer combien l'esprit public y était antipathique à la conquête étrangère. Le patriotisme des Rouennais, quoique violemment comprimé par la tyrannie anglaise, se fit jour dans une autre circonstance mémorable, où leur ville devint le théâtre d'une odieuse tragédie. L'histoire a justement flétri le nom de l'indigne prélat qui vendit à la haine et à la vengeance de l'Angleterre sa conscience, la gloire du pays et la vie de Jeanne d'Arc. Je ne sais si, avec un peu plus d'énergie, Charles VII aurait pu sauver les jours de l'illustre héroïne ; mais il est certain que la honte de sa condamnation et de sa mort ne doit point peser sur la France. M. Chéruel tient à prouver que loin de participer à ce grand crime, la population rouennaise le frappa d'une réprobation unanime. Rouen fournit à l'infortunée jeune fille des défenseurs dont la voix fut malheureusement impuissante. Les juges iniques qui l'avaient condamnée furent notés d'infamie, montrés au doigt, et tandis qu'ils devenaient, malgré leurs apologies, un objet d'horreur pour tout le monde, la mémoire de leur victime, regardée par tous comme une sainte, s'environnait d'une auréole de gloire et d'immortalité.

L'histoire de ces deux grands événements, le siège de Rouen et le procès de la Pucelle appartiennent à la partie dramatique du livre, partie qui en forme à peu près la moitié, et se termine par la description de l'entrée de Charles VII dans la capitale de la Normandie. La brillante solennité de cette entrée royale formait, avec la morne tristesse qui avait caractérisé trente ans auparavant une cérémonie pareille dont Henri d'Angleterre avait été le héros, un contraste frappant, et que M. Chéruel ne manque pas de relever.

Nouvelle manifestation de cet esprit national dont nous venons de signaler la naissance, et qu'il importe bien de constater ici, car il se montre chez le peuple que le Nord envoya le dernier sur notre territoire, et qui, par conséquent, dut rester le dernier soumis aux influences de la diversité de race. Au xiv<sup>e</sup> siècle donc les Normands sont Français; et ils combattent pour leur nationalité contre un peuple à qui semblait les rattacher la communauté de leur origine.

M. Chéruef consacre les quatre derniers chapitres de son ouvrage à faire connaître l'organisation intérieure de la ville de Rouen, les attributions respectives du pouvoir municipal et de l'autorité royale, l'industrie, le commerce, les statuts des corporations, l'influence et l'action du clergé, enfin l'état des lettres, des arts et des sciences. Quoique ces divers sujets ne soient traités que pour l'époque de la domination anglaise, c'est-à-dire pour les trente années comprises entre l'an 1419 et l'an 1449; on y peut néanmoins puiser d'utiles renseignements pour l'histoire de Rouen aux époques antérieures. Mais l'auteur aurait peut-être pu donner plus de prix à ses recherches, en ne les bornant pas exclusivement, comme il a cru devoir le faire, aux archives municipales de Rouen. Par exemple, tout en appréciant la valeur des documents que lui ont fournis ces archives sur le commerce de la Seine et les anciennes corporations, on regrette de ne voir citer ni les *Règlements des métiers* récemment publiés par M. Depping, ni la savante dissertation imprimée en tête de cette édition.

Le volume est terminé par une série de pièces justificatives empruntées aux archives municipales de Rouen dont l'auteur appelle de tous ses vœux la publication complète. Si la capitale de Normandie se décide un jour à rendre ce service éminent à l'histoire, elle n'aura pas à chercher bien loin l'éditeur qu'elle devra honorer de sa confiance. Par le parti qu'il a su tirer des archives de Rouen, M. Chéruef a montré qu'il saurait à merveille faire un choix judicieux dans ce trésor historique, et enrichir l'édition de tous les éclaircissements capables d'en augmenter le prix. Qu'il nous permette toutefois de lui rappeler que les notions d'économie politique ayant aujourd'hui le privilège d'occuper les esprits les plus sérieux, il importe de rechercher avec soin et de reproduire fidèlement tout ce qui peut intéresser cette branche de connaissances historiques. La valeur de l'argent aux diverses époques est une des principales bases de la doctrine économique: il ne faudrait donc hasarder qu'avec beaucoup de réserve des évaluations de monnaies anciennes, et seulement lorsqu'on est certain de leur exactitude.

Il s'est glissé sur ce sujet quelques erreurs dans le travail de M. Chéruel ; nous n'en signalerons qu'une (page 53). On paya, dit M. Chéruel, *plusieurs dettes* et entre autres *mille francs* pour deux boisseaux de blé, avec onze marcs, deux onces d'argent. Le marc est un poids qui n'a pas varié depuis le xv<sup>e</sup> siècle ; or le marc d'argent ne valant aujourd'hui qu'environ cinquante-deux francs, les onze marcs n'en vaudraient que cinq cent soixante-douze ; et bien certainement la valeur du marc d'argent en 1418 était bien moindre que de nos jours. Ces légères taches n'ôtent rien du reste au mérite de l'ouvrage, et tous les lecteurs s'empresseront de reconnaître l'utilité des textes publiés par M. Chéruel, et le mérite des notes historiques et biographiques dont il a eu l'heureuse idée de les enrichir.

18. — Les savants qui poussent leurs investigations philologiques jusqu'aux premiers âges de la langue française, ont à lutter contre une double difficulté, la multiplicité des idiomes et leurs perpétuelles variations. Aussi recherchent-ils aujourd'hui, de préférence aux manuscrits dont il est ordinairement difficile de déterminer l'âge et la provenance, les anciennes chartes françaises du xiii<sup>e</sup> siècle, émanées de personnages connus, munies de dates, et renfermant soit l'indication du lieu où elles ont été rédigées, soit quelque particularité capable de suppléer à l'absence de cette indication. Il est évident que plus les documents de ce genre se multiplieront, plus il deviendra aisé de démêler chacun des éléments dont se compose notre langue et d'étudier le travail de sa formation. Quant à nous, chaque fois que nous trouverons un original de charte française antérieur au règne de Philippe-le-Hardi, nous croirons nous rendre utile aux études philologiques en le faisant connaître. Voici un acte, en dialecte picard, qui a été rédigé l'an 1247, et que nous croyons inédit. Nous l'avons copié d'après l'original qui est conservé dans les archives d'Amiens parmi les titres provenant de l'abbaye de Corbie, armoire 3, liasse 125, n<sup>o</sup> 2. C'est une vente, faite à l'abbaye de Corbie par le seigneur de Boves, du fief que ce dernier possédait à Thennes, et par suite une fixation des droits respectifs du vendeur et de l'abbé de Corbie, tant sur le bourg de Thennes, que sur une autre localité voisine, nommée dans l'acte le *Pont de Thanés*.

(Décembre 1247.)

« Jou ROBRES, chevaliers, sires de Bove, sach savoir à tous cheaus ki ches letres verront ke j'ai vendu, par loial vente, à religiens home Raoul, par le grâce de Dieu abé de Corbie et au couvent de chel meesme lieu, canko jou avoie à Thanés et es appartenanches

de chel meesmes lieu, en toutes choses, pour ix chens lib. de parisis, vi lib. et x sols et viii deniers mains, dont j'ai rechut plain paiement; lesquels choses jou tenoie en fief deu devant dit abé et del église de Corbie; en teil manière que li xvii oste ke li abés devant dit et l'église avoient au Pont de Thanés me demeurent, et le tere dehors le Pont de Thanés duskes as mallières, ensi com les bonnes le demoustrent; salve le crestienté del église devant dite et che ki appartient à le crestienté, et salves les dimes; et sauf chou, que canke li home deu Pont de Thanés ont hors de leur manoirs et de leur cortix ki sont bonné, remaint en le signerie et en le justice de le devant dite église, et sauf le moelin ki demeure au devant dit abé et al église et à leur perchoniers: le queil moelin il tenront as us et as costumes kil l'ont tenu. Et si est asavoir que tout chil deu Pont de Thanés doivent molre à chel moelin; et s'il avoient cose qu'il molussent à autre moelin, le devant dite église ou li quemandemens del église porroit prendre le ferine come le siue, et les kevax tenir, et cheaus ki le ferine porteroient et menroient por teile amende avoir com il ont usé, ou teile amende com on deveroit par le loi deu pais se li usages n'estoit seus; se chou n'estoit por defaute de moelin, ou il n'avoient tant atendu com il deussent. Et si est asavoir que li kemins me demeure ensi com il est bonnés et les mallières devant dites, ne autre kemin jou ne puis faire ne clameir dedens le tereoir de Thanés, ne poet-on faire kemin par mi Thanés. Et est asavoir que les mallières devant dites sont kernuns aaisements as hommes del église devant dite et as miens; ne là puis jou faire herbergage, ne ostise doneir ne eublaier par coi li home devant dit soient destorbé de leur aaisemens. Et en chea mallières, si com eles sont bonnées, et eu kemin devant dit, si com il est bonnés, me demeure toute justiche et toute signerie. Et se carete ne autre cose qui travers me doive aloit ne passoit par mi Thanés, jou ou mes quemandemens le poons sivre et arrester por l'amende deu travers sans plus. Et si est asavoir que chil de Thanés ne poent aleir manoir au Pont de Thanés, ne chil deu Pont de Thanés à Thanés. Et li home deu Pont de Thanés poent aleir es mares de ches meesmes lix, pour herbe soier sans plus, tout le jour dusca soleil esconssant; et se hors de ches eures i estoient pris ne trouvé ne seu, cascuns d'ans ki i seroit trovés seroit enkeus en amende, envers l'église devant dite, dusca lx sols de parisis. Et en quelconques eure il seroient trouvé poisson prenant ne rosol soient en lieu ou il n'eust les ij pars herbe, chil ki trouvés i seroit seroit enkeus, envers chele meesme église, en l'amende devant dite. Et est asavoir que chil de Thanés poent aleir par mes travers, as na

et as costumes qu'il i soelent aleir; et poet l'église devant dite tourbeir les mares devant dis et doneir mesures a se volenté. Et li kemins, puis les quarrières en amont, ki bonnées sont, tant com li tereoirs de l'église devant dite dure, doit avoir lx piés de lé, et les anchiennes voies ki sont eu tereoir de Thanés demeurent en l'estat ensi com eles sont bonnées, et en ches voies qui sont hors dou kemin devant nomé et hors des mallières, à l'église devant dite toute signorie et toute justice; et che que j'ai au Pont de Thanés tiegn jou del église de Corbie, avoec men autre fief. Et por chou que ches convenenches soient fermes et estaules, j'ai confrémé ches letres de men seel (1), en l'an del incarnation Nostre Signeur mil et cc et quarante et seit eu mois de décembre.

---

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (2).

34. — *Histoire du clergé de France*, depuis l'avènement du christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours; par P. Christian. Paris, P. Bertrand, 1840. 2 vol. in-8°. Prix..... 15 fr.

Publiée en 30 livraisons du prix de 50 centimes chacune. Les 6 premières sont en vente.

35. — *Histoire de France*, par M. Michelet. Tome IV. Paris, L. Hachette, 1840. In-8°.

36. — *La Loire historique, pittoresque et biographique, de la source de ce fleuve à son embouchure dans l'Océan*, par G. Touchard-Lafosse. Illustrée de 50 gravures sur acier et de nombreuses vignettes, portraits, têtes de pages, culs-de-lampes, lettres ornées, etc. Nantes, Suireau; Paris, E. Bourdin, 1839. In-8°.

L'ouvrage formera 4 volumes, et sera publié en 200 livraisons du prix de 30 centimes chacune. Les 13 premières sont en vente (pages 1-184 du tome I<sup>er</sup>).

37. — *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*; par M. J. de Gaulle, ancien élève de l'École des Chartes et professeur d'histoire, avec

(1) Il ne reste plus que les lacs de soie verte.

(2) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

des notes et une introduction, par M. Ch. Nodier, de l'Académie française. Paris, P. Pourrat, 1839. In-8°.

Livraisons 123-140 (pages 273-480 du troisième volume). L'ouvrage complet aura 250 livraisons du prix de 25 centimes chacune, et sera illustré de plus de 50 gravures en taille douce, représentant les principaux monuments, châteaux, églises, etc., d'après les dessins de M. Alp. Testar.

38. — *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au quinzième siècle*, suivie de pièces justificatives, publiées pour la première fois d'après les manuscrits des Archives municipales de Rouen; par A. Chérael. Rouen, Legrand, 1840. 1 vol. in-8°.

39. — *Récit historique du blocus de la ville de Besançon en 1814*, par G\*\*\*\*, ancien officier au 154<sup>e</sup> régiment. Brochure in-8°. A Paris, chez l'auteur, à l'hôtel royal des Invalides.

40. — *Inventaire général des chartes, titres et papiers* appartenant aux hospices et au bureau de bienfaisance de la ville de Douai; par M. Brassart. 1 vol. in-8°. Impr. d'Adam, à Douai.

41. — *Caen en 1786*. Chronique normande, par Adolphe Poinant. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Debécourt. Prix..... 5 fr.

42. — *Assises du royaume de Jérusalem*, textes français et italien, conférées entre elles, ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de Saint-Louis et le droit romain; suivies d'un Précis historique et d'un Glossaire. Publiées sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, par M. Victor Foucher. Suite du 1<sup>er</sup> volume, chap. 129-227, pag. 241-528. Impr. de Vatar, à Rennes. A Paris, chez Joubert, rue des Grès.

43. — *Notice historique sur le château de Villeneuve*, par M. Gonod. In-8°. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot.

44. — *Études historiques sur les Révolutions de Paris*, par P. Christian. 2<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Bertrand. Prix..... 7 fr.

45. — *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'Association normande. 1840. 6<sup>e</sup> année. 1 vol. in-8°. Impr. de Leroy, à Caen.

46. — *Histoire de Chantilly*, depuis le x<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours; par M. l'abbé Fauquempren. 1 vol. in-8°. A Senlis, chez Regnier. Prix..... 2 fr. 50 c.

47. — *Histoire politique et religieuse de Verdun*, par M. Charles Jussy. Livraisons 1, 2, 3, in-8°. A Verdun, chez Lippmann. Prix de la livraison de 2 feuilles..... 50 c.

L'ouvrage se composera de 40 livraisons de 2 feuilles in-8°.

48. — *Philosophie de l'Histoire de France*, par O. G. Hello. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix, 7 fr.

49. — *Bulletin monumental*, ou Collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement. Tome V, publié par M. de Caumont. 1 vol. in-8°. A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache; à Rouen, chez Frère. Prix..... 15 fr.

50. — *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, par Auguste Le Prévost. 1 vol. in-12, imprimé par Ancelle, à Evreux.

51. — *Histoire de la ville de Honfleur*, par P.-P.-V. Thomas. 1 vol. in-8°, avec 2 cartes et 1 lithogr. A Honfleur, chez Dupray. Prix..... 8 fr.

52. — *Récits des temps mérovingiens*, précédés de Considérations sur l'Histoire de France; par Augustin Thierry. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37. Prix.... 15 fr.

53. — *Essai sur l'Histoire municipale de la ville de Sisteron*, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance publique du 10 août 1838; par M. Ed. de Laplane. 1 vol. in-8°, avec une planche. A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 33.

54. — *Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais*, par M. Ed. de Lafontaine. Livraisons 11 à 20, formant le tome II. A Beauvais, chez Moissand.

L'ouvrage devait avoir quatre volumes; la mort de l'auteur, survenue pendant l'impression du second volume, suspend l'entreprise.

55. — *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, par Ogée. 2<sup>e</sup> édition, revue avec soin, augmentée de notes, rectifications, etc., et d'un exposé de l'état actuel. 1<sup>re</sup> livraison. In-8° de 5 feuilles. A Rennes, chez Molliex. Prix de la livraison..... 1 fr. 25 c.

56. — *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, par M. J.-J. Ampère. Tome III, in-8° (de Charlemagne au xii<sup>e</sup> siècle). A Paris, chez Hachette. Prix..... 7 fr.

57. — *Nouveaux Documents sur l'Histoire de France aux xi<sup>e</sup>, xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles*. — *Histoire des Croisades contre les Albigeois*, par J.-J. Barrau et B. Darragon. 2 vol. in-8°. A Paris, chez l'éditeur, rue de l'École-de-Médecine, n° 12. Prix..... 15 fr.

Des couvertures portent le titre de : *Montfort et les Albigeois*, et l'adresse de Desessart.

58. — *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, par A.-C.-N. de Lateyssonnière. 2 vol. in-8°, imprimés par Brottier, à Bourg.

59. — *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf* (1<sup>re</sup> livraison). In-8° de 6 feuilles. Imprimerie de Berdalle de Laponneraye, à Rouen.

60. — *Essai sur l'Histoire, la Langue et les Institutions de la Bretagne armoricaine*; par Aurélien de Courson. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Lenormant, rue de Seine, n° 8. Prix..... 8 fr.

61. — *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon. Tome II, in-8°. Prix..... 6 fr. 50 c.

In-4°..... 9 fr.

62. — *Documents inédits sur la Campagne de 1815*, publiés par le duc d'Elchingen. In-8°, avec une carte. A Paris, chez Gaultier-Laguionie, rue et passage Dauphine, n° 36. Prix..... 2 fr. 50 c.

63. — *Histoire de Château-Thierry*, par M. l'abbé E. Poquet. Tome II, in-8°. A Château-Thierry, chez Laurent; à Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, n° 13. Prix des 2 volumes.. 15 fr.

64. — *Histoire du château de Blois*, par L. de La Saussaye. In-4°, orné de 8 planches lithogr. A Blois, chez tous les libraires; à Paris, chez Techener, place du Louvre. Prix..... 25 fr.

65. — *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, recueillies par ordre chronologique. Tome XX, contenant les ordonnances rendues depuis le mois d'avril 1486 jusqu'au mois de décembre 1497; par M. le marquis de Pastoret. Paris, Imprimerie royale, in-folio.

66. — *Correspondance inédite de Henri IV*, roi de France et de Navarre, avec Maurice-le-Savant, landgrave de Hesse, accompagnée de notes et éclaircissements historiques, par M. de Rommel. In-8°, avec un portrait. A Paris, chez J. Renouard, rue de Tournon, n° 6. Prix..... 10 fr.

67. — *Grande Chronique de Mathieu Paris*, traduite en français par A. Huillard-Breholles, accompagnée de notes, et précédée d'une Introduction, par M. le duc de Luynes. Tome I, in-8°. A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 53. Prix..... 7 fr.

L'édition aura 8 volumes; on en promet un par mois. L'Introduction n'est pas jointe au premier volume.

68. — *Recherches et matériaux pour servir à une histoire sur la*

domination française aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dans les provinces démembrées de l'empire grec, à la suite de la quatrième croisade; par J.-A.-C. Buchon. 1<sup>re</sup> partie, in-8°. A Paris, chez Desrez, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 50. Prix..... 10 fr.

69. — *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, par M. Bourgon. 1<sup>re</sup> livraison, in-8° de 3 feuilles, plus 2 lithogr. A Pontarlier, chez Laithier.

70. — *Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église et ses cloîtres*; par M. l'abbé Audierne. In-8°. Imprimerie de Dupont, à Paris.

71. — *Histoire de l'Église, depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, contenant l'exposition suivie et détaillée de tous les faits importants, avec les réflexions et éclaircissements nécessaires pour en faciliter l'intelligence; par M. l'abbé Receveur. Tome I, in-8°; *idem*, in-12. A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Angustins, n° 9.

Prix du vol. in-8°..... 4 fr. 50 c.

Du vol. in-12..... 3 fr.

72. — *Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie*; par Ed. Mennechet. 4 vol. in-12. A Paris, rue Duphot, n° 17.

Prix..... 16 fr.

73. — *Études historiques sur les grandes métropoles de l'Europe occidentale.* — Paris, par Gaëtan Niépovié. Paris, 1 vol. in-8°, chez Ch. Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9. Prix.. 8 fr.

H. Gd.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGERARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 27 AVRIL 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

426. M. JOURDAN, directeur des contributions directes au Ministère des Finances (avenue des Champs-Élysées, n<sup>o</sup> 34), présenté par M. J. Desnoyers.
427. M. SEMICHON (Ernest), avocat à Neufchâtel (Seine-Inférieure), présenté par MM. Mathon et de Roissy.
428. M. HAVIT (Paul), à Neufchâtel (Seine-Inférieure), présenté par les mêmes.
429. M. FÉRY (Henry), à Saint-Petersbourg, présenté par M. Duchesne aîné.
450. M. TORRES (Auguste), professeur d'artillerie, à Brest, présenté par MM. de Maslatrie et J. Desnoyers.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'auteur, M. Augustin Thierry :

1°. *Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France.* Paris, J. Tessier, 1840. 2 vol in-8°.

De la part de l'éditeur, M. J. Renouard :

2°. *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec Maurice-le-Savant, landgrave de Hesse; accompagnée*

de notes et éclaircissements historiques; par M. de Rommel, directeur des archives et de la bibliothèque publique à Cassel. Paris, J. Renouard, 1840. 1 vol. in-8°.

De la part de M. de Reiffenberg, secrétaire de cette Commission :

3°. *Bulletin de la Commission royale d'Histoire de Belgique*. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> numéros du tome III, pag. 146-355, comprenant les séances du 7 décembre 1839 au 7 mars 1840. 2 broch. in-8°. Bruxelles, 1840.

De la part du rédacteur en chef :

4°. La 4<sup>e</sup> livraison du tome II, avril 1840, des *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique* (nouvelle série), par M. Onésime Leroy.

5°. *Paléographie des chartes et des manuscrits du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, par Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux (prospectus). L'ouvrage forme 1 vol. in-8°, accompagné de 8 planches in-4°, au prix de 8 fr. A Évreux, chez l'auteur; à Paris, chez Techenet et Dumoulin.

### *Correspondance.*

— M. Walkenaër adresse au Conseil des remerciements pour son admission récente dans le sein de la Société.

— M. Augustin Thierry écrit pour faire hommage à la Société de son dernier ouvrage, *Récits des temps mérovingiens*, etc.

— M. J. Renouard offre au Conseil de lui céder, pour être distribués aux membres de la Société, 300 exemplaires de la *Correspondance inédite de Henri IV*, à moitié prix, c'est-à-dire à 5 fr., au lieu de 10 fr., consentant à se remplir de la moitié de cette somme de 1,500 fr. sur les rentrées des comptes de vente, et de l'autre moitié à telle échéance qui conviendrait à la Société. Le Conseil, consulté au mois d'août dernier sur la convenance de publier cet ouvrage sous ses auspices, avait eu le regret de ne pouvoir souscrire aux conditions qui lui avaient été faites. Quoique cette nouvelle proposition paraisse à la plupart des membres du Conseil difficilement acceptable, l'examen en est renvoyé au comité des fonds, en égard à l'importance et au mérite de l'ouvrage, qui pourra toutefois être recommandé aux membres de la Société.

— M. Mathon, bibliothécaire de Neufchâtel (Seine-Inférieure), adresse la copie d'une pièce qui se trouve dans les archives de cette ville, et qui concerne l'institution en cette localité d'un *maître écrivain pour enseigner la jeunesse*, à la date du 7 juillet 1692. Cette pièce est renvoyée à la commission du *Bulletin*.

— MM. Weiss et J. Bourgon adressent une lettre circulaire invitant les membres de la Société à assister à la huitième session du

congrès scientifique de France, qui doit se réunir à Besançon en septembre prochain, et dont ils doivent être les secrétaires généraux. La lettre annonce une série de questions proposées, comme dans les sessions précédentes, pour être soumises à l'examen du congrès. Cette liste manque.

*Communications verbales. — Objets d'administration.*

— M. Leroux de Lincy propose l'impression, sous les auspices de la Société, d'un poème, en grande partie inédit, de six mille vers environ, sur saint Thomas de Cantorbéry. Il a été écrit, peu de temps après la mort de saint Thomas, par Huerne de Pont-Sainte-Maxence. Un fragment en a été publié par M. Bekker, sur un manuscrit du *xiv<sup>e</sup>* siècle, conservé à Wolfenbutel. L'édition proposée serait faite sur un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque Royale, le seul complet jusqu'à ce jour, et qui est du *xiii<sup>e</sup>* siècle. On y joindrait, pour compléter le volume, une Vie latine de saint Thomas, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de l'Institut.

Cette demande est renvoyée au comité de publication.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale, qui se réunira le 11 mai prochain. L'ordre, le choix et la durée des lectures littéraires seront fixés par une commission composée de MM. Guérard, Jollois, Duchesne, du vice-président M. Allou et du secrétaire. *Les membres qui se sont fait inscrire voudront bien s'y rendre pour y donner eux-mêmes une lecture préparatoire de leurs Mémoires* (1).

— La séance est levée à cinq heures.

## II.

### VARIÉTÉS.

19. — *Le Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, augmenté par les Bénédictins, n'est pas seulement un excellent livre ; c'est encore un instrument de travail indispensable aux études historiques et littéraires qui ont le moyen âge pour objet. Malheureusement la rareté toujours croissante du supplément de Carpentier a tellement augmenté, dans ces derniers temps, le

(1) Cette réunion préparatoire a eu lieu. L'un des membres inscrits, M. Égron, ne s'y étant point rendu, son Mémoire sur les Écoles ecclésiastiques n'a pu figurer au nombre de ceux qui devaient être lus à la séance générale.

prix de l'édition complète, que l'amateur assez heureux pour la rencontrer dans le commerce est obligé de payer sa bonne fortune à un prix exorbitant. A cet obstacle matériel, insurmontable pour bien des gens, se joint un autre inconvénient assez grave pour l'heureux possesseur du Glossaire ; c'est la nécessité de consulter, sur chaque mot, deux ouvrages différents. Le besoin d'une édition nouvelle était donc vivement senti ; mais qui aurait osé l'attendre aujourd'hui, où la librairie épuisée recule presque devant la publication d'un mince in-octavo ? Car, il faut bien le dire, si l'on fait abstraction de quelques travaux d'élite à qui le nom de leur auteur promet une vogue certaine, de quelques histoires locales, sûres d'avance d'un prompt écoulement grâce au patriotisme de clocher, cette direction nouvelle des études vers le moyen âge, dont on fait tant de bruit, ne se manifeste guère que par des publications entreprises aux frais de l'État et des sociétés savantes. Nous devons la nouvelle édition de Du Cange à des imprimeurs dont le nom, déjà depuis longtemps populaire, vivra certainement dans l'histoire parmi les noms révévés de leurs devanciers plus célèbres. MM. Didot, en reproduisant à grands frais les ouvrages qui ont fait la gloire des Estienne, imitent et surpassent même, s'il est possible, le dévouement désintéressé de cette illustre famille. Malgré les dépenses ruineuses que leur imposent l'édition nouvelle du *Thesaurus Græcæ linguæ* et la publication d'une *Bibliothèque des classiques grecs*, sans parler d'une foule d'autres entreprises de librairie moins importantes, ils n'ont pas hésité à se charger de la réimpression du Glossaire de Du Cange, aussitôt que l'utilité leur en a été démontrée. Le travail, confié à un jeune érudit allemand, M. Henschel, également versé dans la connaissance des institutions du moyen âge et de la philologie germanique, semble devoir marcher avec rapidité. La nouvelle en avait à peine transpiré dans le public, que les éditeurs faisaient déjà répandre un prospectus, bientôt après suivi de la première livraison de l'ouvrage.

Elle a pour titre : *Glossarium mediæ et infimæ latinilitatis conditum a Carolo Dufresne domino Du Cange, auctum a monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelungii et aliorum, digessit G. A. L. Henschel*. Le but des éditeurs, déjà indiqué par ce titre, est développé dans leur prospectus, qui remplit deux côtés de la couverture. Indépendamment du désir de multiplier un ouvrage indispensable devenu fort rare, ils se sont proposé d'abord de rendre l'usage du Glossaire plus commode, ensuite de le compléter, en troisième lieu de le mettre à la portée de toutes les bourses.

L'incommodité de la grande édition du Glossaire provenait de son format et de sa division en deux parties séparées. Les nouveaux éditeurs ont choisi le format in-4°, et le mode d'impression qu'ils ont adopté leur donnera le moyen de renfermer en 8 volumes la matière de 10 volumes in-f°. Chaque page est divisée en 3 colonnes, de 74 lignes, absolument semblables en cela, ainsi que pour le caractère et la justification, à celles de la dernière édition du dictionnaire de l'Académie. Le supplément de Carpentier a été fondu dans le texte, et des signes différents indiquent avec une telle précision ce qui appartient à chaque auteur, qu'au premier coup d'œil on distingue sans confusion le travail primitif, les additions des Bénédictins, les suppléments de Carpentier, et les compléments dus aux recherches des nouveaux éditeurs.

La tâche de ces derniers, en ce qui regarde la reproduction de l'édition précédente, s'est bornée à de simples remaniements dans la classification des mots. Une critique même sévère aurait approuvé sans peine quelques retranchements judicieusement pratiqués soit parmi les nombreuses additions des Bénédictins, soit même en quelques endroits du texte original : MM. Didot et Henschel se sont fait un scrupule de porter la main sur un aussi beau monument, qui ne fut achevé qu'après plus de 60 ans de travaux. Ainsi rien n'y a été changé, rien n'en a été supprimé. Mais comme les six volumes des Bénédictins fourmillaient de fautes d'impression, le propre travail de Du Cange s'imprime d'après l'édition qu'il a donnée lui-même en 1678, et d'après les suppléments qu'il a publiés dix ans après. Les corrections, les additions jugées nécessaires ou utiles, ont été insérées dans le texte, précédées, comme nous l'avons dit, d'un signe particulier qui ne permet point de les confondre avec les travaux des précédents éditeurs. Ces additions et ces corrections forment la partie de la nouvelle édition qui appartient en propre à M. Henschel ; le signe qui les distingue ne se montre pas moins de 518 fois dans les 160 pages qui composent la première livraison. Nous essaierons plus tard d'apprécier ces travaux supplémentaires ; qu'il nous suffise aujourd'hui de faire sommairement connaître leur nature. Ce sont des citations complètes, de nouveaux textes propres à éclaircir ce qui avait été dit sur les institutions du moyen âge, des renvois à des ouvrages récents d'un mérite reconnu, des vues philologiques ou des étymologies ramenées aux règles de la critique moderne posées par Schlegel, Grimm, Eugène Burnouf et autres ; des gloses rétablies d'après de bons manuscrits et les travaux imprimés de Grimm, Krafft, Massmann, Hoffmann, Pétersan, Rask, Raynouard, Diez, etc. ; des mots nouveaux ou de nouvelles interprétations puisées dans les glos-

saires d'Adelung, de Wachter, Schilter, Ihre, Dirksen, Santa Rosa de Viterbo; des explications relatives aux antiquités d'Occident publiées par Du Cange lui-même dans son glossaire de la basse Grécité; enfin les documents fournis par le dépouillement des volumes des grandes collections parus depuis le supplément de Carpentier.

Les huit volumes qui composeront l'édition nouvelle seront divisés en 32 cahiers du prix de 8 francs; toute livraison qui dépasserait le nombre de 32 serait délivrée gratis. Les livraisons se succéderont régulièrement de trois en trois mois, en sorte qu'il paraîtra chaque année 4 cahiers formant un volume in-4° du prix de 32 fr. : l'ouvrage entier coûtera 256 francs. Si l'on considère le prix de la feuille (moins de 50 centimes) et la quantité de texte que chaque feuille renferme, on se convaincra que le Glossaire latin, publié par MM. Didot est à bien meilleur marché que la moins chère des éditions pittoresques si recherchées aujourd'hui du public. Quelle est d'ailleurs la personne, parmi celles qui se dévouent à l'étude du moyen âge, qui ne puisse consacrer 9 centimes par jour à l'acquisition d'un indispensable instrument de recherches? Tel est pourtant le prix minime auquel on pourra désormais se procurer un ouvrage estimable, unique et riche dépôt des documents laborieusement amassés pendant près de deux siècles par les savants de tous les pays.

L'entreprise de MM. Didot mérite donc d'être puissamment encouragée, et nous la recommandons fortement à tous nos confrères. Il y aurait quelque honte à ce qu'un ouvrage, né en France, successivement accru, corrigé, amélioré en France, qui a tant contribué à l'intelligence du passé historique et littéraire de la France, y fût accueilli avec moins de faveur qu'à l'étranger, où son succès est assuré.

H. G<sup>D</sup>.

20. — Nous empruntons au *Bulletin Bibliographique*, publié par le libraire Techener, les notes suivantes, qui fournissent d'utiles renseignements sur quelques bibliothèques du midi de la France. Ces notes sont prises d'un ouvrage de M. le chevalier C. Gazzera, conservateur de la bibliothèque publique de Turin et secrétaire de l'Académie des sciences de Piémont, qui a eu occasion de visiter ces diverses bibliothèques.

« La bibliothèque de *Carpentras*, donation de l'évêque Inguibert, mérite d'arrêter momentanément l'étranger dans cette petite ville. A l'exception d'un petit nombre de volumes envoyés par le gouvernement ou offerts par des particuliers, on n'y trouve à peu près rien de ce qui a paru depuis 50 ans; mais la partie ancienne y offre 25 ou 30,000 volumes des meilleurs ouvrages en tout genre, en éditions de choix et souvent rarissimes. Il y a près de 800 ma-

nuscrits; la plupart sont fort précieux. Les plus curieux sont ceux qui proviennent de chez Peiresc; ils sont au nombre de 82 volumes, et, au milieu de beaucoup de pièces relatives à l'histoire de la Provence, on remarque des lettres autographes de maint Italien célèbre; il s'en trouve de Galilée qui y parle longuement de sa situation et de la cause de ses malheurs.

« Toulon possède, depuis peu d'années, une bibliothèque de 15,000 volumes; elle s'enrichit peu à peu; elle n'a qu'un seul manuscrit; c'est une paraphrase en vers latins de l'Écriture sainte, écrite par un anonyme, Pierre de Riga peut-être (in-4°, vélin, XIV<sup>e</sup> siècle).

« Marseille compte près de 40,000 volumes et de 500 manuscrits; ils sont, en général, d'un faible intérêt. On y remarque un *Athenæum massiliense* (ou biographie marseillaise, travail du P. Zacharie, mort en 1758, qui ne serait pas indigne de l'impression), une copie du *Speculum humane salvationis* (manuscrit sur vélin, in-folio, XIII<sup>e</sup> siècle, avec 162 miniatures, fort médiocres il est vrai).

« La bibliothèque d'Aix, sur laquelle M. Rouard a donné une fort bonne notice, contient une copie de toute la correspondance de Peiresc; M. de Méjanès, qui avait l'intention de la publier, la fit transcrire à Carpentras et partout où il put en trouver trace. M. G. a, de plus, remarqué des manuscrits de deux ouvrages de Bossue (*la Teseide et il Corbacio*), une relation en espagnol du siège de Malte, 1565.

« 30,000 volumes forment la bibliothèque de Nîmes; une bonne portion, legs du savant Séguier, se rattache à l'histoire naturelle et à l'archéologie. Selon notre Piémontais, auquel nous laissons toute la responsabilité de ces paroles sévères, cette bibliothèque n'est guère fréquentée, et la patrie des Séguier et des Guizot est une des villes du Midi qui délaissent le plus les belles-lettres. L'Académie du Gard s'est éteinte; la presse se borne à enfanter quelques écrits de controverse religieuse très-peu charitable, ou de politique acharnée et fort intolérante: si c'est là tout ce qu'elle doit produire, il vaudrait mieux qu'elle s'en tint à la plus complète inaction.

« La correspondance de Séguier renferme une foule de lettres autographes des savants les plus distingués de l'époque, des Montfaucon, des Maffei, des Muratori, etc. C'est, pour l'histoire littéraire, une mine abondante de renseignements importants.

« Narbonne, bien déchue de son ancienne splendeur, possède une bibliothèque peu considérable, mais où l'on remarque, en six énormes in-folio sur vélin, le recueil de tous les actes de son administration dans le moyen âge, comme république, vicomté

ou commune. Cette collection offre à l'histoire des pièces d'un haut intérêt ; beaucoup d'actes et les plus anciens sont écrits dans l'idiome provençal.

« A *Toulouse*, la bibliothèque dite du collège renferme près de 40,000 volumes et de 500 manuscrits. Une portion des livres du cardinal de Brienne, ceux de Lefranc de Pompignan, ont été s'y fondre. Ce dernier possédait un grand nombre de volumes ayant appartenu à Racine ; bon nombre sont annotés de la main de l'auteur d'*Athalie* ; on doit distinguer son exemplaire des trois tragiques grecs ; sur les marges il a mis des notes aux plus beaux passages qu'il a fréquemment imités. Les manuscrits ne sont encore ni classés, ni catalogués : M. G. en examina quelques-uns ; il reconnut un beau manuscrit sur vélin in-folio des épîtres de Pétrarque qui en renferme peut-être d'inédites, une copie *autographe* d'une Nouvelle de Bandello.

« Plusieurs manuscrits importants, sortis on ne sait trop de quelle façon de l'Italie, sont venus figurer sur les rayons de la bibliothèque de *Montpellier*. On y remarque 15 volumes in-4° de lettres écrites à la reine Christine de Suède par les hommes les plus distingués de son époque ; des copies d'ouvrages de Galilée qui pourraient offrir des variantes ; deux volumes de lettres originales adressées à C. dal Pozzo (mort en 1685) par un grand nombre d'artistes et de littérateurs célèbres ; un volume de *lettres autographes* écrites à Alde le jeune et à Paul Manuce : il s'en trouve du Tasse, de Muret, de Sigonius, du grand-duc de Toscane, etc. ; deux volumes des lettres autographes de Peiresc ; un volume d'observations sur l'antiquité, de la main de Winckelmann, etc. Tous ces manuscrits proviennent de la bibliothèque Albani à Rome ; il ne faut pas oublier 54 volumes in-folio ou in-4° formés par l'historien Guichenon et renfermant une multitude de pièces relatives au Bugey, à la Bresse et à la Savoie.

« On sait que la bibliothèque entière d'Alfieri, léguée à la comtesse d'Albany, devint la propriété du peintre Fabre, qui en fit don, avec le reste de ses belles collections, à sa ville natale de *Montpellier*. Conservés à part, les livres du célèbre auteur tragique forment environ 3,000 volumes grecs, latins, italiens ; il n'y a qu'un seul auteur français ; c'est Marot. Chaque ouvrage porte la signature d'Alfieri ; beaucoup renferment des notes de sa main ; il n'y a aucun de ses manuscrits ; Fabre les offrit tous au grand-duc de Toscane, dans le but d'obtenir plus aisément l'autorisation dont il avait besoin pour emporter avec lui en France sa précieuse galerie de tableaux. M. Gazzera signale un bien précieux volume dont l'existence n'était pas même soupçonnée. C'est

un petit in-8° de 6 feuillets seulement et contenant 6 sonnets que l'on ne trouve dans aucune des éditions d'Alfieri; le titre porte qu'ils furent imprimés de sa propre main; le dernier de ces sonnets est d'autant plus curieux que l'auteur y défend sa manière d'envisager l'art de la tragédie, et qu'il est écrit dans le patois d'Asti. C'est la seule fois qu'Alfieri a employé le dialecte de sa patrie; nous transcrivons ici les 4 premiers vers :

Son dur, lo seu, son dur, ma i parlo a gent  
 Gh'han lanima tant mola e deslava  
 Gh'a lè pa da stupi, s' d' costa nià  
 I piasso appena appena a l'un per cent.

« A la suite d'un exemplaire des œuvres de Machiavel sont des feuillets blancs sur lesquels Alfieri s'est exercé à mettre en vers la célèbre comédie de *la Mandragore*. Ce travail, dont mention n'est faite nulle part, ne s'étend que jusqu'à la 10<sup>e</sup> scène du 3<sup>e</sup> acte : cette versification a une allure libre, dégagée, facile; M. Gazzera en transcrit un fragment.

« Bornons là nos extraits; c'est notre faute s'ils ne donnent pas une idée du degré d'intérêt que présente l'ouvrage qui nous les a fournis; n'oublions pas cependant d'ajouter qu'il renferme encore un fac-simile de onze lignes de la main de Tasse; c'est un avis aux amateurs qui chercheront sans succès à se procurer quelque autographe de l'auteur de *la Jérusalem*; fantaisie susceptible, d'ailleurs, de devenir un peu chère, car, tout récemment, à la vente du comte Boutourlin (n° ), un volume, insignifiant sous d'autres rapports, a été payé 280 fr.; le grand poète l'avait annoté. »

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (1).

74. — *Assises du royaume de Jérusalem*, textes français et italien, conférées entre elles, ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de Saint-Louis et le droit romain; suivies d'un Précis historique et d'un Glossaire. Publiées sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, par M. Victor Foucher. Suite du 1<sup>er</sup> volume, chap. 129-227, pag. 241-528;

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

plus un avis aux lecteurs. In-8°. Se trouve à Rennes, chez Blin ; à Paris, chez Joubert, rue des Grès.

Le premier volume n'est pas terminé par cette livraison.

75. — *Le Cicerone de Saint-Pierre*, ou Recherches historiques sur Saint-Pierre-sur-Dive et son abbaye ; par J.-M. Hurel. 1 vol. in-8. A Saint-Pierre, chez Duchesne.

76. — *Chronique du religieux de Saint-Denys*, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422 ; publiée en latin pour la première fois, et traduite par M. Bellaguët ; précédée d'une introduction, par M. de Barante. Tom II, in-4°. Imprimerie de Crapelet, à Paris.

77. — *Coup d'œil sur l'état de l'Europe au moyen âge* (en anglais), par Henry Hallam. 7<sup>e</sup> édition. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Baudry, quai Malaquais, n° 3. Prix..... 10 fr.

78. — *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg*, ou Recherches sur les travaux mystérieux de Guttemberg dans cette ville, et sur le procès qui lui fut intenté en 1439 à cette occasion ; par Léon Laborde. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Techener, place du Louvre. Prix..... 3 fr.

79. — *Essai sur l'Histoire de la ville de Vitré et de ses seigneurs*, jusqu'à l'époque de la révolution de 1789 ; par M. Louis Dubois. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Techener, place du Louvre. Prix.. 5 fr.

80. — *Glossarium mediæ et infimæ latinæ*, conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange, auctum a monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii, et additamentis Adelungii et aliorum digessit G. A. L. Henschel. Tomus primus, fasciculus primus. In-4°. A Paris, chez Didot. Prix de la livraison..... 8 fr.

L'ouvrage en aura 32, qui paraîtront de trois en trois mois.

81. — *Histoire de l'Église, depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, contenant l'exposition suivie et détaillée de tous les faits importants, avec les réflexions et éclaircissements nécessaires pour en faciliter l'intelligence ; par M. l'abbé Receveur. Tome I, in-8° ; *idem*, in-12. A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Prix du vol. in-8°..... 4 fr. 50 c.

Du vol. in-12..... 3 fr.

82. — *Histoire des Français*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi.

Tome XXIV, in 8°. Paris, Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17.

Prix..... 8 fr.

Papier vélin..... 16 fr.

83. — *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, par Amans-Alexis Monteil; xiv<sup>e</sup> siècle. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Coquebert, rue Jacob, n° 48. Prix..... 16 fr.

84. — *Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie*; par Ed. Mennechet. 4 vol. in-12. A Paris, rue Duphot, n° 17.

Prix..... 16 fr.

85. — *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; publiée d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont-Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger; par l'abbé Desroches. 2 vol. in-8°. A Caen, chez Mancel.

86. — *Histoire du pape Innocent III et de son siècle, d'après les monuments originaux*; par Fr. Hurter, président du consistoire, à Schaffouse. Traduction nouvelle, augmentée d'une introduction, de notes historiques et de pièces justificatives; par MM. l'abbé Jager et Th. Vial. Tome II, in-8°. A Paris, chez Vatou, rue du Bac, n° 46; chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n° 5.

Prix..... 7 fr. 50 c.

87. — *Histoire du Système politique de la France, depuis Clovis jusqu'à la révolution de 1789*; par M. D. Mollard. Tomes I et II. 2 vol in-8°. A Paris, chez Blondeau, rue Rameau, n° 7; chez Hachette.

88. — *Histoire générale du Languedoc*, avec des notes et des pièces justificatives; composée sur les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments; par D. Claude de Vic et D. Vaissette. Commentée et continuée jusqu'en 1850, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits; par M. le chevalier Al. Du Mége. Livrais. 6, 7, 8, avec 2 cartes et 7 planches. Fin du tome I<sup>er</sup>. A Toulouse, chez Paya; à Paris, rue de Seine, n° 6 bis. Prix de la livraison..... 2 fr.

L'ouvrage en aura 40.

89. — *Les Historiettes de Tallemant des Réaux; Mémoires pour servir à l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle*, publiés sur le manuscrit autographe de l'auteur. 2<sup>e</sup> édition, précédée d'une notice sur l'auteur, par M. Monmerqué. Tome I<sup>er</sup>, in-12. A Paris, chez Delloye, place de la Bourse, n° 13. Prix..... 1 fr. 75 c.

L'édition aura 10 volumes.

90. — *Journées mémorables de la Révolution française, racontées par un père à son fils*, ou recueil complet des événements qui se sont passés en France depuis 1787 jusqu'en 1804; par M. le vicomte Walsh. Tômes III et IV, in-8°. A Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, n° 9. Prix..... 15 fr.

91. — *Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église et ses cloîtres*; par M. l'abbé Audierne. In-8°. Imprimerie de Dupont, à Paris.

92. — *Notice historique sur le château de Villeneuve*, par M. Gonod. In-8°. A Clermont-Ferrand, chez Thibaut-Landriot.

93. — *Notice historique sur le Géant de Douai et sa procession*. 1 vol. In-8°. Impr. d'Adam, à Douai.

94. — *Notices historiques sur la ville de Lectoure, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*; par M. Ferdinand Cassapoles. In-8°. Impr. de Foix, à Auch.

95. — *Écrits historiques, par tableaux philosophiques, de l'histoire de France, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la Restauration*; par Perret. 1 vol. in-12. A Paris, chez Delloye, place de la Bourse, et chez Hachette. Prix..... 1 fr. 75 c.

96. — *Recueil de Notes et de Pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys, depuis leur fondation jusqu'à nos jours*; par L. Coutant et S.... 1 vol. in-8°. A Paris, chez Ébrard, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 24.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET;  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

I.

PROCÈS-VERBAUX.

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 11 MAI 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT,

En l'absence du président M. DE BARANTE.

M. Allou ouvre la séance par le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Le Conseil de la Société de l'Histoire de France voit toujours avec une satisfaction nouvelle arriver cette époque de l'année où, d'après nos statuts, il doit vous faire connaître ses travaux depuis la réunion précédente, ceux qu'il se propose pour l'avenir, et l'état de la Société elle-même, qui, comme toutes les associations humaines, s'enrichit, dans ce même intervalle, de nouvelles et heureuses acquisitions, en même temps qu'elle se trouve trop souvent obligée de déplorer des pertes nouvelles.

« Dans plus d'une de ces réunions générales, le Conseil, il faut l'avouer, n'a pu présenter à la Société que des résultats assez faibles et des espérances plus ou moins incertaines. Obligée de suffire, à peu près uniquement avec les ressources que lui apportait le zèle de ses membres, à des frais considérables, la Société a pu craindre un instant que ses publications si utiles à l'étude de notre histoire, et aujourd'hui si bien appréciées, ne fussent prochainement interrompues.

« Les temps sont heureusement changés : vous allez apprendre, Messieurs, par le compte rendu de MM. les censeurs, que jamais les fonds de la Société n'ont été dans un état plus prospère; il promet encore de s'améliorer. L'étendue progressive qu'il a été possible de donner à nos travaux; la reprise du *Bulletin*, si vivement réclamée par nos collègues des départements; la publication de l'*Annuaire*, qui établit un nouveau lien entre eux et nous; les importantes publications projetées par le Conseil, et dont l'année présente verra, nous devons l'espérer, se réaliser une grande partie; tous ces motifs présagent à la Société un brillant avenir, digne prix de sa constance et de ses efforts; et c'est un bonheur pour nous, Messieurs, que de pouvoir aujourd'hui vous en donner l'espérance

« M. le secrétaire va faire connaître, dans un rapport détaillé, les travaux qui ont occupé le Conseil depuis la réunion générale du mois de mai 1859. »

Sont proclamés membres de la Société :

431. M. le marquis DE LOUVOIS, pair de France, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 110, présenté par MM. le comte de Chabrilant et Duchesne aîné.
121. M. le comte DE LESCOPIER, membre de la Société des Antiquaires de France, place Royale, n° 25, présenté par MM. de Maslâtrie et J. Desnoyers.
432. M. Émile DESFONTAINES, employé au ministère de l'intérieur, rue de Choiseul, n° 4 bis, présenté par M. Crapelet.

#### *Ouvrages offerts à la Société.*

De la part des auteurs :

*Économie politique des Romains*, par M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut. 2 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1840.

*Essai sur les Livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*; par M. Géraud. 1 vol. in-8° de 256 pages. Paris, Teche-ner, 1840.

#### *Objets d'administration.*

— M. le vice-Président dépose sur le bureau les bonnes feuilles du texte de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, suivie du *Tournoi de Ham*; édités par M. Fr. Michel.

— Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit son rapport sur les travaux et les publications de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1859, jusqu'à ce jour.

*Rapport du secrétaire (M. J. DESNOYERS) sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1839.*

MESSIEURS,

Dans le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter l'année dernière, j'essayai de jeter un coup d'œil général sur l'ensemble des publications faites ou projetées sous vos auspices, par les soins de votre Conseil administratif, depuis l'origine de cette Société. En les groupant en trois séries, la première, depuis les temps les plus anciens jusqu'à saint Louis; la deuxième, depuis saint Louis jusqu'à François I<sup>er</sup>; la troisième, depuis François I<sup>er</sup> jusqu'en 1789, je me conformai aux vues du Conseil qui désirait établir entre les choix de publications à faire pour chacune de ces grandes périodes une sorte d'équilibre propre à répondre aux différents besoins des études historiques et aux différents goûts des lecteurs. Continuant de marcher dans la même voie, soit en introduisant dans chaque série de nouveaux ouvrages, soit en décidant définitivement des impressions qui avaient été jusqu'alors l'objet de propositions un peu vagues et non encore bien arrêtées, le Conseil s'est toujours efforcé de fixer de préférence son choix sur des documents qui pussent représenter les principales époques de notre histoire.

C'est ainsi que, pour la première série dans laquelle *Grégoire de Tours* occupe déjà une si grande place, la *Chronique de Richer* viendra combler le vide de documents qui existe sur le x<sup>e</sup> siècle et éclairer la chute des rois de la seconde race dont *Éginhard* nous retrace la période la plus florissante. Au tableau des mœurs et de l'histoire du xii<sup>e</sup> siècle, les *Œuvres de Suger*, s'ajoutant à la chronique d'*Orderic Vital*, et dans une sphère plus élevée, fourniront de précieux matériaux non encore suffisamment étudiés sous leurs différents aspects. Dans la seconde série figureront *Guillaume de Nangis* et ses continuateurs, qui, étant plus connus, ne seront pas moins utiles pour l'histoire générale de l'Europe pendant le xiii<sup>e</sup> siècle et la première moitié du xiv<sup>e</sup>. L'un des événements les plus importants, les plus merveilleux du xv<sup>e</sup> siècle, la mission et la vie de *Jeanne d'Arc*, recevra le plus grand jour de la publication intégrale des documents originaux des procès de cette héroïne.

Pour les temps postérieurs, le Conseil n'a point encore ajouté d'autres projets de publication à ceux qui vous sont déjà connus; il s'est borné à décider définitivement l'impression des *Mémoires et lettres de la reine Marguerite de Valois*, première femme de Henri IV, qui lui avaient été proposés par M. Guessard, et il continuera de rechercher quels écrits importants pourront contre-balancer, pour

les périodes récentes, le nombre peut-être un peu élevé des publications se rapportant à des temps plus anciens.

Cette indication sommaire et superficielle suffit déjà, avant une analyse plus détaillée, pour vous convaincre, Messieurs, que les choix du Conseil ont été inspirés par le même esprit d'intérêt général qui avait présidé à ses premiers plans. S'il s'est peut-être un peu écarté de cette règle pour un petit nombre d'ouvrages, et particulièrement pour ceux qui représentent la souscription de l'année écoulée, c'est qu'il a tenu compte d'autres genres de mérite, soit de leur caractère original, soit de l'avantage d'être inédits, soit de la certitude d'une publication prompte et facile, assurée par le travail achevé des éditeurs.

*Correspondance de Maximilien I<sup>er</sup>, xvi<sup>e</sup> siècle.* — L'un de ces deux ouvrages, celui qui est aujourd'hui terminé, et que son habile éditeur, M. Le Glay, a conduit avec autant d'activité que d'intelligence, est la *Correspondance de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> avec sa fille Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas*. Ce recueil de lettres, dont les originaux sont conservés dans les archives de Lille, qui en comprend au moins 700, inédites pour le plus grand nombre, et dont l'impression avait été votée peu de temps avant votre dernière assemblée générale, a été rapidement achevé; les deux volumes dont il se compose vous ont été distribués récemment. Il me suffira donc de vous rappeler, sans chercher à retracer de nouveau le caractère de cette correspondance, qui s'étend de 1507 à 1519, que ce qui en fait surtout le prix, c'est l'intime confiance avec laquelle Maximilien s'entretient avec sa fille des événements les plus importants de la politique européenne de leur temps, et juge les personnages les plus influents, tout en s'abandonnant à un laisser aller capricieux sur les intérêts les plus secrets de leur vie privée.

Cette nature de mérite est sans doute propre à faire disparaître la physionomie de style et d'orthographe, un peu bizarre et quelque peu germanique, du style de Maximilien, qui voulait bien user, dans ses relations intimes avec sa fille, et avec sa fille seule, de la langue française, qu'il savait lui être beaucoup plus familière qu'à lui-même.

*Histoire des ducs de Normandie, xiii<sup>e</sup> siècle.* — Le second ouvrage dont je dois vous entretenir, Messieurs, avec un peu plus de détails, puisqu'il figure, pour la première fois, dans les rapports annuels, est une *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, écrite en prose vulgaire du nord de la France vers le commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; ouvrage auquel on a joint, pour compléter un volume, le récit en vers d'un tournoi composé un peu plus tard, dans le même siècle et dans le même dialecte.

Le volume qui renferme ces deux ouvrages inédits, l'un et l'autre,

sauf une petite portion du premier, aurait dû vous être distribué, Messieurs, avant la fin de 1830, ou du moins avant la séance générale de ce jour. Telle avait été l'espérance du Conseil qui, comptant sur l'activité, le zèle et l'exactitude habituels de l'éditeur qu'il en avait chargé, avait cru pouvoir annoncer positivement cette distribution. Il l'avait fait avec d'autant plus de confiance que les deux ouvrages, dont la publication n'avait été décidée qu'à la séance du 26 août dernier, étaient entièrement imprimés avant le 1<sup>er</sup> décembre, sans que cette rapidité très-remarquable dans la composition des textes, en ancien langage français, ait nui en rien à la correction littéraire et typographique à laquelle sont habitués les lecteurs des publications de M. F. Michel, et dont M. Crapelet s'est aussi fait un devoir.

Malheureusement, depuis cette époque l'absence prolongée de l'éditeur, aujourd'hui professeur de littérature étrangère à Bordeaux, d'autres occupations, et sans doute aussi les lenteurs d'un travail minutieux pour les tables, notes, glossaire et introductions, ont presque tout à fait ralenti l'impression; toutefois ces travaux accessoires ont été en partie envoyés par l'éditeur, et nous espérons que le volume pourra vous être distribué avant un mois.

Vous trouverez, Messieurs, une compensation à ce retard dans l'intérêt véritable qu'offrent ces deux morceaux, non-seulement parce que ce sont deux monuments à peu près inédits de la langue romane du nord au XIII<sup>e</sup> siècle, mais à cause du caractère du récit, de l'importance des événements et des curieux détails de mœurs privées dont ils offrent le tableau.

L'un et l'autre paraissent avoir été composés par des auteurs picards, qui se laissent reconnaître à leur style et à certaines sympathies ou antipathies franchement exprimées; la chronique, en prose, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, par un clerc ou un chevalier qui paraît avoir été témoin d'une partie des événements qu'il raconte; le roman en vers, dans la deuxième moitié du même siècle, par un trouvère, nommé Sarrazin, qui répète plusieurs fois qu'il a vu les personnages et les faits dont il parle. Le style des deux morceaux, dont les auteurs sont postérieurs de peu de temps à Vilhardouin et à peu près contemporains de Joinville, se ressemble beaucoup; on y reconnaît le langage roman picard habituel aux compositions du nord et du nord-est de la France pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle; mais, sous le point de vue historique, ils n'ont pas entre eux le moindre rapport.

*L'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui occupe 209 pages de ce volume, se compose de deux parties très-distinctes; la première, qui forme environ le tiers de l'ouvrage, la seule qui ait été publiée en partie, est un abrégé de l'histoire des

ducs de Normandie, depuis l'arrivée des premiers pirates du nord sur les côtes de France jusqu'au règne de Richard Cœur de Lion; elle présente la traduction à peu près exacte de l'*Histoire des Normands* de Guillaume de Jumièges, et raconte en détail, d'après des chroniques plus anciennes, l'expédition de Rollon. La seconde partie, au contraire, qui s'étend jusqu'à l'année 1220, est vraiment originale et présente un assez grand nombre de détails qu'on ne trouve point ailleurs, soit sur le règne de Richard et de son fils Jean sans Terre, soit, et plus spécialement encore, sur l'expédition en Angleterre de Louis, fils de Philippe Auguste, qui voulait profiter, pour appuyer ses droits à l'héritage du jeune Arthur, si traitreusement assassiné par le roi Jean, du soulèvement général des barons anglo-normands contre ce prince. L'auteur a fait partie lui-même de l'expédition, ou bien il en a recueilli les détails de la bouche des compagnons du prince Louis. On remarque dans son récit beaucoup de traits de mœurs, d'anecdotes, de bons mots, de proverbes même, qui le distinguent des narrations plus graves de Mathieu Paris et d'autres annalistes anglais. Un seul trait suffit pour vous en donner une idée : il est antérieur à l'expédition du prince Louis, et relatif à l'un de ces barons normands établis dans les provinces de l'ouest de l'Angleterre comme gardiens des Marches ou frontières contre l'esprit de révolte des Gallois, esprit dont eux-mêmes se sentaient souvent animés contre leur suzerain le roi d'Angleterre. Ils subissaient à leur tour une partie de ces vexations sans bornes exercées par les conquérants normands, leurs ancêtres, sur les anciens habitants du pays dont ils s'étaient partagé les terres, tableau si éloquemment retracé par M. A. Thierry.

Ce seigneur se nommait Guillaume de Braïouse ; « il avoit une  
 « moult vaillant dame à femme, qui fu née de la tierce le roi de  
 « France ; fille fu Bernart de Saint Waleri, le boin chevalier, Mehans  
 « estoit apelée ; biele dame estoit, moult sage et moult preus et  
 « moult vighereuse.. Il n'estoit nulle parole de sen baron aviers  
 « chon qu'il estoit de li ; elle maintenoit toute la guerre encontre  
 « les Galois, sor cui elle conquist moult. Maint biel service fist au  
 « roi Jean qu'ele malement emploia, et maint biel present li fist.  
 « Une fois presenta elle à la roine trois cents vaces et un tor qui  
 « toutes estoient blances, fors les orelles qu'eles avoient rouges.  
 « Cele dame se vanta une fois à Bauduin le conte d'Aubemalle son  
 « neveu qu'ele avoit bien douze mill vaces a lait, et se vanta encore  
 « qu'ele avoit tant de froumages que se cent des plus vighereus home  
 « d'Engleferre estoient assis en r castiel il se poroient defendre  
 « de ses froumages 1 mois, par si encore que il ja laisser ne se  
 « peuussent et toz jors trovassent les froumages aparelliés por jeter  
 « hors. »

Guillaume de Braïouse avait participé à la conspiration des barons. Aussi, quand il apprit que le roi Jean venait dans sa province, il ne voulut pas l'attendre, il s'enfuit en France; sa femme et son fils Guillaume se retirèrent en Irlande et le roi saisit leur terre, leur fertile domaine. Mathilde et son fils ne tardèrent pas aussi à être livrés au roi, qui, à son retour d'une expédition en Irlande, les fit enfermer dans un souterrain du château de Corf, et « si fi metre avec els une garbe d'avaine et 1 bacon (porc) cru ; one-  
 « ques plus de viande n'i laissa metre. A Ponzissime jour fu la mere  
 « trovée morte entre les jambes le fill, toute droite séans, fors tant  
 « qu'ele clinoit arriere sous le pis son fill, comme morte feme. Li  
 « fils, li mors estoit autresi, seoit tōz drois, fors tant que il clinoit  
 « deviers la paroi comme uns mors hom ; si li avoit la mere par des-  
 « trece toutes les joes mangies. Quand Guillaume de Braïouse, qui  
 « à Paris estoit, sot ces nouveies, il moru tost apriès ; si tiesmoi-  
 « guent pluseurs que che fu de duel. » On trouve dans cette chronique anonyme beaucoup de traits de mœurs racontés de la même façon avec une simplicité qui ne manque pas d'énergie.

*Le Roman de Ham*, qui occupe les pages 211 à 384 du volume, se compose d'environ 4800 vers de huit syllabes, rimant deux à deux. L'auteur, qui se fait connaître lui-même sous le nom de *Sarrasin* dans plusieurs passages du roman, commence par faire un très-brillant éloge de l'ancien comte d'Artois, Charles, frère de saint Louis et alors roi de Sicile ; il loue sa loyauté, sa générosité, son esprit chevaleresque, louanges qui contrastent singulièrement avec les malédictions dont il était accablé en Italie et en Sicile par les partisans de l'illustre et malheureuse maison de Souabe. Le trouvère déplore ensuite les fâcheuses conséquences de l'ordonnance rendue par le roi de France en l'année 1278, portant défense des joutes et tournois ; il s'apitoie sur le sort des pauvres gens de différents états dont l'industrie se trouve ainsi ruinée : les jongleurs, les hérauts d'armes, les maréchaux, les selliers, les taverniers, et beaucoup d'autres qui s'enrichissaient en vendant aux chevaliers les ornements qu'ils étalaient dans les tournois ; il plaint surtout le sort de ces pauvres chevaliers, qui sont forcés de tenir ensevelies leur bravoure et leur galanterie. Puis il raconte que deux chevaliers picards, le sire de Longueval et le sire de Basentin se concertent pour enfreindre l'ordonnance royale, et qu'ils font annoncer dans tous les pays voisins un tournoi à la ville de Hain-sur-Somme ; dans ce tournoi il y aura, comme autrefois, une reine de beauté, des prix pour les vainqueurs, et un trouvère qui en fera un beau roman, à la manière du roman de Perceval, du Graal, ou de ceux de la Table-Ronde ; enfin Sarrasin raconte dans le plus

grand détail les prouesses des nombreux chevaliers qui se rendent de tous les pays au tournoi ; il passe en revue tous les noms célèbres à cette époque, surtout dans le nord de la France, et raconte les brillants faits d'armes dont il répète plusieurs fois avoir été témoin ; il dépeint les costumes, les armes, les écus ; il nomme les damoiselles qui assistent à la cérémonie. Peut-être ne manque-t-il à tout ce récit que la vérité du fond, car on ne peut nier la réalité des détails relatifs au caractère et au rôle historique alors bien connus des principaux seigneurs de la Picardie et de l'Artois. Cependant l'auteur affirme avec une telle assurance qu'il a vu, qu'il était présent, qu'il se souvient, qu'on pourrait également admettre la réalité du tournoi, lors même qu'il ne serait pas indiqué par d'autres témoignages historiques.

Mais c'est surtout par les détails de mœurs sur ces derniers temps de la vraie chevalerie que, malgré une certaine uniformité dans le récit, l'ouvrage pique la curiosité ; et cette publication ajoutera encore un titre de plus à ceux que M. Michel s'est déjà acquis auprès des amateurs de notre ancienne littérature.

Après vous avoir entretenus, Messieurs, des deux ouvrages que vous devez recevoir les premiers, je dois aborder ceux dont la publication sera plus tardive, et dont le choix n'a été décidé par le Conseil que depuis votre dernière assemblée. Ces ouvrages sont au nombre de trois, savoir : *la Chronique de Richer*, *les OEuvres historiques de Suger*, et *les procès de Jeanne d'Arc*.

*Chronique de Richer*, x<sup>e</sup> siècle. — Vous n'avez point perdu de vue, Messieurs, les efforts que le Conseil fit, l'année dernière à peu près vers cette époque, pour faire jouir le plus promptement et le plus économiquement possible, les membres de la Société de l'Histoire de France de l'ouvrage d'un historien des plus importants pour la connaissance des révolutions qui ont signalé, pendant la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, le passage du pouvoir royal des mains des Carolingiens dans celles de la troisième dynastie.

La *Chronique de Richer*, regrettée depuis longtemps, c'est-à-dire depuis qu'on en connaissait l'existence par les citations d'Eckehard au xi<sup>e</sup> siècle, de l'abbé Trithème au xvi<sup>e</sup>, avait été récemment retrouvée dans la bibliothèque de Bamberg par M. Pertz, le savant et célèbre éditeur des *Monumenta Germaniæ historica*. Celui-ci venait de la faire imprimer d'après un manuscrit unique et très-certainement autographe, copié et corrigé de la main de l'auteur ; il l'avait inséré avec beaucoup d'autres textes précieux d'*Annales* et de *Chroniques* du ix<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, dans le tome V (t. III des *Scriptores*) de cet important ouvrage, si digne de

prendre place auprès de la collection historique qui fait le plus d'honneur à la France, celle de Dom Bouquet et de ses dignes continuateurs.

On préparait en Allemagne une édition in-8°, ou plutôt un tirage, sous ce format, de l'édition in-folio, on offrait à la Société de participer à cette publication ; M. Pertz s'y prêtait avec plaisir et le Conseil avait accepté avec empressement, quoique cette décision fût un peu contraire à ses usages. Un malentendu de libraire ayant empêché cet arrangement de se réaliser, le Conseil n'a pas hésité à décider, toujours d'après les instantes sollicitations de M. Guérard, qui avait, des premiers, apprécié la haute valeur de cet historien, la publication, sous ses auspices, d'une seconde édition du texte latin de Richer, accompagné pour la première fois d'une traduction, de notes et de tables détaillées. M. Guadet, qui a déjà mérité la reconnaissance de la Société pour la part importante qu'il a prise à l'édition de Grégoire de Tours, a été chargé seul de ce travail et s'en occupe activement. L'ouvrage devra former deux volumes.

Quoique vous connaissiez déjà l'écrivain que la Société de l'Histoire de France a dû adopter à un double titre, permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, en quelques mots l'intérêt que présente pour nos Annales un historien, doué d'une grande impartialité qui n'éteignait pas chez lui le patriotisme et les sentiments généreux, un historien qui a assisté, dans une position favorable pour bien voir et bien juger, à la chute de l'ancienne dynastie carlovingienne, à la naissance des Capétiens, et qui fut en relation avec les principaux personnages de son temps.

Ce fut à l'école de son père, Rodolphe ou Raoul, guerrier habile et conseiller du jeune roi Louis d'Outre-Mer ; ce fut plus tard sous les yeux du roi Lothaire, au milieu des guerres civiles et étrangères, que Richer prit la première teinture des affaires militaires et s'anima d'un patriotisme dont il donne plus d'un témoignage dans sa *Chronique*. Il entra au monastère de Saint-Remi de Reims vers 970, dans les dernières années de l'archevêque Odelric, ou plus probablement sous Adalberon, mais postérieurement à l'année 966, puisqu'il ne paraît pas avoir connu personnellement Flodoard, dont il dit continuer l'Histoire. Il reçut des leçons d'un maître célèbre dont la renommée remplissait alors non-seulement la France, mais s'était étendue dans les autres pays de la chrétienté, et qui depuis devint pape sous le nom de Silvestre II : Gerbert lui apprit à connaître les historiens, les poètes, les philosophes classiques de l'antiquité, sans négliger l'étude des saints Pères et de la jurisprudence ecclésiastique.

L'école épiscopale et monastique de Reims jouissait alors à juste titre, comme cette ville elle-même, de l'estime la plus grande parmi les principales villes du royaume. Richer gagna promptement l'amitié de Gerbert qui, lié lui-même avec l'évêque Adalberon et avec les hommes les plus illustres de France, d'Allemagne et d'Italie, fournit à son élève, par ses voyages et sa correspondance, l'occasion de prendre la plus juste idée des hommes et des choses de son temps. Les Juifs et les monastères se partageaient alors la pratique de la médecine : au milieu des troubles qui déchiraient la France, Richer se livra à l'étude de cet art, ainsi qu'on en peut juger par la description minutieuse qu'il donne de plusieurs maladies ; et il raconte lui-même qu'en l'année 991, il fit le voyage de Chartres pour étudier, auprès d'un clerc de cette ville, nommé Héribrand, qui s'était acquis de la renommée, les livres d'Hippocrate et de Galien.

Peu après, Gerbert, ayant obtenu de la protection des rois Hugues et Robert, et par son propre mérite, l'archevêché de Reims, après la déposition du successeur d'Adalberon, chargea Richer, son élève et son ami, d'écrire l'Histoire de France de son temps. L'église de Reims avait, en effet, ses Annales attitrées, comme la plupart des grandes abbayes du royaume, comme Saint-Bertin, Saint-Wast d'Arras, Corbie, Saint-Denis et d'autres ; il succéda ainsi à Hincmar, évêque de Reims, et à Flodoard, dont il ne parut pas faire cas, et qui avait un esprit moins indépendant et bien plus superstitieux que Richer. Celui-ci, fier de cette honorable tâche, s'en acquitta avec tant de dévouement et d'activité, qu'il paraît avoir terminé son Histoire en trois années.

En 995 et 996, il composa le livre I et le livre II jusqu'au ch. LXXVIII, et conduisit le récit jusqu'à l'année 948, puis il acheva le livre II, et composa les livres III et IV (948-995) pendant les années 996 et 998, revit tout l'ouvrage, et y mit alors la dernière main. Son but, dit-il, a été de conserver la mémoire des guerres et des dissensions des Français, d'en rechercher et d'en apprécier les causes, disposition rare chez un historien de cette époque. Aussi, quoiqu'il suive généralement l'ordre chronologique, il ne rédige pas sous forme d'Annales ; il se permet parfois des digressions et des réflexions sur les faits et sur les personnes ; cherchant à mieux présenter la liaison des faits avec leurs conséquences, il ne craint point d'exprimer sa haine et ses sympathies dynastiques et nationales ; il blâme les traités de l'ancienne dynastie carlovingienne, et il pousse même le patriotisme jusqu'à altérer, suivant le reproche de M. Pertz, la vérité dans quelques détails qu'il présente sous un jour plus favorable à la France ; il commence son

Histoire au point où s'arrêtent les *Annales d'Hincmar*, c'est-à-dire à l'année 882. Jusqu'en l'année 965, il emprunte le récit des faits soit à Flodoard, que le plus souvent il abrège ou modifie, ou développe, soit à des annalistes qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, soit aux relations verbales des contemporains que Gerbert ou lui-même avaient pu consulter, et parmi lesquels son père, conseiller de Louis IV, était sans nul doute pour une bonne part. Depuis l'année 969 jusqu'à l'année 995, ou plutôt jusqu'en 998, quoiqu'il n'ait pas terminé le récit des événements de ces trois dernières années, il devient un historien tout à fait original; il parle en témoin oculaire et aime à se mettre parfois en scène, ou bien il s'appuie de l'autorité de quelque charte des archives de Saint-Remi et de l'histoire de plusieurs conciles du temps. Les discours qu'il met dans la bouche de ses personnages paraissent être tels à peu près qu'ils ont dû être prononcés; Richer, écrivant sous les yeux des contemporains, devait rapporter fidèlement leurs discours, peut-être en les amplifiant et en les ornant quelquefois, à la manière de Salluste, qu'il semblerait vouloir imiter. C'est ainsi qu'à la promulgation de Louis V, successeur de Lothaire, il présente les discours échangés entre le peuple, les grands et le prince, qui avaient sans doute été aussi religieusement conservés que ceux consignés dans le concile tenu à Reims en 991, dont Richer donne une fidèle analyse, et dont Gerbert écrit plus longuement l'histoire.

Entre autres documents précieux sur la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, Richer donne des renseignements positifs sur les irruptions des pirates normands, de 885 à 888; sur la longue lutte de Louis d'Outre-Mer et de Lothaire avec Hugues le Grand; sur le caractère et le rôle politique des acteurs les plus influents de part et d'autre dans cette rivalité dynastique. Il présente les détails les plus circonstanciés et les plus curieux sur les études, les travaux, le caractère de Gerbert, son maître et son protecteur. On trouve dans tout l'ouvrage de fréquents tableaux de mœurs, les détails intéressants du siège de plusieurs villes, de nombreuses descriptions de machines de guerre, des narrations fort curieuses de maladies que l'auteur avait appris à connaître à la guerre et dans les abbayes.

Richer remplira donc, dans la série des annalistes français, un vide considérable dont la vérité historique souffrait depuis trop longtemps; historien du premier ordre, il restera presque le seul chroniqueur contemporain pour la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle; il s'ajoutera à Flodoard, à Abbon, au continuateur de Reginon, au moine Helgaud, à Airnois, à Raoul Glaben, pour éclairer, d'une lumière plus certaine, une époque si obscure et cependant si intéressante à étudier comme toutes les époques de transition.

*Œuvres historiques de Suger*, XII<sup>e</sup> siècle. — Le nom de Suger vous rappelle à la fois, Messieurs, l'illustration de l'historien et plus encore celle du puissant abbé de Saint-Denis, de l'habile ministre, de l'ami, du confident de deux rois, de celui qui fut surnommé, à juste titre, *le Père du Peuple*, sans doute à cause des efforts qu'il fit pour favoriser le mouvement d'indépendance des communes, en défendant les droits du trône, et en protégeant les classes inférieures contre l'ambition toujours croissante des grands vassaux. Avec Suger, et avec Louis VI, avaient commencé à reparaître pour la France, suivant la remarque de M. Guizot, les premières idées d'un pouvoir public, les premières intentions, quoique timides et indéterminées encore, d'un gouvernement central régulier, appelé à défendre, au profit de tous, la justice et l'ordre, gouvernement que, dans sa toute-puissance, Charlemagne n'avait pu solidement fonder. En récompense de ses tentatives, souvent infructueuses, Suger offrit le premier exemple d'un ministre admiré, même hors de son pays, pour l'habileté et la sagesse de son administration, et conquit ainsi, dans l'Europe féodale, toute morcelée qu'elle fût, une autorité et une estime presque universelles.

Si de pareilles considérations ne suffisaient pas pour justifier à vos yeux le choix que le Conseil a cru devoir faire encore une fois d'écrits rédigés en latin, appartenant à une époque ancienne de notre histoire, de préférence à des ouvrages plus modernes et moins sérieux en apparence, il serait facile de rappeler que, par leur caractère, les diverses productions de Suger, qui s'est trouvé si intimement mêlé, pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, aux plus grandes affaires de la nation et de l'Église, offrent cependant aujourd'hui un intérêt plus actuel et plus local qu'on ne le croirait au premier abord.

Vous savez, Messieurs, que la vie de Suger se partage en plusieurs époques bien distinctes, et que son double titre d'abbé de Saint-Denis et de ministre des rois Louis VI et Louis VII donne aussi un double caractère à ses écrits.

Né en 1082, de parents pauvres, Suger trouva, dès son enfance, un abri et les éléments de l'instruction religieuse dans l'école monastique de Saint-Denis, où il devint, en 1095, compagnon d'études et de jeux, et bientôt l'ami du jeune prince qui régna plus tard (1108-1137) sous le nom de Louis VI, ou le Gros, et qui avait été confié par le roi Philippe I<sup>er</sup>, son père, aux moines de cette célèbre abbaye. Dès l'année 1105, devenu le confident de l'abbé Adam, qui le conduisit à la cour, il y retrouva son jeune condisciple déjà associé au trône, et qui ne tarda pas à se l'attacher par une plus étroite ami-

tié. Il fut bientôt le conseiller le plus intime de ce prince, et chargé par lui des missions les plus délicates, relatives soit aux affaires ecclésiastiques, soit aux intérêts politiques du royaume. Nommé abbé de Saint-Denis en l'année 1122, il partagea son temps entre ses fonctions de premier ministre, de confident du roi et ses devoirs de chef de l'un des plus importants monastères de France ; il reconstruisit en grande partie l'église de cette abbaye, qu'il enrichit et orna par toutes les ressources que lui offrait l'autorité dont il jouissait à la cour ; il y mena d'abord un train de puissant seigneur, et il finit par y introduire en 1127 une réforme que saint Bernard lui a reproché d'avoir trop différée.

Après la mort de Louis le Gros, en 1137, son fils, Louis le Jeune, qui lui succéda, fut heureux d'éclairer et d'aider sa faiblesse des lumières et de l'expérience de Suger ; il lui conserva une confiance que le temps ne fit que justifier et accroître. Aussi, pendant la croisade qu'il entreprit de 1147 à 1149, laissa-t-il à son ministre la régence du royaume, pouvoir suprême que Suger sut faire tourner au profit du prince absent et du peuple, en administrant avec prudence, modération, économie, et en résistant avec fermeté aux envahissements des grands vassaux, en même temps qu'aux prétentions du frère du roi, qui l'avait devancé en France. Au retour du roi, qu'il avait cherché vainement à détourner de cette périlleuse entreprise, et qu'il rappelait par les plus vives instances, Suger rendit ses pouvoirs, n'aspirant plus, jusqu'à sa mort, qui arriva en l'année 1152, qu'à un repos acheté par une activité si prolongée et si utile.

A ces différents aspects de la vie de Suger correspondent ses différents écrits, publiés par Duchesne, dans le tome IV des *Historiæ Francorum scriptores*, par le continuateur de Dom Bouquet, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, tom. XII, et traduits en partie (la *Vie de Louis le Gros*), dans le tome VIII de la collection de M. Guizot. Son histoire de Louis VII retrace les événements politiques auxquels il a souvent pris part pendant la première partie de sa carrière politique. Les deux traités de son administration et de la dédicace de l'église de Saint-Denis (*Liber de administratione monasterii S. Dyonisii et Liber de consecratione (A. 1140) Ecclesiæ à se ædificatæ*), comprennent exclusivement un récit de ce qui se passa à cette abbaye pendant qu'il en fut le chef (1122-1152), et surtout la description très-circonstanciée des constructions, embellissements et accroissemens territoriaux dont elle lui fut redevable.

La seconde moitié de sa vie politique, qui en renferme l'époque la plus brillante, celle de sa régence, se serait trouvée retracée dans une *Histoire de Louis VII*, à laquelle son biographe et son secrétaire,

le moine Guillaume, dit qu'il ne put mettre la dernière main, et dont on ne connaît point aujourd'hui l'existence ; car les meilleurs critiques sont d'accord pour ne point attribuer à Suger les deux Vies de ce prince, publiées dans les recueils de Duchesne et de D. Bouquet. A défaut de cet écrit précieux, on retrouve les éléments de sa vie politique, durant cette période, dans sa correspondance avec Louis VII et Henri, son frère ; avec les papes Pascal II, Eugène III ; avec saint Bernard et Pierre, abbé de Cluny ; avec les abbés de Corbie, de Saint-Richer ; avec les archevêques de Reims, de Bordeaux, de Rouen, de Trèves ; les évêques d'Angers, d'Orléans, de Chartres, de Châlons, de Noyon ; avec les comtes d'Angers, de Blois, de Vermandois, de Flandre ; la comtesse de Nevers ; en un mot, avec tous les personnages les plus illustres du temps. On peut juger de l'intérêt de ces lettres par l'une de celles qu'adresse, de Syrie, le roi Louis VII à Suger (Duchesne, IV, p. 510) : « Je vous fais savoir qu'Arnulfe, évêque de Lisieux, m'a prêté, dans un moment de grande gêne où je me suis trouvé, tout ce qu'il a pu de son or et de son argent ; je lui dois encore 104 mares d'argent. Je vous mande donc que vous ayez soin de les lui rendre sur mes revenus, sans nul prétexte, ni retard et dans le mois qui suivra la réception de cette lettre, afin que je n'en éprouve ni trouble ni offense ; car vous saurez que je lui ai fait donner caution. »

Suger a laissé d'autres petits écrits relatifs la plupart à l'administration et aux domaines de l'abbaye, sous le titre de *Constitutions*. On a conservé aussi son testament, et le moine Guillaume a composé un panégyrique, qu'il pourrait être utile de publier en tête de la collection de ses œuvres.

Quant à l'intérêt pour ainsi dire local et actuel d'une partie des œuvres de Suger, dont je vous parlais, Messieurs, précédemment, c'est surtout dans la *Vie de Louis VI* et dans le traité de *Administration monasterii S. Dyonisii*, qu'on le trouve. A chaque page du premier de ces deux ouvrages, on rencontre des détails curieux sur les forteresses habitées dans un rayon assez rapproché de Paris par de puissants vassaux, souvent en rébellion ouverte contre l'autorité royale. On voit les expéditions de Louis, soit avant de monter sur le trône, de 1100 à 1108, soit postérieurement comme roi contre les châteaux de Montmorency, de Mouchy, de Luzarches, de Chambly, de Melun, de Montlhéry, forteresse si redoutable que les possesseurs empêchaient à leur gré toute communication entre l'Île-de-France et l'Orléanais ; contre Château-fort, Gournay, Gisors, Mantes, La Roche-Guyon, Crécy, Nogent, Château-Landon, les Andelys, Eu, Ivry ; contre le redoutable château de Coucy et la forteresse du Puiset dans la Beauce, dont

le siège, raconté avec de grands détails, répand beaucoup de lumières sur l'histoire de l'architecture militaire féodale au XIII<sup>e</sup> siècle, sur celle des procédés employés pour la défense et l'attaque des places fortes.

On ne trouve pas seulement dans cet écrit les éléments d'une statistique féodale du Parisien et des contrées environnantes au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, on y rencontre encore une foule de traits qui montrent la chevalerie sous son plus défavorable aspect ; on voit combien était faible et peu étendu le pouvoir royal que le brigandage des barons entravait dans ses relations, soit avec l'Orléanais, soit avec la Normandie, soit avec la Picardie ; on y voit combien étaient actives, infatigables, l'indépendance, l'arrogance, l'insubordination des seigneurs possesseurs des fiefs les plus voisins du foyer central de la royauté ; arrogance envers le roi, qui n'était pas même le premier d'entre eux, brutalité cruelle envers la classe inférieure ; les uns demandent des garanties au roi, les autres refusent de comparaître devant sa cour de justice ; celui-ci refuse de confier au roi l'épée qu'il devra recevoir de sa main en signe de vassalité ; il la remet à son épouse, en disant qu'elle saura bien l'en armer quand besoin sera de s'en servir. Dans un moment, le roi, entouré de toutes parts par ses ennemis, en proie aux frayeurs que lui causent les complots de ses familiers, n'ose plus prendre le moindre repos ; il change chaque nuit de chambre et de lit. Ce fut sur un pareil état de choses que l'influence de l'administration de Suger dut s'exercer plus tard avec péril et succès. On trouve aussi dans cet écrit des détails sur les hostilités entre Louis le Gros et Guillaume le Roux, à l'occasion des limites de la France et de la Normandie, hostilités qui se renouvelèrent contre Henri I<sup>er</sup> ; sur les expéditions du prince dans le Berry, la Bourgogne, l'Auvergne, et en Flandre, après la mort de Charles le Bon ; sur le voyage de Bohémond, prince d'Antioche, en France, pour épouser Constance, sœur de Louis ; sur le séjour du pape Pascal II à Cluny et à la Charité, en 1109 ; sur le voyage d'Innocent II en France ; sur les troubles de Rome, excités par l'empereur Henri IV ; et sur plusieurs autres événements de l'histoire générale auxquels Suger a pris une part qu'il se plaît à rappeler.

Si la *Vie de Louis le Gros* permet de restituer dans tous ses détails les forteresses et les combats de la féodalité du XIII<sup>e</sup> siècle, le *Traité de l'administration du monastère de Saint-Denis* offre encore plus de ressources pour l'histoire de l'architecture et de l'ornementation religieuse, et, sous ce rapport, il est d'un prix et d'un intérêt tout particuliers ; on y trouve aussi les éléments de l'organisation et du gouvernement intérieur d'une des plus

puissantes abbayes du moyen âge, de son administration agricole, de ses redevances de toute nature, d'une statistique de ses fiefs.

Mais c'est spécialement sur la reconstruction partielle de son église, que Suger fournit des renseignements vraiment précieux et singuliers. Il usa de toutes les ressources que lui offraient les richesses de l'abbaye, la protection du roi et le grand crédit dont il jouissait non-seulement en France, mais en Europe, pour donner à son église les accroissements dont il la jugeait digne. Toutefois, conservant tout ce qui pouvait subsister encore de l'ancien édifice, il n'employa que trois années aux nouveaux travaux.

Désirant ardemment l'orner de colonnes de marbre ou de matières encore plus précieuses, il pensait à demander au pape et à faire venir de Rome, par la Méditerranée, quelques-unes des colonnes qu'il avait admirées dans le palais de Dioclétien et dans les ruines de thermes antiques. Il était effrayé par les difficultés, les dangers et la longueur du voyage, lorsque, tout d'un coup, raconte-t-il lui-même, la divine providence, en l'honneur des saints martyrs, tira l'abbé de Saint-Denis de son anxiété, en lui révélant, contre toute attente humaine, l'existence de bancs de roches propres à fournir de belles et bonnes colonnes, dans les anciennes carrières de Pontoise qui n'avaient été jusque-là exploitées que par des fabricants de meules. Ces carrières formaient une sorte de vallon artificiel très-profond, et toutes les fois qu'on en retirait les colonnes à l'aide de cordes garnies de nœuds, les habitants des environs, non-seulement ceux des métairies dépendantes de l'abbaye, mais tous les autres, paysans, bourgeois ou nobles, se réunissaient pour aider à l'extraction ; échelonnés sur les pentes du vallon, ils s'attachaient les cordes autour du corps, et tiraient comme auraient fait les bœufs, qui les traînaient ensuite sur des chariots jusqu'à Saint-Denis.

Suger, dans le même embarras pour trouver les douze énormes poutres nécessaires à la toiture de son église, raconte qu'il les découvrit dans la forêt d'Iveline, et qu'il alla lui-même y marquer le bois de charpente que les entrepreneurs de Paris lui certifiaient ne pouvoir se trouver que dans l'Auxerrois.

Suger fait venir de tous les pays les meilleurs peintres, pour appliquer, sur les murailles et les voûtes de son église, l'or et les plus brillantes couleurs ; il fait inscrire, sur les différentes parties de l'édifice, sur les portes de bronze doré, sur les autels enrichis de pierres précieuses, et sur les vitraux, un grand nombre de sentences religieuses en vers latins rimés, qu'il rapporte textuellement. Mais c'est surtout pour la confection de ces vitraux coloriés qu'il ne négligea rien ; il manda plusieurs des maîtres les plus

habiles de différentes contrées, et la charité des fidèles ne lui fit pas défaut ; car, dit-il, les troncs abondaient alors d'aumônes, principalement consacrées à payer les vitraux. La description très-exacte qu'il en donne, offrant le moyen de fixer une date positive à l'exécution de sujets connus, est un renseignement précieux, non encore suffisamment examiné pour l'histoire de la peinture sur verre ; car les vitraux de la même église représentant la vie de saint Louis, et figurés par Montfaucon, sont d'un siècle postérieurs. On voit d'abord parmi ceux de Suger une grande verrière, représentant l'arbre de Jessé, puis, deux autres composées chacune de plusieurs petits sujets, sans doute en forme de médaillons circulaires. L'une de ces verrières était ainsi composée : L'apôtre saint Paul tournant la meule, et les prophètes portant les sacs au moulin ; le Voile enlevé de la face de Moïse ; l'Arche d'alliance ; le Lion et l'Agneau du livre de l'Évangile ; une autre verrière comprenait les sujets suivants : La Fille de Pharaon trouvant Moïse dans une corbeille, sur le Nil ; Pharaon noyé au passage de la mer Rouge ; Dieu apparaissant à Moïse dans le Buisson ardent ; Moïse et le Serpent d'airain ; Moïse recevant le livre de la Loi. Chaque sujet était accompagné d'une inscription latine en deux vers. Plusieurs de ces médaillons de vitraux colorés, les plus anciens qu'on connaisse avec date certaine, existent encore à l'abbaye de Saint-Denis, et il pourra être intéressant d'en rapprocher les dessins de la description de Suger.

L'énumération des bijoux et objets précieux d'orfèvrerie que Suger fit exécuter à l'occasion de la dédicace de son église, ou qu'il ajouta au trésor de Saint-Denis, n'est pas moins intéressante. Il fit venir plusieurs orfèvres émailleurs de Lorraine, et les fit travailler pendant deux ans aux sculptures d'une grande croix d'or, couverte de scènes ciselées avec la plus grande délicatesse, et enrichie d'un nombre très-considérable de pierres gemmes les plus rares. Parmi les bijoux les plus remarquables du trésor, on reconnaît des vases en pierres précieuses, des camées, des diptyques, probablement d'origine antique, et dont une partie se retrouve aujourd'hui soit au cabinet de la Bibliothèque du Roi, soit au Musée du Louvre. On y lit jusqu'à la description de cette chaise curule, de forme romaine, conservée encore aujourd'hui sous le nom de siège ou trône de Dagobert, qu'elle portait déjà de temps immémorial, à l'époque de Suger ; celui-ci rapporte que, suivant une vieille tradition, les rois de France avaient coutume de s'y asseoir, pour recevoir, après leur couronnement, les hommages de leurs principaux officiers ; Suger fit réparer ce meuble, qui en avait, dit-il, le plus urgent besoin.

Enfin, pour terminer par un trait qui n'est pas des moins cu-

rieux, on voit que Suger établit un maître ouvrier (*ministerialium magistrum*), chargé de l'entretien et de la conservation des vitraux, et un orfèvre habile pour l'entretien des bijoux et des ornements; ces deux artistes devaient toujours être présents, payés et nourris aux frais de l'abbaye. Il est presque inutile d'ajouter que la dédicace de la nouvelle église se fit avec une pompe toute royale; Suger dit, dans son enthousiasme, qu'on ne peut la comparer qu'aux processions des anges qui apparurent pour célébrer l'inauguration de la sainte église.

Après ce long exposé, qui ne présente cependant qu'un aperçu bien succinct de ce qu'on trouve d'intéressant dans les *Œuvres historiques de Suger*, vous trouverez sans doute, Messieurs, très-convenable que votre Conseil, malgré le nombre d'autres ouvrages déjà admis pour les temps antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, les ait comprises au nombre de ceux qu'il désire faire publier des premiers. L'éditeur qu'il a choisi, M. Yanoski, s'est depuis peu de temps acquis, par des succès à deux concours de l'Institut, une place des plus distinguées parmi les studieux explorateurs de notre histoire et de notre archéologie nationale.

Le Conseil a désigné pour commissaire responsable M. Lenormant, qui avait appelé, le premier, son attention sur cette publication et sur plusieurs autres non moins importantes, et qui pourra, par une connaissance approfondie de l'état des arts, à ses différentes périodes de l'antiquité et du moyen âge, aider M. Yanoski dans l'interprétation de plusieurs passages embarrassants du livre de *Administration*.

*Procès de Jeanne d'Arc, xv<sup>e</sup> siècle.* — Le Conseil a décidé tout récemment l'impression d'un recueil important, qui pourrait devenir la base d'une série d'autres publications du même genre, et qui s'éloigne un peu du choix que la Société a fait généralement, jusqu'ici, des auteurs classiques de notre histoire.

Les procès de personnages célèbres, surtout les procès politiques, occupent un rang éminent parmi les monuments originaux de l'histoire, et ce ne serait pas une collection dépourvue d'intérêt qu'un recueil des actes authentiques des *Causes célèbres* du moyen âge; on y verrait figurer le procès fait à Robert d'Artois, en 1329; la procédure criminelle contre Charles II, roi de Navarre, en 1377; celles contre Charles de Melun, en 1430; contre le duc d'Armagnac, en 1476; contre René d'Alençon, Jean de Poitiers, etc., en 1481; contre de Samblançay, en 1524; contre le connétable de Bourbon, en 1523; contre le maréchal de Biron, en 1602, et beaucoup d'autres. Mais il ne peut entrer dans les vues actuelles de la Société de l'Histoire de France de se hasarder longtemps

d'avance dans une série si considérable de publications qui conviendrait peut-être mieux au Comité historique des Chartes près le ministère de l'instruction publique ; déjà il a décidé l'impression de l'un des plus célèbres de ces documents, du *Procès des Templiers*, dont M. Michelet dirige la publication. Lorsque M. le comte Beugnot aura terminé l'édition des *anciens Registres du parlement de Paris*, des précieux *Olim* dont il vient de faire si bien connaître l'esprit et la nature dans l'introduction qui précède le premier volume de cet important ouvrage, peut-être, dis-je, pourra-t-il, d'accord avec le comité, porter ses vues vers les archives judiciaires qui doivent renfermer les minutes de la plupart des procès politiques les plus célèbres. En attendant, le Conseil de la Société de l'Histoire de France a pensé, Messieurs, qu'en contribuant pour sa part à un commencement d'exécution dans cette route nouvelle pour lui, il ne pouvait mieux commencer que par la publication des deux procès de Jeanne d'Arc, le procès de condamnation, en 1451, le procès de révision ou de réhabilitation, en 1456. C'était à une Société française à justifier de nouveau le pays du reproche d'avoir laissé périr cette héroïne, et d'avoir trop tardé à venger sa mémoire.

Quelque intérêt national qui puisse s'attacher à cette publication, on a reproché au projet adopté par le Conseil de reproduire des documents déjà connus en partie, et par conséquent d'entraîner dans des dépenses dont on aurait pu faire une plus utile application. A ce reproche, on peut répondre que les deux principaux ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, celui de M. de Laverdy, 1 volume in-4<sup>o</sup>, 1790, formant le t. III des *Notices des Manuscrits*, et celui de M. Le Brun des Charmettes, 4 volumes in-8<sup>o</sup>, 1817, malgré leur valeur et leur mérite incontestables, ne remplissent, ni l'un ni l'autre, le plan que doit se proposer et que s'est proposé la Société. L'ouvrage de M. de Laverdy est une analyse très-détaillée, aussi complète que possible, des principaux manuscrits des deux procès. L'auteur en a examiné trente à quarante, qu'on ne retrouverait peut-être pas tous aujourd'hui ; mais c'est une analyse dans un ordre systématique, où les textes français ne sont point mis en rapport avec les textes latins ; enfin, ce n'est pas la reproduction intégrale avec leur caractère original et vrai des pièces des procès ; ce n'est point la reproduction fidèle des interrogatoires.

Celui de M. Le Brun des Charmettes, quoique renfermant un grand nombre de pièces, est une histoire de seconde main dans laquelle ces pièces sont entremêlées de diverses réflexions de l'auteur ; on n'y retrouve point dans toute leur naïveté ces dépositions si précieuses, si curieuses des témoins, des compagnons de l'enfance de Jeanne d'Arc appelés à témoigner dans le procès de

révision qui fut ordonné sur les demandes réitérées de la famille , en 1456. C'est bien moins encore le récit original dans lequel les faits sont assez importants pour devoir parler seuls. Il est plus inutile de rappeler l'ouvrage de Lenglet du Fresnoy et celui d'Ed. Richer, auquel il avait tant emprunté, ainsi que des ouvrages plus modernes qui , malgré leur intérêt, contiennent plutôt, sauf le manuscrit français d'Orléans publié par M. Buchon , et l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Goerrhes, des récits que des documents.

Les pièces originales des procès de Jeanne d'Arc, indépendantes des chroniques générales du xv<sup>e</sup> siècle dans lesquelles il est plus ou moins longuement question de la courte et glorieuse vie de cette héroïne, ces pièces, dis-je, sont de plusieurs sortes; on les trouve disséminées dans un grand nombre de manuscrits; mais elles paraissent se trouver à peu près toutes réunies dans le plus précieux de ces volumes qui existe à la Bibliothèque royale, et qui est depuis longtemps connu sous le nom de *Manuscrit de D'Urfé*, du nom de son premier possesseur.

Toutefois, M. Quicherat, auquel le Conseil confie le soin de cette importante publication, et qui a déjà étudié ce manuscrit et les autres conservés à la Bibliothèque royale, soit ceux analysés par M. de Laverdy, soit ceux acquis postérieurement à ce grand travail, a reconnu que le manuscrit de D'Urfé ne devrait lui offrir, comme l'un des éléments importants de son travail, qu'un fragment unique, mais, en réalité, de la plus grande valeur, quoique incomplet; c'est la minute des interrogatoires et des réponses de l'accusée, rédigés en français, au moment même où les greffiers les recueillaient dans toute leur originalité et leur vérité.

Malheureusement ce fragment précieux qui devra être fidèlement reproduit, en le rapprochant de la rédaction officielle en latin, arrêtée par les greffiers, ne peut être que l'accessoire des pièces originales. En effet, il existe des copies officielles des deux procès dont l'authenticité est constatée par leur caractère, puisqu'elles sont revêtues de la signature des greffiers eux-mêmes qui les ont délivrées d'après les actes originaux rédigés par eux. Cette rédaction était en latin, suivant l'usage encore en vigueur dans les procédures ecclésiastiques et même civiles de cette époque, et devait être arrêtée d'après les notes recueillies par eux pendant les audiences. C'est une copie de ce genre qui paraît à M. Quicherat devoir faire la base de l'édition du *Procès de Condamnation*.

Le *Procès de Révision* lui-même devra reposer sur une base analogue, et ce sera surtout d'après une expédition authentique délivrée à Guillaume Chartier, évêque de Paris (1457-1472), délégué par le pape comme juge au procès, que l'éditeur croit devoir pu-

blier ce second document plus important peut-être et plus neuf encore que le premier. Il emprunte son caractère d'originalité et son plus grand intérêt historique aux nombreuses dépositions des témoins de toutes les époques de la vie et des compagnons de l'enfance de Jeanne d'Arc.

Le Conseil n'a point encore décidé si la publication serait intégrale ; mais tout fait penser qu'il en devra être ainsi ; telle est l'opinion formelle de l'éditeur qui prouvera aisément que c'est le seul moyen d'élever un monument complet et durable au souvenir d'un des plus mémorables événements de notre histoire. Il sera même sans doute convenable de publier à la suite tous les textes originaux contemporains relatifs à la Pucelle, et propres à éclairer les témoignages conservés dans les pièces judiciaires des deux procès. L'éditeur se propose d'apporter à son choix une grande réserve, et de se borner aux documents qui présenteront vraiment un caractère historique, écartant d'avance cette foule d'écrits de controverse théologique, de Mémoires consultatifs qui furent alors publiés par des docteurs de différents pays, soit pour appuyer les réclamations de la famille d'Arc, soit pour fortifier la conscience encore indécise du roi Charles VII, soit pour éclairer et encourager les juges, et pour préparer l'opinion publique à accueillir une infirmation d'un jugement de l'Église par l'Église elle-même.

Quel que soit le plan définitivement adopté par le Conseil, vous pouvez être certains, Messieurs, que rien ne sera négligé de ce qui pourra donner la plus grande valeur à ce monument tout à fait national. Il contribuera à justifier la France du reproche qu'à trop justement mérita Charles VII, d'avoir laissé mourir victime de la plus illégale procédure, sans le moindre effort pour l'arracher au bûcher dressé par les ennemis de la nation, la jeune et glorieuse héroïne qui proclamait ses droits royaux, même du haut du fatal échafaud, et que son caractère noble, son enthousiasme sincère, ses mœurs pures, son courage admirable dans un sexe si faible, ont élevée de la plus basse condition au niveau des plus célèbres guerriers de son temps.

Après vous avoir exposé, Messieurs, quels ouvrages devront vous être distribués le plus prochainement, quels ouvrages ont été plus nouvellement choisis par le Conseil, je dois vous rappeler, en peu de mots, l'état des autres publications antérieurement votées et non encore terminées ; elles sont au nombre de six et vous sont toutes connues.

L'impression du 1<sup>er</sup> volume des *Œuvres d'Éginhard* (texte et traduction), éditées par M. Teulet, est très-avancée ; il sera terminé et distribué avant la fin de l'année.

Les *Mémoires du comte de Coligny* sont imprimés; M. de Mormerqué a promis de les faire suivre prochainement de ceux du *marquis de Villette* qui doivent compléter le volume.

Le Conseil a désigné un nouvel éditeur pour les *Mémoires de Comynnes*, dont la publication avait été antérieurement décidée. Son choix s'est porté sur mademoiselle Dupont, qui a fait, comme vous le savez, du xv<sup>e</sup> siècle une étude approfondie. Le 1<sup>er</sup> volume, dont la copie manuscrite est fort avancée, est déjà imprimé en partie; des modifications à apporter à l'orthographe vicieuse, adoptée dans les précédentes éditions, surtout pour les noms étrangers, y ont apporté quelque retard.

La copie du 2<sup>e</sup> volume d'*Orderic Vital* vient d'être remise, par M. Le Prévost, à M. Crapelet, qui n'en commencera l'impression qu'après l'achèvement des autres volumes en ce moment sous presse.

M. Guessard annonce que les *Mémoires de Marguerite de Valois* ne lui demanderont pas plus d'une année de travail, et qu'ils pourront paraître en 1841.

M. Géraud s'occupe activement de la collation des manuscrits de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, l'un des historiens les plus importants du xiii<sup>e</sup> siècle et de ses continuateurs. Le Conseil ayant décidé qu'au lieu d'être accompagné d'une traduction française, le texte latin de la *Chronique* serait précédé de sommaires analytiques détaillés, ce travail devra occuper longtemps encore l'éditeur, et l'impression ne pourra probablement pas commencer avant un an.

Vous savez d'ailleurs, Messieurs, que malgré toute la bonne volonté des éditeurs et de M. Crapelet, qui les aide de toute son intelligente activité; malgré le vif désir du Conseil d'augmenter le nombre des volumes qui devront vous être distribués chaque année, il est encore des limites, malheureusement assez étroites, que doit respecter une sévère et prudente administration.

Aussi, Messieurs, après cette énumération assez riche d'ouvrages, ou récemment publiés, ou sous presse, ou dont l'impression devra suivre à des époques plus ou moins rapprochées, et dont l'ensemble formera plus de 25 volumes, à répartir sur plusieurs années, ne serez-vous pas étonnés de la réserve que le Conseil a mise à accueillir plusieurs autres propositions qu'en d'autres temps il eût peut-être adoptées avec plus de faveur. Son opinion n'ayant point encore été exprimée sur la plupart, je dois me borner à vous les indiquer.

M. de Maslâtrie a proposé de se rendre éditeur du *Roman de Godefroi de Bouillon*, poème inédit, en vers français, du xiii<sup>e</sup> siècle, dont la 2<sup>e</sup> partie, composée de plus de vingt-quatre mille vers, est exclusivement consacrée au récit de la première croisade.

M. Leroux de Lincy a signalé au Conseil, comme pouvant être l'objet d'une publication, un autre poëme de moindre étendue également inédit, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (1180), et dont le sujet est pareillement historique, la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, par *Huerne de Pont-Sainte-Maixence*.

M. Thomas Wright, l'un des membres les plus actifs, les plus instruits des Sociétés historiques d'Angleterre, et qui a déjà attaché son nom à plusieurs publications importantes de documents originaux sur l'histoire et la littérature du moyen âge, a appelé l'attention du Conseil sur un ouvrage de Gervais de Tilbury intitulé *Otia imperialia*. Cet ouvrage, du XIII<sup>e</sup> siècle, très-conçu et déjà publié, renferme de curieux détails de mœurs et des renseignements intéressants sur les relations des principales cours de l'Europe.

M. Crapelet avait proposé l'impression des *Mémoires inédits d'un domestique ou secrétaire du chancelier Duprat*, se rapportant surtout aux années 1515 à 1521. Ils se composent d'un certain nombre de pièces diplomatiques et d'un récit rédigé en forme de journal qui a paru plutôt de nature à entrer dans une nouvelle édition des *Mémoires de Du Bellay* qu'à former un ouvrage à part.

Le Conseil n'a pris aucune décision définitive au sujet de ces différents ouvrages; mais il est bien présumable qu'ils sont pour longtemps ajournés.

Désirant n'omettre aucun des travaux récents de la Société, je dois vous signaler, Messieurs, plusieurs articles importants insérés dans l'*Annuaire historique* de cette année, recueil utile dont nous devons la première idée à M. Duchesne. Vous y aurez remarqué la chronologie des États généraux, par M. le comte Beugnot; le tableau des divisions financières de la France avant 1789, par M. de Fréville; la notice de M. N. de Wailly sur les sceaux; la liste des théâtres, amphithéâtres et cirques romains, dont il existe des vestiges en France, par M. Magnin, ainsi que le tableau biographique et bibliographique des bénédictins illustres, par M. Prosper Bailly. Ce petit recueil peut devenir pour l'étude de notre histoire un manuel des plus utiles.

Tels ont été, Messieurs, depuis votre dernière assemblée générale, les efforts de votre Conseil administratif pour atteindre le but que se sont proposé les fondateurs de la Société de l'Histoire de France; son unique ambition est d'encourager par un honorable patronage les travaux utiles à la propagation des documents de notre histoire nationale. Dans cette vue, chacun s'efface devant l'intérêt commun d'une Société, qui ne veut et ne doit faire parler d'elle que par de bonnes et utiles publications.

— M. Amédée Bouvier, au nom des deux censeurs, donne lecture du rapport tendant à la vérification des comptes du trésorier, et à l'emploi des fonds pour l'exercice de 1839.

*Rapport de MM. les Censeurs sur l'emploi des fonds de la Société pendant l'année 1839.*

« **MESSIEURS,**

« Nous venons, conformément aux prescriptions de l'article 12 du règlement de la Société, vous soumettre le résultat de la vérification des comptes de votre trésorier pour l'exercice de 1839. L'ordre que nous y avons trouvé rendra notre tâche facile.

« Les comptes arrêtés au 31 décembre dernier se divisent de la manière suivante :

**RECETTES.**

<i>Chapitre 1<sup>er</sup>. Solde en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1839.....</i>		355 <sup>f</sup> , 05
<i>Chapitre 2. Cotisations, 2 de 1837.....</i>	60 <sup>f</sup> , »	} 7 500, »
10 1838.....	300, »	
238 1839.....	7,140,71	
<i>Chapitre 3. Vente des ouvrages.....</i>		2 185, 50
		<u>10 040<sup>f</sup>, 55</u>

**DÉPENSES.**

<i>Chapitre 1<sup>er</sup>. Impressions.....</i>	7 629 <sup>f</sup> , 35	} 9 016, 96
<i>Chapitre 2. Honoraires aux auteurs et éditeurs.....</i>	559, »	
<i>Chapitre 3. Frais d'annonces, brochage et reliure.....</i>	417, 40	
<i>Chapitre 4. Dépenses diverses.....</i>	411, 21	
Solde en caisse.....		<u>1 023<sup>f</sup>, 59</u>

*Observations sur les recettes.*

<i>Chapitre 2. Au 31 décembre 1839, les cotisations ont produit.....</i>	7 500 <sup>f</sup> , »
<i>Au 31 décembre 1838.....</i>	6 780, »
Différence en plus.....	<u>720<sup>f</sup>, »</u>

« Sur les 269 membres dont se composait la Société à cette époque, 238 ont acquitté leur cotisation, 31 mandats restaient à recouvrer, quelques-uns l'ont été depuis, mais ceux qui sont encore en retard appartiennent aux souscripteurs étrangers; beaucoup d'entre eux, ou n'ont pas indiqué de correspondant, ou n'ont pas

donné d'ordre de payer ; c'est ce qui n'a pu permettre à votre trésorier d'en opérer le recouvrement avec sa régularité habituelle, sans quoi ce chapitre aurait dépassé d'environ 1 600 fr. celui de l'année 1838.

*Chapitre 2. La vente des ouvrages publiés aux frais de*

la Société s'est élevée en 1838 à..... 4 105<sup>f</sup>,50  
Elle n'a été en 1839 que de..... 2 185,50

Différence en moins..... 1 920<sup>f</sup>, »

Cette différence provient en grande partie de ce que la souscription du ministère de l'instruction publique, qui, en 1838, avait été de..... 1 395<sup>f</sup>, » s'est abaissée, en 1839, à..... 270, »

ce qui, en réalité, présente un chiffre d'environ 800 fr. en moins sur la vente de 1839. Toutefois, Messieurs, nous vous ferons remarquer que l'achèvement du *Grégoire de Tours* explique cet excédant du produit de la vente de 1838.

« En 1837, nous avons reçu 1 000 fr. sur les fonds d'encouragement du ministère de l'instruction publique. L'espoir que nous avons eu de voir continuer l'allocation de cette somme par les successeurs de M. Guizot ne s'est pas réalisé. Des démarches seront faites cette année, par le Conseil de la Société, auprès du nouveau ministre ; nous aimons à croire qu'elles auront un résultat plus heureux.

« Voici, Messieurs, l'état comparatif des recettes et des dépenses en 1838 et 1839 :

		RECETTES.			
		1838.	1839.	Recette en plus, ou dépende en moins.	Recette en moins.
Vente des livres.....	4 105 <sup>f</sup> ,50		2 185 <sup>f</sup> ,50		
Cotisations.....	6 780, »		7 800, »	720 <sup>f</sup> , »	1 920 <sup>f</sup> , »
	<u>10 885<sup>f</sup>,50</u>		<u>9 685<sup>f</sup>,50</u>		
DÉPENSES.					
Impressions.....	7 960 <sup>f</sup> ,70	7 629 <sup>f</sup> ,35		331 <sup>f</sup> ,35	
Honoraires.....	1 876, 50	559, »		1 717, 50	
Ann. broch., etc.	636, 80	417, 40		219, 40	
Frais divers.....	472, 92	411, 21		61, 71	
	<u>10 946<sup>f</sup>,92</u>		<u>9 016, 96</u>	2 649 <sup>f</sup> ,96	
				Différence... 729, 96	
Excédant de la dépense....	<u>61<sup>f</sup>,42</u>			Ci à déduire. 61, 42	
			<u>668<sup>f</sup>,54</u>	Somme égale. 668 <sup>f</sup> ,54	

« Vous aurez pu remarquer, Messieurs, que votre position financière s'est améliorée, puisqu'en 1838 les dépenses ont dépassé les recettes de 61<sup>f</sup>,42, et que l'année dernière les recettes, au contraire, ont excédé les dépenses de 668<sup>f</sup>,54.

« Toutes les pièces qui ont été soumises à notre examen prouvent que la comptabilité de votre trésorier a été tenue dans un ordre parfait; rien ne manque à leur régularité. Toutefois nous avons remarqué l'absence d'un certificat d'expertise des mémoires d'impressions. La production de cette pièce ne vous paraîtra certainement, Messieurs, qu'une question de forme; car nous pouvons avoir pleine confiance dans l'exactitude des comptes de notre imprimeur: mais, en principe, une semblable lacune dans des pièces de comptabilité est une irrégularité, et nous croyons ici de notre devoir, comme censeurs, de vous la signaler. Après cette observation, qui n'implique en rien la gestion de votre trésorier, nous vous proposerons, Messieurs, d'arrêter ses comptes pour l'exercice de 1839 tels qu'ils vous sont présentés, et de l'en tenir quitte et déchargé, sauf à lui de porter à nouveau le solde en caisse de 1 023<sup>f</sup>,59 constaté ci-dessus.

M. le président du comité des fonds nous a remis la note suivante sur la situation de caisse de la Société au 1<sup>er</sup> de ce mois.

## RECETTES.

Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1840.....	1 023 <sup>f</sup> ,59
Cotisations.....	6 870, «
Vente d'ouvrages.....	1 151, 70
	<hr/>
	9,045 <sup>f</sup> ,20

## DÉPENSES.

Impressions.....	6 298 <sup>f</sup> ,15	} 8 199, 20
Dépenses diverses.....	1 901, 14	
		<hr/>
Reste en caisse.....		846 <sup>f</sup> , »
En y ajoutant l'estimation, au prix d'inventaire, des ouvrages que nous avons en magasin, et qui s'élèvent environ à 6 900 volumes, dont 3 000 <i>Annuaire</i> s, nous trouverons une somme de.....		10 454, »
		<hr/>
qui portera l'actif de la Société à.....		11 300 <sup>f</sup> , »
En en déduisant le passif, composé seulement de ce qui est dû à M. Crapelet, soit.....		4 300, »
		<hr/>
notre avoir réalisable serait de.....		7 000 <sup>f</sup> , »

« Nous pourrions assurément doubler ce chiffre, car nous n'avons

évalué nos volumes qu'à 2<sup>l</sup>,50, et dans toutes les ventes où il a pu en passer quelques-uns, ils n'ont jamais été adjugés pour moins du double.

« Vous voyez, Messieurs, que notre situation financière continue d'être satisfaisante, et que, par la suite, elle ne peut que devenir meilleure. »

Paris, 11 mai 1840.

*Les censeurs,*

D. DUSOMMERARD, et AM. BOUVIER, rapporteur.

Les conclusions de ce rapport, déclarant bonne et régulière la gestion du trésorier, sont adoptées par l'assemblée.

— Il est procédé par scrutin au renouvellement du quart des membres du Conseil dont les fonctions cessaient, en vertu de l'article 9 du règlement. Sont élus à la majorité des suffrages : MM. *Aug. Le Prévost, Magnin, Crapelet, Guérard, Walkenaër, Fauriel, le comte Beugnot, Letronne, A. Bertin, le duc de Mirepoix.*

Sont nommés censeurs MM. *Dusommerard et Am. Bouvier.*

— M. Leroux de Lincy lit une Notice sur le *Roman de Godfroy de Bouillon*, ou de la *Conquête de Jérusalem.*

— M. Guadet lit un fragment de son Histoire inédite de la commune de Saint-Émilion, intitulé : *Une ville forte du Bordelais pendant les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle.*

— La séance est levée à cinq heures et demie.

J. D.



DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX (1).

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1<sup>er</sup> JUIN 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux de la séance du Conseil à la date du 27 avril et de l'Assemblée générale du 11 mai, le Conseil admet et M. le président proclame membres de la Société :

433. M. le baron DUDON, rue du Helder, n° 19, présenté par M. le duc de Mirepoix.
434. M. le vicomte DE VAUFRELAND, au rond point des Champs-Élysées, n° 14, présenté par le même membre.
435. M. DE BRIÈRE, rue Jacob, n° 22, présenté par M. le marquis de Fortia.
436. M. Alphonse DE MALARTIC, au petit Luxembourg.
437. M. Henri DE COURMONT, rue Neuve-St.-Georges, n° 8, présenté par M. Lenormant.
438. M. PORTHMANN, rue du Hasard, n° 8, présenté par M. Crapelet.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part du traducteur :

*Histoire du soulèvement des Pays-Bas sous Philippe II, roi d'Espagne*, traduit de l'allemand de F. Schiller, par le marquis de Châteaugiron. Paris, Sautet, 1827; 2 vol. in-8°.

(1) Pour éviter tout retard dans la publication des *Bulletins* mensuels, il a été décidé que dorénavant le *Bulletin* qui contient les rapports et mémoires communiqués à la séance générale annuelle, et dont la rédaction est de nature à entraîner quelques lenteurs, terminerait un volume, et que le *Bulletin* contenant la séance du mois de juin en commencerait un nouveau.

De la part du directeur :

*Revue Numismatique*, rédigée par MM. Cartier et de La Saus-saye, n° 2, mars et avril 1840.

Ce numéro contient les articles suivants : *Médailles d'Emporium*, par M. le duc de Luynes; — *Première lettre à M. le marquis de Pina, sur deux médaillons contorniates de son cabinet*, par M. l'abbé Greppo; — *Supplément à la septième lettre sur la Numismatique française*, par M. Cartier : *Monétaires de France connus, Tiers de sol-d'or*; — sur le *type du portail*, par M. Duchalais; — *Recherches sur les monnaies de Meaux*, par M. de Longperrier; — *Nouveau gros d'Alost*, par M. Rigollot.

#### *Correspondance et travaux de la Société.*

— M. Jourdan adresse des remerciements pour son admission récente au nombre des membres de la Société.

— M. Durand de Lançon réclame des numéros du *Bulletin* qui ne lui sont point parvenus.

— M. James Orchard Halliwell, membre de la Société, résidant à Londres, fait savoir que des recherches faites récemment par lui dans les manuscrits du Musée britannique, lui ont procuré la connaissance d'une collection de lettres et documents peu étendus concernant l'ancienne Histoire de France. Il offre à la Société de publier, sous ses auspices, un choix de ces pièces qui formeraient un volume d'environ 150 pages in-4°. Si la Société agréee cette proposition, M. Halliwell fera connaître avec détails l'époque, la nature et l'importance de ces pièces. Il connaît aussi dans la bibliothèque d'Oxford et de Cambridge, d'autres documents historiques relatifs à l'Histoire de France qui, réunis aux pièces du Musée britannique, pourraient former un intéressant volume. Le Conseil accepte avec reconnaissance les renseignements et la proposition de M. Halliwell, comme un témoignage de l'intérêt qu'il prend aux travaux et aux succès de la Société de l'Histoire de France; mais avant de renvoyer cette offre au comité de publication, le Conseil juge convenable d'instruire M. Halliwell qu'il ne peut être pris de décision avant qu'on connaisse le caractère et la valeur des pièces indiquées, et qu'on puisse vérifier si elles n'existeraient pas à la bibliothèque du roi, surtout dans la riche collection de copies faites à Londres, par Brequigny.

Le secrétaire rappelle, à l'occasion de cette lettre, une proposition faite, l'an dernier (séance du 10 décembre 1839), par un autre membre de la Société, résidant aussi en Angleterre, M. Thomas Wright, à l'effet de publier *les Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, historien du XIII<sup>e</sup> siècle. M. le président de la commission,

de publication, à laquelle cette demande fut alors renvoyée, instruit le Conseil que la commission a été d'avis que l'ouvrage proposé était trop peu directement relatif à l'Histoire de France pour devoir être, du moins actuellement, l'objet d'une publication spéciale.

— Le secrétaire communique les réponses suivantes de plusieurs des éditeurs des ouvrages à publier par la Société, auxquels il avait écrit, suivant les intentions du Conseil, pour hâter leurs travaux :

M. Guadet, chargé de la nouvelle édition et de la traduction de *Richer*, croit pouvoir s'engager à donner les deux premiers livres à l'impression, dans le courant d'août, ou tout au moins de septembre prochain. Suivant un calcul approximatif, fait par M. Guadet, ces deux premiers livres, avec la préface, composeraient le premier volume de l'ouvrage qui formerait deux volumes in-8°, de 400 pages chacun. L'examen de cette question sera soumis au comité de publication ; M. Crapelet voudra bien s'y adjoindre pour donner les renseignements typographiques nécessaires.

— Mademoiselle Dupont regrette qu'une indisposition prolongée et le désir de se conformer aux modifications que des critiques instruits lui avaient conseillé d'introduire dans l'orthographe du texte de *Ph. de Commines*, l'aient empêchée de tenir aussi exactement qu'elle l'aurait désiré ses engagements ; sans fixer encore d'époque pour la publication du premier volume, elle exprime tout son désir de justifier la confiance que la Société de l'Histoire de France a bien voulu lui témoigner.

— M. Géraud annonce que le grand nombre de manuscrits qu'il a eu à collationner pour la nouvelle édition de *Guillaume de Nançis*, et la multitude de variantes et de rectifications que lui fournit le plus ancien de ces manuscrits, ne lui permettent pas de fixer l'époque précise à laquelle il pourra commencer l'impression ; il espère, néanmoins, être prêt, au plus tard, à la fin de cette année.

— M. F. Guessard regrette de n'avoir pu remettre le manuscrit des *Mémoires et lettres de la reine Marguerite* à l'époque qu'il avait fixée lui-même ; il espère être prêt pour le 15 juillet ; dans tous les cas, le Conseil peut comprendre cette édition parmi les ouvrages qu'il compte publier dans le courant de cette année. M. Guessard a collationné, avec l'édition princeps, les trois manuscrits des mémoires que possède la bibliothèque royale : il a encore à voir, dans celle de l' Arsenal, quelques fragments qui lui ont été signalés comme inédits. Il a copié la plus grande partie des lettres autographes, pareillement inédites, de Marguerite, qui existent en grand nombre dans la bibliothèque royale, et offrent un piquant intérêt par le ton confidentiel qui les distingue, la plupart étant adressées à son époux, Henri IV, postérieurement au divorce.

— M. J. Guichérat, chargé par le Conseil de la publication des deux *Procès de Jeanne d'Arc*, n'a point encore arrêté de plan définitif; il n'a pu que jeter un coup d'œil rapide sur les nombreux manuscrits qu'il a à compulsier, et il ne pourrait, en ce moment, rien ajouter au rapport verbal qui a été fait au Conseil par M. Lacabanne. Aussitôt que M. Guichérat sera en mesure de soumettre à MM. les membres du Conseil des détails plus précis, il s'empresera de le faire et de fixer, de concert avec eux, le plan définitif, d'après lequel seront exécutés les travaux matériels de la publication. Il fera tous ses efforts pour que ces préliminaires soient achevés en août, et que la transcription commence en septembre. Il ne négligera ni zèle, ni activité dans l'accomplissement de la tâche dont il a été honoré, étant doublement excité à bien faire par la grandeur de l'objet, et par le désir de répondre à la confiance que la Société a cru pouvoir placer en lui.

— M. Teulet, donne de vive voix des renseignements sur l'état actuel de l'impression d'*Éginhard*: toute la vie de Charlemagne est imprimée, texte et traduction; il est prêt à remettre le texte des Annales, et ne discontinuera pas de s'en occuper, afin que le premier volume puisse paraître vers la fin de cette année.

— M. F. Michel a envoyé à M. Crapelet la fin de la table et de l'introduction de la *Chronique des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*.

— M. Yanoski, ayant été momentanément envoyé en mission à Amiens par M. le Ministre de l'instruction publique, pour le dépouillement des archives de cette ville, avait suspendu quelque temps son travail sur les *OEuvres historiques de Suger*. Il a commencé à copier les textes; il a retrouvé plusieurs lettres inédites de Suger, dans un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, une lettre fort intéressante, écrite d'Orient à l'abbé de Saint-Denis pendant l'une des premières croisades, et la conclusion également inédite du traité de *Administration suâ*. M. Lenormant assure au Conseil que M. Yanoski va reprendre activement le travail dont il a été chargé.

— M. de Monmerqué devait assister à la séance du Conseil et expliquer les causes du retard involontaire apporté par lui à l'impression des *Mémoires de Coligny*.

— M. Aug. Le Prévost tient toujours à la disposition de M. Crapelet le manuscrit complet du deuxième volume d'*Orderic Vital*, dont l'impression commencera aussitôt que l'un des volumes actuellement sous presse sera terminé.

— Le Conseil examine la demande faite par M. J. Renouard, d'une souscription à 300 exemplaires, avec une forte remise, de la *Correspondance secrète de Henri IV*, éditée par M. de Rommel, ouvrage que le Conseil a regretté de ne pouvoir publier sous ses

auspices, lorsque la proposition lui en fut faite l'année dernière. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Le principe d'acquisition d'un ouvrage imprimé en dehors de la Société, sans la sanction et la responsabilité du Conseil, quelque important que pût être d'ailleurs l'ouvrage, quelque excellente que fût l'édition, paraît être à la majorité des membres un principe dangereux, tout à fait contraire à l'esprit qui a présidé à la fondation de la Société et qui la détournerait, dans une voie de commerce, du but qu'on s'est proposé. Plusieurs membres font valoir, à l'appui de la demande de M. J. Renouard, que la correspondance d'Henri IV, dont l'intérêt est incontestable, coûterait moins, au prix offert par l'éditeur, que la plupart des ouvrages publiés directement sous les auspices de la Société, et qu'il remplacerait, pour cette année, l'un des volumes dont la publication se fait trop longtemps attendre au gré des sociétaires et du Conseil. Ces motifs ne paraissent pas suffisants au Conseil pour admettre aujourd'hui un principe qu'il a déjà repoussé plusieurs fois à l'occasion de demandes de même nature, et la proposition de M. J. Renouard est rejetée par la majorité des membres présents. L'ouvrage pourra être recommandé aux Sociétaires, ainsi que l'ont été les éditions de *Salvien* et de *Sidoine Apollinaire*, publiées à Lyon par MM. Grégoire et Collombet, et M. Renouard sera invité à les leur offrir avec un avantage dont profiteraient seuls les membres de la Société.

— M. Allou donne au Conseil quelques renseignements sur une table d'autel en or fin, du commencement du XI<sup>e</sup> siècle, provenant de la cathédrale de Bâle, à laquelle elle aurait été donnée par l'empereur Henri II. Ce monument de la ciselure au moyen âge, non moins précieux par le caractère bysantin de ses ornements et de ses figurines, que par sa matière et sa valeur intrinsèque, qu'on estime 20,000 fr., est en ce moment à Paris. Son propriétaire, M. le colonel Teubet (rue du Temple, n<sup>o</sup> 21), l'a acheté au canton de Bâle-Campagne; il en voudrait, dit-on, 200,000 fr. Il en permet l'examen avec beaucoup de bienveillance. M. Lenormant ajoute quelques détails sur ce monument qu'il connaît, et sur l'âge et l'authenticité duquel il ne peut y avoir la moindre incertitude. L'empereur Henri II, ayant fait construire la cathédrale de Bamberg, avait donné à la bibliothèque de cette église des manuscrits importants, ornés de pierres précieuses, revêtus de sculptures d'ivoire, d'ornements d'or et d'argent, dont le caractère est le même que celui de la table d'autel de Bâle. M. Lenormant cite plusieurs objets antiques, également très-précieux, dont la valeur intrinsèque étant déjà fort élevée, comme l'est celle de ce monument, et devenant aux yeux de leurs possesseurs proportionnelle-

ment bien plus considérable, n'a pas permis leur acquisition par les musées publics d'Europe : tel fut le sort d'une magnifique collection de bijoux trouvés par un Italien dans une des pyramides de Méroé, et dont la valeur au poids s'élevait à 45,000 fr. Tel fut aussi le sort d'objets d'art provenant des anciens peuples de l'Amérique méridionale, et découverts dans le lac de Titicaca ; ils représentaient, par le poids de l'or seulement, une valeur de plus de 30,000 fr. ; on finit par les fondre. Il est à craindre que le monument de Bâle ne subisse le même sort.

*Renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1840.*

Le Conseil procède, par scrutin, à l'élection des membres du bureau. Sont successivement nommés à la majorité des voix :

*Président* : M. de Barante.

*Vice-présidents* : MM. Allou, Lenormant.

*Trésorier* : M. Duchesne.

*Archiviste* : M. Duchesne.

*Secrétaire* : M. J. Desnoyers, nommé de nouveau en 1838, continue pendant deux ans encore ses fonctions.

*Secrétaire-adjoint* : M. Teulet.

Le Conseil procède à la formation de deux comités de publication et des fonds.

*Comité de publication* : MM. Guérard, président ; Lenormant, Ravenel et Magnin.

MM. Taillandier et P. Paris obtiennent ensuite le plus grand nombre de voix.

*Comité des fonds* : MM. de Roissy, président ; Bottée de Toulmon et P. Paris : ce dernier membre, nommé après un ballottage avec M. Jollois ; quelques voix se sont portées sur MM. Eyriés, Lasoux et Géraud.

La séance est levée à 5 heures et demie.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

1. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume (11<sup>e</sup> volume de la collection).

Ce volume in-4<sup>o</sup> de 420 pages, accompagné de plusieurs planches, fait connaître les travaux de la Société pendant les années 1837, 1838 et 1839 ; il s'ouvre par une *Histoire de la Société* pendant ces mêmes années, morceau capital où sont reproduits plusieurs discours d'un haut intérêt.

Les Mémoires et Notices imprimés dans ce volume sont au nombre de seize, dont nous allons faire connaître les titres et les objets.

*Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, par M. Auguste Le Prévost. Les possesseurs de l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* (1858) connaissent déjà le fond du travail inséré par M. Le Prévost dans le volume que nous avons sous les yeux. La Notice imprimée dans l'*Annuaire* donne la partie descriptive de ce travail ; mais dans le Mémoire publié par la Société des Antiquaires, à la suite de la description de chaque *pagus* des diocèses composant la Normandie, se trouve de plus un tableau où sont fidèlement enregistrés et reproduits tous les passages d'auteurs anciens ou de chartes mentionnant ces *pagi* ou quelques-uns des lieux qu'ils renferment ; tableau important que le cadre de l'*Annuaire* ne comportait peut-être pas, mais dont les amis de la science sauront apprécier l'avantage, bien que M. Le Prévost soit un de ces écrivains consciencieux qui ont le droit d'être crus sur parole.

M. Deville, digne collègue de M. Le Prévost, a fourni un riche contingent au même volume. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les trois notices suivantes : 1°. *Essai sur les médailles gauloises de Rouen* ; 2°. *Observations sur la naissance de Guillaume le Conquérant* ; 3°. *Note pour servir d'explication à un Mémoire sur quelques antiquités de la forêt domaniale de Brotonne* ; le Mémoire, imprimé dans le même volume, est de M. Charlier.

L'activité ordinaire de M. de Caumont, son zèle à concourir à tous les travaux utiles, et particulièrement à ceux qui ont la Normandie pour objet, ne se sont point refroidis. Ce neuvième volume lui doit la communication de deux pièces inédites d'un haut intérêt : 1°. *Relation de la visite faite en 1371 des forteresses du bailliage de Caen* ; 2°. *Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen, en 1371*, et de plus, un morceau excessivement curieux, intitulé : *Statistique des communautés religieuses de la Basse-Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle* (extraite du Livre des visites pastorales d'Odon Rigault, archevêque de Rouen). Ce travail de M. de Caumont fait vivement désirer la publication du manuscrit qui lui a servi de base ; publication déjà commencée par M. de Caumont lui-même pour une partie de la Normandie, et qu'on peut espérer, du reste, de voir s'effectuer bientôt, par les soins de l'un de nos collègues, et avec le concours du Ministre de l'Instruction publique.

Les autres notices contenues dans ce volume sont : *Considérations sur les lois faites et exécutées sans être écrites*, et sur l'*Administration de la justice sans le secours de l'écriture*, par M. Couppey ; *Note sur des Antiquités découvertes dans l'arrondissement de Neufchâtel*, par M. Fernel ; *Observations sur la Bataille de*

*Pontvallain, livrée vers la mi-septembre de l'année 1370, par M. Cauvin; Notice sur l'ancien château de Charruel, par M. le vicomte de Guiton; Note sur quelques objets antiques trouvés dans l'arrondissement de Vire, par M. Mury; Notice sur les francs-bréments-canonniers de la ville de Caen, par M. de Formeville; Notice sur les francs-porteurs de sel de la ville de Caen, par le même.*

Enfin, nous devons signaler particulièrement une excellente *Notice sur les Manuscrits de la bibliothèque d'Avranches*, par M. l'abbé Des Roches; travail d'une grande étendue et rempli de renseignements curieux : 219 manuscrits, si je ne me trompe, provenant presque tous de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, y sont décrits avec le plus grand soin; dans ce nombre, 14 contiennent des *Mémoires, annales, chroniques, histoires, fastes, anecdotes concernant le Mont-Saint-Michel*, etc.; 6 ont rapport à la musique; 23 comprennent *Écriture Sainte, Bréviaires, Missels*, etc.; il y en a 5 concernant la poésie; 10 relatifs à l'histoire; la médecine, l'histoire naturelle, etc., en comptent 4; le droit civil et le droit canon, 20; il y en a 18 renfermant des ouvrages d'auteurs payens, c'est-à-dire appartenant à l'antiquité; des écrits dus aux Saints Pères et aux théologiens forment 112 manuscrits. Les autres manuscrits, au nombre de 7, mentionnés et décrits dans la Notice de M. l'abbé Des Roches, n'appartiennent pas à la bibliothèque d'Avranches : ce sont des manuscrits du Mont-Saint-Michel, trouvés dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et déposés aujourd'hui à la bibliothèque du roi. Cette Notice de M. l'abbé Des Roches est accompagnée de six planches offrant des modèles d'écriture, de musique et de miniatures. Enfin, l'éditeur du volume prévient ses lecteurs que le Mémoire de M. Des Roches n'est qu'un extrait d'un travail plus étendu que la Société regrette de ne pouvoir publier dans son entier. Toutes les personnes qui prendront connaissance de la *Notice sur les Manuscrits de la bibliothèque d'Avranches* partageront les regrets de la Société.

Nous emprunterons à cette Notice deux articles d'un haut intérêt par eux-mêmes, et qui auront l'avantage de faire connaître la manière dont l'auteur a traité son sujet.

2. — « MANUSCRIT N° 186, *in-folio sur parchemin.*

« C'est le plus célèbre manuscrit que transcrivit et composa en partie Robert du Mont-Saint-Michel.

« Sur les premières feuilles on trouve un catalogue des manuscrits qui existaient du temps de Robert à la bibliothèque du Bec. Il contient ensuite :

« 1°. *Chronica Eusebii Cesariensis. — Incipit ab Abraham et regno Nini et Semiramidis et perduxit usque ad vicesimum annum*

imperii Constantini imperatoris; quam transtulit Ieronimus de greco in latinum.

« Exinde idem Ieronimus perduxit usque ad mortem Valentis imperatoris.

« *Secuntur chronica Prosperi in ordine historie que continent annos LXXVII.*

« *Sequitur exinde Cronographia Sigiberti Gemblacensis monachi quam incipit a CCCLXXXI et perduxit usque ad M. C.*

« *Eodem anno Robertus abbas Sci. Michaelis fecit historiam continentem res gestas Romanorum Francorum Anglorum usque ad presens tempus.... M. CLXXXIII quem librum presentavit karissimo domino suo. H. regi Anglorum continentem istam historiam et reliquas in hac pagina notatas scilicet Eusebii Ieronimi Prosperi Sigiberti et propriam que in fine ponitur.*

« Voilà ce que porte la première page de ce manuscrit important. C'est donc ce même manuscrit que présenta Robert au roi Henri II. On ne trouvera nulle part les chroniques d'Eusèbe, de Saint-Jérôme, de Prosper, de Sigebert, plus correctes et plus soignées que dans ce savant manuscrit de Robert, qui y ajouta encore un ouvrage de sa main que nous allons expliquer. Il en existe une copie exacte dans le chartrier de la cathédrale de Bayeux.

« Ce qu'avait écrit Sigebert et corrigé Robert, depuis l'an 908 jusqu'à 1100, a été imprimé en partie sous ce titre : *Accessiones Roberti de Monte ad Sigibertum*. A la fin de cette année MC, on trouve : *Explicit chronica Sigiberti*.

« 2°. *Prologus Roberti in ea que secutur de temporum descriptione usque ad M. C. LXXXIII annum*. Ce prologue a été tout entier imprimé, de même que les articles suivants :

« 3°. *De immutatione ordinis monachorum de abbatibus et abbatibus Normannorum et edificationibus earum*.

« 4°. *Epistola Henrici archidiaconi ad Warinum de regibus Britonum*.

« 5°. *De eadem hystoria*.

« 6°. *Ex eadem Ystoria de modernis Sanctis Anglie*.

« 7°. *Chronica Roberti*. On lit dans cette chronique de Robert :

« 1170 *In eadem XL<sup>a</sup> transfretavit rex Henricus II in Angliam non tamen sine discrimine submerso in mari Gisleberto de Abrincis Fulco Paisnel qui habebat primogenitam sororem ejus successit ei.*

« 1171 *Henricus rex venit in XL<sup>a</sup> ad Pontemursonem et ibi per XV fere dies demoratus est.*

« 1173 *Radulfus de Fulgeriis castrum Sancti Jacobi tradidit incendio similiter castrum Tilioli... comes vero Cestrie et Ra-*

*dulfus de Fulgeriis et xl milites cum eis cum non possent effugere quia inimici eorum obstruxerant viam fugiendi incluserunt se in turrin (Dol) itaque obsessa est turris Doli a Brebenzonibus et plebe Abrincatina.*

« Le roi Henri avait demandé le serment de fidélité aux barons de Bretagne; Raoul de Fougères le refusa, et entraîna dans sa révolte le comte de Chester. Guillaume Patric et ses trois fils, pleins de joie, se joignirent au seigneur de Fougères. Ils surprisrent, entre Saint-James et Fougères, ceux qui portaient des provisions à l'armée du roi, et les taillèrent en pièces.... *reddiderunt turrin et se ad voluntatem regis.* Telle fut la fin de cette guerre.

« Il y a dans cette chronique deux ou trois pages qui ressemblent à l'écriture du Cartulaire, et des lettres allongées au-dessus et au-dessous des lignes. A l'an 1182, l'écriture change; elle prend la forme du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Une note porte : *Continuatio ab aliis facta.* Cette Continuation a été imprimée; elle s'étend jusqu'à l'an 1184. On regrette dans le manuscrit le dernier feuillet qui a été arraché. »

3. — MANUSCRIT n° 34, *in-folio sur parchemin, inédit.*

« C'est une collection de manuscrits.

« Le troisième manuscrit est un calendrier ecclésiastique ou une table chronologique des principales choses depuis Jésus-Christ jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, où l'on trouve l'élection des papes, des empereurs romains, des rois de France; il fait aussi mention de quelques saints, de plusieurs évêques d'Avranches, de certaines hérésies, et de divers événements arrivés au Mont-Saint-Michel.

« Il est écrit de la même main jusqu'à l'an 1117 inclusivement, par un religieux du Mont-Saint-Michel. Voici quelques extraits de cet excellent manuscrit, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Chronicon minus.* »

(*Ces extraits s'étendent depuis 708 jusqu'en 1117; ils se trouvent, sauf quelques légères différences, dans le recueil des historiens de France.*)

« Ce calendrier comprenait cependant encore deux feuillets tracés par le même auteur à la pointe sèche, et les années écrites les unes sous les autres, pour engager sans doute ses successeurs à le continuer. C'est ce que fit de la manière suivante Robert, abbé du Mont-Saint-Michel. »

(*Suit un fragment de l'an 1123 jusqu'à 1173 inclusivement.*)

« Les trois dernières pages sont d'une écriture différente, qui paraît être de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : nous les attribuons à Pierre Le Roy, abbé du Mont-Saint-Michel.

« Cette troisième partie du calendrier commence à la mort de l'abbé Robert. »

« (Suit un fragment qui s'étend de 1186 à 1291.) »

« Ici finit le calendrier, ou *Chronicon minus*. »

.....  
 « Le cinquième manuscrit est une chronique des entreprises des protestants contre le Mont-Saint-Michel, écrite par un contemporain religieux de ce monastère.

« L'an mil cinq cents quatre vingt neuf le cinq<sup>e</sup> jour d'octobre « heure de Vespres monsieur de Lorge et Corboison La Coudraye « prinrent la ville du Mont-Saint-Michel et ravagèrent tout et en « furent mestres 4 jours dont fult la d. ville reprinse par le S<sup>r</sup> de « Viques lequel nestoit en pays lors de la prinze du dict Sieur de « Lorge lequel fult prins prizonnier par le d. Sieur de Viques et « fut mesme au château. »

« Un second religieux, qui a continué cette chronique, a ajouté sur les marges quelques notes que nous allons aussi rapporter. Il dit vis-à-vis de l'article précédent :

« Il y a la erreur au dénombrement des temps depuis on sait « que ce fut 4 5 décembre et non d'octobre. »

La chronique continue :

« En la dicte année le quatorze de septembre a este tue le Sieur « de Viques gouverneur de ce lieu devant Pontorson lors du « siège du d. Pontorson qui avait esté mins de Monsaygneur de « Mercuer. »

La note du second religieux porte :

« L'année d'après. »

La chronique continue :

« L'an mil cinq cents quatre vingt onze le jour S<sup>t</sup> Michel de « septembre viron huict heures du soir fult faite une entreprinze « sur le chasteau de ce lieu par les S<sup>rs</sup> de Sourdeval Montgommeris « et Chaseguy lesquelz ennemys furent tues au dict lieu par le « sieur de Boissuse et les S<sup>rs</sup> de Cusy d'Aubigny de Montservain « et aultres seygneurs au nombre de 78 et furent enterres dans la « greve viron 15 marches louain du Poulain de ce lieu. »

La note du second religieux dit :

« Plusieurs des moines qui ont veu ces massacres disent qu'il y « y en a eus de tuez nonante huict. »

La chronique continue :

« En la dicte année le S<sup>r</sup> de la Chenaye Vaulouet ha prins pose- « sion du gouvernement de ce chateau par la remandation de mon- « saygneur de Mercuer, et en a esté mins dehors le S<sup>r</sup> de Boissuse,

« en la d. année le jour S<sup>t</sup> Gervais et S<sup>t</sup> Protais viron demie heure  
 « après minuict ceux de Pontorson et aultres endrois se minrent  
 « en effet de prendre ce lieu. »

(Le reste de la page a été coupé par le relieur.)

La note du second religieux ajoute :

« Le 19 juin SS. Gervais et Protais. »

La chronique :

« L'an mil cinq cents quatre vingtz et quatorze le vingt 3<sup>e</sup> jour  
 « de Mars le clocher de ce lieu fut brules 9 cloches fondues du feu  
 « du ciel qui fult mins par un coup d'orage lequel frappa viron  
 « 2 heures hapres mydy. »

« En la dicte le vingt sept de Jenvier jour S<sup>t</sup> Julien viron une  
 « heure haprés minuict ceux de Pontorson sont venus atacher un  
 « petart a la fenestre de lecurye du logis des 3 rois de ceste ville  
 « lesquels estèrent viron une quinzainne et furent repouses et mins  
 « hors dicelle ecurye par les soldats de ce lieu doncq en demeura  
 « un des ennemis qui fult tue dun coup darquebuze ha cioq qui  
 « lui rompa les deux genoux et s'apeloit le capitaine Les Courtix. »

« L'an mil cinq cent quatre vingt quinze le 7 de septembre  
 « vaille Nostre Damme viron cinq heures du matin Boissuze et  
 « Goupigny prirent par trayzon et ravagerent la ville qui ne de-  
 « meura que les mayzons. »

« L'an mil cinq centz quatre vingt sayze le vingt 3<sup>e</sup> jour de  
 « May le jour de l'ensencion entre neuf ha dix heures le S<sup>r</sup> mar-  
 « quis de Belle Ylle forsa le corps de garde du chateau de ce dict  
 « lieu pour sen rendre mestre ce que Dieu ne permit doncq il  
 « perdit la vie et son lieutenant nomme Villebasse et fut tue le  
 « S<sup>r</sup> de Quanceguet frère du S<sup>r</sup> de Querolant gouverneur pour  
 « lors avecque le sieur de Villeallet leur cousin et plusieurs sol-  
 « dats d'iceluy chateau. »

« L'an mil cinq centz quatre vingt dix huit le jour de la puri-  
 « ficassion Nostre-d'Amme viron minuict ceux de Pontorson sont  
 « venus pour faire entrepryse au chateau de ce lieu doncq fult  
 « faillie et en demeura un des leurs qui se rompit le col à val le  
 « rocher et fult trouvé le lendemain à mort. »

(Le reste de la page a été coupé par le relieur.)

« L'an mil cinq centz quatre vingt 19 monsieur de Brevent est  
 « venu prendre possession du gouvernement de ce lieu huit jour  
 « de decembre au dit an. »

Ici finit la chronique.

Le second religieux, auteur des notes marginales, a ajouté, à la fin de la chronique, ce qui suit :

« L'an mil six cents vingt six le jeune fils de mons<sup>r</sup> de Breven  
« est venu en ce lieu prendre possession du gouvernement de cette  
« place environ le mois de May. »

.....  
« Le septième est le plus intéressant de tous les manuscrits du  
Mont-Saint-Michel; du moins c'est le plus ancien; il a été composé  
et écrit par un chanoine de Saint-Aubert pas plus tard que vers le  
commencement du 11<sup>e</sup> siècle. Le titre comprend une page en  
grandes lettres carrées. Ce manuscrit contient 110 pages sur par-  
chemin, et est tout entier de la même main.

« Le chanoine commence son ouvrage par l'histoire du Mont-  
Gargan, où fut bâtie une église en mémoire de l'apparition de  
Saint-Michel en ce lieu, et il indique les sources où il a puisé; il  
dit avoir tiré cette histoire d'un livre conservé dans cette église.

« L'histoire du Mont-Gargan a été imprimée dans Surius. »

.....  
4. — *Traité de paix conclu au mois d'août 1241, entre la com-  
mune de Saint-Émilion et le vicomte de Fronzac.*

Ce traité, conservé en original à la mairie de Saint-Émilion, est  
curieux et par le fond et par le langage; il est écrit en gascon bor-  
delais du 13<sup>e</sup> siècle, et met fin à de longues et cruelles guerres  
entre le vicomte et la commune.

« *Qonoguda causa sia a totz acetz qui acesta carta veuran et auni-  
ran que cum discordia et grans guerra fos entrel honorabbe baron  
en Raymon, vescomte de Fronssac, et deus sos d'una part; et deu  
G. Esturmain, maior de Sent-Melion, et deus juratz et de la cumu-  
nia de Sent-Melion et deus lur dantra. Es assaber que daqueia dis-  
cordia et daquera guerra lo patz parlada et afermada per na Ros-  
taintc Deusoler senescanc de Gasconha et maior de Bordeü en aquet  
temps et per mans (1) autres arricomés et prodomes.*

« *So es assaber qu'en davant deitz vescoms, per sin et per totz los  
sos, qitet et perdonet au davant deit maior et aus juratz et a la  
cumunia de Sent-Melion totas las corelhas (2) que et (3) ni hom per  
lui ave ni aver pode contra etz, eus qitet eus perdonet totz los  
damnatges que a lui ni aus sos aven fait, en calque maniera que  
fait li agossan endosca (4) au dia que acesta patz fo feita, qitet tot  
complidament (5) lo davant deitz vescoms, per sin et per los sos, et*

(1) Plusieurs.

(2) Grieffs, plaintes.

(3) Et, etz, lui, eux.

(4) Qu'ils le lui aient fait, jusque, etc.

(5) Complètement.

convingo et prometo fermament a tenir. Et es assaber que davant deit vescoms a receubo etz et cadaun (1) en per sin et totas las lurs causas, moblas et no moblas, causque sian universalement, en son saup conduit et en sa protection, et totas lurs marcandarias causquesian, o vins, o autras causas que lurs sian, per mar o per terra, en calque loc que sian, anans et vinens et estans, en calque maniera que sian, et las naus (2), eus hancors, eus menadors de las naus et totz los apareils de las naus, et totz aquetz homes de calque part que sian que, per los vins, ni per las autras marcandarias, ni per las autres negociis, iran ni vindran a Sent-Melion, ni per aquier las causas deus homes de Sent-Melion seran eudosca d'acesta primera festa Sent-Miqueu (5) a un ans apres complitz. Et es assaber queu davant deitz vescoms convingo et prometo leiaument au davant deit maior et a tota la cumunia de Sent-Melion que et ni lurs naus ni u menador de las naus, ni lapareilh de las naus, ni lur vins, ni lurs marcandarias causque sian, a Fronssac, ni en tot lo poder del vescomte, no sian arestat ni penhorat (4) si dau cas tant solament no era que fos principaus deute o fidanssia (5) quen tengutz. Tot asso complidament convingo et prometo lo davant deit vescoms per sin et per los sos fermament a tenir, et ac (6) juret sobreus sans evanglis nostre Senhor Deu que aissi ac tengos et ac perseveres fermament, saup los dreitz de demandas detraus si i es demno; et aco fos determinat segont los fors et las costumas de Bordales dreiturement.

« Et es assaber queu davant deitz mager et la cumunia de Sent-Melion, per etz et per totz los lur, quiteren et perdoneren au davant deit vescomte de Fronssac et aus sos totas las corelhas que aven, ni aver poden, contrau vescomte, ni contraus sos, et totz los damnatges queu davant deitz vescoms ni li sos los aven fait, en alcuna maniera, endosca au dia que acèsta patz fo feita, töt ac quitet lodavant deitz mager et la cumunia de Sent-Melion per sin et per los sos, et ac convingo et ac prometo fermament a tenir. Et tot asso (7) convingo et prometo lodavant dietz mager per sin et per la cumunia de Sent-Melion au davant deit vescomte et aus sos fermament a tenir, et ac juret sobreus sans evanglis nostre Senhor Deu saup los deutz aus homes de Sent-Melion et lurs possessions, deque

- (1) Chacun.
- (2) Navires, barques.
- (3) La Saint-Michel.
- (4) Prendre, surprendre.
- (5) Caution.
- (6) Cela.
- (7) Cela.

si questions nera feita, deu estar determinat segont los fors et las costumaz de Bordales dreiturament.

« Et es assaber que a ces cumbens leiaument et fermament a tenir, per aissi cum deit es, jureren sobreus sans evanglis nostre Senhor Deu, per lodavant deit vescomte, en G. Debore sos frair et R. Gumbaut, de Vairas, et Hel. Airart, etc. (32 *noms*), borgues (1) de Fronssac, que prometoren et convingoreu au maior et aus prodomes de Sent-Melion que ac fassan tenir fermament au davant deit vescomte.

« Et es assaber que acesta patz fermament a tenir jureren sobreus evanglis nostre Senhor Deu per lo maior davant deit et per la cumunia de Sent-Melion au vescomte et aus sos lo medis (2) en G. Esturmin et R. Helias et Joan Armant, etc. (66 *noms*), borgues de Sent-Melion, tuit jureren au davant deit vescomte et aus sos que au maior et a la cumunia de Sent-Melion ac fassan tenir fermament per aissi cum deit es.

« Et totas acestas causas desus deitas foren feitas et autreiadas (3) de cada una de las partidas a bona fe sens mál engan (4); et asso fo fait et devisat per voluntat da medoas las partidas en la prezensia nostre senhor na Rostainc Deusoler, senescauc de Gasconhia, et maior de Bordeü en aquet temps, que per pregaria da medoas las partidas meto son saget (5) pendent en acesta carta, e u saget de la cumunia de Bordeü, e u davant deitz vescoms lo son, e u mager et la cumunia de Sent-Melion lo lur per testimoniatge de vertat.

« Et es assaber que amedoas las partidas, per lur bona voluntat, pregueren lo medis na Rostainc Deusoler que et, si deungung (6) nera defalhens, que aissi cum deit es, ni ac tengossan, que et contra aquera part que no ac borre (7) tenir ne fos; et queu ajudes, eu banges a lautra partida; per la cau (8) pregaria, lo medis na Rostainc Deusoler mande et autrege leiaument au vescomte de Fronssac que si la cumunia, ni u mager de Sent-Melion no ac tenen ayssi cum deit es, que et seu tenges am lo vescomte, et mande et autrege, per medissa razon, lo medis na Rostainc Deusoler au maior et à la cumunia de Sent-Melion que si u vescoms

(1) Bourgeois.

(2) Le même, de même.

(3) Octroyées.

(4) Ruse, mauvaise foi; en espagnol, *engaño*.

(5) Sceau.

(6) Quelqu'un.

(7) Voudrait.

(8) Laquelle.

de Fronssac no ac tene per ayssi cum deit es, que et seu tenges ambetz eus, eu ajudes, eus en bangas a bona fe. *Dat. anno gratiæ M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>XL<sup>o</sup>1<sup>o</sup> mense Augusti.* »

Les quatre sceaux mentionnés ci-dessus sont encore attachés à l'original.

---

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *Abrégé de l'Histoire de Nîmes*, de Menard, continué jusqu'à nos jours; par P. L. Baragnon père. Tome IV et dernier, in-12. A Nîmes, chez M<sup>me</sup> veuve Gaudé.

2. — *Cours d'Histoire de France*, par Henri Monin. 2<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Belin Mandar, rue Christine, n° 5.

Prix..... 5 fr. 50 c.

3. — *Dijon ancien et moderne; Recherches historiques tirées de monuments contemporains la plupart inédits*; par Ch. Maillard de Chambure. 1 volume in-8°. avec 50 lithogr., un plan et un frontispice. A Dijon, chez Guasco-Jobard.

4. — *L'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon*, par M. Capefigue. Tomes V et VI, in-8°. A Paris, chez Pitois-Levrault, rue de la Harpe, n° 81. Prix..... 15 fr.

101. — *Histoire de France, depuis l'établissement des Franks dans la Gaule jusqu'à nos jours*; par M. Henrion. Tome III, in-8°. A Paris, rue de Vaugirard, n° 58. Prix du volume..... 4 fr.

5. — *Histoire de France, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours*; par Amédée Gabourd. Tome II, in-12. A Paris chez Olivier Fulgence, rue Cassette, n° 8, et chez Poussielgue Rusand. Prix..... 2 fr.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

J. Gr.

---

DE L'IMPRIMERIE DE GRAPELET,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JUILLET 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

439. M. le comte Amédée DE PASTORET (place Louis XV, n° 6), présenté par M. le duc DE MINKFOIX.

440. M. le comte DE LAVAL, maître de la Cour de l'Empereur de Russie, membre du Conseil de l'Instruction publique, à Saint-Petersbourg.

441. M. le colonel LAZARE DE LAZAROFF, à Saint-Petersbourg.

442. M. RIVA, négociant, à Saint-Petersbourg.

Ces trois derniers membres présentés par M. le baron de Barante, président de la Société.

*Ouvrages offerts à la Société.*1°. *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénélon*, tomes III et IV (1570-1572), 2 vol. in-8°. Paris 1840; de la part de MM. Teulet et Cooper, éditeurs de cet ouvrage.2°. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume; 11<sup>e</sup> vol. de la collection, années 1837, 38 et 39, 1 vol. in-4°. MCCCXXXVIII, 324 p. et 10 pl., de la part de cette Société. Ce volume contient les travaux et Mémoires suivants : p. 1-LXXXVIII, *Histoire de la Société depuis 1837 jusqu'en 1839*. — P. 1-59, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, par M. Aug. Leprevost. — P. 60-69, *Essai sur les médailles gauloises de Rouen*; par M. Deville. — P. 70-156, *Notice sur les Manuscrits de la bibliothèque d'Avranches*, par M. l'abbé Des Roches. — P. 157-172,

*Considérations sur les lois faites et exécutées sans être écrites, et sur l'administration de la justice sans le secours de l'écriture*, par M. Couppey. — P. 173-178, *Note sur les Antiquités découvertes dans l'arrondissement de Neufchâtel*, par M. Fernel. — P. 179-184, *Observations sur la naissance de Guillaume-le-Conquérant*, par M. Deville. — P. 185-204, *Relation de la visite faite en 1371 des forteresses du bailliage de Caen*, pièce inédite, communiquée par M. de Caumont. — P. 205-214, *Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen en 1371*, pièce inédite, communiquée par M. de Caumont. — P. 215-253, *Statistique des communautés religieuses de la Basse-Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle*, d'après les documents consignés dans le Livre des visites d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, par M. de Caumont. — P. 254-263, *Observations sur la bataille de Pontvallain, livrée vers la mi-septembre de l'année 1370*, par M. Cauvin. — P. 264-271, *Mémoire sur quelques antiquités de la forêt domaniale de Brotonne*, par M. Charrier. — P. 272-278, *Sur l'ancien château de Charruel*, par M. le vicomte de Guiton. — P. 279-282, *Sur quelques objets antiques trouvés dans l'arrondissement de Vire*, par M. Mury. — P. 283-328, *Sur les francs-brémeurs-canonnières de la ville de Caen*, par M. de Formeville. — P. 329-337, *Sur les francs-porteurs de sel de la ville de Caen*, par M. de Formeville.

De la part de M. de Caumont :

3°. Trois documents inédits extraits du tome XI de la Société des Antiquaires de Normandie, savoir :

*Relation de la visite faite en 1371 des forteresses du bailliage de Caen*;

*Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen en 1371*;

*Statistique des communautés religieuses de la Basse-Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle*, d'après les documents consignés dans le Livre des visites d'Odon Rigault, archevêque de Rouen. Trois brochures in-4°. Caen, 1840.

De la part de M. le marquis de Fortia :

4°. *Éloge de M. Gence*, prononcé par M. Villenave à la Société de la Morale chrétienne, le 4 mai 1840; et *Discours sur M. Gence*, prononcé par madame D'Eldir, présidente du cercle de morale universelle, à une assemblée de ce cercle, le 5 mai 1840. Brochure in-12. Paris, 1840.

De la part de M. Techener, libraire :

5°. *Bulletin du Bibliophile*. Table des années 1836 et 1837, et livraison supplémentaire de l'année 1839.

#### Correspondance.

— M. de Barante exprime ses regrets d'être empêché, par son

éloignement, de participer activement aux travaux de la Société, auxquels il continue de prendre le plus vif intérêt; il présente trois nouveaux membres demeurant à Saint-Petersbourg, pour faire partie de la Société.

— M. Ange Petit, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, adresse un bon pour faire retirer le n° 66 du recueil de cette Société.

— M. Garnier demande, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie dont il est le secrétaire perpétuel, un échange de publications avec la Société de l'Histoire de France. Dans le cas où celle-ci accepterait l'échange pour une partie des ouvrages imprimés sous ses auspices, la Société d'Amiens adresserait ses bulletins périodiques et les trois volumes des Mémoires qu'elle a publiés jusqu'à ce jour. Le Conseil, acceptant cette proposition, décide que l'édition de *Grégoire de Tours*, texte et traduction séparés, sera offerte à la Société des Antiquaires de Picardie, ainsi que la collection des *Annales* et des *Bulletins*.

— MM. Renard, major de l'état-major belge, à Bruxelles, et Fr. Hennebert, professeur à l'Athénée de Louvain, adressent des remerciements de leur admission récente au sein de la Société.

— M. l'Archiviste instruit le Conseil que diverses demandes lui ont été adressées par MM. Lebas, de Montferrand (à Saint-Petersbourg), Beyle (à Civita Vecchia), Pol Nicart, Fr. Portalis, Tarrannes, Mackenzie (d'Edimbourg), Garnier (de Dijon), Cunin (de Sedan) et Cabany aîné. Plusieurs réclament la *Chronique des ducs de Normandie*, qui n'ayant point encore paru, n'a pu leur être envoyée; d'autres réclament différents numéros du Bulletin. M. l'Archiviste a déjà répondu à quelques-unes de ces réclamations; il satisfera aux autres avec l'envoi du prochain numéro du Bulletin.

— M. le marquis de Fortia communique une lettre de M. Warnkönig, professeur de droit à Fribourg en Brisgaw; celui-ci a bien voulu adresser à la Société la table détaillée d'un recueil manuscrit de lettres du cardinal Mazarin, proposant d'en faire exécuter une copie, ainsi qu'il l'a fait pour quatre de ces lettres qu'il envoie comme spécimen, et offrant d'éditer le recueil sous les auspices de la Société pour continuer la première publication faite par les soins de M. Ravenel, dans le cas où le Conseil le jugerait à propos. Le manuscrit examiné par M. Warnkönig lui a été communiqué par M. de Wessenberg qui en avait fait l'acquisition à Paris, il y a environ trente ans, à la vente du duc de l'Infantado; il contient la copie de neuf cent trois lettres toutes écrites en italien, à l'exception de trois depuis l'année 1648 jusqu'en 1651, et toutes relatives à la Fronde. M. Guérard a recherché s'il n'en existerait pas déjà des copies

dans les différents recueils de lettres de Mazarin conservées au département des Manuscrits de la Bibliothèque royale, et il a prié M. Claude, attaché aux travaux historiques, de comparer attentivement la table envoyée par M. Warnkœnig avec le recueil manuscrit de lettres en italien, n° 2413, 1 et 2 du supplément français. Cette collation, faite avec toute l'exactitude possible, présente les résultats suivants, et montre que le manuscrit de M. de Wessenberg contient trois cent vingt-deux lettres de plus que celui de la Bibliothèque royale, qui paraît être le plus complet.

*Collation de la table des lettres du cardinal Mazarin, contenues dans le Ms. de M. le baron de Wessenberg, envoyée par M. Warnkœnig à M. le Président de la Société de l'Histoire de France avec le Ms. de la Bibliothèque du Roi, suppl. français, n° 2413, 1 et 2.*

## ANNÉE 1648.

<i>Ms. de Wessenberg.</i>	<i>Ms. du Roi.</i>	<i>Observations.</i>
Du 3 janvier an 19 juin. 206 lett.	Concord. parfaite. 206 lett.	* Une seule de ces 5 lettres paraît se rapporter par l'adresse et par la date à l'une des 57 de la table du Ms. de Wessenberg.
26 juin. . . . . 5	Néant.	
Juillet. . . . . 25	Néant.	
Août. . . . . 57	..... 5 *	
Septembre.. 29	..... 18	
Octobre. . . 28	..... 17	** Ces lettres ne sont ni des mêmes dates ni adressées aux mêmes personnes que celles du Ms. de Wessenberg.
Novembre.. 15	..... 2	
Décembre.. 22	..... 6 **	
<b>TOTAL.. 387 lett.</b>	<b>TOTAL. .... 254 lett.</b>	
Différence de nombre.. 133.		

## ANNÉE 1649.

<i>Ms. de Wessenberg.</i>	<i>Ms. du Roi.</i>	<i>Observations.</i>
Janvier. . . . 13 lett.	Concordance. . . . 13 lett.	
Février. . . . 14	Id. . . . . 14	
Mars. . . . . 24	Id. . . . . 24	
Avril. . . . . 35	..... 31	
Mai. . . . . 22	Concordance. . . . 22	
Juin. . . . . 13	..... 12	
Juillet. . . . 18	..... 13	
Août. . . . . 13	..... 9	
Septembre.. 24	..... 16	
Octobre. . . . 20	..... 15	
Novembre.. 11	..... 9	
Décembre.. 14	..... 11	
<b>TOTAL... 221 lett.</b>	<b>TOTAL. .... 189 lett.</b>	
Différence de nombre.. 32.		

## ANNÉE 1650.

<i>Ms. de Wessenberg.</i>	<i>Ms. du Roi.</i>	<i>Observations.</i>
Janvier.... 27 lett.	26 lett.	* Il y a dans le Ms. du Roi 2 lettres qui ne sont pas dans le Ms. de Wessenberg; mais dans celui-ci il y en a une qui ne se trouve pas dans le Ms. du Roi.
Février.... 12	13	
Mars..... 26	17	
Avril..... 30	31 <sup>a</sup>	
Mai..... 28	4 <sup>aa</sup>	
Juin..... 13	Néant.	
Juillet.... 18	Néant.	** Ces 4 lettres sont différentes de celles du Ms. de Wessenberg.
Août..... 29	1	
Septembre.. 25	9	
Octobre.. . 29	11	
Novembre.. 22	13	
Décembre.. 31	23	
<b>TOTAL... 290 lett.</b>	<b>TOTAL... 148</b>	

*Différence de nombre . . 142.*

Le Ms. de Wessenberg donne 17 lettres pour le mois de janvier 1651, et le Ms. du Roi s'arrête à l'année 1650, d'où il suit que la différence totale du nombre des lettres est de 322 en faveur du Ms. de Wessenberg.

Toutefois, M. Guérard exprime l'opinion partagée par le Conseil qu'il n'y a pas lieu de trop se hâter pour le moment de prendre une détermination à ce sujet. Des remerciements seront adressés à M. Warnkœnig pour son importante communication, et les tables qu'il a bien voulu adresser seront conservées dans les archives de la Société, sauf à en faire ultérieurement un usage plus direct et plus complet.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

— M. Eyriès appelle l'attention du Conseil sur l'urgente nécessité de presser de plus en plus MM. les éditeurs d'activer leurs travaux, afin que l'année ne s'écoule pas sans la distribution aux sociétaires de trois des volumes au moins qui sont sous presse depuis plusieurs mois.

On annonce, de la part de M. Crapelet, l'état actuel des impressions :

La *Chronique des ducs de Normandie*, etc., est tout à fait complète et sera distribuée dans le courant du mois ;

Plusieurs feuilles du deuxième volume d'*Orderic Vital* sont composées ; l'impression peut marcher rapidement, la presque totalité du manuscrit ayant été livrée par M. Aug. Lefrevoist ;

Il n'y a point eu de progrès dans l'impression du *Commines* ni des *Mémoires du comte de Coligny* ;

M. Teulet annonce que dix feuilles d'*Éginhard* sont tirées ou imprimées : il s'est mis en mesure de corriger trois feuilles par semaine ; la traduction est entièrement achevée ; le premier volume sera terminé dans deux mois, l'éditeur en prend l'engagement formel.

— M. le trésorier présente l'état de la caisse au 1<sup>er</sup> juillet 1840.

Recette. . . . .	10,259 fr.	79 c.
Dépense. . . . .	9,204	14
Reste en caisse. . . . .	1,035	65

200 fr. de plus que dans l'année entière 1839.

— M. Duchesne annonce aussi qu'une partie des anciens *Bulletins* tirés à moins grand nombre d'exemplaires que la première série, commence à s'épuiser, et qu'il ne reste plus que sept exemplaires complets et une cinquantaine de n<sup>os</sup> dépareillés des années 1836 et 1837.

— Le Conseil décide que pour éviter tout retard dans la publication des *Bulletins* mensuels, le *Bulletin* de juin de chaque année destiné à contenir les rapports et mémoires communiqués à la séance annuelle générale, étant par cette raison plus étendu que les autres et de nature à entraîner quelques lenteurs, terminera le volume, et qu'une pagination nouvelle recommencera avec le n<sup>o</sup> de juillet.

— M. le duc de Mirepoix insiste sur l'utilité de donner plus de publicité, par les journaux ou par toute autre voie, à l'existence et aux travaux de la Société de l'Histoire de France. Il ne lui suffit peut-être pas, pour réussir, des efforts modestes et persévérants qui jusqu'ici ont distingué sa marche. Le secrétaire propose, en vue d'atteindre le plus convenablement possible le but proposé sans s'écarter de la direction qui a jusqu'ici fait honneur à ses travaux et à l'esprit de son institution, de distribuer gratuitement aux bibliothèques et aux sociétés savantes des départements un grand nombre d'*Annuaire*s, qui, tout en faisant connaître les ouvrages et l'organisation de la Société, répandraient des résumés substantiels utiles aux recherches historiques. D'autres membres rappellent que tout sociétaire qui présente un nouveau membre a droit gratuitement à un *Annuaire* dont la distribution tend en partie au même résultat. Le Conseil ne pense pas qu'il y ait lieu en ce moment d'apporter aucune modification nouvelle, mais il continue d'inviter MM. les Associés à faire connaître, chacun de leur côté, la Société, son caractère, son but et ses travaux.

— Un membre annonce que M. Renouard a mis à la disposition

des membres de la Société des exemplaires de la *Correspondance inédite de Henri IV*, au prix de 7 fr. au lieu de 10. Le Conseil ne peut que recommander de nouveau cette importante et curieuse publication.

— Le secrétaire dépose pour les archives de la Société et la commission de l'Annuaire le Mémoire de M. Egron sur les écoles monastiques et épiscopales, Mémoire qui n'a pu être lu à la dernière assemblée générale.

### *Lectures historiques.*

— M. de Brière lit une Notice sur quelques vestiges d'édifices anciens, sur quelques objets d'antiquité et sur une sépulture récemment découverte au village d'Issy près Paris, dans un terrain qui paraît avoir, dès les temps les plus anciens, dépendu de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et que l'auteur considère comme les restes d'un manoir dépendant du fief (*fiscus Isciacus*) donné par Childébert à cette abbaye; M. de Brière signale aussi d'anciennes peintures à demi effacées et des monogrammes figurés sur les murs du séminaire.

Diverses objections sont adressées à M. de Brière sur les motifs qui lui ont paru devoir faire attribuer une si haute antiquité à des débris d'édifices dont les caractères paraissent peu significatifs, et sur l'explication de certains symboles qu'il fait remonter jusqu'au paganisme.

La séance est levée à 5 heures.

## II.

### VARIÉTÉS.

5. — *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec Maurice-le-Savant, landgrave de Hesse; accompagnée de notes et éclaircissements historiques; par M. de Rommel.* 1 vol. in-8°. Jules Renouard et C<sup>ie</sup>.

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France a eu plusieurs fois à s'occuper de cet ouvrage qu'il a même recommandé d'une manière spéciale à l'attention des membres composant la Société. Ce sera toujours en effet une bonne fortune pour qui veut étudier sérieusement l'histoire nationale que la découverte d'un recueil inédit de lettres de Henri IV; et quand ces lettres feront connaître les vues politiques du grand roi, quand elles se rapporteront aux vastes projets qui occupèrent les dernières années de sa vie, alors elles seront d'un prix inestimable.

L'éditeur de la *Correspondance inédite de Henri IV* nous garantit que toutes les pièces composant cette correspondance sont ou les originaux ou les minutes des lettres conservées dans les archives de Cassel ; il a entre les mains le certificat public qui atteste leur authenticité.

« Toutes les lettres du Roi, dit-il, sont souscrites de sa main ; sa signature, qui est d'ailleurs bien connue, est toujours écrite de la même manière (*Henry*) et se compose de caractères allongés, tous d'une hauteur égale. Chacune de ces lettres porte le contre-seing d'un secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et le sceau de France composé des fleurs de lis sous la couronne de France, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit. Quelques passages qui n'ont pu être déchiffrés, ont été fidèlement reproduits avec les signes et chiffres qui sont dans les originaux, dans l'espoir qu'il se trouvera un plus heureux ou plus habile traducteur.

« L'importance de cette correspondance, jusqu'ici demeurée inconnue, est incontestable, car elle touche aux faits les plus graves de l'histoire de la France et de l'Allemagne. C'est un nouveau témoignage de la supériorité de Henri IV dans toutes les affaires politiques, et surtout du grand prix qu'il attachait à ses relations intimes avec les princes protestants. On y retrouve ces grands principes de politique qui ont fait la règle de conduite de toute sa vie, cette loyauté, cette bonne foi qu'il apportait dans les affaires publiques comme dans les actes de la vie privée. Enfin cette correspondance diplomatique fait connaître le grand Roi, mieux encore peut-être qu'il n'avait été connu jusqu'ici ; elle doit être, pour les hommes judicieux, un objet d'étude sérieuse, et elle fournira des matériaux précieux à l'historien qui entreprendra d'écrire une histoire vraiment impartiale de cette époque si importante.

« M. Teulet, de la Société de l'Histoire de France, a bien voulu, pendant l'impression, revoir avec soin le manuscrit et les notes de M. de Rommel ; c'était une garantie de plus que nous désirions donner à nos lecteurs. »

Ajoutons que l'Introduction, les notes historiques et explicatives de M. de Rommel donnent à cette publication, si remarquable sous le rapport matériel, un mérite hors de ligne.

On sera bien aise de trouver ici reproduits quelques fragments de ces lettres. Ces fragments se rapporteront à des époques différentes du règne de Henri IV. Le premier nous montrera les difficultés qui accompagnèrent sa prise de possession du trône. Il l'écrivit quelques jours avant son abjuration.

« Mon cousin, les affaires de mon royaume ont pris un tel chemin depuis quelque temps que le roy d'Espagne, continuant toujours ses praticques et desseings, a peu faire tenir une forme d'Estats dans Paris pour faire proceder à l'eslection de sa fille ou de quelque prince qui fust à sa disposition. Ce que j'ay jugé si pernicieux pour le bien de mon Estat et de ceux qui sont conjoints à ma cause, que j'ay estimé à propos de convoquer une notable assemblée de princes, officiers de ma couronne, seigneurs et autres notables personnages, tant d'une que d'autre religion, pour regarder ensemble à ce qui est de la religion et de l'Estat, et les unir étroitement par ce moyen pour faire une forte opposition à mes ennemis. Je suis contrainct d'appeler à ceste fin près de moy de divers lieux ceulx qui peuvent, aux occasions présentes, m'assister de leurs sages advis et conseils, entre lesquels j'ay fait choix du sieur de Fresnes, conseiller en mon conseil d'Estat, et mon ambassadeur près les Princes protestans de l'Empire, tant pour la singulière affection qu'il a tousjours portée au bien de mes affaires que pour la suffisance et expérience qu'il s'est acquise par le continuel manient d'iceux. Voilà pourquoy je luy mande fort expressément qu'il s'achemine près de moy le plustost qu'il luy sera possible, tant pour m'assister aux occasions présentes que pour entendre par lui l'estat de vos affaires, et les résolutions que l'avancement des desseings de nos communs ennemis vous peuvent suggérer à l'advenir. Je le pourray renvoyer près de vous, selon que je jugeray sa demeure y estre nécessaire pour mon service et la correspondance estroite qui doit estre près de nous. Cependant il vous fera part de l'estat de mes affaires, comme je lui en escriis bien au long pour vous en donner advis. Et je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous aye en sa sainte et digne garde. Escript au camp de Dreux le xx<sup>e</sup> jour de Junius 1595. »

La lettre suivante, du 22 novembre 1602, montre combien les troubles, les conjurations qui agitèrent son règne, lui brisaient le cœur, mais avec quelle fermeté cependant il savait les punir.

« Depuis votre partement, j'ay encore mieux découvert et appris que devant les menées et pratiques que font les Espagnols en mon royaume pour corrompre mes subjects, et les desbaucher de leur devoir et fidelité à force d'argent et de belles promesses, ensuite de la conspiration du mareschal de Biron, ce qui m'oblige de louer Dieu de plus en plus de la singulière grâce qu'il m'a faite d'en avoir esvité et prévenu les effects par la justice qui a esté faite du dit mareschal, et de la clémence de laquelle j'ay usé envers ses complices. J'ay vérifié que les dites pratiques ont pé-

« nétré en diverses provinces de mon royaume, oultre celle de  
 « Bourgogne en laquelle commendoit ledit mareschal. Toutefois  
 « comme Dieu m'en a donné lumfère, j'espère aussi qu'il me san-  
 « tinnera son ayde et assistance aux remèdes que je doibs y aplic-  
 « quer, de façon que le tout résultera à sa gloire et à mon avantage.  
 « Mais, mon cousin, ce qui me déplaist et afflige le plus est d'avoir  
 « trouvé mon cousin le duc de Bouillon meslé en ces affaires. Car  
 « j'eusse creu que tout mon royaume ensemble y eust participé  
 « plustost que luy, pour l'avoir toujours chery et aimé plus que  
 « nul aultre de mes serviteurs; avoir cet honneur d'estre premier  
 « gentilhomme de ma chambre, officier de ma couronne, et au-  
 « jourd'huy le premier et le plus ancien mareschal de France;  
 « l'avoir aussi marié à l'héritière de Sedan, maintenu et protégé  
 « en la succession d'icelle contre tous ceux qui y avoyent intérêt;  
 « et l'avoir recognu si prudent et advisé en toutes ses actions, que  
 « je n'avois serviteur duquel je fisse plus d'estat d'estre secondé et  
 « assisté dans toutes mes affaires que je faisois de luy. Et vous diray  
 « que la bonne opinion que j'avois de luy pour les raisons susdites  
 « et les preuves que j'avois faictes de sa valeur, sagesse et fidélité  
 « avoit pris telle racine en mon ame, qu'elle n'a pu estre encore je  
 « ne dirai effacée, mais seulement par ces accusations ébranlée.  
 « C'est pourquoy j'ay voulu luy escrire la lettre de laquelle je vous  
 « envoye présentement ung double (1) que je luy ay envoyée par  
 « ung de mes vallets de chambre confident, à laquelle s'il astinfaict,  
 « comme par raison et honneur et pour son propre bien il doit  
 « faire, il éprouvera que je luy suis bon maître. Mais aussi si contre  
 « mon espérance, le commandement que je luy fais, et le conseil  
 « que je luy donne par laditte lettre, il en use sultrement, comme  
 « il fera une grande brèche à sa réputation, je vous assure que j'en  
 « serai très marry, et qu'il me mettra en grande peyne pour le  
 « combat qu'en recepvrà mon esprit; car comme d'ung costé je ne  
 « puis ny veulx manquer à ce que je doibs à la conservation de mon  
 « royaume et à la senreté de mes enfans et de ma propre personne,  
 « assaillis ensemble par cette conspiration, ce me sera aussi ung  
 « indicible crève cœur d'estre contrainct de persécuter ma créature.  
 « Mon cousin, croyez, je vous prie, que j'esviteray ceste nécessité,  
 « tant que ma dignité et la seureté de ma couronne et de mes sus-  
 « dits enfans me le permettra; ce que je me promets estre ap-  
 « prouvé, loué et favorisé par tous mes bons amys et alliés, quel-  
 « que affinité et proximité qu'ils ayent avec ledit duc de Bouillon  
 « auquel aussi ils ne pourroyent prester faveur et assistance, hors

(1) Cette lettre n'a pu être retrouvée.

« celle que méritera son innocence et pour la justification d'icelle  
 « (laquelle en ce cas me sera toujours très agréable), sans violer  
 « nostre amitié et la justice, chose que je vous prie de bien faire  
 « entendre et remonstrer aux princes mes dits amis et alliés d'Alle-  
 « magne, afin qu'ils ne se laissent surprendre à d'autres conseils,  
 « hastis sur fondemens contraires à notre amitié, à la vérité et  
 « équité, en attendant que je les fasse informer plus particulière-  
 « ment de l'une et de l'autre par personne que j'ay delibéré en-  
 « voyer par delà exprès pour les visiter, et les assurer de la conti-  
 « nuation de mon amitié et bonne voisinance, ainsi que je vous  
 « dis, estant par deçà, que je voulois faire. »

Voici maintenant une lettre du 14 août 1606, qui fait connaître la position du roi de France en Europe, les projets qu'il nourriait, les mouvements politiques dont il était pour ainsi dire l'âme, dont il s'était fait le pivot.

« Mon cousin, j'ay surcis vous escrire depuis avoir reçu votre  
 « lettre du 15 du mois de juin, d'autant que j'avois advis de la  
 « venue vers moi de mon cousin le prince Christian d'Anhalt, pour  
 « vous advertir du sujet d'icelle. Il y a déjà quelques jours qu'il  
 « est avec nous, et ay eu à plaisir de le voir, et qu'il ayt trouvé mon  
 « royaume et mes affaires en meilleur estat quelles n'estoyent au  
 « premier voyage qu'il avoit fait. Il a désiré que je le creusse n'es-  
 « tre venu que pour me visiter et m'asseurer de la continuation de  
 « son affection au bien de ma couronne et pour ses affaires parti-  
 « culières et des reiternaîtres et capitaines de sa nation, qui m'ont  
 « cy devant servi soubs sa charge; mais outre cela, il m'a apporté  
 « des lettres de mon cousin l'électeur palatin et de ma cousine  
 « l'électrice sa femme, au nom desquels il m'a remercié de la grace  
 « dernière que j'ay voulu faire au duc de Bouillon, et m'a prié de  
 « les excuser de l'instance et recherche, peult estre trop expresse  
 « et importune qu'eux et les autres princes leurs amys, m'avoient  
 « faits en faveur dudict de Bouillon. Il m'a offert la continuation  
 « de l'observance et d'amitié des dits princes; lesquels compli-  
 « mens et offres m'ont esté tres agréables, y ayant répondu pour  
 « ma response avec toute affection et franchise convenable. Davan-  
 « tage j'ay voulu, pour commencer à rendre quelque preuve aux  
 « dits princes de ma bonne volonté, leur faire dire et ramentevoir  
 « par luy ce dont je les ay souvent fait exhorter et admonester  
 « devant les brouilleries du diet duc de Bouillon, pour leur propre  
 « bien et la conservation de leur liberté et autorité, qui m'a esté  
 « et sera toujours très recommandée à l'imitation des roys mes  
 « prédécesseurs, lesquels ont chery et aimé leurs ancêtres, ont eu  
 « bonne intelligence avec eux, et les ont teaus au nombre de leurs

« vrais amys alliés et bons voisins , dont ils avoyent de part et d'autres recuilly plusieurs utilités en derniers temps.

« Je l'ay doncques prié de leur représenter, de ma part, combien  
 « il est nécessaire que ledit électeur palatin s'employe à unir et  
 « conjoindre ensemble les princes de la Germanie, qui doibvent  
 « avoir jalousie de la puissance et domination espagnolle pour s'op-  
 « poser aux progrès d'icelle, cependant qu'il leur reste encore quel-  
 « ques moyens de le faire, et n'attendre que ceste nation qui a  
 « prise toujours à la monarchie..... surmonte les obstacles, qui  
 « seuls ont servi depuis quelques années à empêcher leur dessein ;  
 « à quoy il me sembloit que lesdits princes estoient plus obligés  
 « que jamais de veiller et pourvoir, sans remise et perte du temps  
 « pour la juste et bien fondée appréhension qu'ils doibvent avoir,  
 « d'un côté, des armes du Turc, et de l'autre de celles du roy  
 « d'Espagne. Car encore que la paix se face avec les Turcs, on aura  
 « des conditions si désavantageuses et incertaines, que le peril au-  
 « quel demeurera l'Allemagne sera plus grand qu'en guerre, pour  
 « les raisons que vous pouvez mieulx juger ; et d'autant plus, qu'il  
 « sera difficile d'obtenir pour le Botskay et ses adhérens..... a fait  
 « avec lesdits Turcs, pour la perpetuelle defiance que luy et eux  
 « auront des officiers et ministres de l'empereur, envers lesquels  
 « chacun sçait que les conseillers de Rome et d'Espagne ont tout  
 « pouvoir.

« D'autre part on voit la peine que le conseil espagnol prend de  
 « prendre pied et fonder un establissement du costé du Rhin et  
 « dans la frontière d'Allemagne, pour s'y estendre et par ceste porte  
 « poursuivre plus facilement non seulement les estats des Pais-Bas,  
 « mais aussi tous ceulx qu'ils tiennent pour ennemis ou envieux ;  
 « auxquels dangers et accidens j'estimois que l'on ne pouvoit pour-  
 « voir et remédier plus honorablement et utilement que par le  
 « moyen de la dite Union et..... des intéressés en ceste cause,  
 « en laquelle j'ay dit au prince d'Anhalt que je seray toujours prest  
 « d'entrer et contribuer de bonne foy ce que l'on peut attendre  
 « de ma bonne volonté et des moyens que Dieu m'a donnés ; les-  
 « quels j'estimeray bien employés, s'ils peuvent estre utiles à mes  
 « amys alliés et voisins desquels j'ay esté assisté en mes nécessités  
 « passées. Toutefois que je n'entends pas les engager à faire chose  
 « qui préjudicie à l'empire ni à leur foy et devoir ny de prendre  
 « à présent les armes et quitter le repos duquel ils jouissent, ny  
 « mesmes dispendre leur argent mal à propos et hors du temps ;  
 « mais seulement de se préparer et mettre en estat de pouvoir évi-  
 « ter les malheurs qui semblent les menacer de ces deux endroits  
 « là, et d'avoir aussy la part qui leur est due à l'election d'un roy,

« des Romains quand l'occasion se présentera et qu'il faudra y entendre. De quoy je me remets à leur jugement et meilleur advis, comme celuy qui ne prétends à ceste..... en aucune sorte, et qui n'y a intérêt qu'à leur propre bien et à la conservation d'autorité et liberté des électeurs et princes de l'empire, mais d'autant que je sçay qu'il se passe certaines choses entre les dits princes, que je..... rejoindre ensemble, qui sont capables de retarder ou empêcher la résolution ou les effets de la dite Union; j'ay pareillement prié le dit prince d'Anhalt de dire de ma part au dit électeur palatin, qu'il doibt employer son crédit et son entremise pour composer amyablement lesdits différens, et principalement celuy qui regarde la succession du duc de Juillers, à laquelle il est vraisemblable que les prétendans auront la moindre part s'ils attendent à s'accorder que la dite succession soit ouverte, car leur débat servira de prétexte à ceux qui seront plus puissans et mieux armés et préparés qu'eux pour usurper et s'emparer des dits pais par droict de bienséance ou de guerre, soit sous le nom d'empire ou autre semblable prétexte.

« J'ay sur cela offert au dit prince d'Anhalt mon entremise pour faciliter le dit accomodement, s'il cognoit que j'y puisse estre utile, adjoustant que l'on doibt considérer pour estimer mon conseil ce qu'il mérite, que je puis mieux me passer que les dits princes de la dite Union, estant en un royaume florissant et puissant comme il est, et en estat de pouvoir..... de sa seule force et contre..... la puissance de ses voisins, et spécialement celle d'Espagne, ce que les dits princes ne peuvent faire s'ils ne conjoignent leurs forces et moyens par une bonne et sincère correspondance, par le moyen de laquelle aussy il est certain que le général et leur particuliers se feront respecter comme ils doibvent estre.

« Le dit prince d'Anhalt a bien pris et compris ma remonstrance et admonition, et m'a promis non seulement de la représenter fidèlement au dit électeur palatin et à tous autres, que besoing sera, mais aussy de faire son possible à ce quelle soit receue de tous comme elle mérite, et quelle ne soit infructueuse de quoy je veux croire qu'il s'acquittera bonnement. Il est instrument propre pour ce faire, car il a des intentions bonnes avec le jugement, expérience et créance. Et parce que je sçay combien votre entremise et exemple peut favoriser ce bon œuvre, je vous prie, mon cousin, de contribuer à l'avancement d'iceluy ce que vous jugerez pouvoir honestement faire, et mesme me mander librement et confidemment ce que vous en semble. La souvenance que j'ay des bons records que vous m'avez autrefois donnés tant de bouche que par vos gens, et mesmes dernièrement par le

« capitaine Widemarck, sur les affaires d'Allemagne et de l'uti-  
 « lité, voire nécessité, de l'Union des dits princes, m'a autant meu  
 « de faire maintenant la dite proposition que toute autre chose.  
 « C'est pourquoy je me promets que vous la favoriserez outre ma  
 « recommandation plus volontiers. J'en ay fait parler aussi au sieur  
 « de Bunichausen, conseiller de mon cousin le duc de Wirtemberg,  
 « qui part présentement pour retourner vers son maistre; sachant  
 « combien le dit prince peut aider et adresser oeste partie, que  
 « j'ay..... parce que je recognois qu'elle est encore plus utile et  
 « nécessaire au public que je ne puis l'exprimer.

« Je ne vous escriroy rien de la dernière conspiration contre la  
 « personne du roy de la Grande-Bretagne qui a esté de rechef des-  
 « couverte et esvitée, et pour laquelle un domestique de l'ambas-  
 « sadeur d'Espagne, résident auprès du roy a esté chargé et con-  
 « stitué prisonnier contre la volonté du dit ambassadeur; non plus  
 « que l'arrivée en Angleterre du roy de Dannemarc, et de ce que  
 « font aux Pais-Bas les deux armées, d'autant que j'estime que vous  
 « estes bien informé d'ailleurs de toutes choses. Je me contenteray  
 « doncq de vous assureur de la continuation de ma bonne volonté et  
 « de la confiance que j'ay en la vostre et pareillement de ma bonne  
 « santé, et vous dire que j'espère faire baptizer mes enfans à Fon-  
 « tainebleau au commencement du mois prochain, et que je vous  
 « souhaite toute félicité, vous remerciant de la bonne nourriture  
 « et des faveurs que le comte de La Suze a receues de vous, comme  
 « je vous écriray plus particulièrement par celuy qui m'a présenté  
 « vostre lettre du 15 de juing, venue avec le comte, quand il s'en  
 « retournera.

« A tant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve en sa  
 « sainte et digne garde. Escrip à Paris le xiv<sup>e</sup> jour d'aoust 1606.»

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (f).

7. — *Histoire de Jean Bart*, chef d'escadre sous Louis XIV ;  
 précédée d'une Histoire abrégée de la marine française; suivie d'un  
 dictionnaire de marine et d'une biographie des marins célèbres  
 français et étrangers; par Vanderest. 1<sup>re</sup> livraison in-8°. A Paris,  
 chez Furne, rue Saint-André-des-Arts, n° 55; chez Martinon,  
 rue du Coq, n° 4. Prix de la livraison..... 0 50 c.

L'édition aura environ 30 livraisons.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire  
 de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

8. — *Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'empire romain*; par M. Guizot, membre de l'Institut. 3<sup>e</sup> édition conforme à la 2<sup>e</sup>. Tomes I, II et III, in-8°. A Paris, chez Didier, quai des Augustins, n° 35. Prix..... 21 fr.

9. — *Histoire des classes nobles et des classes anoblies*, par A. Granier de Cassagnac. Tome I<sup>er</sup>, in-8°. A Paris, chez Delloye. Prix..... 7 fr. 50 c.

10. — *Journées mémorables de la Révolution française*, racontées par un père à son fils, ou Recueil complet des événements qui se sont passés en France depuis 1787 jusqu'en 1804.

11. — *Légendes et traditions populaires de la France*, par le comte Amédée de Beaufort. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix..... 5 fr.

12. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. 2<sup>e</sup> série; tome I<sup>er</sup>, in-4° (XI<sup>e</sup> de la collection). A Paris, chez Derache, rue du Bouloy; à Caen, chez Hardel; à Rouen, chez Frère. Prix:..... 15 fr.

13. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte Las Cases, 1<sup>re</sup> livraison. In-8° de 2 feuilles. A Paris, chez Magen et Comon, quai des Augustins, n° 21. Prix de la livraison..... 0 50 c.

L'ouvrage formera 2 vol. in-8°, ornés de gravures sur acier. Il sera publié en 50 livraisons qui paraîtront le jeudi de chaque semaine.

14. — *Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc*, expliqués, dans leur histoire et leur architecture, par J. Renouvier; dessinés d'après J.-B. Laurens. In-4° de 3 feuilles, plus 7 planches. A Montpellier, chez Castel, chez Séval et chez Virenque.

15. — *Notice historique et descriptive sur Notre-Dame de Grenoble*, par Engène Bonnelous. Brochure in-8°. A Grenoble, chez Baratier.

16. — *Notice historique sur Évron, son abbaye et ses monuments*; par M. Gerault, curé d'Évron. 2<sup>e</sup> édition; 1 vol. in-8°; avec une planche. Imprim. de Sauvage Hardy, à Laval.

17. — *Notice sur les franes-bréments-canonniers de la ville de Caen*, par M. H. de Formeville. 1 vol. in-4° de 7 feuilles. Impr. de Hardel, à Caen.

18. — *Notice sur Saint-Gervais (Isère)*, broch. in-8°. Impr. d'Allier, à Grenoble.

19. — *Nouveau Manuel d'histoire générale*, contenant les principaux faits de l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne; par

Edme Ponelle. 1 vol. in-18. A Paris, chez Maysut fils, place Saint-André-des-Arts, n° 30. Prix..... 2 fr.

20. — *Précis de l'Histoire de la Littérature Française, depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours*; par M. Nizard. 1 vol. in-12. A Paris, chez M<sup>me</sup> veuve Mayre-Nyon, quai Conti, n° 15.

21. — *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, du 1<sup>er</sup> janvier 1789 au 10 mai 1800; par D. Lottin père 2<sup>e</sup> part. tome III, in-8°. Imprimerie de Jacob, à Orléans. Prix..... 8 fr.

22. — *Recueil des Dépêches, Rapports, Instructions et Mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, conservés aux archives du royaume, à la Bibliothèque du Roi, etc., etc., et publiés pour la première fois sous la direction de M. Charles Purton Cooper*. Tomes III et IV, in-8°. A Paris, chez Techener, place du Louvre, n° 12. Prix de chaque volume..... 8 fr.

23. — *Statistique de la France*, publiée par le Ministre de l'Agriculture et du commerce. 1 vol. en deux tomes in-8°. Imprimé à l'Imprimerie Royale, à Paris.

\*24. — *Recueil d'Opuscules et de Fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares*, publié par M. Brunet, membre de la Société de l'Histoire de France. 1 vol. in-18. A Paris, chez Gayet et Lebrun, rue des Petits-Augustins, n° 6.

Prix..... 5 fr. 50 c.

25. — *Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France*, publiés par le même auteur. 1 vol. in-12. Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrasin, n° 9. Prix..... 4 fr.

26. — *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Tome XX, contenant la 1<sup>re</sup> livraison des monuments des règnes de St.-Louis, de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis 1226 jusqu'en 1327. Publié par MM. Daunou et Naudet. In-folio, imp. à l'Impr. royale.

27. — *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, par Amédée Thierry. Tome I<sup>er</sup>, in-8°. A Paris, chez Just Tessier, quai des Augustins, n° 37. Prix..... 7 fr. 50 c.

L'ouvrage formera 3 volumes. Les tomes II et III paraîtront dans le courant de l'année.

J. G<sup>T</sup>.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 AOUT 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

- 443. M. **JULES QUICHAUT**, élève pensionnaire de l'École des Chartres (rue Saint-Jean-de-Beauvais), présenté par M. CH. LÉ NORMANT.
- 444. M. **DE COMBETTES LA BOURRELIN**, à Gaillac (Tarn), présenté par MM. LACABANNE et GÉRAUD.
- 308. M. **LOUIS DUBOIS**, ancien sous-préfet, employé à la section législative des Archives du Royaume (rue du Puits, n° 4), présenté par M. CROPELET.

*Ouvrages offerts à la Société.*

1°. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire (de Belgique), ou Recueil de ses Bulletins*, tom. IV, 1<sup>er</sup> bulletin, séance du 6 juin 1840, brochure in-8° de 71 pages. De la part de la Commission historique.

2°. *Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares*, 1 vol. in-18 de 177 pages. Paris, Gayet et Lebrun, rue des Petits-Angustins, n° 6; 1839. Pr. 3 fr. 50 c.

3°. *Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France*, 1 vol. in-12, x et 188 pages. Paris, Leleux, rue Pierre-Sarrasin, n° 9; 1840. Prix : 4 fr.

Ces deux ouvrages tirés, le premier à 120, le second à 100 exemplaires, sont offerts par l'auteur, M. Gustave Brunet (de Bordeaux), qui a gardé l'anonyme.

4°. *History of the Huguenots from 1598 to 1838*, by W. S. Browning. Lond. 1839, 1 vol. in-8°, 418 pages. De la part de l'auteur.

5°. *De l'Unité de l'espèce humaine* (lettre au général Bory de Saint-Vincent), par Pierquin de Gembloux. Bourges, in-8°, 51 pages, 1840. De la part de l'auteur.

6°. *Revista trimensal de historia e geographia ou Jornal do Instituto historico geographico brasileiro, fundado no Rio de Janeiro sob os auspicios da Sociedade auxiliadora da industria nacional*, tom. I, n° 1<sup>er</sup> (avril 1839); n° 2 (juillet 1839); n° 3 (octobre 1839); 3 cahiers in-8°, p. 1-251. Rio de Janeiro, 1839.

7°. *Memorias do Instituto historico e geographico brasileiro*, tom. I<sup>er</sup>, un cahier in-8° de 53 pages. Rio de Janeiro, 1839.

8°. *Estatutos do Instituto historico e geographico brasileiro, installado no Rio de Janeiro em o dia 21 de outubro de 1838 sob os auspicios da Sociedade auxiliadora da industria nacional*. In-18, 15 pages.

Ces trois publications sont offertes par l'Institut historique du Brésil.

— M. le président dépose sur le bureau un exemplaire de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, etc., ouvrage édité par M. Fr. Michel, et qui vient d'être mis à la disposition de MM. les sociétaires.

#### Correspondance.

— M. Allou communique une lettre qu'il a reçue, comme vice-président du Conseil, de M. le chef de la division des établissements scientifiques et littéraires au ministère de l'Instruction publique. La Société de l'Histoire de France est invitée à se conformer à une mesure générale relative aux souscriptions accordées par M. le Ministre de ce département, en faisant connaître le nombre de volumes que doivent avoir les ouvrages auxquels le Ministre a souscrit en dernier lieu, et en s'engageant à livrer gratuitement les volumes qui dépasseraient ce nombre.

M. le trésorier donne quelques explications au Conseil : ayant eu occasion de parler de cet objet dans les bureaux du ministère, il a fait savoir que deux ouvrages seulement de ceux auxquels le Ministre a souscrit, ou pour lesquels cette faveur a été sollicitée, ont ou doivent avoir plus d'un volume, savoir la *Correspondance de Maximilien*, et l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, dont il a indiqué le nombre de volumes. Aucun engagement n'ayant encore été pris

par le ministère au sujet de l'*Histoire des ducs de Normandie*, de *Commines*, d'*Éginhard* et des autres ouvrages qui s'impriment sous les auspices de la Société, il paraît inutile au Conseil d'en faire mention en ce moment, mais il serait convenable de rappeler la demande faite il y a plusieurs mois en vue d'obtenir que la Souscription pût être portée, comme elle l'avait été primitivement, à 30 exemplaires au lieu de 25, et à 100 exemplaires pour la collection des *Annaires* dont la première année avait été prise en ce nombre; faveurs déjà promises verbalement.

— M. Barboza écrit de Rio-Janeiro (12 novembre 1839), au nom de l'Institut historique et géographique brésilien, dont il est secrétaire perpétuel, pour offrir les premières publications de cette Société fondée en 1839, et pour demander à entrer en relations littéraires et en échange de publications avec la Société de l'histoire de France; il envoie deux diplômes, l'un d'associé honoraire pour le président (M. de Barante), l'autre d'associé correspondant pour le secrétaire (M. J. Desnoyers). Des remerciements seront adressés à l'Institut historique du Brésil; la collection des *Annaires* et celle des *Bulletins* lui seront offertes de la part de la Société.

— M. Égron annonce avoir terminé la *Vie de sainte Geneviève* et les recherches historiques et archéologiques qu'il avait entreprises sur ce sujet. Il fait connaître son projet d'écrire l'*Histoire religieuse, littéraire, critique et artistique du culte rendu à la sainte Vierge dans toute la chrétienté depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours*. Il demande les conseils et les lumières des personnes qui voudront bien s'intéresser à ce vaste et curieux sujet de recherches.

— M. Gustave Brunet (de Bordeaux) écrit pour offrir à la Société ses deux ouvrages sur *les patois du midi de la France*.

— M. Browning fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *History of the Huguenots, 1598-1838*.

— M. De Brière répond à quelques objections faites, dans la précédente séance, à sa Notice sur le château seigneurial d'Issy et sur divers objets antiques qui y ont été trouvés.

— M. Ch. Frossard donne sa démission de membre de la Société.

— MM. Bellaguet, Beyle, Coulon, Cunin, Michel et Taschereau ont adressé diverses réclamations auxquelles M. l'archiviste fera droit.

#### *Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

— M. Crapelet rend compte de l'état des impressions. Made-moiselle Dupont a remis la totalité de la copie du premier volume

des *Mémoires de Commynes* ; cinq feuilles sont bonnes à tirer ; la préface et la Notice biographique seront renvoyées au troisième et dernier volume.

Le Conseil, consulté par M. Crapelet sur la convenance de porter à 1,000 exemplaires le tirage de cette édition, fixé d'abord à 750, persiste dans sa première détermination.

Quatorze feuilles d'*Éginhard* sont tirées ; les feuilles 15 et 16 sont imposées. M. Teulet renouvelle son engagement de terminer ce premier volume avant deux mois.

Six feuilles du second volume d'*Orderic Vital* sont tirées ; la dixième feuille est en épreuve. La copie du volume entier est à la disposition de l'imprimeur ; il sera très-probablement terminé avant le mois de novembre prochain.

— M. Lenormant annonce que M. Yanoski continue de s'occuper activement de l'édition de *Suger*.

— Le secrétaire rappelle au Conseil que, par une lettre de date déjà fort reculée, le secrétaire de l'*Académie royale d'Histoire de Madrid* avait offert à la Société de lui adresser un choix de ses Mémoires en retour des premières publications de la Société de l'Histoire de France, déjà envoyées à l'Académie de Madrid. Le nombre des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France étant aujourd'hui beaucoup plus en rapport avec le nombre des volumes de Mémoires de l'Académie de Madrid, le Conseil, sur la proposition du secrétaire, autorise l'envoi de toutes les publications de la Société en échange de la collection complète des Mémoires de Madrid.

— M. Guérard fait connaître la composition de l'*Annuaire* de la Société pour l'année 1841.

1°. *Tableau des Sociétés savantes et littéraires de France* ; premier article, *Académie française* ; second article, *Académie des Inscriptions, depuis leur origine*, par M. de Maslatrie. L'auteur a rencontré de nombreuses difficultés et a consacré beaucoup de temps à ce travail, qui n'avait encore été fait que fort incomplètement, surtout pour l'Académie des Inscriptions. Il a été fort souvent obligé de recourir à l'histoire de l'Académie pour rétablir la filiation de chaque fauteuil et la liste des membres qui l'ont successivement occupé.

2°. *État des maisons et résidences royales de France*, par M. Guadet. Le commencement de ce travail a été remis au comité.

3°. *Notice sur les hôtels des monnaies de France et sur les monétaires*, par M. de Longperrier, travail promis, mais non encore terminé.

M. Delpit avait aussi annoncé un *État des anciennes divisions ecclésiastiques du midi de la France*, mais qui n'a point encore été communiqué au comité.

Sur la proposition de M. le président du comité de l'*Annuaire*, le Conseil autorise l'allocation d'une somme de 150 fr. à distribuer comme supplément d'indemnité aux rédacteurs de l'*Annuaire* dont les articles auraient demandé de longues et difficiles recherches.

M. Lenormant pense qu'il serait fort utile d'insérer dans l'*Annuaire* de cette année ou d'une année prochaine, un tableau historique des rapports des *anciennes mesures soit agraires, soit de capacité*, mesures variables, suivant les anciennes divisions provinciales soit civiles, soit ecclésiastiques, avec le système métrique. Ce travail, qui manque presque entièrement, devrait être fait par provinces, et plutôt dirigé vers le point de vue historique que vers l'application administrative. L'obligation imposée de l'usage général du système métrique fera disparaître de plus en plus les dernières traces de ces différences, et le moment paraît opportun pour les fixer. En vue d'attirer l'attention sur ce sujet, qui offre des difficultés réelles, et qui pourrait faciliter la solution de plusieurs questions historiques, M. Lenormant est prié de rédiger une note pour le prochain *Annuaire*.

Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet et indiquent, par divers exemples, combien ce travail serait nécessaire pour éclairer soit la valeur comparative des anciennes mesures avec les mesures actuelles, soit les rapports du numéraire, à différentes époques, avec le prix réel des denrées.

Du reste, le Conseil ne se fait pas illusion sur les difficultés immenses que rencontrerait un pareil travail, et il croit devoir se borner, quant à présent, à engager MM. les membres de la Société que leur position met à même de recueillir des données à cet égard, à vouloir bien les lui transmettre.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

6. — *Inscriptions latines* communiquées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Haze, de la part de M. Berbrugger, correspondant de cette Académie et bibliothécaire de la ville d'Alger.

Plusieurs de ces inscriptions sont d'un intérêt véritable pour

L'ancienne géographie de nos possessions d'Afrique, dont l'histoire doit se rattacher désormais à la nôtre.

Nous reproduirons trois de ces inscriptions. Les deux premières sont de ces résumés de la carrière administrative d'un fonctionnaire public, dont quelque parent ou ami constatait sur la pierre ce qu'on appelait le *cursus honorum*. L'une fait mention d'une cohorte impériale qui empruntait son nom à la ville de Bragance en Portugal, ce qui peut augmenter d'une dénomination la liste connue des surnoms divers des corps de la milice romaine. En voici le texte, où nous indiquons la séparation des lignes par des tirets :

P. AELIO. P. FIL. PALATI—NA. MARCIANO—PRAEF. COM. I. AVGVSTAE—BRACARVM—PRAEPOSITO. AL. ILLYRICORVM—TRIB. COH. AEL. EXPEDITAE—PRAEP. AL. AVG. II. THRACVM—PRAEPOSITO. AL. GEMIN.—SEBASIAN.—PRAEPOSITO. CLASSIS—SYRIACAE. ET. AVGVSTAE.—PRAEF. CLASSIS. MOESIATICAЕ—C. CAESIVS. MARCELLVS—VETER. EX. DEC.—AL. II. THRACVM.

Ce qui doit se lire ainsi :

*Publio Aelio, Publii filio, Palatinâ, Marciano; praefecto cohortis primae Augustae-Bracarum; praeposito aelae Illyricorum; tribuno cohortis Aeliae-Expeditae; praeposito aelae Augustae secundae Thracum; praeposito aelae geminae Sebastianae; praeposito classis Syriacae et Augustae; praefecto classis Moesiaticae: Caius Caesius Marcellus veteranus, ex-decurio aelae secundae Thracum.*

C'est-à-dire :

« A Publius Aelius Marcianus, fils de Publius, de la tribu Palatina, commandant de la première cohorte des Bragantins, chef de l'escadron des Illyriens, tribun de la cohorte Aelia légère, chef du deuxième escadron impérial des Thraces, chef de l'escadron lyonnais bis, chef de la flotte impériale de Syrie, commandant de la flotte de Mésie,

« Caius Caesius Marcellus, vétéran, ex-décurion du deuxième escadron des Thraces. »

L'autre énumération de ce genre est consignée sur une inscription trouvée à Philippeville, et qui fait mention de l'ancienne ville de Rusicada, dont Philippeville paraît occuper à peu près l'emplacement :

C. CAECILIUS. Q. F. GAL. GALLVS. HAB—EQVVM. PVB. AED. HAB. IVR. DIC. Q. PRO—PRAET. PRAEF. PRO. III VIR. IIII PRAEF. FABR. COS—II ET. PRAET. II HAB. ORN. QVINQ. D. D. EX. V. DECVRIS—DEC. III QVINQVENNALIS. PRAEF. I. D. RVSIADI.—FLAM. DIVI. IVLI.

*Caius Caecilius, Quinti filius, Galeria, Gallus habuit equum publicum aedilis; habuit juri dicundo; quaestor pro praetore; praefec*

*tus pro triumviro quartum; præfectus fabrum; consul bis; et prætor bis; habuit ornamenta quinquennaliu decreto decurionum ex quinque decuriis; decurio ter quinquennalis; præfecto juri dicundo Rusicadi; flamen Divi Julii.*

« Caius Cæcilius Gallus, fils de Quintus, de la tribu Galeria, a été honoré d'un cheval aux frais du public pendant son édilité et pendant ses fonctions judiciaires; a été intendant du prêteur et quatre fois officier des triumvirs, préfet des ouvriers, deux fois consul et deux fois prêteur; il a été décoré des distinctions quinquennales par décret des décurions dans cinq décuries; a rempli trois fois la charge de décurion quinquennal, celle de chef du tribunal de Rusicada et a été prêtre du divin Jules. »

La dernière de ces inscriptions, qui offre un intérêt tout à fait historique, a été trouvée à Cherchel, et fait mention d'une *razia* exécutée au IV<sup>e</sup> siècle par les troupes romaines contre une tribu d'indigènes africains et avec un plein succès :

IOVI. OPTIM. MAXIM.—CETERISQVE. DIIS—IMMORTALIBVS—GRATVM. REFERENS—QVOD. ERASIS. FVNDITVS—BARBARIS TRANSTAGHEN—SIBVS. SECVNDV PRAEDA—FACTA. SALVVS. ET. INCOLVMIS—CVM. OMNIBVS. MILITIBVS—D. D. NN. DIOCLETIANI. ET. MAXIMIANI. AVGG.—REGRESSVS.—AVREL. LITVA. V. P. P. P. M. C.—VOTVM. LIBENS. POSVI.

*Jovi optimo maximo cæterisque Dīs immortalibus, gratum referens quod, erasis funditus barbaris Transtagnensibus, secunda præda facta, salvus et incolumis, cum omnibus militibus domino nostrorum Diocletiani et Maximiani Augustorum, regressus, Aurelius Litua, vir perfectissimus, prætor provinciæ Mauritanie Cæsariensis, votum libens posui.*

C'est-à-dire :

« A Jupiter, très-excellent, très-grand, et aux autres dieux immortels, en action de grâce pour l'entier anéantissement des barbares d'au delà du lac pour les déponilles gagnées sans aucune perte; et pour son heureux retour avec toutes les troupes de nos seigneurs Dioclétien et Maximien, Augustes;

« Aurélius Litua, de la classe des *viri perfectissimi*, président de la province de la Mauritanie-Césarienne, a accompli volontairement ce vœu. »

Les mots *vir perfectissimus* indiqués par deux abréviations de l'avant-dernière ligne, désignent, malgré leur suprême emphase, le titre honorifique de la quatrième classe, à la cour des empereurs romains de cette époque, où les trois premières classes étaient : *Illustrissimus, spectabilis et clarissimus*.

7. — *Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus rares. — Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France.*

Dans le premier de ces deux ouvrages, l'auteur nous dit : « Nous avons eu pour but de rendre service à quelques amis « préoccupés de l'attrayante étude de nos idiomes provinciaux et « relégués loin des grandes bibliothèques. Nous avons choisi des « opuscules devenus introuvables ou restés bien peu connus... Il « faut tâcher de préserver d'un oubli complet les curieux débris « d'une littérature qui, longtemps délaissée, va s'éteindre au mo- « ment où sa réhabilitation commence. Les patois s'effacent et dis- « paraissent; déjà ils se sont modifiés, corrompus au point de de- « venir presque méconnaissables; bientôt la centralisation leur « aura porté le coup de grâce. » Dans le second ouvrage on lit : « Nous essaierons de donner une idée de différents écrits sur les- « quels, à notre connaissance du moins, un silence complet a été « gardé. Les philologues qui ont exploré les recoins des bibliothè- « ques, ont jusqu'ici dédaigné ces volumes ou ne les ont pas connus. « Ils peuvent cependant offrir des pages agréables et piquantes... « Pourquoi a-t-on négligé des ouvrages qui ne sont méprisables « sous aucun rapport; à coup sûr, ils ne prétendent pas à un rang « bien élevé dans l'inventaire de nos richesses intellectuelles; ce- « pendant, comme monuments d'idiomes gracieux que la destruc- « tion menace, ils méritent bien un instant d'étude. » Il est très- « certain que les patois se perdent, et M. Gustave Brunet a eu « une heureuse idée en composant les deux recueils dont nous venons « de donner les titres; on aurait pu désirer seulement qu'il eût re- « cueilli autre chose que des vers; ses deux volumes ne renferment « pas une ligne de prose, si l'on excepte cinq phrases empruntées aux « coutumes du pays de Soule, rédigées en 1520; et cependant c'est « bien plus encore dans la prose que dans les vers qu'il convient d'é- « tudier les idiomes, c'est là qu'on les trouve dans toute leur simplici- « té. Du reste, ne cherchons dans les ouvrages de M. Brunet que « ce qu'il a voulu nous donner, et acceptons ses vers avec reconnais- « sance. Ajoutons que personne peut-être ne possédait une érudition « littéraire et bibliographique mieux appropriée que la sienne au su- « jet traité dans les deux volumes que nous avons sous les yeux.

8. — Nous empruntons au *Journal des Débats* l'article suivant dû à l'un de nos collègues, M. Berger de Xivrey :

« Plusieurs des vieilles maisons de la rue Saint-André-des-Arcs (et non pas *des Arts*), dont le jury d'expropriation vient de mettre en possession la ville de Paris pour les abattre, ont une antiquité

qu'il est à propos de constater au moment où elles vont disparaître dans un but incontestable d'utilité publique, auquel il n'y a rien de monumental à opposer. Mais il peut être curieux de rappeler que le même motif qui les fait abattre aujourd'hui fut l'origine de leur construction dans les commencements du XIII<sup>e</sup> siècle.

« Alors encore l'immense enclos qui entourait jadis le palais impérial des Thermes, couronnant le plateau de la montagne Sainte-Genève, s'étendait comme une campagne agreste et sans culture sur tout le versant N.-O. de cette hauteur, et ne s'arrêtait qu'à la rivière dont il occupait la partie des bords où est aujourd'hui le quai des Augustins. Du côté de l'E., cet enclos était borné alors par des propriétés de l'Université et de particuliers; du côté de l'O., il confinait aux vastes possessions de l'abbaye Saint-Germain, dont les prés embrassaient presque tout le territoire S.-O. du Paris actuel, à partir de ce qui forme aujourd'hui la rue Mazarine et celle de l'ancienne Comédie-Française.

« Tels étaient les restes considérables de l'enclos primitif que conservait encore l'antique palais de Julien, toujours resté dans la main de nos rois, lorsqu'un motif d'utilité publique décida Philippe-Auguste à l'aliéner presque entièrement. Ce prince sentait l'utilité de fortifier l'ensemble de sa capitale agrandie, et qui ne se bornait plus au territoire de la Cité; car les puissants abbés de Saint-Germain, par une suite de concessions féodales et par la sagesse de leur administration, avaient attiré sur les bords extrêmes de leur domaine une population active et laborieuse qui déjà, vers la rue Dauphine, formait à la Cité une annexe qu'on ne pouvait plus regarder comme un faubourg; et cette population tendait à s'accroître en allant rejoindre insensiblement le point où ces suzerains ecclésiastiques avaient établi et leur four seigneurial et leurs seize étaux de boucherie, établissement dont les noms de deux rues du quartier conservent encore le souvenir.

« Quant à l'enclos du palais impérial, une tradition non interrompue lui avait maintenu la dénomination latine *arx*. Dans le français d'alors, les Parisiens appelaient ces terrains *li clos de li arx*, ce qu'on prononçait *li as* et ce qu'on trouve quelquefois écrit en un seul mot, *lias*. Ce fut cet enclos que Philippe-Auguste coupa en traçant sa ligne de défense qui, par un circuit destiné à réunir une portion de la rive gauche à la Cité, et aboutissant à la pointe orientale et à la pointe occidentale de cette île, enfermait dans une enceinte garnie de fortes tours toute cette ville agrandie, dont l'entrée au sud fut dès lors la porte Bussy, où est aujourd'hui le carrefour de ce nom. Or la partie du *clos de Barx*, qui fut ainsi

embrassée entre la rivière et ces nouvelles fortifications, étant concédée largement par le domaine royal, se couvrit rapidement de maisons qui devinrent successivement le quartier *Saint-André lès Arcs* (c'est-à-dire près le palais impérial), puis par le changement de la double lettre *x* en ses deux éléments constitutifs *c* et *s*, et par l'altération de *lès* ou *lès* en *des*, Saint-André-des-Arcs.

« L'antique palais des empereurs romains joignant à son état de ruine ce dernier morcellement de ses dépendances, fut sans doute regardé par Philippe-Auguste comme peu digne de rester dans le domaine royal. Au moins, c'est ce qu'on peut induire du don que ce prince fit en 1218 à Henri son chambellan, concierge de la ville de Paris, du palais des Thermes, sans autre dépendance que le pressoir attenant : ... *Consergio Parisiensi, cambellano nostro, donamus in perpetuum...*, *palacium de Terminis cum pressorio quod erat in eodem palacio*... On voit que le roi se réservait, pour le livrer aux constructions particulières comme nouveau faubourg, tout le terrain compris entre ce palais et les nouveaux remparts. Le quartier de l'École de Médecine l'occupe aujourd'hui. »

---

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (1).

28. — *Histoire de l'Europe et des colonies européennes, depuis la guerre de sept ans jusqu'à la révolution de juillet 1830*, par M. E. G. Lenglet, ex-législateur. Tome VI et dernier, in-8°. A Paris, chez Pougin.

29. — *Fontainebleau. Études pittoresques et historiques sur ce château, considéré comme l'un des types de la renaissance des arts au XVI<sup>e</sup> siècle*; par feu A. L. Castellan. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Gaillot, boulevard de la Madeleine, n° 11; à Fontainebleau, chez les principaux libraires. Prix..... 10 fr.

30. — *Notice historique de la cathédrale de Clermont-Ferrand*, par B. Gonod, bibliothécaire de la ville. Brochure in-8° avec une planche. A Clermont, chez Thibaud-Landriot.

31. — *Les Bulletins de la Grande Armée, précédés d'un Rap-*

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

port sur l'armée française depuis Toulon jusqu'à Waterloo; extraits textuellement du *Moniteur* et des *Annales de l'Empire*; Histoire militaire du général Bonaparte et de l'Empereur Napoléon, avec des notes tirées des Mémoires inédits laissés par le général B\*\*\*\*. 1<sup>re</sup> livraison in-8° de 2 feuilles. A Paris, rue Richelieu, n° 48.

L'ouvrage entier formera 10 volumes en 120 livraisons. Prix de la livraison..... 35 c.

32. — *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, depuis la conquête des Romains dans la Novempopulanie jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; par l'abbé Pat. J. Orcilly. 1 vol. in-8. Imprimé chez Labarrière, à Bazas.

35. — *Cours d'histoire de France*, depuis les temps les plus reculés de la Gaule jusqu'à la restauration de 1814. 3<sup>e</sup> édition. Tomes III et IV, in-8°. A Lyon, chez Pélagaud et Lesne; à Paris, chez Hivert, quai des Augustins. Prix..... 10 fr.

34. — *Jacques Cœur*, commerçant, maître des monnaies, argentier du roi Charles VII et négociateur. xv<sup>e</sup> siècle. Par le baron Trouvé. 1 vol. in-8°. A Paris, chez l'éditeur, rue Lafitte, n° 40.

Prix..... 5 fr.

35. — *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, par M. Aug. Leprévost, membre de la Société de l'Histoire de France. In-4° de 8 feuilles. Imprimé à Caen, chez Hardel.

36. — *Histoire du clergé de France*, depuis l'avènement du christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours; par P. Christian. Livraisons 26 à 30, fin du 2<sup>e</sup> et dernier volume. A Paris, chez Bertrand, rue Saint-André-des-Arcs, n° 38. Prix de la livraison. 50 c.

37. — *Histoire de Notre-Dame-de-Boulogne*, par Antoine Leroy, archidiacre et chanoine de la cathédrale, 9<sup>e</sup> édition, suivie de la continuation de cette histoire, depuis et compris la fin du siècle de Louis XIV jusqu'en 1859. 1 vol. in-8° avec 4 pl., 2 fac-simile et une page de musique. A Boulogne-sur-Mer, chez Mabilley; à Paris, chez Techener. Prix..... 7 fr.

38. — *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras, et sur la nouvelle église Saint-Nicolas*. Brochure in-8° avec 2 lithographies. A Arras, chez Thierny.

39. — *Notice sur l'église métropolitaine d'Avignon*, Notre-Dame-des-Doms; par L. Mas. 1 vol. in-12. A Avignon, chez M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Fischer Joly.

40. — *Histoire de l'Université de Paris*, par Charles Richomme.

44 SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1 vol. in-8°. A Paris, chez Delalain, rue des Mathurins Saint-Jacques, n° 5. Prix..... 3 fr.

41. — *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly. Deux vol. in-8°. A Paris, chez Hivert, quai des Augustins, n° 55; chez Poussielgue-Rusand, chez Dentu et chez Bohaire. Prix. 15 fr.

42. — *Notice historique sur la ville de Chauny*, suivie d'un traité sur les mesures locales anciennes et nouvelles; par L. Capau-mont, secrétaire de la mairie. 1 vol. in-12. Imprim. de Soulas-Amoudry, à Noyon.

43. — *Ancien Coutumier inédit de Picardie*, contenant les coutumes notoires, arrêts et ordonnances des cours, assises et autres juridictions de Picardie, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle; publiés d'après un manuscrit français de la Bibliothèque Royale. A Paris, chez Techener, place du Louvre, n° 12; chez Joubert et chez Delamotte.

44. — *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neufchâtel, au comté de Bourgogne*; par M. l'abbé Richard. 1 vol in-8°. Impr. de Déis, à Besançon.

45. — *Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle*; par H. Roux-Ferrand. Tom. V, in-8°. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n° 12.

Prix..... 8 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier, qui aura 6 vol... 7 fr.

46. — *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet. Tome I<sup>er</sup>. A Rouen, chez Frère. Prix..... 7 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier, qui aura 6 vol... 6 fr.

47. — *Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1828*; précédée d'une introduction sur le mode d'impôts en usage avant la révolution, suivie de considérations sur la marche du crédit public et les progrès du système financier, et d'une table analytique des noms et des matières; par Jacques Bresson. 2<sup>e</sup> édition. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Loquin, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16. Prix..... 15 fr.

J. Gr.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 31 AOUT 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

445. M. Edouard LA BOULAYE, fondateur en caractères (rue Hauteville, n° 14).

446. Eugène TACONET (rue Traversière-Saint-Germain, n° 22).

447. ROULLEAU DU GAGE (rue de l'Université, n° 18). Ces trois membres présentés par M. CRAPELET.

448. Paul MARCHEGAY, ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes, présenté par MM. LACABANNE et DUCHESNE.

*Ouvrages offerts à la Société.**Précis de Géographie historique universelle*, par MM. Barberet et A. Magin, 1 vol. in-8° de 860 p. Paris, 1841. De la part des auteurs.*Bulletin du Comité des Arts*, auprès du Ministère de l'Instruction publique. N°s 1 à 5, 1840. 5 Cahiers in-8°. De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique.*Bulletin du Bibliophile*, livraisons 1 à 4 de l'année 1840, et table des années 1836-1837, 5 cahiers in-8°. Paris, Techener. De la part de M. Techener, libraire-éditeur.*Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tom. II, 5<sup>e</sup> livraison de l'année 1840. De la part de MM. A. Dinaux et Leroy, principaux rédacteurs.

*Revue Anglo-Française*, 2<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> livraison. De la part de M. de La Fontenelle, directeur de ce journal.

*Revue numismatique*, rédigée par MM. Cartier et de La Saus-saye, n<sup>o</sup> 3 (mai et juin), 1840. De la part des principaux rédac-teurs.

*Synchronisme des différents genres d'Architecture dans les provinces de France (pendant le moyen âge)*, par M. de Cau-mont, broch. in-8<sup>o</sup> de 29 p. Le Mans, 1840. De la part de l'auteur.

*Notice sur les Cours d'Amour en Belgique*, par le baron de Reif-fenberg, extr. du t. VII, n. 5 des Bulletins de l'Académie de Bruxelles (1840). De la part de l'auteur.

*Note sur une flotte de Croisés partie en 1189 de l'embouchure de l'Escaut et qui relâcha en Portugal*, par M. de Reiffenberg, brochure in-8<sup>o</sup> de 8 pages, extr. du tom. VII, n<sup>o</sup> 7 des Bulletins de l'Académie de Bruxelles. De la part de l'auteur.

*Notice biographique sur Jos.-Bas.-Bern. Van-Praet*, par M. de Reiffenberg, brochure in-12 de 20 pages, extr. de l'Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles pour 1840. De la part de l'auteur.

*Note sur la création de l'Institut*. Paris, août 1840. Brochure in-8<sup>o</sup> de 15 pages. Offert par M. Taillandier.

*Collection des monnaies frappées dans les provinces de France pendant le moyen âge*, publiée par Adrien de Longpérier (prospec-tus). L'ouvrage sera publié par livraisons de 4 feuilles grand in-4<sup>o</sup> et 4 planches gravées sur cuivre contenant chacune de 20 à 30 mon-naies rangées par ordre chronologique; il paraîtra 12 livraisons par an, au prix de 5 fr. 25 c. chacune. On souscrit chez l'auteur, rue du Houssaie, n<sup>o</sup> 5; chez Téchener, libraire, place du Louvre, n<sup>o</sup> 12, etc.

#### *Correspondance.*

-- M. Naudet, nommé récemment directeur de la Bibliothèque royale en remplacement de M. Letronne, qui a succédé à M. Dau-nou comme directeur-général des Archives du Royaume, autorise le Conseil de la Société à continuer de se réunir dans la salle du Conservatoire de la Bibliothèque royale; il sera toujours disposé à faire tout ce qui pourra être utile à la Société de l'Histoire de France.

— M. de Montferrand écrit de Saint-Pétersbourg pour remercier le Conseil de son admission récente dans le sein de la Société. Il s'empressera d'obtenir du gouvernement russe la permission de consulter les archives de Saint-Pétersbourg pour fournir à la So-ciété les documents historiques qui intéresseraient l'histoire de France. M. de Montferrand témoigne le désir de recevoir la suite de la collection des ouvrages publiés par la Société.

— MM. Magin et Barberet, professeurs d'histoire à l'Académie de Paris, font hommage de leur *Précis de Géographie historique universelle*.

— M. Bellaguet, chef du bureau des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, adresse les cinq premiers numéros du Bulletin publié par le comité historique des arts.

— M. Louis Dubois adresse des remerciements de son admission parmi les membres de la Société.

— M. Bouley réclame l'*Annuaire* de 1840 et plusieurs numéros du *Bulletin* qu'il n'a pas reçus.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

— M. Crapelet communique le nouvel errata et deux pages de notes et de rectifications envoyés par M. F. Michel pour la chronique des ducs de Normandie. Le Conseil en décide l'impression ; mais l'ouvrage étant déjà distribué à un grand nombre de sociétaires, le carton qui contiendra ces additions sera joint au volume qui sera le plus prochainement publié.

— M. le trésorier fait connaître les recettes et dépenses faites dans le précédent semestre par M. Renouard pour le compte de la Société, ainsi que les frais d'annonces du dernier ouvrage de la Société insérées dans les feuilles périodiques.

— Sur la demande de M. le marquis de Fortia, le Conseil autorise qu'un exemplaire des *Lettres du cardinal Mazarin* soit offert à M. Varnkœnig, qui a récemment mis à la disposition de la Société la copie d'une collection très-importante de lettres du cardinal.

— Le secrétaire appelle l'attention du Conseil sur une note insérée par M. de Reiffenberg dans le dernier *Compte-rendu des séances de la commission royale d'Histoire de Belgique*, tom. IV, n° 1<sup>er</sup>, pag. 16. Suivant une indication donnée par M. le bibliothécaire Jaeck, dans le journal le *Serapeum* du 31 janvier 1840, n° 2, pag. 20, il se trouverait dans la Bibliothèque royale de Paris et à Rome des copies manuscrites de la *Chronique de Richer*, autres que le manuscrit original de Bamberg publié par M. Pertz. Quelque vague et incertain que paraisse ce renseignement, il pourrait être utile que M. Guadet, éditeur de la nouvelle édition de Richer, y donnât suite, et recherchât s'il n'existerait pas en effet dans les bibliothèques de Paris quelque manuscrit inconnu de cet historien. M. Guérard affirme positivement que toute recherche à cet égard serait sans résultat, et que l'indication de M. Jaeck, reproduite par M. de Reiffenberg, repose sans doute sur la confusion qui a été faite de Richer le chroniqueur du x<sup>e</sup> siècle avec un autre historien du même nom, *abbé de Senones*, postérieur de plusieurs

siècles, et dont la Bibliothèque royale possède en effet un manuscrit.

— M. J. Quicherat dépose un rapport sur les travaux préparatoires auxquels il s'est livré pour la publication des deux procès de Jeanne d'Arc. La lecture et la discussion de ce rapport sont renvoyées à la prochaine réunion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

9. — *Séance publique annuelle de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, du vendredi 25 septembre 1840.*

I. JUGEMENT DES CONCOURS. — L'Académie, dans sa séance publique de 1839, avait prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1840 le concours ouvert en 1836 sur cette question : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.* Elle a reçu pour ce concours un seul Mémoire, qui n'a pas été jugé digne du prix, mais auquel elle accorde une mention honorable. Il porte pour épigraphe ces mots, tirés de Térence : *Spe incerta, certum mihi laborem sustuli.* L'Académie a décidé que la question serait retirée du concours.

Dans sa séance publique de 1838, elle avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1840, l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Un seul Mémoire est parvenu à l'Académie sur cette question; il n'a pas été jugé digne du prix. Le concours est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1841.

L'Académie décerne le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à l'ouvrage de M. Adrien de Longpérier, qui est intitulé : *Essai sur les médailles des rois de Perse de la dynastie sassanide.*

*Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert,*

Pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et pour celui dont le mérite en approchera le plus.

Le premier prix a été décerné à M. J.-J. Ampère, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire littéraire de la France avant le xii<sup>e</sup> siècle*; et le second prix, à M. Amans-Alexis Monteil, auteur d'un

ouvrage intitulé : *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles.*

*Antiquités de la France.*

L'Académie, autorisée à disposer, chaque année, de trois médailles d'or (de la valeur de 500 fr. chacune), en faveur des auteurs qui lui auront envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, adjuge les médailles de 1840 dans l'ordre suivant :

La première à M. Jollois, auteur d'un travail manuscrit sur les *Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris* ;

La seconde à M. Ludovic Lalanne, pour son Mémoire également manuscrit, qui est intitulé : *Essai sur l'origine du feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe et particulièrement en France* ;

La troisième à M. Achille Jubinal, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Anciennes tapisseries historiées.*

L'Académie ayant exprimé à M. le Ministre de l'Instruction publique le regret de n'avoir pas à sa disposition une autre médaille d'or, M. le Ministre s'est empressé d'accueillir le vœu de l'Académie en faisant les fonds d'une quatrième médaille. L'Académie la partage, *ex æquo*, entre M. de la Saussaye et M. l'abbé Desroches, le premier, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Histoire du château de Blois* ; le second, auteur de deux ouvrages, dont l'un a été publié sous le titre d'*Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, et dont l'autre, encore inédit, est intitulé : *Recherches sur les paroisses de la baie du Mont Saint-Michel.*

Elle accorde trois mentions honorables : la première, à M. Guesard, pour la publication de *deux grammaires romanes inédites du XIII<sup>e</sup> siècle* ; la seconde, à M. Denis Long, pour son Mémoire manuscrit sur les *Inscriptions de la ville de Die* ; et la troisième, à M. Auguste Bernard, auteur d'un ouvrage imprimé, qui est intitulé : *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez.*

II. PRIX PROPOSÉS POUR 1841 ET 1842. — L'Académie proroge jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1841 le concours ouvert en 1838 sur cette question : *Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix de 1841 de *Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le III<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> ; déterminer le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques ; exa-*

*miner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes ; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Elle remplace par la question suivante celle qui est retirée du concours : *Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunal des Gracques jusqu'au règne d'Hadrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre.* Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs, sera décerné dans la séance publique de 1842.

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire de 1842 la question suivante : *Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile ; faire connaître leur importance politique ; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité ; et déterminer, autant qu'il est possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres et les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine.* — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces quatre concours devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que ceux d'entre eux qui se feraient connaître seraient exclus du concours. L'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui auront été soumis à son examen ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné en 1841 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1<sup>er</sup> avril 1840, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> avril 1841. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles d'or (de la valeur de 500 francs chacune) seront décernées en 1841 aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés avant le 1<sup>er</sup> juin de la même année.

#### *Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert.*

Au 1<sup>er</sup> avril 1841 l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> avril 1840, et qui pourront cou-

courir aux prix annuels fondés par feu M. le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus ; déclarant vouloir en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir chaque année leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève ; et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux.

Le rapport sur le concours relatif aux prix fondés par le baron Gobert a été composé et lu par M. Lajard, secrétaire provisoire de l'Académie. Le rapport sur les Mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France a été composé par M. le comte Alexandre de Laborde, et lu par M. Langlois.

M. Lajard a donné lecture ensuite d'une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Caussin de Perceval, par feu M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Enfin la séance a été terminée par deux lectures qui ont vivement intéressé l'auditoire, circonstance qui mérite d'être notée en passant, non que l'Académie des Inscriptions produise des travaux moins solides, moins consciencieux, moins utiles que ses nobles sœurs de l'Institut, à Dieu ne plaise qu'on professe une pareille hérésie, mais parce que ses travaux sont plus rarement que ceux de quelques autres académies, à la portée du public, et parce que moins occupée de l'enveloppe que du fond des choses, plus jalouse d'instruire que de plaire, il lui arrive quelquefois de sacrifier l'agréable à l'utile, tandis que le public, au contraire, cherche plutôt le plaisir que l'instruction, l'agrément que l'utilité. Cette fois M. Berger de Xivrey et M. Magnin avaient rempli la double condition qu'exige Horace : *Miscuerant utile dulci*. Le premier a lu des *Recherches sur les relations de l'empereur Manuel Paléologue avec la France au commencement du xv<sup>e</sup> siècle* (extrait d'un Mémoire sur la vie et les ouvrages de ce prince) ; le second, un *Mémoire sur la mise en scène chez les anciens ; sur les annonces, affiches et billets de spectacle*.

10. — Dans le courant du mois d'août des fouilles ont été faites à Sainte-Marguerite (à 10 kilomètres ouest de Dieppe) pour explorer les antiquités romaines qui existent sur ce point de notre littoral. La mosaïque, qui avait été découverte il y a une vingtaine

d'années, s'est trouvée presque complètement détruite. Elle formait le pavé d'une salle placée à l'extrémité d'une suite d'autres pièces dont les fondations ont été reconnues. Les explorations ont conduit ensuite, à 34 mètres de là, vers le S. O., à une longue galerie pavée aussi en mosaïque. Il a été trouvé dans cette galerie des restes de placages en pierre, en stucs colorés et en marbre. A l'une des extrémités, si toutefois la partie atteinte est une extrémité, ce qui est encore ignoré, on a rencontré une salle demi-circulaire dont le diamètre est de 5 mètres 40 centimètres. Cette salle était pareillement ornée d'une mosaïque dont on n'a trouvé que la bordure, charmant travail, du plus bel effet. Ainsi, dans un espace carré de 34 mètres environ, trois mosaïques ont été découvertes.

Ces ruines occupent le sommet d'une pente qui s'incline doucement à l'ouest, au bord de la mer, et qui elle-même se trouve remplie de fondations que la charrue rencontre de toute part. Un cimetière antique existe au bas de la pente. Toutes ces indications donnent à penser qu'une ville, jusqu'ici inconnue, s'élevait sur ce rivage.

---

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (1).

48. — *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, par Leroux de Lincy. In-8°, avec 3 grav. A Rouen, chez Éd. Frère.

Prix..... 7 fr.

49. — *Les Olim*, ou Registres des arrêts rendus par la cour du Roi sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel, de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long, publiés par le comte Beugnot, membre de l'Institut. Tom. I, 1254-1273. Un vol. in-4°. Impr. royale à Paris.

Fait partie de la collection de Documents inédits, publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

J. Gt.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGIARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 OCTOBRE 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

*Ouvrages offerts à la Société.*

1°. *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Dijon*, année 1837-1838. Dijon, chez Lagier ; Paris, chez Derache, 1839, in-8°. De la part de cette Académie.

Ce volume contient des *Recherches sur les diverses opinions relatives à l'origine et à l'étymologie du mot PORTIXE*, par M. Peignot. Page 75-98. — *Quelques recherches sur d'anciennes traductions françaises de l'Oraison dominicale et d'autres pièces religieuses*, par le même. Page 99-151.

2°. *Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles-le-Hardi*, par M. le baron F. de Gingins-La-Sarraz. Dijon, imprimerie de madame Brugnot, 1839, 1 vol. in-8° de 166 pages. De la part de l'auteur.

3°. *Revue numismatique*, dirigée par MM. Cartier et de La Saussaye, n° 4, juillet et août 1840. De la part des rédacteurs.

Ce numéro contient les articles suivants :

Le véritable symbole de la nation gauloise, démontré par les médailles, par M. de La Saussaye. — Poids de l'aureus romain dans la Gaule, par M. Duchâlais. — Note sur un denier de Catherine de Foix, par M. Lecointre-Dupont. — Observ. sur le type des monnaies de Morlas, par M. Duchâlais. — Privilèges des monnoyers de Blois. — Note sur des vitraux représentant des monnoyers, par M. de La Saussaye.

*Correspondance.*

— M. Dupont, archiviste de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, adresse un bon portant autorisation de prendre chez M. Derache, libraire, un exemplaire du tome VI des *Mémoires* de cette Société.

— M. le trésorier communique une lettre de M. Renouard relative à l'envoi de 50 exemplaires de la *Correspondance de Maximilien* en Allemagne.

— M. le comte de Laval, maître de la cour impériale de Saint-Pétersbourg, adresse des remerciements pour son admission au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France. Il indique la voie de l'ambassade de Russie à Paris comme étant la plus directe pour lui en transmettre les publications.

— M. F. de Roissy communique, de la part de M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel, une charte originale en français, sur parchemin, datée de l'an 1314, et contenant le visa fait en cette année par le garde de la prévôté de Paris des deux actes suivants : l'un concernant l'amortissement de trois acres de terre pour l'emplacement de l'église, du cimetière et du presbytère de Crequiers, fait par Engueram ou Engerranz, sire de Marregny, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1314, avec indication que ladite ville de Crequiers est sous sa haute justice. Le second est une permission dudit sire de Marregny, sous la même date, concernant les coutumes locales de Crequiers, où les partages des biens entre les enfants étaient égaux.

L'examen de cette charte est renvoyé au commissaire-rédacteur du prochain *Bulletin*, et des remerciements seront adressés à M. Mathon.

— M. le secrétaire fait lecture du rapport de M. Quicherat sur ses travaux préparatoires concernant la publication des *deux procès de Jeanne d'Arc*, et sur le plan à suivre dans cette importante publication, qu'il estime devoir former quatre volumes. Ce rapport est renvoyé à la commission de publication, qui appréciera les modifications dont ce projet pourrait être susceptible, et les soumettra au Conseil.

M. F. Michel, à l'occasion de ce rapport, signale l'existence, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, d'une Chronique rédigée par un soldat écossais, Jacques Gremont, qui avait fait la guerre à la suite de Jeanne d'Arc. Les vingt-quatre chapitres relatifs aux événements de cette époque ont tous été enlevés du manuscrit de Sainte-Geneviève, mais M. F. Michel connaît une autre copie de cette Chronique dans laquelle on les retrouverait. Il pourrait être utile

d'en joindre un extrait au volume de pièces détachées par lequel M. Quicherat propose de terminer l'édition des deux procès.

— Par suite de la correspondance, le Conseil est appelé à prendre une décision sur différentes demandes, faites au nom de plusieurs Sociétés savantes de province, en vue d'obtenir l'échange d'une partie des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France contre les Mémoires et Bulletins de ces Sociétés.

Cette demande paraissant être de nature à faire entrer de plus en plus la Société dans une voie d'échanges qui pourrait être propre sans doute à entretenir, entre les différentes associations qui s'occupent de recherches historiques, des relations plus intimes et réciproquement plus utiles à leurs membres, mais qui s'éloignerait évidemment du but primitif de la fondation de la Société de l'Histoire de France, donne lieu à une longue discussion, dans laquelle sont exposés les motifs favorables ou contraires à ces échanges.

Le Conseil considérant : 1°. que l'objet principal, et pour ainsi dire unique de la fondation de la Société de l'Histoire de France, a été de donner de meilleures éditions des principaux écrivains et documents originaux les plus importants de notre histoire ; de parvenir, par un placement prompt et facile des ouvrages qu'elle édite successivement, à se procurer les ressources nécessaires pour l'impression de volumes subséquents, et d'arriver ainsi à la multiplication la plus rapide de bonnes éditions de nos historiens classiques ; 2°. Que, par la nature même de ses principales publications, elle diffère essentiellement de la plupart des autres associations littéraires qui publient des recueils de dissertations ou les actes de leurs séances, ainsi que le fait la Société de l'Histoire de France elle-même dans son *Bulletin* et dans son *Annuaire* ; que le nombre de volumes des éditions d'historiens originaux qu'elle se propose d'imprimer est illimité et qu'on ne peut en fixer d'avance des proportions et des époques conformes aux usages les plus habituels des Sociétés littéraires des départements ; qu'il serait par conséquent difficile d'établir un juste équilibre entre les publications réciproques des Sociétés ;

3°. Que la plupart des ouvrages imprimés aux frais de la Société sont en général tirés à un nombre assez limité d'exemplaires ; que plusieurs commencent même déjà à s'épuiser, et que le nombre des sociétaires s'accroissant chaque année assez notablement, il est nécessaire de prévoir le besoin de satisfaire aux désirs des associés futurs, considération qui forcerait la Société de faire un choix parmi les ouvrages qu'elle pourrait échanger, choix qui pourrait ne pas agréer aux Sociétés qui désirent des échanges ;

4°. Que, quoique plusieurs des Sociétés départementales se rat-

tachent bien plus intimement, par la nature de leurs travaux historiques et archéologiques, dont l'importance est incontestable, à la Société de l'Histoire de France, il est cependant difficile d'agréer les échanges demandés par quelques uns, et de les refuser à d'autres qui, par des travaux non moins estimables, mais de nature différente, rendent aussi des services essentiels à la marche des études littéraires en France;

5°. Que, malgré tout le vif intérêt qu'attache la Société à connaître et à recevoir pour sa bibliothèque, les dissertations et ouvrages relatifs à notre histoire que leurs auteurs veulent bien lui offrir, ou les Compagnies savantes qui les éditent, et auxquels elle s'empresse de donner la publicité par son *Bulletin*; néanmoins, le but de former une bibliothèque historique ne peut être que très-accessoire à Paris, où il y a plusieurs établissements publics pouvant offrir les ressources qui manqueraient à la Société de l'Histoire de France.

Ayant égard à ces considérations et à plusieurs autres qui s'y rattachent plus ou moins directement, le Conseil décide sur la proposition formulée par l'un de ses membres, qu'à l'avenir la Société n'échangera plus les ouvrages édités sous ses auspices avec les volumes que peuvent publier d'autres Sociétés savantes ou littéraires de France. Cette exclusion ne portera pas sur l'*Annuaire* et sur le *Bulletin*.

Quant aux échanges précédemment arrêtés avec différentes Sociétés savantes françaises ou étrangères, et particulièrement avec la commission historique qui publie des recueils de documents originaux analogues à ceux de la Société, cette décision ne préjuge rien et n'aura point d'effet rétroactif. Le Conseil désigne une commission composée de l'archiviste, du président du comité des fonds et du secrétaire pour examiner la nature des engagements pris, et lui faire un rapport sur ce sujet dans sa prochaine réunion.

— M. Magnin propose, au nom de M. F. Michel, comme pouvant être l'objet de publication nouvelle, un choix de la correspondance de la maison de Guise, au xvi<sup>e</sup> siècle, avec Marie d'Écosse, mère de Marie Stuart. Il existe dans les archives de la bibliothèque des Avocats, à Édimbourg, une collection considérable de lettres de presque tous les souverains de l'Europe et des personnages historiques les plus célèbres du xvi<sup>e</sup> siècle, adressées aux souverains d'Écosse, et particulièrement à cette reine. M. F. Michel ayant eu occasion d'étudier cette collection à Édimbourg, y fit un choix de celles de ces lettres qui intéressaient le plus directement la France, et particulièrement l'histoire de la maison de Guise, d'où émanait le plus grand nombre des lettres françaises. C'est la copie de ces

lettres, qui formerait 1 volume in-8°, que M. F. Michel propose aujourd'hui au Conseil de publier sous ses auspices; l'examen en est renvoyé à la commission de publication.

— M. Guérard rend compte de l'état de l'*Annuaire* et du retard que l'impression a éprouvé cette année. Il demande, comme président de la commission de l'*Annuaire*, que cette commission ait des pouvoirs moins limités, et ne soit pas renouvelée intégralement chaque année, afin de pouvoir préparer et arrêter d'avance la composition de plusieurs *Annuaire*s.

L'examen de cette proposition est renvoyé à une prochaine séance.

— M. Crapelet présente l'état suivant des impressions :

1<sup>er</sup> vol. d'*Éginhard* : 25 feuilles tirées et 1 feuille d'Éclaircissements composée.—Le 2<sup>e</sup> vol. d'*Orderic Vital*, parvenu à la feuille 22, sera terminé ce mois-ci; M. Le Prévost y a apporté la plus grande activité. — *Commines* : Depuis le 14 août la feuille 16 en épreuve; les feuilles 9, 10 et 11 non renvoyées.—Mademoiselle Dupont sera de nouveau invitée à vouloir bien presser le plus possible cette publication.

La séance est levée à cinq heures.

## II.

### VARIÉTÉS.

11.—*Rapport adressé à MM. les membres du Conseil de la Société de l'Histoire de France sur la publication des deux procès de Jeanne d'Arc.*

MESSIEURS, d'après la promesse à laquelle je me suis engagé de vous soumettre, pour le mois d'août, les résultats d'un examen préliminaire sur les manuscrits relatifs aux deux procès de Jeanne d'Arc, j'ai l'honneur de vous adresser quelques notes, qui, malgré ce qu'elles ont d'incomplet, vous suffiront, je pense, pour arrêter dès à présent les bases de la publication dont la Société de l'Histoire de France a bien voulu me charger.

J'ai dû me mettre au travail que j'entreprenais comme si rien n'avait été fait avant moi, et voir de mes yeux tous les manuscrits de la Bibliothèque Royale qui pouvaient m'être de quelque secours. En effet, s'il m'était indispensable de recourir aux manuscrits nouvellement entrés, pour reconnaître ce qu'ils ajoutaient aux renseignements fournis par ceux du fonds ancien, il m'importait d'abord de vérifier le grand travail de M. de Laverdy pour m'assurer que

rien n'avait échappé à ce savant, dans l'examen des monuments décrits et consultés par lui. Cette exploration a servi plus à me donner l'usage des originaux qu'à me mettre en voie de découvertes. J'ai pu constater dans les notices de M. de Laverdy quelques omissions, quelques erreurs paléographiques, mais les unes et les autres si peu importantes, que le mérite de les relever sera nul. Quant aux acquisitions nouvelles de la Bibliothèque, elles se réduisent à quatre manuscrits (Supplément latin n°  $\frac{210}{10-11-12}$ ), tous modernes, tous copiés sur les procès-verbaux connus, sans addition de pièces puisées à des sources différentes.

Éclairé par cet examen autant que je pouvais l'être, et convaincu que les anciens manuscrits du roi sont et demeurent encore aujourd'hui les meilleurs et les plus complets, j'ai eu à chercher dans le nombre ceux que je vous proposerais de préférence comme devant servir de texte à la publication. Il ne m'a pas semblé que ce choix comportât la moindre hésitation. Comme il existe des expéditions de l'un et de l'autre procès, délivrées sous le seing des greffiers qui en ont rédigé les actes, c'est à ces copies authentiques qu'il faudra se conformer, et c'est d'après elles que je vais établir la publication telle que je la conçois. Mais avant de passer aux détails de l'exécution, permettez-moi de fixer un point fondamental à l'égard duquel vous avez bien voulu vous en rapporter à mon jugement. Je veux parler de cette question débattue dans le sein de votre comité à la séance du 6 avril dernier, savoir, si vous adopteriez la publication intégrale des deux procès, ou si vous vous borneriez à donner des extraits de l'un et de l'autre.

Messieurs, lorsque je n'avais encore pris connaissance du sujet que par l'excellent Mémoire de M. de Laverdy, j'étais bien tenté de vous proposer la suppression des procédures, qui, d'après la forme abrégée et incomplète dans laquelle il les a résumées, ne me paraissent propres qu'à engendrer l'ennui sans aucun profit pour la science historique. L'étude des originaux m'a fait changer d'opinion. J'ai trouvé dans les actes produits comme dans ceux qui ont été rédigés aux séances, bien des particularités dignes d'être recueillies. J'ai cru même remarquer qu'en négligeant comme objets de forme tout ce qui ne concernait pas directement la *Pucelle*, on n'avait peut-être pas bien saisi le caractère de l'une et de l'autre action, non plus que la position des juges saisis des deux instances. Sans doute l'iniquité du premier tribunal n'a échappé à personne; mais a-t-on fait ressortir assez combien de ressources et de faux-fuyants elle trouvait dans les formalités tortueuses et arbitraires du saint-office? Et quant à la révision, a-t-on jamais exposé, avec l'insistance nécessaire, tout ce qu'elle avait de grave, de solennel,

d'inouï même, puisque, dans cette procédure sans exemple, l'Église infailible mettait à néant toute une affaire instruite et jugée par l'Église. Ce sont là des points essentiels que la publication intégrale peut seule mettre en évidence. Mais, sans m'engager ici dans un exposé critique qui nécessiterait des digressions sans fin, permettez-moi de m'en tenir aux considérations les plus générales. L'objet de vos efforts est de mettre à la portée de tous les documents utiles que les manuscrits recèlent pour un petit nombre d'adeptes : c'est cette publicité qui constitue les services que vos livres rendent aux études sérieuses. Réduisez à des extraits l'impression d'un monument qui forme un tout à lui seul, vous risquez de ne plus atteindre votre but, car vous ne dispensez plus les travailleurs de recourir aux originaux, ou de déplorer l'impuissance où ils sont de le faire par eux-mêmes. Ce danger se compliquerait d'un autre dans des matières traitées aussi souvent que celles dont il s'agit : vous auriez à craindre que votre édition ne fût accusée d'augmenter mal à propos et sans fruit la multitude des livres déjà publiés. Songez que MM. Lebrun des Charmettes, Berryat Saint-Prix, Buchon, Michaud, et surtout de Laverdy, ont extrait des deux procès de Jeanne d'Arc à peu près tout ce qu'ils contiennent de détails pittoresques, de circonstances propres à frapper l'imagination. Si vous croyez que ces notions suffisent, je ne sens pas trop l'avantage de recommencer un travail exécuté tant de fois ; mais si vous voyez la critique sérieuse ne pas trouver dans les compilations qui ont été faites tout ce qu'elle suppose que lui fournirait le monument dans son ensemble, vous êtes appelés, non-seulement à faciliter les recherches de quelques hommes studieux, mais à épargner des regrets au plus grand nombre, en décidant la publication entière et complète. Je vous propose donc l'impression intégrale des deux procès, dans la forme qui suit :

La copie authentique à laquelle on se conformerait pour le procès de condamnation, serait celle que M. de Laverdy a décrite sous le n° 2 de sa notice (Ms. latin n° 5966). C'est un volume in-4°, composé de 220 feuillets, 440 pages de 22 lignes chacune, pouvant produire environ 525 pages in-8° de la justification adoptée par la Société. Comme l'écriture du manuscrit est compacte, et qu'il sera nécessaire, dans l'impression, d'espacer les divers actes de la procédure et d'aligner les interrogatoires, je suppose qu'on obtiendra bien 350 pages. Ce chiffre vous donne la possibilité d'admettre dans le premier volume certains compléments qui me paraissent indispensables, comme pièces à l'appui de la condamnation. L'importance de ces additions exige que je vous les signale avec quelques développements.

Vous savez, Messieurs, que la rédaction du procès criminel est en latin et n'a été faite qu'après le supplice de la Pucelle, sur une minute en français que les greffiers avaient arrêtée d'après leurs notes, dans l'intervalle de chaque audience. Cette traduction était légale aux termes de la jurisprudence ecclésiastique : elle faisait foi pour toute la cause; par conséquent elle devait seule être reproduite dans les copies émanées du greffe. Aussi on chercherait en vain la minute française dans les manuscrits revêtus d'un caractère authentique. Cette absence alarma les historiens jusqu'à la fin du siècle dernier. Ils s'imaginèrent que la minute française ne se rencontrait pas parce qu'elle avait été détruite, et qu'on l'avait détruite parce qu'elle différait de la traduction. M. de Laverdy, mieux informé par la connaissance des monuments, s'empessa de combattre cette opinion : il démontra que l'original français existait encore en 1456, que les juges de la révision l'avaient eu entre les mains, et qu'il était possible de le retrouver quelque part. De là les peines infinies qu'il se donna pour arriver à la découverte de ce précieux document. Sur sa demande, tous les dépôts de la France et de l'Europe furent fouillés. Les recherches à l'étranger furent sans résultat : le seul manuscrit de d'Urfé, qui était alors au dépôt de la place Vendôme, lui offrit enfin une partie des interrogatoires en français, dans laquelle il reconnut aussitôt une copie presque complète de la pièce qu'il cherchait. C'est ce fragment que je sou mets à votre appréciation. Outre qu'il établit d'une manière péremptoire le degré de bonne foi qui a présidé à la traduction latine, il est précieux en ce qu'il reproduit les réponses de l'accusée, telles qu'elles sont sorties de sa bouche, avec toute leur couleur et dans toute leur vivacité originales. Ces avantages ne sauraient manquer de vous frapper, considéré surtout le peu de frais à quoi l'addition proposée vous engage. Il ne s'agit en effet que de l'impression de 15 feuillets du manuscrit de d'Urfé, que j'estime à 50 pages in-8°. Une disposition typographique, que je crois satisfaisante, vous permettra d'économiser l'espace en réduisant ce chiffre d'un bon tiers. Comme l'utilité de la minute française sera surtout de mettre le lecteur à même de contrôler la rédaction définitive du procès au moyen des notes recueillies au tribunal, ce travail de comparaison ne saurait être rendu plus commode que si l'on imprimait le texte du manuscrit de d'Urfé en caractère plus petit sous les passages correspondants de la traduction latine. Par ce moyen, tout pourrait se réduire à environ 40 pages de surcharge.

Je ne saurais passer outre sur la question de la minute française, sans avoir dit un mot du manuscrit d'Orléans, publié par M. Buchon. Ce manuscrit est devenu fameux, grâce à M. Dubois, chanoine de

Sainte-Croix, qui soutenait y avoir découvert la minute française tout entière, tandis qu'il ne contient réellement qu'une compilation du procès fort abrégée, écrite en langue vulgaire pour Louis de Gravelle, amiral sous Louis XII. L'endroit faible de M. Dubois, c'est qu'il a disserté sans connaître ni la rédaction latine, ni même le fragment du manuscrit de d'Urfé. Autrement, il s'en tire en homme habile. Je ne sais pas si son argumentation l'a trompé lui-même, mais le fait est qu'elle a déçu M. Buchon, et que de celui-ci l'erreur a passé à tout le monde. Je me contente d'avancer ici le fait, sauf à apporter plus tard des preuves à l'appui. Je prévient seulement toute observation de votre part en niant qu'on puisse compléter le manuscrit de d'Urfé par celui d'Orléans.

Les autres pièces que je vous propose d'imprimer en appendice à la condamnation, consistent en mandats royaux et quittances constatant les salaires affectés aux juges pour prix de leur participation au procès. Ces documents, qui sont tous inédits, figureront d'autant mieux à cette place, que tous les manuscrits donnent à la suite de l'arrêt quelques pièces qui s'y rattachent d'une manière indirecte. De ce nombre sont des circulaires apologétiques, émancées du gouvernement anglais et de l'Université de Paris; un libelle diffamatoire sur les derniers moments de Jeanne d'Arc, composé par l'ordre de Pierre Cauchon; une sentence prononcée contre un moine qui avait mal parlé du tribunal, etc. Tous ces documents, en y joignant le procès de condamnation complète, comme je l'ai dit, une introduction et les notes nécessaires, formeront un volume d'environ 52 feuilles. C'est beaucoup, peut-être, eu égard surtout à ce que, pour le reste du travail, j'aurai besoin encore de plusieurs fois 500 pages; mais, Messieurs, je ne m'écarte pas du plan que vous m'avez tracé. Je ne vous propose que ce qui est utile, laissant de côté ce que je pense que votre discernement réproverait. C'est la valeur réelle des monuments qui me décide, bien plus que l'apparence qu'ils présentent ou que la faveur dont ils jouissent. J'ai exclu déjà quelque chose; tout à l'heure vous me verrez exclure davantage. Si donc j'ai préparé mes devis avec une sévérité de choix que je me suis efforcé de conformer à vos vues, j'ai conçu l'espoir aussi qu'à la fin votre libéralité ne me manquerait pas, et qu'au lieu de regarder à la grosseur des volumes que je vous demande, vous craindriez, en me les accordant, que l'espace ne me manquât encore plutôt que la matière pour le remplir.

J'arrive au second volume, qui commencera naturellement par les premières démarches essayées contre le jugement de 1451, depuis la conquête de la Normandie jusqu'à l'époque où entra en exercice le tribunal institué par la cour de Rome. Les documents

de cette période révèlent déjà des faits curieux sur la Pucelle, et surtout ils établissent quelle a été la participation de Charles VII dans un acte de tardive justice. Malheureusement ils sont extrêmement rares ; peut-être des découvertes ultérieures me permettront-elles d'en augmenter le nombre. Aujourd'hui, je ne puis vous en signaler que deux : une information faite en 1449 par maître Jean Bouillé, et une lettre circulaire de l'inquisiteur Jean Brehal, dans laquelle il demande officiellement des avis doctrinaux sur la révision dont il est chargé par le roi. Cette dernière pièce est inédite ; l'autre a été tirée, par M. de Laverdy, d'un précieux volume de la bibliothèque Rohan-Soubise, et imprimée en appendice dans le tome III des *Notices des Manuscrits*. C'est à cette impression que nous serons obligés d'avoir recours, l'original s'étant égaré depuis la révolution : du moins il n'est entré ni aux Archives du Royaume ni dans aucune des bibliothèques publiques de Paris.

Une trentaine de pages consacrées à ces préliminaires introduiront le lecteur à la révision proprement dite, monument énorme qui, sous tous les rapports, formera la partie capitale de la publication. On conçoit facilement quels doivent être l'intérêt et l'abondance des matières fournies par une action solennelle où furent entendues comme témoins toutes les personnes qui avaient connu ou vu la Pucelle. Trois informations et quatre enquêtes ordonnées par le tribunal ont fourni jusqu'à cent quarante-quatre dépositions dignes d'être consignées. Ces témoignages sont, sans contredit, les plus précieux matériaux de l'histoire de Jeanne d'Arc, mais ils donnent au procès un si prodigieux développement, qu'on ne peut pas espérer de le faire tenir en moins de 1,000 pages, deux volumes.

J'établis cette évaluation d'après le Ms. 138 du fonds Notre-Dame, sur lequel je me propose de prendre ma copie. C'est l'expédition authentique qui a été délivrée à Guillaume Chartier, évêque de Paris, délégué comme juge au procès par le pape Calixte III ; on ne saurait donc se conformer à un texte plus digne de foi. Le manuscrit de d'Urfé avait été désigné dans vos deux séances du 3 février et du 6 avril ; mais je me suis assuré qu'il ne donne de la révision qu'une copie dénuée de tout caractère authentique, incomplète, exécutée sans ordre ni intelligence : ainsi il ne mérite aucune considération pour l'objet dont il s'agit. Je sacrifie également au manuscrit de Notre-Dame, celui du fonds latin n° 5970, le plus beau de tous assurément, mais d'un usage difficile à cause de son volume et de la finesse de son écriture. Il est authentique, par conséquent conforme à l'autre, quant aux actes du procès ; il diffère en ce qu'il contient de plus sept Mémoires consultatifs qui furent produits au tribunal entre l'achèvement des procédures et

le prononcé du jugement, plus encore, une récapitulation générale des moyens contenus dans ces Mémoires. Par suite de cette addition, le surcroît de la matière est tel que si vous teniez à reproduire intégralement le Ms. 5970, au lieu des deux volumes que j'ai demandés ci-dessus, il en faudrait trois et demi pour le moins ; mais je suis d'avis que vous pouvez sans inconvénient vous éviter une pareille dépense, parce que le caractère des Mémoires, aussi bien que de la récapitulation, les exclut du genre de monuments qu'il est dans votre désir et dans vos attributions de publier. Permettez-moi quelques explications qui, je crois, ne vous laisseront aucun doute à cet égard.

Charles VII, avant d'autoriser aucune démarche pour la justification de la Pucelle, eut besoin de se mettre à couvert derrière toute la théologie de son royaume. A cet effet, il s'adressa aux docteurs les plus renommés, avec prière d'examiner le jugement de 1431 et de désigner par écrit tous les moyens qu'on pouvait produire contre sa validité. Un nombre infini de Mémoires furent rédigés en ce sens, et grâce à tant de manifestations non équivoques, le roi appuya les instances de la famille d'Arc auprès de la cour romaine. Le tribunal de révision fut institué : on instruisit, on plaida, on en vint au jugement. Il semble qu'à ce moment solennel les juges devaient trouver dans les pleins-pouvoirs dont ils étaient revêtus, toute l'autorité suffisante pour se prononcer. Il n'en fut pas ainsi : le dénouement auquel ils allaient en venir était si grave qu'ils crurent qu'il y avait nécessité même pour eux d'invoquer l'opinion publique. Ils se firent donc apporter et lire en pleine audience certain nombre de Mémoires choisis parmi ceux qui avaient été écrits pour le roi. Cette précaution ne les rassura pas encore ; il se trouva que les auteurs des consultations avaient divagué en plus d'un endroit, qu'ils n'avaient pas résolu toutes les questions difficiles de droit et de dogme : *Visum est præfatas opiniones ad elucidationem materiæ minime sufficere et in plerisque eidem materiæ videri impertinentes* ; c'est le texte même du procès-verbal. En conséquence, le tribunal donna charge à l'inquisiteur qui lui était adjoint de rédiger à frais nouveaux un travail mieux entendu et plus complet, dans lequel il joindrait aux bons moyens allégués par les docteurs tous ceux qu'avaient fournis la procédure et les débats de la révision. Jean Brehal, l'inquisiteur, s'acquitta de sa tâche en donnant le jour à une monstrueuse harangue en vingt et un points, après laquelle, toutes les objections paraissant prévenues, les juges se décidèrent à lancer leur arrêt.

Cet exposé, Messieurs, vous apprend l'objet de tous les écrits qui y ont donné lieu. Monuments de discipline et de dogme, ils

roulent uniquement sur un fait et sur un principe : le fait, c'est un jugement suspect dont ils sont destinés à signaler les vices ; le principe, c'est la révélation divine dont ils prétendent établir les caractères de telle façon qu'il soit visible qu'une femme vouée au métier des armes ait pu y participer. Vainement donc vous cherchiez là quelque notion nouvelle sur Jeanne d'Arc, puisque les consultants dont ces écrits sont l'ouvrage n'ont dû argumenter que d'après les faits consignés aux procès-verbaux de la condamnation, et les textes sacrés qu'ils y pouvaient rapporter contradictoirement. Les seuls casuistes et théologiens peuvent lire avec fruit ces sortes de dissertations, et c'est à eux qu'il faut laisser le soin de les imprimer, s'ils les trouvent dignes de cet honneur. La récapitulation de Jean Brehal semblerait peut-être devoir échapper à l'exclusion que je propose, parce que, vu les circonstances qui l'ont fait naître, elle devient un manifeste du tribunal. Mais au point de vue historique, la sentence définitive et les considérants sur lesquels elle repose, sont les seules choses qui intéressent ; peu importe de savoir par quels versets des Écritures, par quelles interprétations canoniques la conscience des juges a été décidée ; ce sont là les secrets de la chambre du conseil, et quand même ils ne seraient pas révélés, celui qui a entre les mains toutes les pièces du procès ne pourrait pas se dire moins bien instruit de la forme et du fond de l'instance. Cela est si vrai que le manuscrit de Notre-Dame, copie authentique destinée à faire foi de toutes les circonstances de la révision, ne donne ni la récapitulation ni les Mémoires, mais les mentionne seulement à la place où ils ont été produits.

Tels sont, Messieurs, les motifs que je puis alléguer contre l'impression des suppléments fournis par le Ms. 5970. Je ne parle ni du dénûment absolu de génie que ces compositions présentent, ni de l'ennui mortel qu'elles provoquent. Parce que j'ai eu le courage de les parcourir, je ne veux pas vous ôter celui d'en décider la publication, dans le cas où vous la croiriez de rigueur. Mais si vous n'hésitez à exclure que par la crainte de n'être pas complets dans un livre après lequel vous ne voulez pas qu'on ait lieu de revenir, je vous proposerai, comme terme moyen, d'exposer dans une notice consacrée à cet objet, l'esprit des Mémoires et le mode d'argumentation adopté par chacun des docteurs. Le travail sera général et embrassera dans son ensemble tous les écrits de controverse auxquels la Pucelle a donné lieu dans son temps. Le nombre de ces libelles a été formidable, à en juger par ce qui reste. Outre ceux dont je viens de vous entretenir, le manuscrit de d'Urfé en présente un de Guillaume Bouillé qui a échappé à M. de Laverdy ; le supplément latin n° 1033 en présente six qui ont été pris à la biblio-

thèque du Vatican ; j'en trouve un de l'archevêque d'Embrun dans le Ms. latin 6199 ; enfin Melchior Goldaste a publié tout un recueil d'avis doctrinaux sur le même sujet, composés par des docteurs allemands contemporains. Une soixantaine de pages suffiraient pour accommoder tout ce fatras aux besoins de l'érudition. Ces 60 pages commenceraient le quatrième et dernier volume.

J'arrive au terme du travail que je m'étais imposé. Vous-mêmes, Messieurs, vous avez désigné comme complément naturel et indispensable de tout l'ouvrage, la réunion des divers documents que le xv<sup>e</sup> siècle nous a laissés sur Jeanne d'Arc, fragments de chroniques, poèmes, lettres, actes officiels, etc. M. Buchon et les éditeurs de la *Collection des Mémoires* ont montré, par de louables tentatives, tout ce qu'un pareil tableau offrirait d'intéressant s'il était complet. Je n'ai pas besoin d'en faire ressortir l'utilité à vos yeux. L'approbation de vos lecteurs vous récompensera du soin que vous aurez pris de leur fournir l'explication ou le contrôle des détails consignés aux procès, par les coïncidences que présentent les histoires ou les pièces détachées. Il me serait impossible de vous soumettre aujourd'hui le relevé de tous ces documents justificatifs. A ceux qui se trouvent disséminés dans les livres dont la Pucelle est l'objet, j'en ajouterai qui n'ont pas encore vu le jour. La Bibliothèque du Roi, les Archives du Royaume m'en ont fourni déjà et m'en fourniront encore. Mais, Messieurs, vous savez qu'on ne peut pas tout attendre des recherches d'un seul ; bien des richesses pourront m'être communiquées, si vous appelez à mon aide les relations étendues dont notre Société dispose. Les archives des hôtels de ville, dans les départements du centre, n'ont pas donné tous les renseignements qu'on a le droit d'en attendre, et peut-être les bibliothèques particulières combleraient-elles des lacunes qui ont fait le désespoir de M. de Laverdy.

Telles sont, Messieurs, les vues que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. Le travail exécuté sur ce plan dépassera les limites dans lesquelles votre rapporteur avait jugé d'abord que l'on pouvait se renfermer ; mais veuillez considérer que la publication dont il s'agit est la plus belle que vous ayez encore décidée, et qu'en m'accordant les moyens d'une exécution qui réponde à la grandeur du sujet, vous assurerez à la Société de l'Histoire de France l'honneur de ne reculer devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit d'accomplir une œuvre dont se réjouiront à la fois les amis de la science et ceux de la patrie.

J. QUICHERAT.

## III.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

50. — *Géographie d'Edrisi*, traduite de l'arabe en français, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque royale, par P. Amédée Jaubert. Tom. II et dernier, in-4°. Paris, Impr. royale.

Ce volume contient la géographie de la France.

51. — *Lettres des rois, reines et autres personnages célèbres des cours de France et d'Angleterre*, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny, et publiées par M. Champollion Figeac. Tom. I, de l'année 1162 à l'année 1500. Un vol. in-4°, Impr. royale à Paris.

Fait partie de la collection des Documents inédits publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

52. — *Histoire des Progrès de la Civilisation en Europe*, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle; par H. Roux-Ferrand. Tome V, in-8°. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n° 12. Prix. 8 fr.

L'ouvrage entier aura 6 volumes.

53. — *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet. Tome I, in-8°. A Rouen, chez Frère. Prix..... 7 fr.

L'ouvrage entier aura 6 volumes.

54. — *Essai historique sur l'Échiquier de Normandie*, par A. Floquet. In-8°, avec une gravure. A Rouen, chez Frère.

Extrait de l'ouvrage précédent.

55. — *Archives législatives de la ville de Reims*, collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité; par Pierre Varin. Première partie, *Coutumes*. 1 vol. in-4°. Impr. de A. Crapelet, à Paris.

Fait partie de la Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

56. — *Nobiliaire de Bretagne*, tiré littéralement des registres manuscrits originaux authentiques, tant de la réformation générale de 1668 à 1671 que de la grande réformation de 1400 et des réformations particulières qui eurent lieu dans l'intervalle, contenant toutes les familles qui ont été maintenues, leur ancienneté, leur titre et le nombre des réformations auxquelles chacune a passé depuis 1400, avec une Notice historique sur l'origine de la no-

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

blesse, etc.; par M. le chevalier de Beauregard. In-8°. A Paris, chez Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, n° 7. Prix..... 6 fr.

57. — *De l'Abolition de l'Esclavage ancien en Occident. Examen des causes principales qui ont concouru à l'extinction de l'esclavage ancien dans l'Europe occidentale et de l'époque à laquelle ce grand fait historique a été définitivement accompli*; par Édouard Biot. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6. Prix..... 7 fr. 50 c.

58. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome III. In-8°. Impr. de Caron, à Amiens.*

59. — *Histoire et Description de l'Église de Brou, élevée à Bourg par les ordres de Marguerite d'Autriche, entre les années 1511 et 1556*; par le P. Rousselet, augustin réformé. 5<sup>e</sup> édition, avec un supplément, par un directeur du séminaire de Brou, augmentée de pièces historiques, etc.; par M. Pavis. 1 vol. in-12, avec une gravure. A Bourg, chez Bottier.

60. — *La Lorraine. Antiquités, chroniques, légendes, histoire des faits et des personnages célèbres, description des sites et des monuments remarquables de cette province, avec gravures*; par Leupol et Eugène de Mirecourt. Tome III et dernier. In-8°. A Nancy, chez Hinzelin.

61. — *Méthode d'un genre nouveau pour l'enseignement et l'étude de l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne en général, et de l'histoire de France en particulier*; par Jh. Cuxtan. 3<sup>e</sup> édition. In-8°, avec 4 pl. Imprim. de Balarac, à Bordeaux, Prix..... 4 fr. 50 c.

62. — *Histoire de Verdun, depuis l'origine de cette ville jusqu'en 1830*; par M. Clouet et M. l'abbé Clouet. Tome I<sup>er</sup>. In-8°. Impr. de Villet-Collignon, à Verdun.

63. — *Assises du royaume de Jérusalem; Textes français et italiens; conférées entre elles ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de Saint-Louis et le droit romain; suivies d'un précis historique et d'un glossaire. Publiés sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise*, par M. Victor Foucher. Suite du tome I<sup>er</sup> (page 529-868). A Rennes, chez Blin; à Paris, chez Joubert.

64. — *Histoire complète et Costumes des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières des deux sexes*; par le R. P. Hélyot. Avec notice, annotations et complé-

ment, par Victor Philippon de la Madelaine. Tomes II-VI. In-8°. A Guingamp, chez Jollivet; à Paris, chez Ponce Lebas.

L'édition aura 8 volumes.

65. — *Mémoire de Leibnitz à Louis XIV, sur la conquête de l'Égypte*, publié avec une préface et des notes, par M. de Hoffmanns; suivi d'un projet d'expédition dans l'Inde, par terre, concerté entre le premier consul et l'empereur Paul I<sup>er</sup> au commencement de ce siècle. Broch. in-8°. A Paris, chez Garnot, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n° 7.

66. — *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, du 1<sup>er</sup> janvier 1789 au 10 mai 1800, par D. Lottin, père, 2 vol. in-8°. Impr. de Jacob, à Orléans. Prix de chaque volume..... 8 fr.

67. — *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par M. Édouard Clerc. Tome I<sup>er</sup>, in-8°. A Besançon, chez Bintot.

68. — *Histoire du pays de Foix*, contenant un précis sur les divers peuples qui, depuis les Volces-Tectosages, ont successivement occupé ce pays, etc.; par un prêtre du diocèse de Pamiers; 1 vol. in-8°. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix..... 6 fr.

69. — *Histoire générale du Poitou*, par Joseph Guérinière. Tome II, in-8°. A Poitiers, chez Fradet.

J. GT.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 NOVEMBRE 1840,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALLOU, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE PORTLA.

*Nota.* Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'administration n'ayant pu être lu dans la séance du même Conseil du 7 courant, ce procès-verbal ne paraîtra que dans le *Bulletin* du mois de janvier 1841.

## II.

## VARIÉTÉS.

12. — La Société de l'Histoire de France vient de faire une perte sensible dans la personne de M. le marquis Le Ver, un de ses fondateurs. M. Le Ver est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, à l'âge de quatre-vingts ans. Appliqué dès sa jeunesse à l'étude de l'histoire, des institutions, des mœurs et usages de la France, il avait acquis dans ces parties des connaissances très-profondes et très-étendues. Ses relations avec les anciens Bénédictins et les gens de lettres livrés aux mêmes travaux que ces savants religieux, avaient aussi contribué beaucoup à les accroître. Sa riche et belle bibliothèque contenait non-seulement les meilleures éditions des principaux ouvrages relatifs à la France, mais encore un assez grand nombre d'excellents manuscrits. On distinguait parmi ces manuscrits, outre un énorme dictionnaire des mots et choses remarquables, composé par un de ses ancêtres, au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle, cinq ou six cartulaires très-anciens, d'une grande valeur historique.

M. Le Ver a lui-même travaillé à la composition d'un dictionnaire de tous les lieux mentionnés dans les tables du *Recueil des Historiens de France*, et l'on a des raisons de croire que ce travail est à peu près terminé. Enfin il a publié sur divers sujets des dissertations remarquables sous le double rapport de l'érudition et de la critique. Les travaux littéraires de M. le marquis Le Ver, non moins que les occupations de toute sa vie et ses éminentes vertus, sont donc pour ses confrères de la Société de l'Histoire de France autant de titres à leurs légitimes regrets.

13. — En 1857 a été fondée à Genève une *Société d'Histoire et d'Archéologie*, qui, bien qu'embrassant dans ses recherches l'ensemble des sciences historiques et archéologiques, a pour but principal l'HISTOIRE NATIONALE et la conservation des monuments qui s'y rattachent.

Favorisée par la bienveillance du gouvernement, qui a ouvert à ses recherches le vaste dépôt des archives nationales, elle a pu et pourra de jour en jour davantage découvrir des documents originaux et inédits, qui serviront à reconstruire l'histoire de Genève, à combler de nombreuses lacunes, à rectifier bien des erreurs. Indépendamment de ces riches matériaux, la Société compte parmi les travaux qui lui ont été communiqués par ses membres, plusieurs essais intéressants.

Ces travaux, fruit du culte voué à leur patrie par de vrais Genevois, ces documents authentiques, seule base réelle d'une histoire sincère et complète du pays, méritent-ils de voir le jour? la Société l'a pensé, et elle espère que le public partagera cette opinion.

« Il importe, lit-on dans le prospectus que vient de faire répandre la Société d'Histoire de Genève, il importe qu'une investigation curieuse et patiente reconstruise pièce à pièce ce passé auquel nous sommes attachés par des traditions, par des souvenirs de l'enfance qu'à bon droit nous considérons comme nos temps héroïques, mais sur lesquels nous n'avons que des notions vagues et souvent inexactes. Un tel travail dépasserait les forces d'un seul homme; mais on peut espérer davantage d'une association qui compte parmi ses membres quelques hommes qui ont connu l'ancienne république, et ont conservé d'intéressantes traditions sur les institutions d'un autre âge. Hâtons-nous de saisir ces vestiges du passé, de les stéréotyper, pour ainsi dire, dans nos annales, de les transmettre à nos descendants; car chaque jour voit s'évanouir quelques débris de nos anciennes mœurs, de nos vieux usages, de l'esprit de nos pères, comme nous voyons disparaître de nos rues nos plus antiques monuments.

« Telle est la tâche que la *Société d'Histoire et d'Archéologie* se

propose de remplir : elle publiera, dans un recueil périodique, le résultat de ses investigations, si le succès d'un premier volume qu'elle annonce aujourd'hui l'encourage à poursuivre. Ce volume sera composé de deux parties distinctes : l'une contiendra les travaux originaux des membres de la Société, travaux qui pourront embrasser tout le champ de l'histoire et de l'archéologie ; la seconde, plus spéciale, contiendra les preuves de l'histoire de Genève, tirées des Archives, et accompagnées d'une traduction toutes les fois que le document offrira des faits d'un intérêt particulier. »

Ce premier volume, qui formera 30 feuilles d'impression, in-8°, caractère dit *philosophie*, coûtera 6 francs pour les souscripteurs. Il paraîtra par livraisons de 4 à 6 feuilles d'impression au moins, et sera terminé dans le cours de l'année 1841. Ou souscrit, jusqu'au 15 décembre 1840, chez Jullien et fils, libraires, place du Bourg-de-Four, n° 71, à Genève. Le prix du volume, pour les non-souscripteurs, sera porté à 7 francs.

14. — *Extrait des registres municipaux de la commune de Saint-Émilion en Bordelais, des années 1556 et 1559.*

On a dit bien souvent que le xvi<sup>e</sup> siècle fut l'époque de la décadence du système municipal en France. Cette assertion s'applique parfaitement à l'histoire de la commune de Saint-Émilion. Primitivement, tous les magistrats municipaux de cette commune, un maire, un sous-maire, douze jurats, etc. étaient élus par l'ensemble des bourgeois ou du moins par tous ceux qui voulaient assister à l'élection, au *manches per aquets que y volen estre* : les bourgeois désignaient pour l'office de maire trois candidats au choix du sénéchal de Guienne ; le sous-maire et les douze jurats étaient nommés directement. Mais en 1486 furent rédigés des statuts municipaux qui investirent le sous-maire et les douze jurats du droit exclusif d'élection, et ces électeurs ne présentèrent plus au sénéchal que deux candidats à l'office de maire. Antérieurement au statut de 1486, l'élection des trois candidats devait se faire publiquement, puisque tous les bourgeois avaient le droit d'y concourir ; sous l'empire de ce statut, l'élection des deux candidats fut entourée du plus grand mystère. C'étaient là de graves atteintes portées aux idées démocratiques qui avaient présidé aux premières constitutions communales.

Et cependant les choses n'en restèrent pas là.

Le 25 octobre 1556, le maire fit inviter, au prône de l'église paroissiale, les manants, habitants et chefs de maison à se trouver le jour même, une heure après midi, dans la maison commune ; il fit convoquer, par les sergents ordinaires de la ville « la plus grande

« et saine partie d'icelle, mesmes des principaulx, parlant à eulx, « et en leurs maisons, à domicile; » enfin il fit sonner toutes les cloches, afin de réunir tous les citoyens, comme il se faisait pour conseil et jurade générale.

Le peuple s'étant donc assemblé à l'hôtel-de-ville, le procureur de la commune exposa « que cy-devant, en la ville de Libourne, « proche de la présent ville St-Émilion, avoient accoustumé y « avoir et eslire annuellement ung maire, soubz maire et douze « jurats, comme il se pratiquoit encore à St-Émilion, mais eulx, « continue le procureur, voyans que estans en si grand nombre d'of- « ficiers revenoit à grand confusion, et que leur république en « estre paouvrement condaicte et gouvernée. » Les officiers municipaux ont fait « prester le consentement des habitans d'estre réglés « à ung maire et quatre jurats muables de deux en deux ans, en la « forme des ville. et cité de Bourdeaulx, qui est la ville capitale du « présent pays de Bourdelloix, et qu'ils ont obtenu du Roy qu'il ne « seroit en effet eslu que ung maire et quatre jurats muables de « deux en deux ans, d'ores en avant. Ce que à présent dans la dicte « ville de Libourne sont regis. » Puis, s'appuyant sur cet exemple, le procureur requiert le maire et les jurats de vouloir « interpellier « l'assistance, que sont la plus saine et maieure voix des habitans de « la dicte ville, s'ils vedlent prester consentement au dict règle- « ment d'officiers, comme et ainsi que les diets habitans du dict « Libourne ont fait, et obtenu du Roy. »

« Et amprès, continue le procès-verbal, iceluy maire ayant faict « aux diets jurats et habitans de la dicte ville illec présens, plusieurs « remonstrances, a procédé à demander à chescun des diets jurats « susnommés et autres habitans leur desseing, opinion, consente- « ment ou dissentement sur la susdite réquisition et remonstrance « du dict procureur, l'ung après l'autre à eulx de reschef bien « baillé au long à entendre le contenu au dict affaire par le dict « maire. Lesquels officiers et habitans susnommés l'ung après l'autre ayans esté d'heuement interpellés par le dict maire ont dict « tous d'une mesme voix et accord, qu'ils sont d'avis et opinion, « et du faict ils ont consenty et consentent que en la present ville « Saint-Milion d'ores en avant, y aye que ung maire, quatre ju- « rats, procureur, clerc, trésorier, et douze preud'hommes. »

Les magistrats municipaux demandèrent donc au roi Henri II que « son plaisir feust ordonner. . . . que d'ores en avant, par « chescung an, n'y eust élection que de quatre jurats et ung maire « seulement qui serviroient de deux ans en deux ans, et que les « diets maire et deux nouveaulx jurats qui entreront en service, « pourront estre advertis par les autres qui continueront de servir

« la seconde année, en quel estat les affaires seront demourées, et  
 « ce qui restera à faire pour service du Roy et pour le réglemant  
 « de la diete ville. Et pareillement les advertiront les dictes procu-  
 « reur et clerc pour mieulx entendre les dictes affaires. »

Le Roi accorda aux magistrats de Saint-Émilion l'objet de leur demande en la modifiant toutefois sur quelques points; ainsi là où le maire, dit-il, « n'avoit accoustumé d'assister et opiner à faire et « eslire les dictes maire et jurats, d'ores en avant, dit le Roi, il assistera « et opinera à la façon et manière qu'il est accoustumé faire dans « nostre ville de Bourdeaux. Et quant à l'eslection annuelle des dictes « procureur et clerc, continue l'ordonnance, nous voulons et ordon- « nons qu'elle soit faite de personages capables et suffisans par les « dictes maire et quatre jurats appelés toutefois avec eux 24 preu- « d'hommes des plus apparens de la dicte ville, lesquels feront « et esliront le dict procureur et clerc, aussi en la façon et ma- « nière qu'il est accoustumé faire en notre dicte ville de Bour- « deaux. »

Voilà encore de graves modifications apportées au régime municipal de Saint-Émilion : la ville elle-même réduit des deux tiers le nombre de ses officiers municipaux, et leur confie, au lieu d'une magistrature annuelle, une magistrature de deux ans; de plus, comme ses magistrats sont en possession d'élire leurs successeurs, le droit d'élection se trouve resserré dans un cercle beaucoup plus étroit, car au lieu de treize électeurs il n'y en aura plus que cinq. Une autre modification tout aussi importante (et celle-ci c'est le Roi qui l'impose à la commune) c'est que le maire, étranger jusqu'ici aux élections, parce que la loi municipale ne voulait pas sans doute qu'il pût se donner lui-même un successeur, le maire va désormais prendre part aux opérations électives, et bientôt les dominer. Ainsi l'on courait de tous côtés à l'anéantissement de ces principes démocratiques qui avaient jadis fait la force et l'éclat des associations communales.

Cependant, soit que le Roi eût été plus loin que ne le voulait la commune, soit que la délibération communale eût été prise en l'absence d'un grand nombre de bourgeois, l'an 1559, lorsqu'il fut question d'appliquer l'ordonnance royale pour la première fois, il se manifesta, dans le corps même des magistrats municipaux, une opposition des plus vives, dernière et tardive protestation en faveur des libertés locales.

Le procureur de la commune venait de requérir, comme de coutume, le sous-maire et les jurats d'avoir à procéder à l'élection d'un autre sous-maire et de douze jurats, conformément aux anciens privilèges de la ville, lorsque le maire annonça que le Roi,

ratifiant les vœux des citoyens, venait de déroger à ces privilèges par une ordonnance qu'il montra revêtue de l'enregistrement au parlement de Bordeaux; et comme il était dit, dans cette ordonnance, que le maire, le sous-maire et le premier jurat conserveraient leurs charges pendant un an, et qu'il ne serait cette première fois nommé que deux jurats seulement, le maire requit le sous-maire et les jurats d'avoir à élire les deux jurats nouveaux. Le sous-maire déclara qu'il était prêt à se conformer de point en point à la teneur de l'ordonnance; deux jurats suivirent l'exemple du sous-maire; mais tous les autres, d'un commun accord, dirent « que, pour ce que le dict sieur maire ne leur avoit fait apparoir « que jusques à présent des dictes lettres, ils requeroient au dict « sieur maire qu'il les leur heust à communiquer, pour avoir des « conseils pour sçavoir comment ils se y gouverneroyent; et préten- « doient de impugner le dict acte de prétendu consentement et « en vouloient veoir le propre original; et aussi ne seurent jamais « appelés pour veoir impétrer les dictes lettres ne pour en veoir « requérir l'intérinement ne procureur pour eux. » Le maire alors chargea le procureur syndic et le premier jurat de porter toutes les pièces à MM. Estienne Raoul et Rollet Clémens « ou autres con- « seils de la ville pour consulter le fait et teneur des dictes lettres, « arrests et autres pièces et privilèges. » Les deux conseils pensèrent qu'on devait procéder à l'élection suivant la teneur des anciens privilèges, et non suivant la teneur des lettres patentes, parce que ces lettres et l'arrêt d'enregistrement n'avaient pas été signifiés aux jurats opposants; mais, comme ils refusaient de signer leur avis, il fut décidé que les commissaires iraient à Bordeaux pour « consulter la dicte affaire avecques advocats savans et fameux, « ou bien allassent à Libourne à M<sup>e</sup> Dupuy Leduga et en appor- « tassent consultation signée. »

Toutefois le maire se mit en devoir de procéder à l'élection, et requit de nouveau « le dict sous-maire et jurés qu'ils heussent à « nommer et eslire deux autres personnages, ydoines et souffisans, « bourgeois, manans et habitans de la dicte ville, pour estre jurats « nouveaux, et ce suivant la teneur et effect des dictes lettres-pa- « tentes et arrests. » Le sous-maire et un jurat seulement firent leurs nominations, mais tous les autres jurats refusèrent encore de se conformer à l'ordonnance, et dirent « vouloir procéder première- « ment à la nomination et faction d'ung sous-maire et puis après « de douze jurats, suivant la teneur du dict privilège, et comme « tousiours avoit esté accoustumé ainsi faire, et ne vouloyent aul- « cunement procéder suivant la teneur des dictes lettres-patentes, « toutesfoys sans préjudice d'icelles; » puis les opposants requièrent

le sous-maire d'avoir à procéder à l'élection d'un sous-maire et de douze jurats, conformément aux privilèges de la ville. Celui-ci, refusant encore d'accéder à leur demande, ils protestèrent « disant « aux dits sieurs maire, sous-maire et premier jurat, puy qu'ils « ne vouloyent procéder à la faction des dictz offices de sous- « maire et jurés suyvant la teneur du dict privilège, qu'ils eussent « à sortir de la dicte maison commune, pour ce qu'ils vouloyent « procéder à la election et faction d'un sous-maire et douze jurats « pour l'année présente, suyvant la teneur et effect du dict privi- « liège, comme tousjours avoit esté accoustumé faire. » Les jurats, maîtres du terrain, procédèrent en effet à l'élection d'un sous-maire et de douze jurats selon la manière accoutumée jusque-là; deux jours après, les nouveaux élus élurent à leur tour deux candidats à l'office de maire, et l'un des deux fut confirmé par le sénéchal de Guienne. Mais il était facile de prévoir quelle serait l'issue définitive de tout ce débat; Saint-Émilion devait finir par n'avoir qu'un maire et quatre jurats conformément à la nouvelle ordonnance.

Il paraît toutefois que cette ordonnance ne fut jamais appliquée dans toutes ses dispositions, car les procès-verbaux d'élections subséquentes nous montrent ces élections faites par les quatre jurats et par douze prud'hommes. Mais l'élection portait alternativement sur un maire et deux jurats ou sur deux jurats seulement. Les prud'hommes étaient nommés de la manière suivante : chaque jurat proposait douze candidats; puis, sur chaque douzaine, le maire choisissait trois prud'hommes.

Du reste ce tempérament, qui ne faisait guère autre chose que donner à chaque jurat le droit de voter par quatre bouches différentes et ôter au maire le droit d'élection directe, entraînait des difficultés sans nombre; car il fallait qu'il y eût absence de parenté, non-seulement entre les officiers municipaux, entre ces officiers et les douze prud'hommes, entre chaque prud'homme et chacun des onze autres, mais encore entre les quarante-huit candidats présentés par les jurats au choix du maire, de même qu'entre ces candidats et les officiers municipaux; ce qui, dans une petite ville, était à peu près impossible. Aussi les élections furent-elles, tant que dura cet état de choses, une espèce d'arène ouverte à la ruse et aux disputes. Plusieurs fois même les élections furent cassées par arrêts du parlement, lequel, en 1573, ordonna, par forme de règlement, que nul ne pourrait être élu qu'après cinq ans révolus, à compter du jour où il serait sorti de charge. Et toutefois les choses allèrent ainsi pendant plus d'un siècle.

15. — Messieurs les Membres de la Société de l'Histoire de France sont prévenus que, dans le courant de la semaine prochaine, eux ou leur correspondant à Paris recevront *par la poste* un bon signé du trésorier, pour qu'ils aient à faire retirer chez M. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6 :

1°. *OEuvres d'Éginhard*, tome I<sup>er</sup>.

2°. *Mémoires de Philippe de Comynes*, tome I<sup>er</sup>.

3°. *Annuaire historique pour 1841*.

### III.

#### BIBLIOGRAPHIE (1).

70. — *Histoire élémentaire et critique de la Littérature*, renfermant, etc.; par M. E. Lefranc. Littérature française : Renaissance et siècle de Louis XIV. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Périsse frères, rue du Pot-de-Fer, n° 8.

71. — *Essai historique sur Honfleur et l'arrondissement de Pont-Évêque*, par A. Labiette. 1 vol. in-8°. Impr. de Dupray, à Honfleur.

72. — *Cours abrégé de Blason*, suivi d'une Notice détaillée sur les ordres de chevalerie. 1 vol. in-12, avec 10 planches. A Paris, chez Pillet aîné, rue des Grands-Augustins, n° 7. Prix..... 1 fr.

73. — *Histoire de Provins*, par Félix Bourquelot, élève pensionnaire de l'École des Chartes. Tome II, in-8°. A Provins, chez Lebeau; à Paris, chez Allouard, quai Voltaire, n° 21; chez Dumoulin, chez Techener et chez Crozet. Prix..... 7 fr. 50 c.

74. — *Notices pittoresques sur les Antiquités et les Monuments du Berry*, publiées par M. Hazé. 1<sup>re</sup> livraison, in-4° d'une feuille et demie, plus 4 pl. A Bourges, chez Bernard; à Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37.

Le nombre des livraisons n'est pas déterminé; on en promet au moins 6 par an. Il en paraît déjà 12. Prix de chaque livraison..... 1 fr.

J. Gt.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 NOVEMBRE 1840.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, après son adoption par le Conseil :

449. M. Victor DE TRACY, *membre de la Chambre des Députés*, présenté par M. Teulet.*Ouvrages offerts à la Société.*

*Mémoire de Leibnitz à Louis XIV, sur la conquête de l'Égypte*, publié, avec une préface et des notes, par M. de Hoffmans; suivi d'un projet d'expédition dans l'Inde, par terre, concerté entre le premier Consul et l'empereur Paul I<sup>er</sup>, en 1800. Paris, Ed. Garnot. Brochure in-8<sup>o</sup> de 56 pages. De la part de l'éditeur.

*Le marquis de Pombal et l'Angleterre, épisode de la guerre de sept ans*, publié par M. de Hoffmans. Paris, 1840. Brochure in-8<sup>o</sup> de 16 pages, extr. de la *Revue de Législation*. De la part de l'auteur.

*Des Mesures agraires jusqu'à ce jour (an VII) en usage dans la ci-devant province de Franche-Comté, de leurs rapports entre elles et la mesure républicaine, et de leurs réductions*; (par le citoyen Amoudru.) Dôle, an VII. Brochure in-8<sup>o</sup> de vj et 34 pages.

*Instruction sur les Poids et Mesures à l'usage des habitants du Jura et des départements circonvoisins*. Lons-le-Saulnier, an XIII. Brochure in-12 de 32 pages.

Ces deux notices offertes par M. Charles Bataillard. (Voir la lettre ci-après communiquée.)

*Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments.* N° 6. Paris, 1840. Brochure in-8°. De la part du Ministère de l'Instruction publique, ainsi que l'ouvrage suivant.

*Instructions du Comité historique des Arts et Monuments.* Monuments fixes; civilisation chrétienne; style roman et style gothique; du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Paris, 1840. Brochure in-4° de 104 pages.

Deux autres cahiers d'*Instructions* du même Comité ont déjà été publiés: l'un est relatif aux monuments antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle, l'autre concerne les traités et les vestiges de notation de musique ancienne.

*Bulletin du Bibliophile.* Livr. 5, 6, 7, de l'année 1840.

### Correspondance.

— M. le comte A. de Pastoret, membre de l'Académie des Beaux-Arts, remercie de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. Charles Bataillard, avocat à la Cour royale de Paris, en adressant les deux notices précédemment annoncées, sur les poids et mesures de la Franche-Comté, insiste sur l'utilité du tableau proposé par M. Lenormant en vue de constater le rapport des anciennes mesures, soit agraires, soit de capacité, des provinces de France, avec le système métrique. M. Bataillard, pensant que ce travail devrait être étendu au système monétaire, fait connaître, à titre de renseignement, que le *petit franc de Bourgogne* mentionné dans des rentes constituées en 1724 et 1740 équivaut aujourd'hui, de notoriété publique, à 65 centimes de notre monnaie actuelle.

— M. de Brière adresse quelques nouveaux renseignements sur les débris et sur l'origine du château d'Issy, dont il a entretenu le Conseil dans les séances des mois de juillet et d'août dernier. Un examen plus attentif de cet ancien édifice, qu'il considère comme pouvant remonter en partie au château mentionné dans une charte de Childebert, lui a fait reconnaître dans la tour, dans le moulin, et particulièrement dans un souterrain pratiqué sous la cour, des vestiges d'architecture romane, massive et à pleins cintres. M. de Brière y voit un nouvel argument en faveur de la date reculée qu'il avait assignée à ce château seigneurial.

— M. Subra adresse sa démission de membre de la Société.

*Objets d'administration. — Publications de la Société.*

— M. le président dépose sur le bureau le premier volume des *OEuvres historiques d'Éginhard*. Des remerciements sont offerts à l'éditeur, M. Teulet, qui est prié d'apporter le plus de célérité possible à la publication du deuxième volume.

— M. Crapelet fait connaître l'état des impressions au 1<sup>er</sup> novembre. Le tome I<sup>er</sup> des *Mémoires de Comynnes* (éd., mademoiselle Dupont) est parvenu à la 20<sup>e</sup> feuille; il en aura 26, et sera terminé avant la fin de l'année. Le tome II d'*Orderic Vital* (éd., M. Aug. Le Prevost) est composé jusqu'à la feuille 26; il ne reste plus à composer que les quatre ou cinq dernières feuilles, dont la copie est entre les mains de M. Crapelet. Ce volume pourra être distribué au commencement de janvier 1841.

— Au nom du comité de publication, M. Guérard fait un rapport très-favorable sur le plan soumis au Conseil par M. Quicherat, pour la publication des deux *Procès de Jeanne d'Arc* (1), et propose au Conseil de l'adopter entièrement. D'après le projet de l'éditeur, approuvé par la commission, l'ouvrage devra se composer de quatre volumes : le premier contiendra le *Procès de condamnation*, avec quelques documents officiels qui le concernent; les deuxième et troisième, le *Procès de révision*, et le quatrième, des fragments, la plupart inédits, relatifs à la vie de Jeanne d'Arc, soit de pièces originales officielles, soit d'extraits d'historiens contemporains. La commission, ayant examiné les manuscrits proposés par M. Quicherat comme devant servir de base aux différentes parties de ce recueil, les a considérés, ainsi que lui, comme préférables à tous autres. Le manuscrit du procès de condamnation regardé comme le meilleur est un recueil rédigé par ordre de l'autorité postérieurement à l'événement, d'après les pièces originales, perdues depuis, et dont il contient la traduction latine et un choix des plus importantes. On joindrait à ce premier volume les fragments d'interrogatoires, en français, conservés dans le manuscrit de d'Urfé, et dont la concordance parfaite avec les parties correspondantes de la rédaction latine servira à prouver l'exactitude de celle-ci, et à lui donner la même autorité qu'aux textes originaux eux-mêmes. La deuxième partie, celle qui contiendra le procès de révision, quoique beaucoup plus étendue, puisqu'elle formera deux volumes, n'a pas paru à la commission susceptible d'être abrégée; car elle se bornera aux pièces originales authentiques, en écartant les nombreux écrits ou

(1) Voir ce rapport dans le numéro de novembre dernier du *Bulletin*.

*factums* rédigés de seconde main, à l'occasion de ce procès, par des docteurs, des membres du clergé, des magistrats, en vue d'éclairer ou de corroborer la conscience des nouveaux juges. Le dernier volume semble indispensable pour grouper dans un même recueil, à côté de ces deux monuments authentiques si importants, tous les renseignements originaux que l'histoire contemporaine nous a transmis sur cette héroïne. La commission pense qu'en adoptant le plan proposé, il ne sera pas possible de donner plus tard une édition plus complète des documents authentiques, quoiqu'on puisse trouver peut-être dans différents recueils des pièces d'un moindre intérêt, d'une bien moindre valeur, et dont l'impression accroîtrait inutilement l'étendue de l'édition telle qu'elle est proposée.

M. Michelet, qui s'est beaucoup occupé de l'époque de Jeanne d'Arc, appuie les conclusions de la commission, et insiste sur le vif intérêt et l'utilité que lui paraît devoir offrir cette publication; il trouve difficile de rien retrancher des pièces officielles des deux procès. Jusqu'ici, on s'est trop attaché à l'intérêt dramatique qu'ils présentent; mais ce qui est plus propre à éclairer l'histoire, c'est la série continue et la liaison des faits et des témoignages, c'est leur déduction naturelle, dont on ne peut se faire une idée d'après les analyses et les extraits qui en ont été donnés jusqu'ici. L'ensemble des deux procès est le plus complet que l'histoire du moyen âge nous ait transmis. La portion des interrogatoires en français qui a été conservée reproduit presque certainement les réponses textuelles de Jeanne d'Arc; c'est le plus ancien procès dont la rédaction française ait été en partie conservée, et, sous ces différents aspects, il offre encore plus d'intérêt que le procès des Templiers, dont M. Michelet prépare une édition pour le Recueil des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.

Le Conseil adopte à l'unanimité le plan de publication des deux procès de Jeanne d'Arc, en quatre volumes, tel qu'il a été présenté par M. Quicherat, et approuvé par la commission.

— Au nom de la même commission, M. Lenormant appelle l'attention du Conseil sur l'état actuel des publications, et sur la nécessité de choisir très-prochainement quelques ouvrages du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. La *Chronique de Guillaume de Nangis*, les *OEuvres historiques de Suger*, les *Chroniques de Froissart*, les *Mémoires de la reine Marguerite*, les *Mémoires de Coligny*, sont, avec la continuation d'*Éginhard*, d'*Orderic Vital* et de *Comynes*, les travaux dont l'impression devrait être la plus prochaine, et cependant ils ne paraissent avancer que très-lentement. Comme ils se rapportent pour la plupart à des temps anciens, la commission a senti la nécessité de

fixer son choix sur des documents français et comparativement modernes ; et sans avoir encore de proposition formelle à soumettre au Conseil, néanmoins elle signale dès aujourd'hui cette convenance, et elle fait appel aux membres de la Société qui auraient pris pour sujet de leurs études quelque historien ou quelque série importante de documents historiques des xvi<sup>e</sup> ou xvii<sup>e</sup> siècles.

— Le secrétaire, M. J. Desnoyers, rappelle plusieurs ouvrages importants qui figurent sur la liste des publications favorablement accueillies par la commission, dont elle a précédemment entretenu le Conseil, et qui depuis semblent avoir été perdus de vue ; il signale en particulier le *poème* ou *roman de Godefroy de Bouillon*, relatif à la première croisade, et le choix de *Canons des conciles de France*, offrant quelques renseignements historiques ou des traits de mœurs propres à éclairer l'état social de la nation. Ces deux ouvrages, tous deux susceptibles d'exciter un vif intérêt, auraient des éditeurs prêts à se mettre à l'œuvre dès qu'ils seraient certains de l'approbation définitive du Conseil. Le même membre exprime l'opinion que les ouvrages modernes dont le mérite littéraire pourrait l'emporter sur la valeur historique, par cela même qu'ils intéresseraient un plus grand nombre de lecteurs, trouveraient aussi plus aisément des éditeurs en dehors de la Société, tandis que les écrits historiques plus anciens, et qui rentrent davantage dans le domaine de l'érudition, risqueraient d'en manquer s'ils n'étaient pas encouragés par l'appui et le concours de la Société de l'Histoire de France.

M. Guérard répond que la commission n'a point perdu de vue les ouvrages qui viennent d'être rappelés, et dont l'intérêt et l'utilité lui paraissent réels, particulièrement le choix de *Canons des conciles de France*, qui, quoique devant former un recueil assez étendu, trouverait néanmoins un écoulement facile auprès du clergé ; mais avant d'en proposer positivement la publication au Conseil, la commission a jugé utile de reporter son choix sur quelques ouvrages français modernes, susceptibles d'intéresser un plus grand nombre de membres de la Société ; le nombre des ouvrages latins dont l'impression a été votée étant déjà comparativement très-considérable.

— M. Crapelet appelle l'attention du Conseil sur la convenance plusieurs fois exprimée d'augmenter l'indemnité de 500 francs allouée aux éditeurs pour chaque volume in-8° publié aux frais de la Société : la commission et le Conseil paraissent trouver en principe cette augmentation convenable ; mais il est décidé que l'allocation devra être proportionnée à la nature et à la difficulté du

travail, et que chaque indemnité sera fixée par une décision spéciale.

— Le trésorier (M. Duchesne aîné) rappelle au Conseil que M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, ayant autrefois accueilli très-favorablement une demande de souscription pour trente exemplaires des *Lettres de Maximilien*, et pour une augmentation de cinq exemplaires du premier volume d'*Orderic Vital*, il serait convenable de lui rappeler sa promesse bienveillante, à laquelle il ne semblait plus manquer qu'une formalité de rédaction dans les bureaux. En renouvelant cette demande à M. le Ministre de l'Instruction publique, on appellera aussi son attention et ses encouragements sur la *Chronique de Villehardouin*, qui, quoique d'une date déjà ancienne, n'a cependant point encore obtenu de souscription du Ministère, et sur la *Chronique des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, publiée en dernier lieu.

— L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture du rapport de la commission nommée pour l'examen des relations d'échanges de la Société avec différentes Sociétés savantes.

La séance est levée à 5 heures un quart.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 DÉCEMBRE 1840.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE PORTIA.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

M. le président proclame membres de la Société, après leur adoption par le Conseil :

450. M. DE BROË DESVÉ, demeurant à Paris, chez M. Jacquemart, rue Hautefeuille, n° 22, présenté par M. Duchesne aîné.

451. M. GUÏNN, propriétaire, demeurant à Paris, rue Taitbout, n° 15, présenté par le même.

452. M. Gabriel DE VANDOUVRE, maître des requêtes, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 14, présenté par M. de Maslatrie.

453. M. DE GAULLE, demeurant à Paris, place de l'Odéon, n° 5, présenté par le même.

### *Ouvrages offerts à la Société.*

1°. *Explication de la danse des morts de la Chaise-Dieu*, fresque inédite du xv<sup>e</sup> siècle, précédée de quelques détails sur les

autres monuments de ce genre ; par Achille Jubinal. A Paris, chez Challamel et comp. Brochure in-4°, accompagnée d'une planche. De la part de l'auteur. A cet ouvrage est joint le compte qui en a été rendu dans le journal *l'Artiste*, réimprimé en une demi-feuille in-8°.

2°. *Cour royale de Grenoble. Discours de rentrée*, prononcé par M. Nadaud, procureur général. A Grenoble, chez Baratier, 1840. Brochure in-8°. De la part de l'auteur.

3°. *Documents inédits concernant l'histoire de France, et particulièrement l'Alsace et son gouvernement, sous le règne de Louis XIV*, tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des Archives du royaume et autres dépôts publics ; par M. Vanhuffel. A Paris, chez Hingray, 1840. 1 vol. in-8°. De la part de l'auteur.

#### *Correspondance.*

— Une lettre imprimée, envoyée par MM. Jullien et compagnie, libraires à Genève, fait connaître la formation, dans cette ville, d'une *Société d'Histoire et d'Archéologie*, ayant pour but de mettre au jour les documents inédits concernant l'histoire nationale. Cette Société publie un recueil périodique, dont le premier volume est en vente ; elle fait des échanges. Il sera rendu compte de l'objet de cette lettre dans le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France.

— M. le président communique une lettre de M. Defresne, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, qui fait connaître l'existence dans le *Register House*, dépôt d'archives de la ville d'Édimbourg, d'un certain nombre de lettres curieuses écrites par Marie Stuart, et donne la copie d'une de ces lettres.

— M. Duchesne aîné annonce au Conseil la mort de M. le marquis Le Ver, l'un des fondateurs de la Société, et exprime le vœu qu'un article nécrologique soit inséré dans le prochain numéro du *Bulletin* ; sur l'invitation du Conseil, M. Guérard se charge de la rédaction de cet article.

#### *Objets d'administration.*

— M. Duchesne aîné fait connaître les causes qui ont retardé la publication de l'*Annuaire* de 1841, et signale les dommages qu'un pareil retard, s'il se renouvelait, pourrait occasionner à la Société. Le meilleur moyen de parer à cet inconvénient serait d'avoir à l'avance des travaux nombreux, afin que l'un d'eux venant à être arrêté, on pût au besoin le remplacer par un autre ; mais pour atteindre ce résultat, il faut nécessairement donner une plus longue

durée à la commission de l'*Annuaire*. Cette commission ne peut demander de travaux que ceux qu'elle pourra juger elle-même. Or, comme elle est nommée pour une année seulement, ses prévisions ne peuvent dépasser la composition de l'*Annuaire* de cette année. La conséquence de cet état de choses est que si l'impression d'un seul travail éprouve quelques entraves, l'*Annuaire* entier est retardé. M. Duchesne aîné propose donc un règlement tendant à prolonger la durée de la commission de l'*Annuaire*, tout en maintenant au sein de cette commission le principe de la réélection annuelle. Le projet est soumis à la discussion et adopté, après quelques amendements, dans la forme suivante :

Le Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France considérant qu'il est convenable d'établir une parfaite régularité dans la publication de l'*Annuaire historique*; — que, pour cela, il faut plus de stabilité dans la commission de l'*Annuaire*; — que dans l'état actuel de la commission, dont la durée est seulement annuelle, elle ne peut ordonner des travaux qui ne seraient terminés que lorsqu'elle-même aurait cessé d'exister; — que, dans ce cas, les auteurs des articles destinés à être insérés dans l'*Annuaire* pourraient ne pas voir leur travail adopté par une commission entièrement nouvelle; — qu'il est donc nécessaire que cette commission puisse ordonner et suivre des travaux qui exigent quelquefois des recherches de plus d'une année; arrête :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. La commission de l'*Annuaire* se compose de quatre membres nommés au scrutin et à la majorité absolue des suffrages, plus du secrétaire de la Société, qui est de droit membre de la commission.

ART. 2. Les quatre commissaires, nommés au scrutin, sont élus pour quatre années; ils seront renouvelés par quart annuellement, et le membre sortant pourra être réélu.

ART. 3. Cette nomination est faite par le Conseil à la séance qui suit immédiatement la remise de l'*Annuaire* sur le bureau du Conseil.

ART. 4. La commission de l'*Annuaire* nommera son président, et fera connaître cette nomination au Conseil dans la séance qui suivra le renouvellement par quart de la commission.

— Au nom de la commission de publication, M. Lenormant fait un rapport verbal sur la correspondance des Guise, dont une copie a été envoyée par M. Francisque Michel, qui, dans une précédente séance, avait proposé de la publier sous les auspices de la Société. Plusieurs motifs s'opposent à ce qu'il soit donné suite à cette proposition. La collection envoyée par M. Michel, renferme nombre de

lettres d'Antoinette de Bourbon et du cardinal de Lorraine, et fort peu de Marie Stuart. Celle que M. Defresne a fait connaître dans la lettre qui a été lue aujourd'hui au Conseil ne s'y trouve point. Dans toute cette correspondance, les renseignements historiques ou politiques sont rares ; ils sont perdus au milieu d'une foule de détails de famille.

Le même membre, en son nom personnel, entretient le Conseil d'un ouvrage concernant la troisième période qu'embrassent les publications de la Société. C'est le recueil du *loyal Serviteur* ou *Mémoires de Bayard*, dont M. Borel, ancien élève de l'École des Chartes, propose de faire une édition nouvelle sous les auspices de la Société. M. Lenormant n'a pas eu le temps d'examiner à fond les ressources qu'on pourrait avoir pour une nouvelle édition, ni les avantages que cette édition pourrait offrir à la Société et au public. Cependant en comparant avec la première édition des *Mémoires de Bayard*, faite en 1517, la deuxième édition publiée par Godefroy, en 1619, on voit que dans celle-ci le prologue de l'auteur a été omis, et que l'orthographe de l'*editio princeps* y a été tout à fait défigurée. Les altérations n'ont pu que s'accroître dans les réimpressions suivantes qui ont été faites sans le secours de l'édition primitive. On peut donc déjà regarder comme une œuvre à la fois neuve et intéressante une édition nouvelle des *Mémoires de Bayard*. Mais M. Lenormant pense que le Conseil ferait une chose utile en entreprenant une publication plus vaste, dont celle du *loyal Serviteur* ne serait qu'une partie. Il propose donc une collection de *Mémoires militaires*, qui renfermerait ceux de Bayard, de Fleurance, de Brissac, de Lanoue, et qui serait dignement terminée par les *Mémoires* à la fois militaires et politiques de Montluc. Ceux de Vieilleville pourraient être laissés de côté, à cause du grand nombre de documents diplomatiques qu'ils renferment, et parce qu'ils sont d'ailleurs mal écrits et peu amusants. Le Conseil décide qu'il sera demandé à M. Borel un rapport sur les moyens qu'il aurait de rendre une nouvelle édition des *Mémoires de Bayard* plus complète ou plus correcte que les précédentes. Ce rapport sera, s'il est possible, présenté au Conseil dans sa prochaine séance, où il sera aussi statué, s'il y a lieu, sur la proposition de M. Lenormant.

— Une nouvelle invitation est faite aux membres du Conseil de vouloir bien rechercher et proposer les publications qu'il croirait pouvoir être utilement entreprises par la Société.

A ce sujet, un membre propose qu'il soit écrit à l'éditeur des *Mémoires de Marguerite*, pour lui demander formellement si son

intention est de donner suite au travail dont il s'est chargé, et, dans ce cas, à quelle époque précise il remettra sa copie pour l'impression. Cette proposition est adoptée.

— Un membre, au nom de M. Quicherat, éditeur désigné des *Procès de Jeanne d'Arc*, demande, 1°. que le Conseil veuille bien mettre à la disposition de cet éditeur un exemplaire du troisième volume des *Notices des Manuscrits*, où se trouve le travail de M. Laverdie relatif à la Pucelle; 2°. que le Conseil veuille bien donner suite à la proposition faite par M. Francisque Michel de lui procurer une copie d'une histoire contemporaine de Jeanne d'Arc, tirée d'un manuscrit appartenant à une bibliothèque publique d'Angleterre. La première demande est adoptée; sur la seconde, M. Quicherat est invité à s'entendre personnellement avec M. Michel, pour en obtenir la copie dont celui-ci a parlé au Conseil.

— M. l'archiviste-trésorier renouvelle la proposition qu'il a faite à une précédente séance, dans le but d'obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique une réponse favorable à la demande de souscription qui lui a été adressée depuis longtemps au nom de la Société. Sur l'invitation du Conseil, M. le président voudra bien écrire pour cet objet à M. le Ministre.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

75. — *Œuvres complètes d'Éginhard*, réunies pour la première fois, et traduites en français, avec les notes nécessaires à l'intelligence du texte, les variantes des différents manuscrits, et une table générale des matières; par A. Teulet. Tome I<sup>er</sup>, in-8°. A Paris, chez J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Ce volume fait partie des publications faites par la Société de l'Histoire de France. La Notice sur Éginhard paraîtra avec le deuxième volume, mais devra être jointe au premier.

76. — *Documents inédits concernant l'histoire de France, et particulièrement l'Alsace et son gouvernement, sous le règne de Louis XIV*, tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des Archives du Royaume, etc.; par M. Vanhuffel. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Hingray, rue de Seine, n° 10. Prix..... 4 fr. 50 c.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

77. — *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome XIV, 2<sup>e</sup> partie.* 1 vol. in-4<sup>o</sup>, plus 12 planches. A Paris, de l'Impr. royale.

Ce volume renferme un Mémoire de M. Dureau de Lamalle sur la population de la France au XI<sup>v</sup><sup>e</sup> siècle.

78. — *Histoire des Croisades*, par Michaud, de l'Académie Française. 6<sup>e</sup> édition, faite d'après les derniers travaux et les dernières intentions de l'auteur, et précédée d'une Vie de Michaud, par M. Poujoulat. Tome I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> livr., in-8<sup>o</sup> de 2 feuilles un quart, plus une gravure. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs, n<sup>o</sup> 55.

L'ouvrage aura 10 vol., publiés en 72 livraisons, et sera orné de 12 vignettes et 3 cartes. Prix de la livr. . . . . 50 c.

79. — *Notice sur les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne*, par M. le Marquis de Villeneuve-Trans. In-8<sup>o</sup> de 2 feuilles. Impr. de Raybois à Nancy.

80. — *Annuaire historique pour l'année 1841*, publié par la Société de l'Histoire de France (5<sup>e</sup> année). 1 vol. in-18. Chez J. Renouard, rue de Tournon, n<sup>o</sup> 6.

81. — *Assises du royaume de Jérusalem*, ou recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Tome I<sup>er</sup>, *Assises de la Haute-Cour*. Publiées par M. le comte Beugnot, en 1 vol. in-fol. Paris, de l'Imprimerie royale.

82. — *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, imprimeur. 2 vol. in-8<sup>o</sup>. A Nantes, chez l'auteur.

83. — *Éloge historique de Raymond, quatrième comte de Toulouse et de Saint-Gilles*; par M. Mounier, du Jura. Brochure in-8<sup>o</sup>, imprimée par Bertrand, à Toulouse.

84. — *Histoire de saint Bernard*, par l'abbé Théod. Ratisbonne. 2 vol. in-12. A Paris, chez Périsset, rue du Pot-de-Fer, n<sup>o</sup> 8.

85. — *Histoire de saint Saturnin, martyr et premier évêque de Toulouse*, ou Recherches historiques et critiques sur l'apostolat et le martyre de ce saint, la basilique de son nom et les reliques qu'elle renferme; par l'abbé A. S., chanoine honoraire. 1 vol. in-8<sup>o</sup>, imprimé chez Montaubin, à Toulouse.

86. — *Mémoires de Philippe de Comynes*. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, et publiée avec annotations et éclaircissements, par mademoiselle Dupont (aux frais et sous les auspices de la Société de l'Histoire de France).

1 vol. in-8°. A Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6.  
 Prix..... 9 fr.

87. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier*, contenant, etc.; par M. Droz fils aîné. In-8°, avec un plan. A Pontarlier, chez Faivre fils.

88. — *Notice historique et archéologique sur Orange*, par J. Basset. 1 vol. in-12, imprimé chez Raphel, à Orange.

89. — *Notice historique sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, ses monuments et établissements anciens et modernes; suivie des Offices propres à l'usage de la même paroisse*; par M. l'abbé Faudet et M. L. de Maslatrie. 1 vol. in-12, orné d'une gravure. A Paris, à la sacristie de Saint-Étienne, et rue Descartes, n° 30.

90. — *Règle et statuts secrets des Templiers*, précédés de l'histoire de l'établissement, de la destruction et de la continuation moderne de l'ordre du Temple; publiés sur les manuscrits inédits des archives de Dijon, de la bibliothèque Corsini, à Rome, de la Bibliothèque royale, à Paris, et des archives de l'ordre; par C.-H. Maillard de Chambure. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Brockhaus et Avenarius, rue Richelieu, n° 60.

91. — *Vie de saint Dominique*, par le révérend père Henri-Dominique Lacordaire, de l'ordre des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix.. 6 fr.

J. Gt.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,  
 RUE DE VAUGIRARD, N° 9.







Princeton University Library



32101 073859454